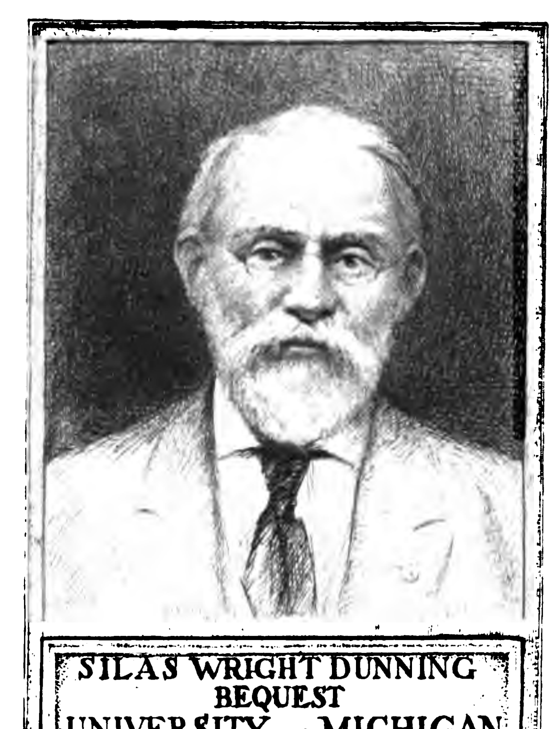
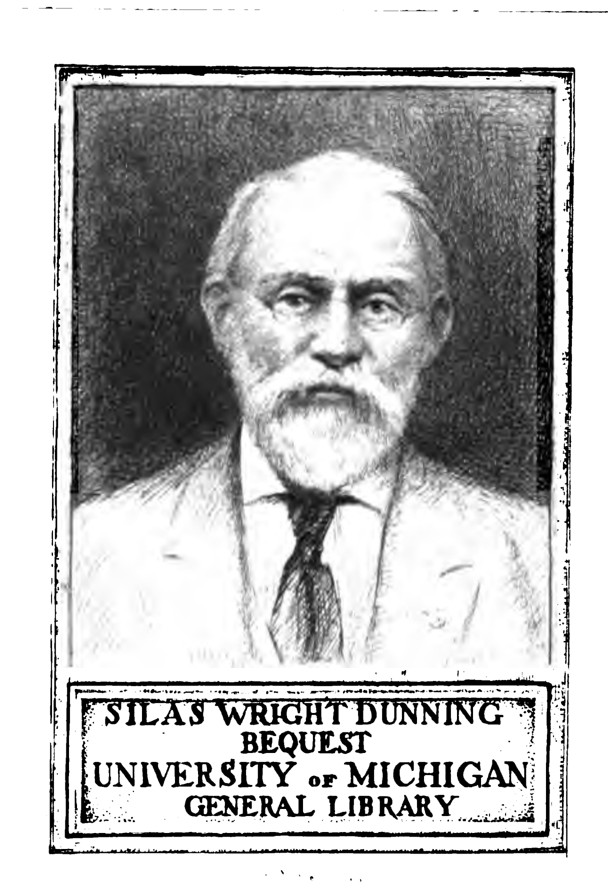

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

ARCHIVES NATIONALES

INVENTAIRE ANALYTIQUE

DES

ORDONNANCES ENREGISTRÉES

AU PARLEMENT DE PARIS

JUSQU'À LA MORT DE LOUIS XII

PAR

HENRI STEIN

SOUS-CHEF DE SECTION AUX ARCHIVES NATIONALES



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

MDCCCCVIII

INVENTAIRE ANALYTIQUE

DES

ORDONNANCES ENREGISTRÉES

AU PARLEMENT DE PARIS

EN VENTE À L'IMPRIMERIE NATIONALE

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

ARCHIVES NATIONALES

INVENTAIRE ANALYTIQUE DES ORDONNANCES ENREGISTRÉES AU PARLEMENT DE PARIS JUSQU'À LA MORT DE LOUIS XII

PAR

HENRI STEIN
SOUS-CHEF DE SECTION AUX ARCHIVES NATIONALES



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

MDCCCCVIII

INVENTAIRE ANALYTIQUE

DES

ORDONNANCES ENREGISTRÉES

AU PARLEMENT DE PARIS

EN VENTE À L'IMPRIMERIE NATIONALE

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

ARCHIVES NATIONALES

INVENTAIRE ANALYTIQUE
DES
ORDONNANCES ENREGISTRÉES AU PARLEMENT DE PARIS
JUSQU'À LA MORT DE LOUIS XII

PAR

HENRI STEIN
SOUS-CHEF DE SECTION AUX ARCHIVES NATIONALES



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

MDCCCCVIII

INTRODUCTION.

Dans le fonds considérable des archives du Parlement de Paris, incorporé aux Archives nationales depuis 1847, l'une des séries les plus précieuses est assurément celle des *Ordonnances enregistrées au Parlement;* elle comprend, sans lacunes jusqu'en 1785 [1], deux cent quarante-deux registres cotés autrefois A, B, C, D..., AA, BB, CC, DD..., et ainsi de suite, et qui sont cotés aujourd'hui X^{1A} 8602-8843. On y trouve la transcription officielle d'actes du pouvoir souverain depuis le XIVe siècle, avec des vidimus de documents beaucoup plus anciens, qui ont été enregistrés par ordre du roi pour acquérir force de loi. L'enregistrement par les différentes Cours souveraines apparut en effet comme un moyen de conservation et en même temps comme une garantie de publication et d'exécution : de là la nécessité de veiller à ce que cet enregistrement se fit dans des conditions indispensables de sécurité et de célérité.

La formalité, d'abord réservée aux registres de la chancellerie royale, fut étendue successivement au Parlement de Paris, à la Chambre des Comptes, au Châtelet, à la Cour des aides, à la Cour des monnaies, aux Requêtes de l'Hôtel et du Palais; puis aux différentes Cours de Parlement et Chambres des Comptes créées en dehors de Paris, au delà des limites du domaine royal proprement dit.

Ce n'est que quelques années après l'établissement définitif d'un Parlement sédentaire à Paris que l'on songea à conserver dans des recueils spéciaux [2] la suite des ordonnances et lettres patentes intéressant ou tout le royaume ou les limites de la juridiction de ce Parlement. Mais la première tentative échoua ou plutôt dévia.

Par une singulière anomalie, ce registre primordial ne fait plus partie de la série des archives du Parlement, un des anciens chefs de la section judiciaire ayant jugé à propos de l'en retirer (sans doute parce qu'il ne portait aucune des lettres de l'alphabet par lesquelles on désignait les volumes d'enregistrement) pour l'attribuer à la série U; il porte la cote U 446. C'est un beau registre de parchemin, qui a conservé sa reliure malheureusement non intacte du XVIe siècle [3], en bois

[1] Le reste est conservé en minutes. Par contre la série des minutes ne commence qu'en 1675; le reste a disparu depuis longtemps.

[2] Auparavant les enregistrements étaient mélangés aux jugés ou intercalés dans les registres du greffe.

[3] Une partie de la peau a été arrachée; les fermoirs ont été enlevés.

IMPRIMERIE NATIONALE.

recouvert de cuir gaufré. Il porte, sur les feuillets de garde, en tête et en queue, plusieurs signatures, entre autres celle, plusieurs fois répétée, de maître Nicole Malon, qui fut greffier criminel du Parlement de Paris sous les règnes de François Ier et de Henri II : c'est de ses bureaux que ce registre nous est venu, et c'est lui qui a fait transcrire les derniers actes qu'on y trouve insérés, datés de l'année 1557.

Or ce registre, terminé en 1557, et contenant 224 feuillets, débute par une ordonnance sur les dépens des procès, édictée par Charles IV au mois de janvier 1325 et enregistrée quelques années après : l'absence de date d'enregistrement ne permet pas de préciser davantage, mais à l'examen paléographique, le feuillet 1 ne peut avoir été écrit que dans les premières années du règne de Philippe VI. La mention de l'enregistrement des premières pièces, lorsqu'elle a lieu, est représentée par ces simples mots : *Collatio facta est.* On y a transcrit des documents d'un intérêt très général, par exemple des ordonnances sur les gages de bataille, sur les bénéfices vacants en régale, sur les appels de cas royaux, sur les libertés gallicanes, sur l'expédition des procès, sur les faux serments; le plus ancien est du 1er juin 1306, mais par exception; tous les autres sont postérieurs à 1325, date de la pièce transcrite en tête du registre, et ont été enregistrés plus ou moins régulièrement, et à une époque plus ou moins rapprochée de l'époque où le texte en fut établi. Il s'en faut de beaucoup d'ailleurs que toutes les ordonnances royales du XIVe siècle, même à ne faire choix que des plus importantes, y aient été insérées. Le choix paraît un peu arbitraire, et l'on ne saurait dire pourquoi, parmi les documents d'intérêt purement politique, on a transcrit dans ce volume, de préférence à d'autres, des ordonnances rendues sur le droit de prise et intéressant les sujets du roi d'Aragon, ou bien des lettres de pardon et d'abolition accordées par Charles VII à quelques-uns de ses sujets qui s'étaient révoltés contre son autorité. Certains de ces documents seraient vainement cherchés ailleurs; il y avait donc intérêt à les faire connaître, et nous donnons en appendice l'inventaire des ordonnances, lettres patentes et mandements que fournit ce premier registre d'enregistrement du Parlement de Paris, affecté spécialement (à partir du XVIe siècle) à la transcription d'actes intéressant spécialement la juridiction criminelle du Parlement : ce qui explique son passage aux mains du greffier Malon, et sa conservation jusqu'à nos jours en dehors de la série des registres cotés d'après les lettres de l'alphabet.

On ne voit pas bien pourquoi l'enregistrement n'a pas continué d'être fait dans le registre U 446. Le motif nous échappe. Quoi qu'il en soit, c'est seulement quelques années après, vers le milieu du règne de Philippe VI, que l'on ouvrit définitivement

la série dont nous nous occupons, commençant par le registre A et s'arrêtant peu de temps avant la chute de la royauté.

Ce registre A s'ouvre par des édits et lettres patentes de Philippe V, de Charles V et de Philippe VI. Les pièces transcrites y sont rangées, à quelques exceptions près, dans l'ordre chronologique de l'enregistrement. Mais de ce qu'une ordonnance ou lettre patente n'a pas été enregistrée au Parlement, il ne faut pas conclure qu'elle n'a pas existé ou qu'elle n'a pas été appliquée : diverses ordonnances royales d'intérêt général, dès le XIVe siècle, manquent dans les registres. Et, d'autre part, il ne faudrait pas croire que toutes les pièces qui s'y trouvent ont la même origine : par exemple des bulles et brefs de papes, des traités de paix, des contrats de vente ou de mariage, des formules de serments, des provisions d'offices, même des lettres closes ou missives sont intercalés au milieu de documents émanés du roi, sans que l'on puisse affirmer qu'ils s'y trouvent bien à leur place.

On notera aussi que, pendant la domination anglaise, le Parlement ayant été transféré à Poitiers, l'enregistrement continua à se faire avec une régularité satisfaisante; on introduisit dans la même série des *Ordonnances* (registre X1A 8604) des pièces qui, sans cette circonstance particulière, auraient été transcrites ailleurs [1]. Les registres des *Ordonnances* contiennent également certains actes émanés de la faction bourguignonne pendant qu'elle détint le pouvoir sous le règne de Charles VI, et quelques autres émanés de la chancellerie de Henri VI qui se qualifiait, après le traité de Troyes, de « roi de France et d'Angleterre ».

Le registre A a pour titre : *Ordinationes antiquæ;* A. Grün a exposé [2] pour quelles raisons il y a lieu de croire qu'il a toujours été considéré comme le plus ancien; il se compose d'ailleurs de deux parties distinctes, facilement reconnaissables à la différence de format, et réunies seulement par la reliure.

Le registre B s'appelle « registre croisé » en raison d'une grande croix qui se détache en noir sur chaque côté de la couverture; les motifs pour lesquels on a figuré cet emblème ne sont pas connus.

Le registre C est intitulé : *Liber accordorum et ordinacionum Pictavis,* et comprend la période du séjour du Parlement à Poitiers, de 1418 à 1436.

Le registre D est connu sous le nom de *Ordinaciones Barbinæ;* et ce nom lui vient

[1] C'est ce qui explique pourquoi M. Paul Guérin, dans le dépouillement complet qu'il fait des registres du Trésor des Chartes au point de vue de l'histoire poitevine, a cru devoir exceptionnellement extraire divers documents du registre X1A 8604 pour les insérer dans les tomes XXVI (1896) et XXIX (1898) des *Archives historiques du Poitou.*

[2] Préface des *Actes du Parlement,* par E. Boutaric, I (1863), p. CXLVI.

du magistrat Jean Barbin, reçu avocat du roi en 1431 et en fonctions encore en 1455, c'est-à-dire à l'époque même de la confection de ce registre.

Les registres qui suivent ne portent pas de dénomination particulière.

Lorsque le roi adressait au Parlement de Paris, ou à une autre cour souveraine, une ordonnance à enregistrer, il lui mandait de la faire lire, publier et enregistrer; d'où la mention fréquemment inscrite dans les registres : *lecta, publicata et registrata.* Au début, le Parlement se conforma fidèlement aux ordres reçus; mais, peu à peu, fort de son autorité et de ses prérogatives, il manifeste son opposition par une fin de non-recevoir qui, pour être discrète, n'en devenait pas moins très efficace, en arrêtant l'exécution des lettres patentes, ordonnances et édits. Le roi, pour maintenir son droit, dut alors avoir recours à la lettre de jussion [1] qui invitait le Parlement à publier et à enregistrer, quelle que fût sa répugnance à obéir, quelles que fussent les raisons politiques ou financières à invoquer en faveur de son veto. Parfois une première lettre de jussion ne produisait pas d'effet, et le roi n'hésitait pas à la renouveler; parfois aussi, mais plus rarement, le roi cédait et les lettres n'étaient jamais enregistrées.

L'action restrictive du Parlement était d'ailleurs en certains cas salutaire; au XIVe et au XVe siècle, lorsqu'il se refuse ou essaie de se refuser à enregistrer un acte royal, c'est principalement lorsqu'il s'agit d'une nouvelle aliénation du domaine en faveur d'un prince du sang ou d'un grand seigneur, — aliénation qui pouvait avoir les plus graves conséquences et grevait considérablement les finances du royaume, — ou lorsqu'il s'agit d'une augmentation du nombre des officiers royaux.

La lettre de jussion reçue, le Parlement s'exécutait le plus souvent; il avait fait son devoir et estimait l'avoir fait suffisamment. On enregistrait successivement les lettres patentes et la lettre de jussion par laquelle le roi imposait sa volonté de voir exécuter ses ordres : ainsi le Parlement déclarait décliner toute responsabilité. Ce fut l'origine des fameuses remontrances par lesquelles le Parlement de Paris exerça tant d'influence à la fin de la monarchie.

L'enregistrement des ordonnances nouvelles n'était donc pas un simple cérémonial; en les insérant dans les registres, « l'objet n'était pas seulement d'en donner connaissance aux magistrats et aux peuples, mais de leur donner le caractère de lois, qu'elles n'auraient point sans la vérification et enregistrement, lesquels se font en vertu de l'autorité que le roi lui-même a confiée à son parlement » [2].

[1] Le premier exemple qui nous est fourni par nos registres est du mois de juillet 1367 (n° 98).

[2] *Encyclopédie méthodique; Jurisprudence*, IV (1784), p. 296.

Les formules d'enregistrement varient. En voici quelques-unes à titre d'exemple. C'est d'abord la plus simple : *Collatio facta est*, ou bien avec le nom du greffier ou des greffiers : *Collatio facta est per me P. Briarre et per me J. de Sabaudia* (reg. A, fol. 7). Mais il en est de beaucoup plus détaillées, comme celle-ci : « Collation est faicte à l'original des lettres encorporées ci-dessus scellées en cire vert et en las de soie par nous J. Governa et R. Potin, lequel original estoit ainsi signé : Par le Roy, Barr[iere] » (reg. A, fol. 14 v°); — ou comme cette autre : *Visa, lecta et correcta per dominos magni consilii et parlamenti regis ad hoc deputatos, XXV^a^ die julii anno LXVI°, Villemer* (reg. A, fol. 82 v°); — ou encore comme celle-ci : *Presentes littere lecte fuerunt et publicate in camera parlamenti die XXII^a^ augusti anno LXXIX° et collationate cum originali per me Jouvente* (reg. A, fol. 106). Parfois, on a pris soin de mentionner l'enregistrement de la même lettre par une autre cour, de préciser les réserves faites des droits d'autrui qui pourraient être lésés par l'ordonnance nouvellement promulguée, ou de signaler la personne (chancelier de France ou autre) à qui l'original a été rendu après la formalité de l'enregistrement accomplie. Enfin, s'il n'est pas rare de voir des actes transcrits sans aucune mention ni date d'enregistrement, il y en a peu pour lesquels on ait été aussi prolixe que dans cette formule : *Lecte et XVI^a^ die marcii anno Domini M° CCCCXIIII° publicate in curia parlamenti, vocatis ac presentibus quampluribus de magno Domini Regis consilio necnon presidentibus ac dominis camerarum advocatisque ac procuratoribus ipsius curie ac pluribus aliis, et per eosdem tactis sacrosanctis evangeliis jurate, et postmodum XIX^a^ anni et mensis eorumdem in eadem curia per prepositum mercatorum ac scabinos parisienses vise, lecte, ac eisdem evangeliis tactis jurate, Baye. Collatio facta est* (reg. A, fol. 300). En résumé, aucune règle fixe n'était observée en cette matière. L'enregistrement contesté par le Parlement et imposé par une lettre de jussion est toujours l'objet d'une indication complémentaire, plus ou moins analogue à celle-ci : *Lecta et publicata de expresso et iterato jussu seu precepto domini Regis* (reg. D, fol. 46).

La transcription des actes royaux dans les registres du Parlement emportait par elle-même l'authenticité donnée à ces actes. Le roi lui-même y avait recours dans le cas où le document original ne se retrouvait plus au Trésor des Chartes [1].

L'administration des Archives nationales a pensé, avec l'assentiment de la Commission supérieure des Archives, qu'il serait intéressant de publier un inventaire analytique complet des registres X^{1A} 8602 et suivants, de manière à fixer désormais les historiens sur ce que ces registres contiennent et sur ce qu'ils ne contiennent pas. Ce

[1] Voir la pièce citée par Grün, *op. cit.*, p. CXLV.

premier fascicule se rapporte aux neuf premiers registres antérieurs à l'année 1515 : on a convenu de s'arrêter à cette date, parce que le dépouillement des registres du Parlement a été fait avec le plus grand soin par les auteurs des *Ordonnances des rois de France; règne de François Ier*, que publie l'Académie des sciences morales et politiques. Pour éviter un double emploi, le deuxième fascicule reprendra à la mort de François Ier, en 1547.

Pour la période antérieure à François Ier, on avait déjà, il est vrai, plusieurs moyens d'information; d'abord la grande collection des *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, en vingt et un volumes suivis d'un volume de table chronologique par M. Pardessus (1847), et d'autres collections moins considérables, telles que Fontanon et Isambert. Mais, d'un côté, les actes transcrits dans les registres des *Ordonnances* du Parlement sont loin de figurer tous dans ces recueils; d'un autre côté, la part d'erreurs qu'on y peut relever, si minime soit-elle, ne laissait pas que d'être une source d'inconvénients sérieux pour tous ceux qui peuvent y avoir recours.

Les Archives nationales possèdent en outre quatorze registres manuscrits in-folio du XVIIIe siècle, qui contiennent l'inventaire chronologique de toutes les pièces enregistrées au Parlement de Paris. Mais ce travail, qui d'ailleurs n'est pas accessible au public et ne peut être aisément consulté faute de tables, est aussi peu satisfaisant que possible; les analyses y sont insuffisantes quand elles ne sont pas fantaisistes; les noms propres y sont parfois étrangement défigurés; les dates ne sont pas toujours exactes, et l'on s'exposerait à de graves mécomptes si l'on se contentait d'adopter sans les vérifier les indications fournies par cet inventaire.

Enfin, le volume dû à l'avocat Guillaume Blanchard, *Compilation chronologique contenant un recueil en abrégé des ordonnances, édits, déclarations et lettres patentes des rois de France qui concernent la justice, la police et les finances, avec la datte de leur enregistrement dans les greffes des compagnies supérieures depuis l'année 987 jusqu'à présent* (Paris, 1725, 2 vol. in-folio), renferme l'indication de nombreux actes enregistrés au Parlement de Paris, mais d'une partie seulement, et mêlés à beaucoup d'autres.

C'est donc ici que l'on aura pour la première fois un inventaire complet des registres X1A 8602 et suivants.

Quant à la différence qu'il y a lieu de faire entre les mots *ordonnance*, *édit*, *déclaration*, *lettres patentes*, j'ai adopté autant que possible les opinions des jurisconsultes de l'ancien régime pour les discerner, mais en m'écartant quelquefois de leur opinion. En attendant qu'une étude diplomatique soit définitivement écrite sur les

actes royaux de la race capétienne, j'ai essayé d'appliquer chacun de ces termes à une espèce particulière d'acte, se différenciant des autres sur un point au moins.

L'*ordonnance* est un terme générique qui pourrait au besoin désigner toute espèce d'acte royal; il a paru qu'on pouvait le spécialiser en l'affectant aux pièces d'intérêt général commençant par ces mots : *A tous ceux qui ces présentes lettres verront,* ou *Savoir faisons à tous présens et à venir,* et qui, dans le dispositif, contiennent le mot : *ordonnons.* Ces pièces sont généralement datées de l'année et du mois, sans quantième.

L'*édit* est un terme réservé aux ordonnances d'intérêt général, mais contenant des dispositions se rapportant à un objet très particulier. Le quantième du mois n'est pas davantage mentionné.

La *déclaration,* acte interprétatif ou explicatif d'un édit, se distingue de celui-ci en ce qu'elle est datée du jour, du mois et de l'année.

Le mot *mandement* a été réservé aux lettres de relief d'adresse, aux lettres de jussion, et autres actes portant un envoi direct à une série d'officiers ou à un officier déterminé, tel que ceux-ci : *A noz amez et feaulx conseillers les gens tenans nostre Parlement à Paris. — Au prevost de Paris ou à son lieutenant. — A notre féal chancellier.* Ces actes sont datés du jour, du mois et de l'année.

L'expression moins précise de *lettres patentes* a servi pour désigner tous les autres documents d'intérêt plus particulier, tels que concessions de terres, lettres de naturalité, lettres de garde gardienne en faveur d'établissements ecclésiastiques, nominations d'officiers, confirmations de privilèges.

Les autres termes employés, *lettre missive, bulle, bref,* etc., n'ont pas besoin d'être expliqués. Rappelons cependant que le bref n'existe que depuis le pontificat d'Eugène IV (1431-1447).

Les actes vidimés dans des pièces postérieures ont toujours été indiqués avec leurs dates complètes, lesquelles sont ramenées à notre manière de compter actuelle.

Enfin chacun des documents inventoriés a été suivi de sa date d'enregistrement, et, autant que possible, lorsqu'il a fait l'objet d'une publication intégrale, de l'indication du recueil ou du volume où, à défaut des registres eux-mêmes, on sera susceptible d'en trouver le texte. Ces indications bibliographiques ont été multipliées lorsqu'il y avait lieu, sans que l'on puisse affirmer qu'elles sont absolument complètes, et pour répondre à un vœu de l'administration des Archives qui a bien voulu admettre ce travail parmi ses publications officielles.

Henri STEIN.

PARLEMENT DE PARIS.

ORDONNANCES ET AUTRES ACTES ENREGISTRÉS.

X[1A] 8602. — (Registre A, — *Ordinationes antiquæ*), registre gr. in-4°, 305 feuillets parchemin (1255-1415).

1. — Paris, août 1337. Lettres patentes de Philippe VI accordant, au profit de son fils Jean, duc de Normandie, l'échange des châteaux de Crèvecœur et Arleux et de la châtellenie de Cambrai, appartenant à Béatrix de Saint-Pol, dame de Nesle, contre la seigneurie de Chauny-sur-Oise. (Fol. 3.) — Enreg. le 10 février 1344.

2. — Paris, 10 janvier 1318. Mandement de Philippe V aux officiers du royaume de faire exécuter une décision du Parlement exemptant de tous droits de péages et de coutumes les vivres destinés aux gens de la maison du roi. (Fol. 4.) — On lit en marge : *Hæc littera registrata est in parvo libro albo inter arresta anni M.CCC.XVIII.*

3. — [Paris], 5 décembre [1327]. Ordonnance de Charles IV relative à l'utilité des défauts et ajournements en Parlement, pour les actions personnelles. (Fol. 4.) — On lit en marge : *Hæc ordinatio registrata est inter arresta anni M.CCC.XXVII.*

4. — Paris [en Parlement], décembre 1325. Lettres patentes de Charles IV réglant le mode à employer dans la chancellerie royale pour confirmer un accord conclu entre des parties. (Fol. 4 v°.) — On lit en marge : *Hæc confirmatio registrata est inter arresta anni M.CCC.XXV.*

5. — Paris [en Parlement], mars 1326. Édit de Charles IV annulant l'impôt appelé «hallebic» sur tout poisson de mer venant aux marchés de Paris. (Fol. 4 v°.) — On lit en marge : *Hæc ordinatio est registrata inter arresta anni M.CCC.XXV.*

5 *bis*. — Paris [en Parlement], mars 1326. Lettres du même roi portant commission de rendre exécutoire le précédent édit. (Fol. 5.) — On lit en marge : *Hæc littera registrata est immediate post litteram supradictam.*

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, I, p. 790.

6. — Paris, janvier 1329. Lettres patentes de Philippe VI érigeant en pairie le comté de Beaumont-le-Roger en faveur de son frère Robert d'Artois et de ses hoirs. (Fol. 5.)

7. — 1330. Ordonnance de Philippe VI sur la manière de procéder en droit à l'égard des mineurs au cours d'un procès instruit par leur père décédé, à propos d'un litige en Parlement entre le comte de Dammartin et Jean de Trie, chevalier, pour raison du château de Moussy. (Fol. 5.) — On lit en marge : *Hæc ordinatio registrata est inter arresta anni M.CCC.XXX.*

8. — Paris, janvier 1325. Ordonnance de Charles IV décidant qu'en toute affaire portée devant des tribunaux civils la partie qui perdra son procès sera condamnée à payer tous les frais et dépens. (Fol. 5 v°.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, I, p. 784. — Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, III, p. 314.

9. — 9 mai 1332. Ordonnance de Philippe VI portant que, après entente avec les membres du Parlement, tout appel devra être interjeté par les parties condamnées dans le délai maximum de trois mois. (Fol. 6.) — On lit en marge : *Hæc ordinatio registrata est inter arresta anni M.CCC.XXXI.*

PUBL. : Fontanon, *Les édits et ordonnances des rois de France*, I, p. 627.

IMPRIMERIE NATIONALE.

10. — [1331]. Ordonnance de Philippe VI sur la manière de procéder dans la revision des erreurs judiciaires dont le Parlement a pu se rendre coupable. (Fol. 6 v°.) — On lit en marge : *Hæc ordinatio registrata est inter arresta anni M.CCC.XXXI.*

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, II, p. 80. — Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, IV, p. 401.

11. — 28 mars 1332. Ordonnance de Philippe VI déclarant que les péagers de Mantes, Meulan, Poissy, Andrésy, Conflans, Maisons-sur-Seine et Saint-Denis, lesquels ont retenu illégalement un droit de péage sur des vivres destinés à l'abbé de Cluni, conseiller du roi et président au Parlement de Paris, ne peuvent être admis à alléguer du droit de possession et de saisine, au mépris des ordonnances royales. (Fol. 6 v°.) — On lit en marge : *Hoc arrestum registratum est in fine arrestorum anni M.CCC.XXXI.*

12. — Paris, 6 mai 1344. Mandement de Philippe VI au bailli de Bourges ou à son lieutenant, lui ordonnant de faire respecter une ordonnance de Philippe IV (1290) relative aux droits des seigneurs hauts justiciers, et d'empêcher les officiers royaux d'instrumenter sur les terres d'Isabeau de Brabant, dame de Vierzon, qui jouit du droit de haute et basse justice. (Fol. 7.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, II, p. 199.

13. — Paucourt, 9 juillet 1341. Lettres patentes de Philippe VI portant règlement pour rendre exécutoire son édit du 17 mars 1338, concernant les dons d'offices, de bénéfices et de biens confisqués, qui deviendront nuls s'ils ne sont pas vacants en fait. (Fol. 7.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, II, p. 166.

14. — Paris, novembre 1293. Arrêt déclarant l'abbaye du Mont-Saint-Éloi exempte de droits de péage et tonlieu pour les charrettes chargées d'objets destinés à l'usage des religieux, et passant par Roye, en vertu d'un privilège de Louis IX. (Fol. 7.)

15. — Le Val-Notre-Dame, 11 mars 1345. Mandement de Philippe VI aux gens de son Parlement à Paris pour l'exécution de son ordonnance sur l'état et le nombre des membres du Parlement, des Enquêtes et des Requêtes du Palais. (Fol. 7 v°.) — Suit la liste de tous les officiers, clercs et lais, qui formaient alors la Cour de Parlement.

Publ. : Girard et Joly, *Troisiesme livre des offices de France*, I (1647), addit., p. XIII. — *Ordonnances des rois de France*, II, p. 219.

16. — Vincennes, 31 décembre 1340. Lettres patentes de Philippe VI accordant des privilèges spéciaux aux maîtres et écoliers de l'Université de Paris. (Fol. 8 v°.) — En marge on lit : *Hæc declaratio registrata est in libro arrestorum anni M.CCC.XLIIII.*

Publ. : Fontanon, *Les édits et ordonnances des rois de France*, IV, p. 942. — Du Boulay, *Histoire de l'Université de Paris*, IV, p. 263. — *Ordonnances des rois de France*, II, p. 155 et 228. — Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, IV, p. 457.

17. — 1287 [Toussaint]. Ordonnance faite par le Conseil, portant que les fonctions de procureurs au Parlement et autres cours ne pourront être exercées que par des laïques, et que tous seigneurs hauts justiciers seront tenus de faire exercer la justice par des officiers lais. (Fol. 9 v°.) — Cf. *Olim*, II, fol. 77 v°.

Publ. : *Preuves des libertez de l'Église gallicane*, p. 230. — *Ordonnances des rois de France*, I, p. 316. — Isambert, *Recueil général*, II, p. 678.

18. — Le Val-Notre-Dame, 11 mars 1345. Ordonnance de Philippe VI portant règlement général pour l'administration de la justice au Parlement de Paris et l'office des présidents, conseillers, avocats, procureurs, huissiers, etc., audit Parlement. (Fol. 10 à 14.)

Publ. : — *Ordonnances des rois de France*, II, p. 220. — Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, IV, p. 498.

19. — Poissy, 5 mai 1346. Déclaration de Philippe VI, confirmant et vidimant des lettres du même données à Vincennes au mois d'octobre 1334, par lesquelles il se réserve le droit de collation de prébendes et de bénéfices comme droit de régale pendant la vacance des bénéfices ecclésiastiques dans le royaume, à l'occasion d'un procès pendant en Parlement pour une prébende de l'église de Chartres entre mᵉ Étienne Rogier et Guillaume de Saint-Germain, prêtre. (Fol. 14.)

Publ. : Corbin, *Code Louis*, II, p. 108. — *Ordonnances des rois de France*, II, p. 243.

20. — Longpont, 4 décembre 1337. Déclaration de Philippe VI portant règlement pour le commerce entre les sujets du roi de France d'une part, et les habitants des cités de Gênes et Savone d'autre part. (Fol. 15 à 19.)

21. — Paris, 21 août 1336. Déclaration de Philippe VI vidimant et ratifiant les conventions commerciales conclues entre lui et Alphonse, roi d'Aragon (6 novembre 1333) à la suite de déprédations maritimes. (Fol. 19 v°.)

22. — Paris, 17 octobre 1335. Déclaration de Philippe VI vidimant et ratifiant les traités conclus entre Philippe IV (Poissy, 26 avril 1313) et Jacques, roi d'Aragon. (Fol. 20.)

23. — Paris, 8 avril 1342. Ordonnance de Philippe VI, faite en Grand Conseil, portant règlement pour le nombre, les gages et la capacité des sergens d'armes, notaires, officiers du Parlement, maîtres des requêtes ordinaires de l'Hôtel et autres fonctionnaires royaux. (Fol. 20 v°.)

PUBL. : Girard et Joly, *Troisiesme livre des offices* (1647), I, addit., p. XII. — *Ordonnances des rois de France*, II, p. 173. — Isambert, *Recueil général*, IV, p. 466.

24. — Notre-Dame-des-Champs lès Paris, 15 février 1346. Ordonnance de Philippe VI pour la bonne administration du royaume, portant règlement de la gabelle, des offices, des délits forestiers, des sergenteries, etc., et pour la juridiction des maîtres des requêtes. (Fol. 21.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, II, p. 238. — Isambert, *Recueil général*, IV, p. 517.

25. — Lucheux, 13 mai 1347[1]. Mandement de Philippe VI à ses conseillers : l'évêque de Laon, l'abbé de Saint-Denis, l'abbé de Marmoutier, Simon de Bucy et Jacques La Vache, chevaliers, et à m^e^ Pierre de Demeville, pour faire rendre exécutoires ses ordonnances relatives aux greffes et sceaux des bailliages et prévôtés. (Fol. 22 v°.) — On lit à la suite : *Registrata fuit hec littera de precepto Curie.*

PUBL. : Girard et Joly, *Troisiesme livre des offices*, II, p. 1904. — *Ordonnances des rois de France*, II, p. 262.

26. — Saint-Germain-en-Laye, 20 septembre 1332. Mandement de Philippe VI à ses gens du Parlement pour l'exécution des lettres de Charles IV relatives aux bénéfices ecclésiastiques vacants en régale. (Fol. 23.)

PUBL. : Fontanon, *Les édits et ordonnances des rois de France*, II, p. 415. — *Ordonnances des rois de France*, II, p. 82. — Isambert, *Recueil général*, IV, p. 402.

27. — Paris, 28 octobre 1335. Mandement de Philippe VI aux sénéchaux de Beaucaire, de Carcassonne et de Toulouse et autres officiers, rappelant les lettres précédentes des 26 avril 1313, 6 novembre 1333 et 12 février 1334, auxquelles il y a lieu de se conformer pour répondre aux plaintes des sujets du roi d'Aragon sur l'inexécution des conventions antérieures. (Fol. 23 v°.)

28. — Paris [en Parlement], 12 janvier 1353. Lettres de Jean II relatives aux exemptions de péages, notamment à Mantes et à Meulan, pour tous envois destinés aux officiers du roi et spécialement à Simon de Bucy, président au Parlement. (Fol. 25 v°.)

29. — 16 novembre 1353. Déclaration de Jean II portant exemption générale de tous droits de travers et péages en faveur des officiers du Parlement. (Fol. 25 v°.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, II, p. 541.

30. — Paris [en Parlement], 10 août 1355. Protestation de Jean II adressée à Pierre, roi d'Aragon, contre la capture par des marins montés sur une galiote portant pavillon aragonais, près de Monte Argentario (côtes de Toscane), d'un vaisseau sur lequel se trouvait Bertrand, archevêque de Salerne, envoyé en ambassade auprès du roi de France par Robert, empereur de Constantinople, et Louis, roi de Sicile et de Jérusalem. (Fol. 26.)

31. — Paris [en Parlement], 13 juillet 1335. Déclaration de Philippe VI sur les cas de nouvelleté dans les pays de droit écrit, donnée à l'occasion d'un procès entre le comte de Périgord et Mathe d'Albret, veuve de Raynaud de Bergerac. (Fol. 26 v°.)

32. — Paris, 22 août 1343. Ordonnance de Philippe VI sur le fait des monnaies et le payement des obligations contractées pendant la faible monnaie. (Fol. 27.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, II, p. 187.

33. — Paris, 22 août 1343. Mandement de Philippe VI au sénéchal de Saintonge pour l'exécution de son ordonnance du même jour sur le fait des monnaies. (Fol. 28 v°.)

34. — La Forte-Maison lès Chartres, 26 octobre 1343. Mandement de Philippe VI au prévôt de Paris pour l'exécution de la-même ordonnance. (Fol. 29.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, II, p. 193.

35. — Saint-Germain-en-Laye, 5 novembre 1343. Mandement de Philippe VI portant règlement pour le payement des rentes et décimes des bénéfices au roi, et pour les rentes et loyers à Paris. (Fol. 30.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, II, p. 195.

36. — Paris, décembre 1344. Ordonnance de Philippe VI relative au fonctionnement de la Cour de Parlement et aux appels qui y sont interjetés. (Fol. 32 à 34.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, II, p. 210.

37. — Janvier 1348. Ordonnance de Philippe VI réglant la manière de procéder aux payements à cause du changement du cours des monnaies. (Fol. 35 à 37.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, II, p. 272.

38. — Amiens, 8 septembre 1347[1]. Lettres patentes

[1] Isambert date la pièce du 18 mai.

[1] Les *Ordonnances* donnent la date du 6 septembre.

de Philippe VI accordant des privilèges spéciaux en faveur des bourgeois de la ville de Calais pour les dédommager des pertes qu'ils ont subies pendant leur héroïque défense contre les Anglais. (Fol. 37.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, IV, p. 607.

39. — Chantecoq, 11 mai 1333. Déclaration de Philippe VI portant règlement pour les dons et grâces accordés par le roi à certains de ses sujets, qui seront nuls de plein droit si les dons précédemment faits à la même personne ne sont pas mentionnés dans l'acte nouveau. (Fol. 37 v°.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, II, p. 92. — Isambert, *Recueil général*, IV, p. 411.

40. — Brive, 26 décembre 1335. Déclaration de Philippe VI mitigeant les clauses de la déclaration précédente. (Fol. 37 v°.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, II, p. 105.

41. — 13 mai 1350[1]. Ordonnance de Philippe VI, rendue en Grand Conseil, et réglant la manière de procéder aux payements à cause du changement du cours des monnaies. (Fol. 39 à 42.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, II, p. 324. — Isambert, *Recueil général*, IV, p. 562.

42. — 10 juin [1352-1355]. Lettre missive de Jean II à Louis, roi de Sicile et de Jérusalem, le priant d'intervenir dans une affaire qui intéresse Guillaume Pellicier, de Narbonne, actuellement à Famagouste, en Chypre, et dont les marchandises ont été saisies. (Fol. 42 v°.)

43. — Paris, août 1353. Édit de Jean II portant règlement pour la corporation des médecins, chirurgiens et apothicaires de la ville de Paris. (Fol. 42 v°.)

PUBL. : Fontanon, *Les édits et ordonnances*, IV, p. 458. — *Ordonnances des rois de France*, II, p. 532. — R. de Lespinasse, *Les métiers de Paris*, I (1886), p. 504.

44. — Paris, mars 1302. Lettres patentes de Philippe IV vidimant et confirmant des lettres de Louis IX (Fontainebleau, août 1229) et de Philippe III (Paris, janvier 1276), qui concernent les privilèges de l'Université de la ville de Paris. (Fol. 45.)

PUBL. : Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, IV, p. 3. — *Ordonnances des rois de France*, XI, p. 394.

45. — Paris, [en Parlement], 2 janvier 1356. Commission de Jean II aux gens des requêtes du Palais pour ouïr les comptes d'exécution du testament de feu me Gilles de Senneville, médecin du roi. (Fol. 45 v°.)[2]

[1] Isambert donne à cet acte la date du 3 mai.

[2] Isambert (IV, 763) déclare n'avoir pu trouver cette pièce qu'il cite d'après Blanchard.

46. — Sans date [en Parlement]. Déclaration de Jean II sur les causes d'appel direct des sentences des juges ne ressortissant point nuement au Parlement de Paris. (Fol. 46.) — Enreg. le 24 novembre 1354.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, IV, p. 311. — Isambert, *Recueil général*, IV, p. 699.

47. — Paris [en Parlement], 5 janvier 1356. Confirmation générale par Jean II de l'ordonnance publiée par Philippe IV en 1303 sur la réformation et la justice du royaume. (Fol. 47 à 53.)[1]

48. — Chanteau, 22 décembre 1361. Mandement de Jean II concernant l'exercice de la régale et la nomination aux bénéfices ecclésiastiques pendant le temps de sa captivité, adressé au Parlement à l'occasion d'une requête pour l'obtention d'un canonicat vacant, en l'église Saint-Urbain de Troyes, par la mort de me Nicolas de Pennes. (Fol. 53.)

49. — Dijon, 27 décembre 1361. Lettres de Jean II pour l'exécution du mandement précédent. (Fol. 53.)

50. — Calais, 14 octobre 1360. Déclaration de Jean II portant que les collations de prébendes faites pendant sa captivité par son fils aîné Charles, duc de Normandie et régent de France, conserveront toute leur valeur, à l'exception des prébendes accordées par le roi lui-même en l'église de Chartres et en l'église de Bayeux à me Macé Guéhery et à me Denis de Coulours, ses secrétaires. (Fol. 53 v°.) — Enreg. le 26 janv. 1361.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, III, p. 428. — Isambert, *Recueil général*, V, p. 97.

51. — Amiens, 5 décembre 1363. Lettres patentes de Jean II, rendues en conséquence de l'assemblée des États généraux tenue à Amiens pour l'administration du royaume, notamment pour le règlement des impôts, les péages, l'aide octroiée pour la guerre, les usuriers ou Lombards, les malfaiteurs et le port de la rouelle sur les vêtements des Juifs. (Fig. 55.) — Enreg. le 15 décembre 1363.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, III, p. 646. — Isambert, *Recueil général*, V, p. 156.

52. — Hesdin, décembre 1363. Édit de Jean II pour l'administration de la justice et l'abréviation des procès. (Fol. 56.)

PUBL. : Girard et Joly, *Troisiesme livre des offices*, I (1647), addit., p. CXLIV. — *Ordonnances des rois de France*, III, p. 649. — Isambert, *Recueil général*, V, p. 160.

53. — Château du Goulet, 17 avril 1364. Mandement

[1] Isambert (*loc. cit.*) déclare l'existence de cet acte très douteuse.

de Charles V confirmant aux présidents et gens du Parlement, gens des comptes et trésoriers qu'ils continuent à exercer les offices dont ils ont été pourvus avant son avènement au trône, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné. (Fol. 57 v°.)

Publ. : Girard et Joly, *Troisiesme livre des offices*, I (1647), addit., p. xvii. — *Ordonnances des rois de France*, IV, p. 413.

54. — Paris, 24 juillet 1364. Déclaration de Charles V révoquant à nouveau toutes les aliénations du domaine royal faites tant par ses prédécesseurs que par lui, à l'exception des dons faits aux ducs d'Anjou, de Berri et de Bourgogne. (Fol. 57 v°.) — Enreg. le 30 juillet suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, IV, p. 466. — Isambert, *Recueil général*, V, p. 217.

55. — Reims, 21 octobre 1363. Lettres patentes de Jean II relatives au port de la rouelle pour les Juifs et à l'abandon de toute poursuite contre les Lombards. (Fol. 58.) — Enreg. le 20 novembre 1363.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, III, p. 641. — Isambert, *Recueil général*, V, p. 154.

56. — Évreux, 28 mai 1359. Lettres de Charles le Mauvais, roi de Navarre et comte d'Évreux, ordonnant la contrainte par corps d'un nommé Colin l'Armurier, bourgeois d'Évreux, pour non-payement d'une vente de bois achetée par lui aux bois de Gravigny. (Fol. 58 v°.)

57. — Paris, janvier 1367. Ordonnance de Charles V portant règlement pour les terres données en apanage à Philippe de France, duc d'Orléans, comte de Valois et de Beaumont-sur-Oise, provenant en douaire de la reine Jeanne de Bourgogne. (Fol. 59.)

58. — Avignon, 20 avril 1351. Bulle du pape Clément VI assurant le roi Jean II et la reine Jeanne qu'aucune sentence d'interdit ne pourra être publiée sur leurs terres et domaines sans la permission du Saint-Siège. (Fol. 61 v°.)

59. — Avignon, 20 avril 1351. Bulle du pape Clément VI, adressée au roi Jean et à la reine Jeanne, portant que tous les chapelains et clercs étant en leur obéissance pourront librement percevoir les fruits de leurs bénéfices. (Fol. 62.)

60. — Avignon, 20 avril 1351. Bulle du pape Clément VI, adressée à l'évêque de Paris et aux abbés des abbayes de Sainte-Geneviève et de Saint-Denis, les invitant à faire délivrer les revenus aux bénéficiaires ecclésiastiques qui dépendent de la maison royale, suivant la teneur de la concession qui leur est accordée. (Fol. 62.)

61. — Latran (Rome), 31 mars 1256. Bulle du pape Alexandre IV, adressée à Louis IX, portant qu'aucun archevêque ni prélat ne pourra publier de sentence d'excommunication ni d'interdit sur les terres du royaume de France sans la permission expresse du Saint-Siège. (Fol. 63.)

62. — Anagni, 1er octobre 1255. Bulle du pape Alexandre IV, adressée à Louis IX, confirmant les lettres d'Innocent IV qui défendaient formellement la mise en interdit ecclésiastique des terres du roi de France sans le consentement du Saint-Siège. (Fol. 63.)

63. — Pérouse, 13 mars 1266. Bulle du pape Clément IV, adressée à Louis IX, confirmant celle d'Alexandre IV du 1er octobre 1255. (Fol. 63.)

64. — Viterbe, 31 juillet 1266. Bulle de Clément IV, adressée à Louis IX, qui annule toute interprétation restreignant aux seules terres du domaine royal le privilège de n'être point soumises à l'interdit ecclésiastique. (Fol. 63 v°.)

65. — Viterbe, 19 septembre 1278. Bulle du pape Nicolas III, adressée à Philippe III, portant qu'il ne sera prononcé aucune sentence d'excommunication ni d'interdit sur les terres du roi de France sans le consentement du Saint-Siège. (Fol. 64.)

66. — Orvieto, 7 octobre 1281. Bulle du pape Martin IV sur le même sujet. (Fol. 64.)

67. — Orvieto, 24 mars 1272. Bulle de Grégoire X, adressée à Philippe III, sur le même sujet. (Fol. 64 v°.)

68. — Avignon, 28 novembre 1372. Bulle du pape Grégoire XI, adressée à Charles V, en faveur de l'archevêque de Lyon, des évêques de Langres, Autun et Chalon-sur-Saône auxquels le Parlement de Paris avait interdit de connaître des cas et actions réelles à propos de difficultés soulevées entre ces prélats et les baillis de Sens et de Saint-Gengoux, Jean Lemire, procureur royal au bailliage de Sens, et Pierre de Jouarre, sergent d'armes du roi. (Fol. 65.)

69. — Paris [en Parlement], 5 janvier 1370. Mandement de Charles V à Léger Warout, huissier au Parlement, par lequel il s'élève contre l'interdit ecclésiastique mis sur la ville de Mantes, au mépris de toutes les lettres de privilèges accordées par les Papes, par Yves de Saint-Silvestre, official de l'archidiacre de Pinserais, et annule le procès commencé par la juridiction ecclésiastique contre Robert Aymer, dit de Maule, receveur et voyer du roi à Mantes, accusé d'homicide sur la personne de feu me Jean Bout-du-Monde. (Fol. 66.)

Publ. : *Preuves des libertez de l'Église gallicane*, p. 168.

70. — Paris [en Parlement], 14 mai 1370. Mandement de Charles V au bailli de Caux, aux vicomtes d'Arques et de Pont-de-l'Arche et autres, de faire annuler la sentence d'excommunication prononcée par l'official de Rouen contre Guillaume Ancelin, bailli royal en cette ville, sous prétexte que celui-ci avait fait emprisonner un clerc marié. (Fol. 67.)

PUBL. : *Preuves des libertez de l'Église gallicane*, p. 55.

71. — Vers 1360. Statuts de la geôle du Châtelet de Paris, signifiés au prévôt de Paris par mᵉ Richard de Gisors, fils de feu Macé de Gisors, geôlier dudit Châtelet, et par Simon de Bray, notaire. (Fol. 68.)

72. — Paris, 5 octobre 1361. Déclaration de Jean II interdisant aux nobles du royaume de France de se faire la guerre entre eux, et aux gens d'armes et archers de s'assembler entre eux; invitant en outre lesdits gens de guerre à regagner leurs domiciles avant un mois s'ils en sont éloignés. (Fol. 69.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, III, p. 525. — Isambert, *Recueil général*, V, p. 126.

73. — Paris [en Parlement], 17 décembre 1352. Lettres patentes de Jean II interdisant toute guerre privée et tout défi entre seigneurs du royaume pendant toute la durée de la guerre avec le roi d'Angleterre. (Fol. 69 v°.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, II, p. 511. — Isambert, *Recueil général*, IV, p. 673.

74. — Paris [en Parlement], 19 juillet 1363. Mandement de Charles V au bailli de Vermandois et aux prévôts de Laon de contraindre les habitants du diocèse de Laon, même par la privation de leurs biens et la prison si besoin est, à respecter la décence des offices divins, troublés fréquemment par la présence d'excommuniés, dont s'est plaint l'évêque de Laon. (Fol. 70.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XII, p. 102.

75. — Paris, 3 juillet 1371. Mandement de Charles V au bailli et au prévôt de Sens de contraindre, même par sequestre si besoin est, les habitants de Langres qui ont été excommuniés par l'évêque dudit lieu, pour non-payement de leurs dettes ou pour autres causes, à se faire absoudre de ces excommunications moyennant une taxe modique. (Fol. 70 v°.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, V, p. 414. — Isambert, *Recueil général*, V, p. 353.

76. — Paris [en Parlement], 26 mai 1365. Mandement de Charles V aux prévôt, doyen, chantre et chapitre de l'église de Reims, les requérant de laisser jouir pleinement et paisiblement de sa prébende mᵉ Nicolas de Villemer, notaire du roi et greffier au Parlement de Paris, qui possède un canonicat en ladite église de Reims. (Fol. 71.

77. — Paris [en Parlement], 8 mars 1372. Mandement de Charles V au bailli de Sens, l'invitant à s'interposer et à interdire les empiétements de l'autorité ecclésiastique contre l'autorité royale dans son ressort. (Fol. 71-72.)

PUBL. : Bacquet, *Traité des droits de justice*, chap. 7.

78. — Paris [en Parlement], 8 mars 1372. Mandement de Charles V à ses baillis de Sens et de Saint-Gengoux et à leurs lieutenants, ainsi qu'à Jean Lemire, procureur général au bailliage de Sens, et à Pierre de Jouarre, sergent d'armes, d'interdire les empiétements de l'autorité ecclésiastique contre l'autorité du duc de Bourgogne dans toutes les terres et juridictions que celui-ci possède au royaume de France. (Fol. 72-73.)

79. — Paris [en Parlement], 20 décembre 1372. Serment de fidélité et d'obéissance prêté par Jean Rivaut, en présence du Chancelier, au roi de France contre le roi d'Angleterre et ses alliés. (Fol. 73.) — Au-dessous est écrit : « *Cy dessus est la forme du serement que les barons et autres notables personnes des pais de Poitou, Xantonge, Angolesme, et de La Rochelle ont nouvellement fait et presté au Roy nostre Sire.* »

80. — Paris [en Parlement], 12 novembre 1373. Serment prêté solennellement, au Louvre, au roi de France par mᵉ Pierre d'Orgemont, nouvellement fait et créé chancelier du royaume. (Fol. 72.)

81. — 8 mai 1372. Déclaration de Charles V relative aux droits de souveraineté et de ressort qui appartiennent au roi et dont l'application est confiée à mᵉ Arnaud de Lar, secrétaire du roi, notamment dans la ville et baronnie de Montpellier baillées au roi de Navarre. (Fol. 73 v°-75.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, V, p. 477. — Isambert, *Recueil général*, V, p. 370.

82. — Paris, 9 décembre 1372. Lettres patentes de Charles V portant règlement général pour les boulangers de la ville de Paris et le prix du pain, et vidimant des lettres royales données en Parlement le 21 avril précédent sur le même sujet. (Fol. 75-77.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, V, p. 553. — R. de Lespinasse, *Les métiers de Paris*, I (1886), p. 201.

83. — Château de Vincennes, août 1374. Édit de Charles V fixant la majorité des rois de France à quatorze

ans. (Fol. 77 v°.) — Enreg. en lit de justice le 21 mai 1375.

Publ. : Fontanon, *Les édits et ordonnances*, II, p. 1. — Corbin, *Code Louis*, p. 9. — *Recueil des traitez de paix*, I, p. 327. — Félibien, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, preuves, p. 131. — Dupuy, *Traité de la majorité des rois*, preuves, p. 155. — Du Mont, *Corps diplomatique*, II, 1re partie, p. 94.— *Ordonnances des rois de France*, VI, p. 26. — Isambert, *Recueil général*, V, p. 415.

84. — Paris [en Parlement], 5 mars 1376. Déclaration de Charles V portant que les appellations à interjeter des jugements rendus par les officiers des terres données en apanage à son oncle Philippe de France, duc d'Orléans, dans le duché d'Orléans, dans les bailliages de Sens, Troyes, Meaux, Chaumont et Vitry, et rentrées dans le domaine royal par le décès dudit duc, iront aux officiers du roi dans chacun de ces gouvernements ou bailliages. (Fol. 79.) — Enreg. le 10 mars suivant.

85. — Au Bois de Vincennes, 27 juillet 1375. Lettres patentes de Charles V, rendues à la requête du connétable Bertrand Du Guesclin, et portant que les appels du gruyer de Montfort-l'Amaury seront portés en première instance devant le gouverneur de ce comté, et ensuite par appel au Parlement de Paris. (Fol. 79 v°.) — Enreg. le 28 mars 1376.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, VI, p. 133.

86. — Paris [en Parlement], 8 janvier 1377. Mandement de Charles V au bailli de Coutances d'avoir à faire exécuter les lettres patentes qu'il a promulguées le 10 décembre 1376 (vidimées) relativement à l'office de sergent d'armes qui n'est pas chargé, comme d'aucuns le croient, des ajournements et des exploits de justice. (Fol. 80.)

87. — Février 1321. Édit de Philippe V portant règlement pour l'usage du grand sceau et pour la recette des émoluments qui en proviennent. (Fol. 80.)

Publ. : Fontanon, *Les édits et ordonnances*, I, p. 138. — Girard et Joly, *Troisiesme livre des offices*, I, p. 779-782. — A. Tessereau, *Histoire chronologique de la Grande Chancellerie de France*, I (1710), p. 11. — *Ordonnances des rois de France*, I, p. 735. — Isambert, *Recueil général*, III, p. 263.

88. — Paris [Hôtel Saint-Paul], 4 juillet 1366. Lettres patentes de Charles V annulant les appels faits au Parlement de Paris et portant évocation au Grand Conseil des causes portées devant le bailli de Saint-Pierre-le-Moutier par les ecclésiastiques de Berri et d'Auvergne et notamment par les abbés de Déols, La Chaise-Dieu, Saint-Sulpice de Bourges et le prieur de Saint-Pourçain, dont les privilèges doivent être respectés. (Fol. 81.) — Enreg. le 6 juillet suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, IV, p. 662. — Isambert, *Recueil général*, V, p. 253.

89. — Paris [Hôtel Saint-Paul], juillet 1366. Lettres patentes de Charles V, de même nature que les précédentes, en faveur de l'abbaye de La Chaise-Dieu, de l'église de Saint-Flour, du chapitre de Brioude, de l'abbaye Saint-Philibert de Tournus, du prieuré de Saint-Pourçain, du monastère Saint-Sébastien de Grandlieu, du prieuré de Rives, des abbayes d'Aurillac, d'Issoire, de Cusset, de Saint-Sulpice de Bourges, de Massay, de Mauzac, de l'église collégiale de Léré-sur-Loire et de l'évêque de Saint-Flour. (Fol. 81-88.) — Enreg. le 25 juillet suivant.

90. — Paris, 3 mars 1375. Déclaration de Charles V portant règlement général pour les cas royaux et les exempts du duché de Berry et d'Auvergne et du comté de Poitou, qui forment l'apanage de son fils Jean, duc de Berry et comte de Poitiers. (Fol. 91.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, VI, p. 96.

91. — Paris, 3 mars 1375. Mandement de Charles V aux receveurs généraux sur le fait des aides de faire payer 47000 francs d'or à Jean de France, duc de Berry et comte de Poitiers, outre le don qui lui est fait des comtés de Saintonge et d'Angoumois, pour le récompenser des services qu'il a rendus en temps de guerre et notamment pour la reprise du château de Lusignan des mains des Anglais. (Fol. 91-92.)

92. — Sans date (xive s.). Exposé résultant d'une enquête faite sur le péage de Bapaume. (Fol. 92 v°.)

93. — Paris, 21 février 1366. Lettres patentes de Charles V donnant à Denis Prévosteau l'office de bailli de Chartres, au lieu de Mahieu des Quesnes qui l'a résigné. (Fol. 93.)

94. — Paris, 18 novembre 1365. Mandement de Charles V au bailli de Coutances, l'informant que ceux qui interjetteront appel puis y renonceront dans la huitaine seront passibles d'une amende de 60 sous. (Fol. 93.)

Publ. : Fontanon, *Les édits et ordonnances*, I, p. 628. — Girard et Joly, *Troisiesme livre des offices*, I, addit., p. cli. — *Ordonnances des rois de France*, IV, p. 599. — Isambert, *Recueil général*, V, p. 236.

95. — Paris, 16 décembre 1364. Lettres de Charles V réclamant de ses gens du Parlement l'abréviation des procès pendants devant cette juridiction. (Fol. 93 v°.) — Enreg. le 17 décembre suivant.

Publ. : Fontanon, *Les édits et ordonnances*, I, p. 61. — Girard et Joly, *Troisiesme livre des offices*, I, p. 153. — *Ordonnances des rois de France*, IV, p. 511. — Isambert, *Recueil général*, V, p. 228.

96. — Paris, février 1367. Édit de Charles V établissant un siège royal en la ville de Tournai. (Fol. 94 v°.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, IV, p. 706.

97. — Paris [en Parlement], 27 juillet 1367. Lettres de Charles V confirmatives de celles qu'il a récemment données (à Chartres, juillet 1367) en faveur des privilèges de l'église cathédrale de Chartres. (Fol. 96.)

98. — Sens, 19 juillet 1367. Mandement de Charles V aux gens de son Parlement de Paris, leur ordonnant d'enregistrer les lettres de juillet 1367. (Fol. 97 v°.)

99. — Paris, mai 1360. Lettres patentes de Jean II portant rémission générale pour tous les crimes et délits commis pendant le temps de la guerre avec le roi d'Angleterre et à cause d'elle. (Fol. 98.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, III, p. 407. — Isambert, *Recueil général*, V, p. 94.

100. — Paris, 22 juillet 1370. Mandement de Charles V aux présidents du Parlement à Paris, portant défense de surseoir aux jugements des causes qui leur sont soumises. (Fol. 98 v°.)

PUBL. : Girard et Joly, *Troisiesme livre des offices*, I, addit., p. 95. — *Ordonnances des rois de France*, V, p. 323. — Isambert, *Recueil général*, V, p. 346.

101. — Paris, 9 mai 1366. Arrêt du Parlement condamnant les péagers de Maisons-sur-Seine à payer les redevances dudit péage à mᵉ Thomas Le Tourneur, secrétaire du Roi, conseiller en la Chambre des Comptes et archidiacre de Tournai, avec les intérêts. (Fol. 99.)

102. — Paris, 18 mars 1367. Lettres patentes de Charles V confirmant les privilèges de l'Université de Paris. (Fol. 99 v°.)

PUBL. : Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, IV, p. 394. — *Ordonnances des rois de France*, IV, p. 710.

103. — Paris, 2 juin 1367. Lettres patentes de Charles V renvoyant à la juridiction des Requêtes du Palais la cause de mᵉ Jacques Sacquespée. (Fol. 100 v°.)

104. — Bois-de-Vincennes, 6 février 1371. Lettres patentes de Charles V réglant les privilèges des habitants de la ville de Tournai, après enquête faite en son nom par mᵉ Arnaud de Corbie et Regnault de Compiègne, maître des requêtes de l'Hôtel. (Fol. 101-103.)

105. — Paris [Hôtel Saint-Paul], 23 juin 1379. Lettres patentes de Charles V réglant l'échange fait entre lui et l'archevêque de Reims des villes de Mouzon et Beaumont-en-Argonne, d'une part, et la ville et châtellenie de Vailly-sur-Aisne, d'autre part. (Fol. 103-105.) — Enreg. le 16 août suivant.

106. — Bois-de-Vincennes, juin 1337. Lettres patentes de Philippe VI faisant connaître que les appeaux des jugements prononcés par les justices particulières du comté de Perche ressortiront à Charles, comte d'Alençon, et à ses héritiers et successeurs, sauf appel au Parlement de Paris. (Fol. 106.) — Enreg. le 22 août 1379.

107. — Beauté-sur-Marne, 23 avril 1380. Lettres patentes de Charles V réunissant au comté de Rethel la châtellenie de Warcq-sur-Meuse, qui appartient au comte de Flandre par voie de récent achat et qui est tenue en foi et hommage du roi à cause de la châtellenie de Sainte-Menehould. (Fol. 106 v°.) — Enreg. le 25 mai suivant.

108. — Paris, 19 novembre 1380. Lettres patentes de Charles VI établissant son oncle Jean, duc de Berri, lieutenant général du roi en Languedoc, en l'investissant de pouvoirs très étendus. (Fol. 107.) — Enreg. le 17 décembre suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, VI, p. 529. — Isambert, *Recueil général*, VI, p. 543.

109. — Paris [en Parlement], 15 janvier 1381. Lettres patentes de Charles VI vidimant et confirmant les lettres de son père (données à Montargis au mois de novembre 1379) en faveur du chapitre de la Sainte-Chapelle du bois de Vincennes. (Fol. 108.)

110. — Paris, 9 avril 1376. Lettres patentes de Charles V accordant des privilèges spéciaux en justice aux religieuses dominicaines du couvent de Saint-Louis de Poissy. (Fol. 109.) — Enreg. le 7 août 1377.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, VI, p. 183.

111. — Bois-de-Vincennes, 25 janvier 1381. Lettres patentes de Charles VI vidimant et confirmant des lettres de ses prédécesseurs Louis X (Crécy, 20 juillet 1315) et Philippe VI (Poissy, mars 1340) en faveur des habitants nobles et bourgeois du duché de Normandie. (Fol. 109-112.) — Enreg. le 1ᵉʳ avril suivant.

112. — Senlis, 16 février 1381. Mandement de Charles VI aux gens du Parlement de Paris, leur ordonnant de faire enregistrer les lettres précédentes. (Fol. 112 v°.)

113. — Château de Vincennes, 14 mai 1370. Lettres patentes de Charles V déclarant réunis au domaine royal le duché de Guyenne, [et les comtés de Ponthieu, de Limoges, de Poitou, d'Agenais et d'Angoumois] confisqués par droit de conquête sur le roi d'Angleterre et sur son fils le prince de Galles. (Fol. 113-114.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, VI, p. 508. — Du Mont *Corps diplomatique*, II, 1ʳᵉ partie, p. 75. — Isambert, *Recueil général*, V, p. 338.

114. — Paris, 20 novembre 1380. Lettres de garde

gardienne octroyées par Charles VI à l'église cathédrale de Chartres. (Fol. 114.) — Enreg. le 5 juillet 1385.

115. — Paris, 28 avril 1385. Lettres patentes de Charles VI déclarant l'église cathédrale de Chartres justiciable seulement du Parlement de Paris. (Fol. 115.)

116. — Paris, 12 novembre 1384. Déclaration de Charles VI portant qu'il sera passé outre à l'exécution des lettres obligatoires passées sous le sceau royal, nonobstant appel de saisie, à moins de consignation faite par le débiteur. (Fol. 115.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, VII, p. 93. — Isambert, *Recueil général*, VI, p. 598.

117. — Paris, 3 octobre 1385. Lettres patentes de Charles VI révoquant des lettres antérieurement accordées pour contraindre les ecclésiastiques du royaume à payer aux collecteurs du Pape les droits de dîme et de procuration. (Fol. 115 v°.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, VII, p. 131. — Isambert, *Recueil général*, VI, p. 601.

118. — Paris [Hôtel Saint-Paul], 6 octobre 1385. Ordonnance de Charles VI portant règlement pour la saisie du temporel des bénéfices vacants et pour la réparation des églises. (Fol. 116-117.) — Enreg. le 8 août 1415.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, VII, p. 133. — Isambert, *Recueil général*, VI, p. 602. — *Preuves des libertez de l'église gallicane*, 3e éd^on, II, p. 8.

119. — Gand, 24 décembre 1385. Déclaration des échevins et habitants de la ville de Gand par laquelle ils font leur humble soumission à Charles VI, roi de France, ainsi qu'au duc et à la duchesse de Bourgogne, et se reconnaissent déliés de toutes promesses à l'égard du roi d'Angleterre. (Fol. 118.) — Enreg. le 14 février 1386.

120. — Paris [en Parlement], 16 février 1386. Mandement de Charles VI à son bailli de Rouen ou à son lieutenant de faire exécuter ses lettres du 6 octobre précédent sur les bénéfices vacants dans le royaume. (Fol. 118 v°.)

121. — Paris, 5 octobre 1386. Lettres patentes de Charles VI portant règlement pour la succession des aubains et bâtards, et pour le droit d'épave dans la province de Champagne. (Fol. 119.)

122. — Paris [en Parlement], 20 septembre 1386. Lettres de Charles VI tendant à l'exécution de l'ordonnance du 6 octobre 1385 relative à la saisie du temporel des bénéfices vacants. (Fol. 120.) — Enreg. le 8 août 1415.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, VII, p. 159.

123. — Paris, 16 janvier 1387. Lettres patentes de Charles VI portant règlement pour la juridiction des Requêtes du Palais et pour les privilèges des conseillers, chambellans, maîtres des requêtes, maîtres d'hôtel, secrétaires, notaires, panetiers, échansons, écuyers d'écurie, huissiers, sergents d'armes, valets de chambre et autres officiers de la maison du roi. (Fol. 120 v°.) — Enreg. le 11 février suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, VII, p. 161. — Isambert, *Recueil général*, VI, p. 617.

124. — Paris [château du Louvre], 9 février 1388. Lettres patentes de Charles VI portant réduction du nombre des officiers de la Chambre des Comptes, des trésoriers de France, des généraux maîtres des monnaies, des maîtrises des eaux et forêts, des maîtres ordinaires des requêtes de l'Hôtel, des secrétaires du roi, des élus, huissiers et sergents d'armes, qui sont nommément désignés, et règlement pour leurs gages. (Fol. 121-122.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, VII, p. 174.

125. — Paris [au Louvre], 21 janvier 1389. Mandement de Charles VI aux présidents de son Parlement à Paris, les invitant à refuser l'entrée dans les conseils du Parlement à tous abbés et prieurs du royaume, sauf aux prieurs de Saint-Martin-des-Champs à Paris et de Saint-Pierre-le-Moutier, comme à ceux qui font partie du Grand Conseil. (Fol. 122 v°.) — Enreg. le 29 janvier suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, VII, p. 218. — Isambert, *Recueil général*, VI, p. 641.

126. — Paris [au Louvre], 5 février 1389. Déclaration de Charles VI réglant la composition du Parlement et sa justice, le nombre d'officiers qui doivent avoir séance au Parlement de Paris, dans chacune des trois Chambres, et la fixation de leurs gages. (Fol. 122 v°.)

Ordonnances des rois de France, VII, p. 224. — Isambert, *Recueil général*, VI, p. 642.

127. — Avignon, 28 janvier 1390. Lettres patentes de Charles VI portant règlement pour la réformation des abus qui se commettent sur le fait des tailles et gabelles en Languedoc et en Guyenne. (Fol. 123-125.)

128. — Melun, 13 septembre 1389. Lettres patentes de Charles VI portant règlement pour le collège de Dormans-Beauvais établi en l'Université de Paris, et fondé par Jean de Dormans, cardinal de Beauvais, avec confirmation d'un accord passé entre l'évêque de Meaux (Guillaume de Dormans) et l'abbé de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons. (Fol. 125-126.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, VII, p. 298.

IMPRIMERIE NATIONALE.

129. — 24 février 1392. Ordonnance de Charles VI déclarant que, dans le Languedoc et dans les pays de droit écrit, on ne pourra appeler des sentences interlocutoires, pour droits fiscaux et dettes au roi, que dans les cas où leur exécution entraînerait des effets qui ne pourraient être réparés par jugement définitif. (Fol. 126 v°.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, VII, p. 451. — Isambert, *Recueil général*, VI, p. 700.

130. — Paris [en Parlement], 20 novembre 1392. Mandement de Charles VI aux sénéchaux de Beaucaire, de Toulouse et de Carcassonne ou à leurs lieutenants, vidimant et confirmant des lettres de Charles V, du 27 août 1376, relatives au droit de bourgeoisie en Languedoc. (Fol. 127–129.)

131. — Tournai, septembre 1368. Lettres patentes de Charles V réglant les amendes dues par les justiciables du bailliage de Vermandois après que les jugements prononcés contre eux auront été confirmés ou infirmés au Parlement. (Fol. 129.) — Enreg. le 31 mars 1370.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, V, p. 140.

132. — Février 1297. Lettres patentes de Philippe IV réglant les cas d'ajournement pour les sujets de Jean, comte de Bretagne, devant les officiers du roi. (Fol. 130.) — Vidimus de Jean Loncle, garde de la prévôté de Paris, du 10 avril 1323.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, I, p. 329.

133. — Paris, 20 mars 1303. Mandement de Philippe IV aux baillis de Tours et de Coutances portant règlement pour les appels qui seront interjetés des jugements rendus par les officiers du duc de Bretagne. (Fol. 130.) — Vidimus de Jean Loncle, garde de la prévôté de Paris, du 10 avril 1323.

134. — Paris, mars 1317. Lettres de Louis X déclarant que le duc de Bretagne ne pourra être ajourné devant le Roi, si ce n'est en cas d'appel de défaut de droit, de faux jugement, ou cas de souveraineté, et confirmant les deux lettres précédentes. (Fol. 130.) — Vidimus de Jean Loncle, garde de la prévôté de Paris, du 10 avril 1323.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, I, p. 637.

135. — Saint-Germain-en-Laye, juillet 1324. Lettres patentes de Charles IV vidimant et confirmant les lettres précédentes (de 1297 et de 1317) en faveur des habitants du duché de Bretagne. (Fol. 130 v°.)

136. — Guérande, 10 avril 1380. Lettres de Jean, duc de Bretagne, comte de Montfort et de Richemont, qui ratifie et promulgue le traité qu'il a conclu avec le roi de France. (Fol. 131 v°–133.)

137. — Abbeville, 4 avril 1393 [1]. Ordonnance de Charles VI abolissant la coutume de confisquer les biens des juifs qui se convertissaient en recevant le sacrement du baptême. (Fol. 133 v°.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, VII, p. 792. — Isambert, *Recueil général*, VI, p. 728.

138. — Paris [en Parlement], 12 février 1393. Lettres patentes de Charles VI rappelant et vidimant des lettres données par Charles IV en janvier 1325 au sujet des dépens occasionnés par les frais de justice devant les juges séculiers, dépens qui seront payés par la partie qui succombera. (Fol. 133 v°.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, VII, p. 551. — Isambert, *Recueil général*, VI, p. 727.

139. — Paris, juin 1394. Lettres patentes de Charles VI portant règlement pour les marchands et voituriers de poisson de mer en la ville de Paris, et les autorisant à se faire représenter par un procureur chargé de la défense de leurs droits et privilèges. (Fol. 134 v°.) — Enreg. le 3 juillet suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, VII, p. 619.

140. — Paris [en l'hôtel Saint-Paul], 7 septembre 1394. Mandement de Charles VI au prévôt de Paris et à tous ses baillis et sénéchaux, d'avoir à faire exécuter l'édit du 6 octobre 1385 sur la saisie du temporel des bénéfices ecclésiastiques vacants. (Fol. 135 v°.) — Enreg. le 8 août 1395.

141. — Paris, 28 octobre 1394. Lettres patentes de Charles VI enjoignant à ses baillis, sénéchaux et gouverneurs, tant de Languedoc que de Langue d'oïl, l'obligation de résider en personne là où leurs fonctions les appellent. (Fol. 136.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, VII, p. 1381. — Isambert, *Recueil général*, VI, p. 754.

142. — Paris [en Parlement], novembre 1394. Édit de Charles VI admettant désormais les femmes à ester en justice dans les causes civiles intentées tant au civil qu'au criminel. (Fol. 137.)

Publ. : Fontanon, *Les édits et ordonnances*, I, p. 618. — Girard et Joly, *Le troisiesme livre des offices*, I, p. 20. — *Ordonnances des rois de France*, XII, p. 185. — Isambert, *Recueil général*, VI, p. 755.

143. — [Paris, au Louvre, 15 août 1389]. Ordonnance de Charles VI portant défense de surseoir au pro-

[1] Les *Ordonnances* et Isambert donnent pour cet acte la date du 25 avril.

noncé et à l'exécution des arrêts du Parlement de Paris sous quelque prétexte que ce soit. (Fol. 137.) — Enreg. le 27 août suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, VII, p. 290. — Isambert, *Recueil général*, VI, p. 680.

144. — Paris, 31 mars 1394. Mandement de Charles VI au sénéchal de Toulouse ou à son lieutenant de connaître d'une plainte adressée par les capitouls et consuls de la ville de Toulouse sur une affaire qui intéresse le domaine du roi. (Fol. 138.) — Enreg. le 29 avril 1395.

145. — Paris, 17 mars 1396. Lettres de Charles VI autorisant maîtres Guillaume de Sens, Pierre Boschet, Henry de Marle et Ymbert de Boisy, présidents en la Cour de Parlement à Paris, à accepter un don de plusieurs queues de vin à eux offertes par Marie de Bretagne, reine de Sicile et de Jérusalem, tante du roi. (Fol. 138 v°.)

146. — Paris [Hôtel Saint-Paul], 27 janvier 1372. Lettres patentes de Charles V portant privilège de garde gardienne en faveur de l'église cathédrale de Limoges, qui ressortira directement au Parlement de Paris. (Fol. 139.)

147. — Paris, décembre 1392. Lettres patentes de Charles VI vidimant et confirmant les lettres précédentes. (Fol. 139 v°.)

148. — Au camp lès Douai, août 1340. Lettres patentes de Philippe VI rétablissant, en la modifiant, la commune de Tournai. (Fol. 140–142.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XII, p. 54.

149. — Paris, décembre 1340. Lettres patentes de Philippe VI complétant les précédentes, et octroyant aux habitants de la ville de Tournai, en raison de leur fidélité, la pleine et entière possession de tous les biens, rentes et héritages que le roi se trouvait avoir en ladite ville de Tournai ou ses dépendances. (Fol. 142.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XII, p. 60.

150. — Amiens, septembre 1338. Lettres patentes de Philippe VI portant mandement au gouverneur de Tournai et au bailli de Lille d'avoir à observer et à respecter un antique usage de la ville de Tournai d'après lequel les biens d'un bourgeois convaincu d'homicide sont confisqués. (Fol. 142 v°.)

151. — Bois-de-Vincennes, 6 février 1371. Lettres patentes de Charles V portant règlement général d'administration pour la ville de Tournai. (Fol. 143–146.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, V, p. 370.

152. — Paris, 18 mai 1389. Lettres patentes de Charles VI octroyant aux habitants de la ville de Tournai le droit de ressortir directement au Parlement de Paris. (Fol. 146.)

153. — Paris, 12 février 1397. Lettres patentes de Charles VI portant que les condamnés à mort seront reçus au sacrement de pénitence. (Fol. 147.)

PUBL. : Fontanon, *Les édits et ordonnances*, I, p. 660. — *Ordonnances des rois de France*, VIII, p. 122. — Isambert, *Recueil général*, VI, p. 775.

154. — Paris, 7 mai 1397. Lettres patentes de Charles VI portant condamnations pour les blasphémateurs, qui seront punis du pilori et de la prison pour la première fois, et plus gravement s'il y a récidive. (Fol. 147.) — Enreg. le 17 mai suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, VIII, p. 130. — Isambert, *Recueil général*, VI, p. 777.

155. — Paris, 14 mars 1398. Ordonnance de Charles VI portant exemption de divers impôts en faveur des officiers du Parlement de Paris. (Fol. 148.)

156. — Paris, 27 juillet 1398. Déclaration de Charles VI par laquelle il se soustrait, lui et ses sujets, à l'obéissance du pape Benoît XIII. (Fol. 149–153.) — Enreg. le 19 août suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, VIII, p. 258. — Isambert, *Recueil général*, VI, p. 805.

157. — Paris, 18 novembre 1398. Mandement de Charles VI aux gens tenant sa Cour de Parlement et sa Chambre des Comptes à Paris, les informant que les appels des sentences des officiers du domaine de feu la mère du roi iront au bailliage de Gisors pour les terres situées en Normandie, et aux ressorts ordinaires pour toutes les autres terres. (Fol. 153 v°.)

158. — Paris, 13 février 1399. Mandement de Charles VI à ses conseillers Philippe de Moulins, évêque de Noyon, et Amaury d'Orgemont, chevalier, commis sur le fait de l'aide ou taille à recouvrer en France pour la délivrance des chrétiens prisonniers des Turcs, déclarant exempts de cette taille les gens de la Grand'Chambre du Parlement de Paris, les maîtres des requêtes de l'Hôtel, les gens de la Chambre des enquêtes et des requêtes du Palais, ainsi que leurs greffiers et huissiers. (Fol. 154.)

159. — Paris, 5 mars 1399. Lettres missives de Charles VI à Martin, roi d'Aragon, de Valence et de Majorque, l'informant qu'il chargera son sénéchal de Carcassonne et Narbonne de procéder à une enquête sur les faits contenus dans une lettre de plainte qu'il a reçue de

plusieurs marchands aragonais et notamment de Francesco Colomer, patron d'un navire venant de Sicile que la tempête avait jeté sur les côtes de France, lequel prétendait avoir été dépouillé de toutes ses marchandises pour une valeur de 31155 florins d'or aragonais. (Fol. 154 v°.)

160. — Paris, 7 mai 1399. Lettres patentes de Charles VI déclarant nulles, en conformité d'un acte du concile tenu à Paris, les grâces expectatives données par les papes en France, et remettant la collation des bénéfices ecclésiastiques aux prélats français. (Fol. 155-156.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, VIII, p. 325. — Isambert, *Recueil général*, VI, p. 832.

161. — Paris, [28] juin 1399. Lettres patentes de Charles VI érigeant en pairies les terres et seigneuries possédées et acquises en France par Louis, duc d'Orléans, et Valentine de Milan, sa femme, telles que les comtés de Blois et de Dunois, les châtellenies de Fère-en-Tardenois et de Gandelu, etc. (Fol. 157.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, VIII, p. 331.

162. — Paris [en Parlement], 18 juin 1399. Lettres patentes de Charles VI portant règlement pour les appels qui auront lieu des pays de droit écrit au Parlement de Paris. (Fol. 157 v°.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, VIII, p. 330. — Isambert, *Recueil général*, VI, p. 840.

163. — Windsor, 1er mai 1396. Promesse faite par des seigneurs français et anglais de veiller à la restitution des biens et joyaux d'Isabelle de France, si le roi Richard II d'Angleterre venait à mourir après la consommation du mariage. (Fol. 158 v°.) — Enreg. le 7 juillet 1400.

PUBL. : Rymer, *Fœdera, Conventiones, Litteræ*, 3e edit., III, part. 4, p. 113.

164. — Paris, 12 août 1400. Lettres patentes de Charles VI déclarant que, conformément à de précédentes lettres du 14 mars 1398, les gens du Parlement de Paris, de la Chambre des enquêtes et de celle des requêtes, les greffiers, les avocats et procureurs audit Parlement sont affranchis de tous droits et impôts sur la vente de leurs biens, et ne doivent en aucune façon être molestés à ce sujet par les agents royaux. (Fol. 159 v°.)

165. — Paris, 3 novembre 1400. Mandement de Charles VI aux gens de son prochain Parlement à Paris, les invitant à refuser toutes plaidoiries par procureurs, si les plaideurs n'ont pas reçu sur ce des lettres scellées du grand sceau royal. (Fol. 160.) — Enreg. le 12 novembre suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, VIII, p. 396.

166. — Paris, 7 janvier 1401. Lettres patentes de Charles VI portant règlement général pour les officiers de justice dans le royaume. (Fol. 161-164.) — Enreg. le 11 janvier suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, VIII, p. 409. — Isambert, *Recueil général*, VI, p. 855 (extrait).

167. — Paris, mai 1400. Lettres patentes de Charles VI octroyant à Louis, duc d'Orléans, son frère, la ville et châtellenie de Château-Thierry, qu'il tiendra en héritage propre, lui et ses héritiers mâles. (Fol. 164.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, VIII, p. 383.

168. — Paris, 9 mai 1401. Lettres patentes de Charles VI nommant son oncle Jean, duc de Berri, lieutenant général en Languedoc. (Fol. 164 v°.) — Enreg. le 16 mai suivant.

169. — Paris, 30 octobre 1394. Lettres patentes de Charles VI portant privilège de garde gardienne en faveur de l'église et du chapitre de Sainte-Croix d'Orléans. (Fol. 165 v°.)

170. — Paris, 13 mars 1402. Mandement de Charles VI aux officiers de son Parlement à Paris d'expédier et entériner les lettres de grâce et de rémission signées de son chancelier Arnaud de Corbie, auquel il a donné tous pouvoirs pour le remplacer. (Fol. 166 v°.) — Enreg. le 4 avril suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, VIII, p. 491. — Isambert, *Recueil général*, VII, p. 14.

171. — Paris, 28 février 1402. Lettres patentes de Charles VI interdisant toute aliénation du domaine royal et réunion audit domaine de tout ce qui en avait été aliéné, à l'exception des apanages de la reine, des oncles du roi, du frère du roi et de leurs enfants, et du comté et châtellenie de Mortain donné par lui à Pierre de Navarre. (Fol. 166 v°.) — Enreg. le 17 avril suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, VIII, p. 484. — Isambert, *Recueil général*, VII, p. 9.

172. — Paris, 18 avril 1402. Lettres patentes de Charles VI donnant à son frère Louis tous pouvoirs pour administrer les finances du Languedoc, et mandant à tous officiers de la Chambre des Comptes et sur le fait des finances d'avoir égard à ce que fera son frère sur cette matière comme aux décisions mêmes du roi. (Fol. 167 v°.) — Enreg. le 21 avril suivant.

173. — Paris, 24 juin 1402. Lettres patentes de Charles VI donnant à son oncle Philippe, duc de Bour-

gogne, tous pouvoirs pour administrer les finances dans les pays de Langue d'oïl. (Fol. 168 v°.) — Enreg. le 3 juillet suivant.

174. — Paris, 24 mars 1403. Lettres patentes de Charles VI affirmant la nécessité d'une réglementation pour la police de la ville de Paris, et nommant mᵉ Henry de Marle, président au Parlement de Paris, Baugieux d'Arly, sire de Picquigny et vidame d'Amiens, Guillaume Le Bouteiller et Hector de Chartres, chambellans du roi, Jean Davy, maître des requêtes de l'hôtel, et mᵉ Jean du Drac, général sur le fait de la justice, des finances et des aides du royaume, pour procéder à une enquête sur ce point. (Fol. 169 v°.)

175. — Londres, 5 décembre 1402. Réponse d'Henri IV, roi d'Angleterre, au cartel de défi que lui avait adressé Louis de France, duc d'Orléans, daté de Coucy (7 août 1402). [Fol. 170 v°.]

176. — [Coucy?], 26 mars 1403. Réplique de Louis de France, duc d'Orléans, à la lettre précédente. (Fol. 172.)

177. — Paris, 26 avril 1403. Édit de Charles VI relatif au serment solennel d'obéissance qui est dû au roi, et qui devra être prêté en présence du chancelier de France, de Charles d'Albret, connétable, et autres notables du royaume. (Fol. 173.) — Enreg. le 11 mai suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, VIII, p. 579. — Isambert, *Recueil général*, VII, p. 51.

178. — Paris [en Parlement], 11 mai 1403. Lettres patentes de Charles VI informant que tous les officiers du Parlement de Paris ont prêté au roi le serment obligatoire d'après l'édit précédent, en présence de : Arnaud de Corbie, chancelier; Charles d'Albret, connétable; Pierre Boschet et Henry de Marle, présidents au Parlement; les archevêques d'Auch et de Sens, les évêques de Paris, Poitiers et Saint-Flour, l'abbé de Saint-Denis; Tristan du Bois, Guillaume Chanteprime, Pierre Lesclat, Jean David, Jean de Saint-Verain, Robert Waguet, Nicolas d'Orgemont et autres, conseillers; et Nicolas de Baye, greffier. (Fol. 174.) — Enreg. le 24 juillet suivant.

179. — [Châteauneuf-sur-Loire?], 14 octobre 1403. Réponse de Louis de France, duc d'Orléans, à de nouvelles lettres de Henri IV, roi d'Angleterre, du 30 précédent, apportées au château de Coucy par un héraut d'armes. (Fol. 174 v°.)

180. — Paris, 29 décembre 1403. Lettres patentes de Charles VI portant défense aux ecclésiastiques du royaume de France et du Dauphiné de payer aucun droit de régale ni les arrérages, s'il y en a, au pape Benoît XIII ni à ses collecteurs ou officiers. (Fol. 176.) — Enreg. le 10 janvier suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, VIII, p. 622. — Isambert, *Recueil général*, VII, p. 76. — *Preuves des libertez de l'Église gallicane*, 3ᵉ édition, I, 2ᵉ partie, p. 171.

181. — Paris, 13 novembre 1403. Mandement de Charles VI aux présidents et conseillers du Parlement de Paris, portant que le nombre des procureurs audit Parlement doit être réduit et fixé invariablement. (Fol. 177 v°.) — Enreg. le 10 janvier suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, VIII, p. 617. — Isambert, *Recueil général*, VII, p. 71.

182. — Paris, 28 janvier 1404. Lettres patentes de Charles VI révoquant les lettres par lui données le 24 mars 1403 (ci-dessus n° 174) concernant la police de la ville de Paris. (Fol. 178.) — Enreg. le 30 janvier suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, VIII, p. 626.

183. — Paris, 6 mai 1403. Lettres patentes de Charles VI autorisant son frère Louis de France, duc d'Orléans, à tenir dans son comté de Vertus en Champagne, qui lui appartient du fait de sa femme, des Grands Jours qui ressortiront au Parlement de Paris. (Fol. 178 v°.) — Enreg. le 21 janvier 1404.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, VIII, p. 585.

184. — Paris, 4 mars 1404. Lettres patentes de Charles VI portant que le comté de Joigny doit ressortir au bailliage de Troyes et non à la prévôté de Saint-Florentin. (Fol. 179.) — Enreg. le 3 avril suivant.

185. — Paris, 22 mai 1404. Lettres patentes de Charles VI érigeant en pairie, en faveur de Louis, duc d'Orléans, et de Valentine de Milan, sa femme, la baronnie de Coucy, le comté de Soissons, les seigneuries et châtellenies de Ham en Vermandois, Pinon, Montcornet, Origny-en-Thiérache, et le vinage de Laon. (Fol. 179 v°.) — Enreg. le 2 juin suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, IX, p. 3.

186. — Paris, 15 mai 1403. Lettres patentes de Charles VI confirmant des lettres antérieures relatives à l'aliénation de son domaine, et mandant à son chancelier d'informer, en prenant avis de conseillers et notables sûrs, chaque fois qu'il voudra être fait infraction à ces lettres. (Fol. 180.) — Enreg. le 5 juin 1404.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, VIII, p. 587. — Isambert, *Recueil général*, VII, p. 63.

187. — Paris, 26 mai 1404. Mandement de Charles VI aux conseillers commissaires sur le fait de l'aide imposée

pour la guerre contre l'Angleterre, les informant que les officiers du Parlement de Paris sont exempts de cet impôt. (Fol. 181.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, IX, p. 7.

188. — Paris, 30 mai 1403. Déclaration de Charles VI pour faire rentrer le royaume de France sous l'obéissance du pape Benoît XIII, à laquelle il s'était soustrait depuis 1398. (Fol. 181 v°.) — Enreg. le 19 juin 1404.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, VIII, p. 593. — Du Mont, *Corps diplomatique*, II, p. 285. — Isambert, *Recueil général*, VII, p. 65. — *Preuves des libertez de l'Église gallicane*, 3e édon, I, 2e partie, p. 170.

189. — Paris, 9 juin 1404. Lettres patentes de Charles VI révoquant celles du 29 décembre 1403 au sujet de la collation des bénéfices. (Fol. 183 v°.) — Enreg. le 19 juin 1404.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, IX, p. 14. — *Preuves des libertez de l'Église gallicane*, 3e édit., I, 2e partie, p. 173.

190. — Paris, 9 juin 1404. Lettres patentes de Charles VI érigeant en duché-pairie, en faveur de Charles d'Évreux, roi de Navarre, et à titre d'apanage, les villes et châtellenies de Beaufort en Champagne, Soulaines, Nogent-l'Artaud, Larzicourt, Nogent-sur-Seine, Pont-sur-Seine, Saint-Florentin, Bray-sur-Seine, Coulommiers, Lixy, Dolot, Pont-sur-Yonne, Chéroy, Voux, Flagy, Lorrez le Bocage, Grez, Nemours, Mez-le-Maréchal, Dixmont, Châteaulandon, et leurs appartenances et dépendances, formant le duché de Nemours. (Fol. 184 v°.) — Enreg. le 27 juin suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, IX, p. 11.

191. — Paris, 27 juillet 1398. Lettres patentes de Charles VI relatives à la suppression des dîmes et impositions qui sont levées par les collecteurs du pape Benoît XIII sur les ecclésiastiques du royaume de France, le roi et l'Église de France s'étant soustraits à son obédience. (Fol. 186.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, VIII, p. 258. — Isambert, *Recueil général*, VI, p. 805.

192. — Paris, 14 janvier 1401 (1). Lettres patentes de Charles VI conférant à Louis, dauphin de Viennois, à titre d'apanage, le duché de Guyenne et ses dépendances, à charge de réunion ultérieure à la couronne. (Fol. 186 v°.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, VIII, p. 410. — Isambert, *Recueil général*, VI, p. 860.

193. — Paris, 12 juillet 1401. Lettres patentes de Charles VI conférant à Jean de France, son second fils, à titre d'apanage, le duché de Berry et le comté de Poitou avec toutes leurs dépendances, qui reviendront à la couronne de France en cas de décès dudit Jean sans descendance mâle. (Fol. 187 v°.)

194. — Paris, 12 juillet 1401. Lettres patentes de Charles VI octroyant à son même fils Jean le duché de Touraine pour faire partie de son apanage. (Fol. 188 v°.) — Enreg. le 29 janvier 1405.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, VIII, p. 450. — Isambert, *Recueil général*, VII, p. 4.

195. — 1405. Remontrances adressées par Jean, duc de Bourgogne, et Philippe, duc de Bourgogne et comte de Nevers, au duc de Guyenne, en l'absence du roi, et appelant son attention sur quatre points particuliers de l'administration du royaume; et lettres de Louis, duc d'Orléans, données à Melun le 2 septembre 1405, en réponse auxdites remontrances. (Fol. 189 v°–193.) — Enreg. le 5 septembre 1405.

196. — Paris, 8 septembre 1405. Réplique du duc de Bourgogne et du comte de Nevers à la précédente réponse du duc d'Orléans. (Fol. 193 v°-196.) — Enreg. le 12 septembre suivant.

197. — Paris, 24 août 1405. Mandement de Charles VI aux présidents et conseillers au Parlement de Paris de continuer, pendant les vacations dudit Parlement (qui ne doit plus se réunir qu'au 12 novembre prochain), à juger les causes et procès pendants devant cette juridiction. (Fol. 196.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, IX, p. 86. — Isambert, *Recueil général*, VII, p. 99.

198. — Paris, 27 janvier 1406. Mandement de Charles VI au prévôt de Paris, d'interdire dans tout le royaume les joûtes, et particulièrement celles qui doivent avoir lieu à Royaumont entre Jean de Garencières le jeune, le sire de Boqueaux et François de Grignaulx, chambellans du roi. (Fol. 197.) — Enreg. le 29 janvier suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, IX, p. 105. — Isambert, *Recueil général*, VII, p. 106.

199. — Paris, 3 février 1406. Lettres patentes de Charles VI portant révocation, en raison des faits de guerre et de la diminution des ressources du trésor royal, des gages à vie attribués à quelques-uns des officiers du Parlement et de la Chambre des enquêtes, sauf à ceux de ces officiers qui ont servi le roi depuis plus de vingt ans. (Fol. 197 v°.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, IX, p. 108. — Isambert, *Recueil général*, VII, p. 107.

200. — Paris, 28 avril 1402. Lettres patentes de Charles VI attributives de privilèges de garde gardienne à

(1) Dans Isambert, cet acte figure avec la date du 11 janvier.

l'église et au chapitre cathédral de Châlons-sur-Marne. (Fol. 197 v°-199.)

201. — Paris [en Parlement], 10 juillet 1336. Mandement de Philippe VI au bailli d'Amiens ou à son lieutenant, exposant que certains faits d'adultère ne relèvent pas de la juridiction de l'officialité de l'évêque d'Amiens, mais bien du Parlement de Paris. (Fol. 199.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, II, p. 117. — Isambert, *Recueil général*, IV, p. 425.

202. — Paris [en Parlement], 5 mars 1389. Mandement de Charles VI au bailli d'Amiens pour l'exécution des précédentes lettres du 10 juillet 1336. (Fol. 199 v°.)

203. — Tarascon, 8 janvier 1405. Bulle du pape Benoît XIII relative au schisme et à la dignité pontificale. (Fol. 199 v°.) — Enreg. le 18 juillet 1406.

204. — Tarascon, 8 janvier 1405. Bulle du pape Benoît XIII acceptant les articles du traité conclu avec les cardinaux réunis à Châteaurenard en Provence, au sujet du schisme. (Fol. 200 v°.) — Enreg. le 18 juillet 1406.

205. — Tarascon, 8 janvier 1405. Bulle du pape Benoît XIII accordant, à la demande de Louis, duc d'Orléans, l'oubli des injures et le pardon des offenses à l'égard de ceux qui sont revenus sous son autorité. (Fol. 201.) — Enreg. le 18 juillet 1406.

206. — Tarascon, 8 janvier 1405. Bulle du pape Benoît XIII relative à la tenue d'un concile général. (Fol. 201 v°.) — Enreg. le 18 juillet 1406.

207. — Tarascon, 8 janvier 1405. Bulle du pape Benoît XIII déclarant que dans le prochain concile général il ne devra pas être question de la soustraction d'obédience proposée pour terminer le schisme. (Fol. 202.) — Enreg. le 18 juillet 1406.

208. — Paris, 30 juillet 1406. Lettres patentes de Charles VI autorisant les habitants du Cambrésis à jouir par réciprocité du droit d'aubaine en France, en se fondant sur les précédents et notamment sur une enquête qui fut faite à l'occasion du décès de Mathieu de l'Isle, né à Cambrai et mort à Saint-Quentin, dont put hériter son cousin germain et plus proche héritier Colart le peintre, demeurant à Cambrai. (Fol. 202-205.) — Enreg. le 2 septembre suivant [1].

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, IX, p. 116. — Isambert, *Recueil général*, VII, p. 111.

[1] Isambert date cet enregistrement du 30 avril.

209. — Paris, 28 avril 1402. Lettres patentes de Charles VI octroyant des privilèges de garde gardienne à l'église et au chapitre cathédral de Châlons-sur-Marne [1]. (Fol. 205 v°.)

210. — Paris, 15 septembre 1406. Lettres patentes de Charles VI autorisant Charles de Savoisy, son conseiller et chambellan, à faire reconstruire sa maison sise à Paris, rue du Petit-Marivaux [auj. rue Pavée], et démolie anciennement à cause des difficultés qu'eut ledit Charles avec l'Université de Paris. (Fol. 206 v°.) — Enreg. le 23 novembre suivant.

211. — Paris, 14 janvier 1407. Lettres patentes de Charles VI portant règlement pour l'exécution du décret de l'Église gallicane contre ceux qui désapprouvent l'expédient de la cession et de la soustraction d'obédience proposée pour terminer le schisme. (Fol. 207 v°.) — Enreg. le 23 mars suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, IX, p. 174. — *Preuves des libertez de l'Église gallicane*, 3e édit., I, 2e partie, p. 178.

212. — Saint-Marcel lès Paris, 15 avril 1407. Lettres patentes de Charles VI érigeant en pairie la ville et châtellenie de Mortagne en faveur de son fils Jean, duc de Touraine. (Fol. 209 v°.) — Enreg. le 18 avril suivant.

213. — Paris, 7 septembre 1407. Mandement de Charles VI au prévôt de Paris, lui mandant qu'en raison des grandes charges que le peuple doit supporter, il ne sera plus fait sur lui de prises d'aucune sorte, ni en blés, vins, foins, avoines, poissons, bestiaux et volatiles de toutes sortes, ni autrement, pendant la durée de quatre années. (Fol. 210.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, IX, p. 250. — Isambert, *Recueil général*, VII, p. 147.

214. — Paris, novembre 1364. Ordonnance de Charles V réglementant la juridiction des Requêtes du Palais au Parlement de Paris. (Fol. 210 v°.)

Publ. : Fontanon, *Les édits et ordonnances*, I, p. 25. — Girard et Joly, *Le troisiesme livre des offices*, add., p. 111. — *Ordonnances des rois de France*, IV, p. 506. — Isambert, *Recueil général*, V, p. 225.

215. — Paris, novembre 1407. Lettres patentes de Charles VI portant révocation du don fait en augmentation d'apanage à Louis, duc d'Orléans, et réunion immédiate au domaine de la couronne, après le décès dudit duc, des comtés et châtellenies de Dreux, Château-Thierry et autres qui lui avaient été précédemment octroyés. (Fol. 211 v°.) — Enreg. le 12 décembre suivant.

[1] C'est la répétition du n° 200.

216. — Paris, 12 janvier 1408. Déclaration de Charles VI par laquelle il s'engage à observer la neutralité à l'égard du Pape si le schisme n'est pas terminé avant la fête de l'Ascension prochaine. (Fol. 213.) — Enreg. le 26 janvier suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, IX, p. 190. — Isambert, *Recueil général*, VII, p. 168. — *Preuves des libertez de l'Église gallicane*, 3e édit., I, 2e partie, p. 181.

217. — Paris, 7 janvier 1408. Lettres patentes de Charles VI portant révocation de toutes les confirmations d'offices faites aux officiers du duc d'Orléans dans les terres de son apanage réunies au domaine royal après son décès. (Fol. 214.) — Enreg. le 13 février suivant.

218. — Paris, 19 octobre 1406. Lettres patentes de Charles VI réduisant le nombre des offices de notaires-secrétaires du roi à soixante, comme autrefois, le soixantième étant réservé à un membre de l'ordre des Célestins fondé à Paris. (Fol. 215.) — Enreg. le 15 mars suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, IX, p. 152.

219. — Paris, 14 mai 1408. Mandement de Charles VI aux officiers du Parlement et au prévôt de Paris, ordonnant la publication de ses lettres antérieures [n° 220] sur les privilèges de l'Église gallicane. (Fol. 216.) — Enreg. le 15 mai suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, IX, p. 331.

220. — Paris, 18 février 1407. Lettres patentes de Charles VI portant règlement général pour la réduction des libertés de l'Église gallicane. (Fol. 216 v°.) — Enreg. le 15 mai 1408.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, IX, p. 294. — Isambert, *Recueil général*, VII, p. 172. — *Preuves des libertez de l'Église gallicane*, 3e édit., II, p. 13.

221. — Paris, 18 février 1407. Lettres patentes de Charles VI, complémentaires des précédentes, destinées à faire cesser dans le royaume de France et dans le Dauphiné les exactions et dommages financiers qu'a eu à supporter l'Église gallicane. (Fol. 218.) — Enreg. le 15 mai 1408.

222. — Paris, 5 juin 1408. Mandement de Charles VI aux gens de son Parlement à Paris, les invitant à considérer comme nulles et non avenues les bulles d'excommunication et autres qui seront envoyées à Paris par Pierre de Luna, pape récemment élu. (Fol. 219 v°.) [Cette page a été rayée et recopiée à la suite avec quelques modifications.] — Enreg. le 18 juin suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, IX, p. 346.

223. — Paris, 8 mai 1408. Lettres patentes de Charles VI confirmant au Parlement de Paris le droit de nommer des conseillers et autres officiers, en présence du chancelier. (Fol. 220.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, IX, p. 327. — Isambert, *Recueil général*, VII, p. 181.

224. — Paris, 7 janvier 1408. Ordonnance générale de Charles VI relative à l'administration du royaume, aux fonctions et aux gages des officiers de justice et de finance. (Fol. 221 v°-225.) — Enreg. le 19 novembre suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, IX, p. 279. — Isambert, *Recueil général*, VII, p. 158.

225. — Tours, 13 décembre 1408. Lettres de Charles VI portant modification à l'ordonnance du 7 janvier précédent en faveur des conseillers et officiers qui auront servi le roi pendant vingt ans : leurs gages leur seront payés intégralement leur vie durant. (Fol. 226.) — Enreg. le 22 décembre suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, IX, p. 400. — Isambert, *Recueil général*, VII, p. 190.

226. — Tours, 10 décembre 1408. Lettres patentes de Charles VI octroyant à Charles d'Évreux, roi de Navarre, héritier des possessions de ses père et mère en Champagne, en Normandie et dans le duché de Nemours, les villes et châtellenies d'Ervy-le-Châtel et de Courtenay avec leurs dépendances, pour parfaire l'assiette de 12000 livres de rente qui leur revenaient de droit. (Fol. 226 v°.) — Enreg. le 18 mars 1409.

PUBL. : [Secousse], *Recueil de pièces... par Charles II dit le Mauvais* (1755), p. 539.

227. — Paris, 10 septembre 1409. Lettres patentes de Charles VI confirmant les privilèges des habitants, bourgeois et marchands de la ville de Paris. (Fol. 228 v°.) — Enreg. le 25 novembre suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, IX, p. 463.

228. — Paris, 3 janvier 1410. Mandement de Charles VI à Arnaud de Corbie, chancelier de France, de faire délivrer des lettres de provision à deux conseillers élus au Parlement de Paris en remplacement de me Nicolas d'Orgemont, nommé conseiller en la Chambre des Comptes, et de me Jean Boyer, décédé, et d'agir de la même manière à l'avenir. (Fol. 229 v°.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XII, p. 231. — Isambert, *Recueil général*, VII, p. 227.

229. — Paris, 23 décembre 1409. Déclaration de Charles VI laissant, comme par le passé, aux of[illegible] du Parlement de Paris la jouissance intégrale de pensions. (Fol. 229 v°.) — [Vidimus par Pierre ... à

Essars, garde de la prévôté de Paris.] — Enreg. le 23 janvier 1410.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, IX, p. 487. — Isambert, *Recueil général*, VII, p. 220.

230. — Paris, mars 1409. Lettres patentes de Charles VI portant exemption, en faveur des hôteliers de la ville et des faubourgs de Paris, du payement des impôts établis sur le foin et sur l'avoine et destinés à être vendus à ceux qui logent chez eux. (Fol. 230 v°.) — Enreg. le 11 février 1410.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, IX, p. 421.

231. — Tours, 2 septembre 1410. Manifeste des ducs de Berri, d'Orléans et de Bourbon, des comtes d'Alençon et d'Armagnac, adressé au roi Charles VI, sur la bonne gestion des affaires de l'État et l'autorité de son fils aîné le duc de Guyenne, pour se justifier d'avoir pris les armes. (Fol. 231 v°.)

232. — Paris, 25 décembre 1410. Lettres patentes de Charles VI portant que toutes les terres possédées par Louis, duc de Guyenne, son fils, dans le royaume, seront tenues du roi en pairie. (Fol. 232 v°.) — Enreg. le 30 décembre suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, IX, p. 554.

233. — [Rennes], 8 mai 1407. Contrat par lequel Charles de Dinan, chevalier, sire de Châteaubriand, et son fils aîné Roland de Dinan, cèdent à Robert de Dinan la châtellenie de Moncontour, provenant de la succession de Jean de Beaumanoir et de Marguerite de Rohan. Cession par Roland de Dinan de la même châtellenie à Olivier de Bretagne, comte de Penthièvre. (Fol. 233.)

Publ. : Dom Morice, *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, II (1744), p. 789.

234. — 15 septembre 1407. Lettres de Patri, sire de Châteaugiron, chevalier, maréchal et chambellan du duc de Bretagne, et de Armel de Châteaugiron, son fils, capitaine des ville et château de Moncontour, au sujet de ladite châtellenie de Moncontour. (Fol. 236 v°.) — Enreg. le 6 février 1410.

235. — Paris, 6 novembre 1410. Lettres patentes de Charles VI confirmant et vidimant des lettres précédentes des 18 juin 1404 et 3 novembre 1410, par lesquelles Pierre de Navarre, comte de Mortain, héritier de son frère Charles de Navarre, comte d'Évreux, reçoit à titre de [illegible]ie la partie dudit héritage comprenant les villes et châ[illegible]ies de Coulommiers, Pont-sur-Seine, Nogent-sur-[illegible]e, Bray-sur-Seine, Dixmont, Saint-Florentin et Séant-[illegible]Othe. (Fol. 237-240.) — Enreg. le 26 février 1411.

236. — Paris, 15 juillet 1411. Lettres missives de Charles VI aux autorités ecclésiastiques de France, déclarant exempts de la dîme à payer au pape les officiers clercs du Parlement de Paris. (Fol. 240 v°.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, IX, p. 619.

237. — Marseille, 9 mai 1383. Bulle d'Urbain VI déclarant accorder l'absolution générale aux grandes compagnies qui s'étaient formées en France, à condition qu'elles rentrent dans le giron de l'Église. (Fol. 241-242.)

238. — Paris, 17 avril 1410. Lettres patentes de Charles VI déclarant, conformément à une délibération de l'assemblée du clergé, qu'il sera pourvu aux bénéfices ecclésiastiques par les ordinaires pendant la neutralité de l'obédience. (Fol. 243.) — Enreg. [au Châtelet de Paris] le 7 mai suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, IX, p. 495.

239. — Paris, 2 novembre 1411. Lettres patentes de Charles VI portant révocation des dons et octrois faits à quiconque des biens saisis sur les rebelles et ennemis du royaume, ainsi que sur leurs adhérents. (Fol. 245.) — Enreg. le 7 novembre suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, IX, p. 650.

240. — Paris [au Louvre], octobre 1411. Lettres patentes de Charles VI portant réunion définitive au domaine royal de la châtellenie de Chauny-sur-Oise, qui en avait été distraite par lettres vidimées de Charles V, du 27 mars 1379, en faveur de Louis, duc d'Orléans. (Fol. 245 v°.) — Enreg. le 16 novembre suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, IX, p. 648.

241. — Paris, 17 octobre 1411. Lettres patentes de Charles VI déclarant, conformément aux récentes décisions du concile de Pise, maintenir à tous ceux qui l'ont obtenue la collation des bénéfices dans le royaume pendant le temps de la neutralité de l'obédience. (Fol. 247 v°.) — Enreg. le 12 décembre suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, IX, p. 642.

242. — Étampes, 6 décembre 1411. Lettres patentes de Charles VI déclarant les officiers de son Parlement à Paris possédant fiefs nobles, clercs et laïques, y compris les greffiers, notaires, huissiers et procureurs, exempts de participation à la présente guerre. (Fol. 249.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, IX, p. 661.

243. — Paris, 18 décembre 1411. Lettres patentes de Charles VI portant réunion au domaine royal des ville

et comté de Soissons, en partie possédés par feu Louis, duc d'Orléans, et confisqués pour forfaiture sur son fils Charles d'Orléans, et portant création audit Soissons d'offices royaux et d'un siège particulier ressortissant au bailli de Vermandois. (Fol. 250.) — Enreg. le 29 décembre suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, IX, p. 664.

244. — Marseille, 9 mai 1383. Bulle d'Urbain VI adressée aux archevêques de Reims et de Sens, et aux évêques de Paris, Chartres et Beauvais, au sujet des grandes compagnies. (Fol. 251 v°.)

245. — Paris, 8 octobre 1410. Lettres patentes de Charles VI confirmant la révocation de tous dons faits de lieutenances, capitaineries générales et pensions particulières sur le trésor royal, et affectant au service de la guerre les deniers provenant des aides et des domaines. (Fol. 252.) — Enreg. le 28 septembre 1411.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, IX, p. 544.

246. — Paris, 20 janvier 1412. Lettres patentes de Charles VI autorisant les bourgeois de Paris à jouir en pleine propriété du bureau de la ville et de la prévôté des marchands, qui sont rétablis. (Fol. 253 v°.) — Enreg. le 26 janvier 1412.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, IX, p. 668. — Isambert, *Recueil général*, VII, p. 261. — Félibien, *Histoire de la ville de Paris*, III, p. 526.

247. — Paris, janvier 1411. Lettres patentes de Charles VI portant réunion des comtés de Valois, Clermont en partie et Beaumont-sur-Oise au bailliage de Senlis. (Fol. 254.) — Enreg. le 26 février suivant.

248. — Paris, 11 mars 1412. Lettres patentes de Charles VI autorisant Jeanne de Boulogne, femme de Jean, duc de Berry, à se servir des procureurs et avocats exerçant dans le comté de Boulogne, pour le gouvernement et conservation de ses droits, malgré la rébellion et désobéissance de Charles d'Orléans et de ses complices. (Fol. 255.) — Enreg. le 22 mars suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, IX, p. 686.

249. — Paris, 11 mars 1412. Lettres patentes de Charles VI donnant commission au seigneur de Croy, son chambellan, de gérer et gouverner les possessions, seigneuries, rentes et revenus de Jeanne de Boulogne, duchesse de Berry, avec tous pouvoirs et autorités. (Fol. 256.)

250. — Paris, 13 avril 1412. Lettres patentes de Charles VI déclarant que les revenus des terres confisquées par le roi seront reçus par ses officiers ordinaires aux lieux accoutumés. (Fol. 257.) — Enreg. le 2 mai suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 1.

251. — Paris, 25 mars 1413. Lettres d'Alaman, cardinal prêtre du titre de Saint-Eusèbe, et de Geoffroy, évêque élu de Saintes, ambassadeurs du Saint-Siège, relatives à l'exemption des dîmes ecclésiastiques en faveur des officiers clercs du Parlement de Paris. (Fol. 258.)

252. — Paris, 3 mai 1412. Lettres patentes de Charles VI portant exemption du service militaire de l'arrière-ban contre les rebelles en faveur des officiers du Parlement de Paris qui devraient prendre les armes en raison de leurs fiefs. (Fol. 258 v°.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 11.

253. — Paris, 10 octobre 1411. Mandement de Charles VI aux officiers du Parlement et de la Chambre des Comptes, à ses trésoriers à Paris et au prévôt de cette ville, portant que les bourgeois de Paris créanciers des rebelles seront payés de leurs dettes avant même que la confiscation des biens desdits rebelles n'ait eu lieu. (Fol. 259.) — Enreg. le 6 juin 1412.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, IX, p. 632.

254. — Paris, 17 février 1412. Lettres de Charles VI pour l'exécution du mandement précédent. (Fol. 260 v°.) — Enreg. le 6 juin suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, IX, p. 680.

255. — Paris, 26 mars 1412. Lettres des gens des comptes et trésoriers du roi à Paris pour l'exécution des lettres précédentes. (Fol. 261 v°.) — Enreg. le 6 juin suivant.

256. — Paris, 26 avril 1412. Mandement de Charles VI aux gens du Parlement de Paris et au prévôt de Paris en faveur de ceux qui ont été pourvus de bénéfices au temps de la neutralité, et qui seront maintenus en paisible possession desdits bénéfices. (Fol. 262.) — Enreg. le 13 juin 1412.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 3. — *Preuves des libertez de l'Église gallicane*, 3e édit., I, 2e partie, p. 198.

257. — Melun, 13 mai 1412. Lettres patentes de Charles VI approuvant et confirmant les traités d'alliance faits entre Jean II, roi de Castille, et Jean, roi de Portugal. (Fol. 263-271.)

258. — Bologne, 1er avril 1410. Jean, cardinal, évêque d'Ostie et vice-chancelier de l'Université de Bologne, à la requête de me Michel Pelote, doyen de l'église de Lisieux, porteur de nombreuses pétitions, fait connaître les décrets

du concile de Pise relatifs à la valeur des bénéfices ecclésiastiques conférés pendant le temps de la neutralité. (Fol. 271 v°.)

259. — Paris, avril 1412. Lettres patentes de Charles VI autorisant les bourgeois de Paris et les forains à vendre et à porter des armes telles que bassinets, haubergeons et autres armures, au même titre que les fabricants eux-mêmes. (Fol. 272.) — Enreg. le 5 juillet suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 6.

260. — Paris, 3 août 1412. Lettre de Henry de Savoisy, doyen de l'église de Langres, conseiller et maître des requêtes de l'Hôtel du roi, receveur général de la dîme, au receveur particulier de la dîme au diocèse de Châlons-sur-Marne, lui mandant que mᵉ Jacques Branlard, conseiller au Parlement de Paris, est dispensé en cette qualité du payement de la dîme imposée par le nouveau concile. (Fol. 273 v°.)

261. — Auxerre, 22 août 1412. Lettres patentes de Charles VI portant restitution à Charles, duc d'Orléans, à sa famille et à ses sujets, de toutes les terres, villes, châteaux et possessions qui leur appartenaient et qui leur avaient été enlevées pendant la guerre. (Fol. 273 v°.) — Enreg. le 13 septembre suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 18.

262. — Melun, 7 septembre 1412. Mandement de Charles VI aux conseillers du Parlement de Paris de faire publier à Paris et d'observer la trêve qu'il vient de conclure avec les princes. (Fol. 274 v°.) — Enreg. le 12 septembre suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 23.

263. — Melun, 27 août 1412. Lettres patentes de Charles VI portant mandement pour la suspension du droit de prises sur le peuple, tant en blés, vins, foins, avoines, fromages, bétail, poissons, volailles, etc., pendant la durée de la guerre. (Fol. 275.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 21.

264. — Melun, 9 septembre 1412. Lettres patentes de Charles VI portant restitution des offices à ceux qui en étaient pourvus avant la guerre, nonobstant toutes nominations contraires. (Fol. 275 v°.) — Enreg. le 20 septembre suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 24.

265. — Auxerre, 22 août 1412. Lettres patentes de Charles VI annonçant la fin de la guerre et la publication d'un traité entre le duc d'Orléans et ses frères d'une part, et Jean, duc de Bourgogne, d'autre part. (Fol. 276.)

PUBL. : Félibien, *Histoire de la ville de Paris*, III, p. 527.

266. — Paris, 24 février 1413. Lettres patentes de Charles VI suspendant de leurs offices pour cause de mauvais services, au point de vue de l'administration financière, le prévôt de Paris, le prévôt des marchands, Michel de Laillier, Alexandre Le Boursier, les généraux conseillers sur le fait des aides à l'exception de Guillaume du Mesnil, le premier écuyer de l'écurie, le receveur général des aides et le contrôleur, les trésoriers de France sur le fait du domaine, les trésoriers des guerres, les changeurs et les clercs du trésor, le maître de la chambre aux deniers, et quelques autres. (Fol. 279 v°.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 59. — Isambert, *Recueil général*, VII, p. 277.

267. — Paris, 18 avril 1413. Lettres patentes de Charles VI instituant le duc de Bourgogne lieutenant général du roi à Gênes. (Fol. 280.) — Enreg. le 9 mai suivant.

268. — Rouen, 22 octobre 1399. Lettres patentes de Charles VI pour la garde des villes, châteaux et forteresses des frontières du royaume, en prévision de la guerre. (Fol. 281 v°.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, VIII, p. 356.

269. — Paris, 29 août 1413. Lettres patentes de Charles VI portant abolition des poursuites dirigées contre des bourgeois et habitants de Paris pour excès commis pendant le temps de la guerre civile, en réservant toutefois les cas de Hélyon de Jacqueville, Robinet de Mailly et Charles de Lens, chevaliers, mᵉ Eustache de Laitre, mᵉ Jean de Troyes, mᵉ Henry de Troyes, mᵉ Baude des Bordes, et une cinquantaine d'autres perturbateurs. (Fol. 282.) — Enreg. le 30 septembre suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 163.

270. — Paris [en Parlement], 5 septembre 1413. Lettres patentes de Charles VI portant abolition de plusieurs statuts et ordonnances précédemment publiés sur l'administration du royaume, pendant les troubles et sur de faux exposés. (Fol. 283 v°.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 170.

271. — Paris [en lit de justice au Parlement], 5 septembre 1413. Lettres patentes de Charles VI portant révocation des lettres du 3 octobre 1411, et rétablissement des princes du sang dans leurs honneurs, prérogatives et dignités. (Fol. 285.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 167.

272. — Paris, 27 octobre 1413. Lettres patentes de Charles VI conservant à Jean du Colombier, seigneur de Moncauquier, chambellan du roi et maître d'hôtel du duc

de Berry, la charge de trésorier de France dont il a été pourvu en 1409, en outre des deux autres trésoriers précédemment nommés, mais déclarant qu'à la mort de l'un de ces trois officiers, le décédé ne sera pas remplacé, de telle sorte qu'il n'y en ait plus désormais que deux. (Fol. 286 v°.) — Enreg. le 14 décembre suivant.

PUBL. : Fournival, *Recueil général des titres concernant les... trésoriers de France* (1655), p. 83. — *Ordonnances des rois de France*, X, p. 182.

273. — Paris, 3 octobre 1411. Lettres patentes de Charles VI déclarant rebelles les ducs Charles d'Orléans, Jean de Bourbon, Jean d'Alençon, Bernard d'Armagnac, Charles d'Albret et tous leurs alliés et complices, et ordonnant de les traiter comme tels. (Fol. 287 v°) — Enreg. le 1er janvier 1414.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, IX, p. 635.

274. — Paris, 14 octobre 1411. Mandement de Charles VI au prévôt de Paris, lui ordonnant de faire publier et divulguer les lettres qui précèdent, afin que ceux qui possèdent des fiefs nobles et les gens des communes se disposent à le servir contre les rebelles. (Fol. 289.) — Enreg. le 1er janvier 1414.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, IX, p. 640. — Isambert, *Recueil général*, VII, p. 257.

275. — Paris, 2 mars 1414. Lettres patentes de Charles VI assurant aux bourgeois et habitants de Paris le payement intégral des dettes dont les rebelles étaient créanciers à leur égard. (Fol. 289 v°.) — Enreg. le 29 mars suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 199.

276. — Laon, 6 juin 1414. Mandement de Charles VI aux conseillers commissaires ordonnés sur le fait de l'aide récemment imposée sur le royaume, d'avoir à exempter du payement de l'aide les conseillers, greffiers et notaires au Parlement de Paris. (Fol. 291.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 213.

277. — Paris, 25 août 1414. Lettres de surséance accordées par les commissaires spéciaux aux officiers du Parlement pour le payement de la dîme. (Fol. 291 v°.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 218.

278. — Senlis, 22 septembre 1414. Lettres patentes de Charles VI instituant son fils aîné Louis, duc de Guyenne et dauphin de Viennois, surintendant des finances du royaume. (Fol. 292.) — Enreg. le 27 septembre suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 219.

279. — Paris, 2 octobre 1414. Mandement de Charles VI aux conseillers et présidents au Parlement de Paris de poursuivre les procès pendants devant cette juridiction durant le temps des vacations. (Fol. 293.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 223. — Isambert, *Recueil général*, VIII, p. 417.

280. — Abbaye de Saint-Jean-des-Vignes lès Soissons, 24 mai 1414. Lettres patentes de Charles VI portant don à son fils Jean du duché de Touraine, dont il jouira par provision jusqu'à ce qu'il puisse posséder le duché de Berry et le comté de Poitou qui font partie de son apanage. (Fol. 293 v°.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 209.

281. — Paris, 14 octobre 1414. Mandement de Charles VI à ses conseillers, Robert Maugier et Simon de Nanterre, présidents au Parlement de Paris, au sujet de l'indult ou des nominations aux bénéfices ecclésiastiques. (Fol. 294.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 224.

282. — Paris, 29 janvier 1415. Mandement de Charles VI aux conseillers au Parlement d'ordonner ce qui sera nécessaire pour la réparation des églises et maisons bénéficiales, et d'y contraindre au besoin qui de droit. (Fol. 294 v°.) — Enreg. le 14 février suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 230.

283. — Paris, 29 décembre 1414. Lettres patentes de Charles VI portant qu'Arthur de Richemont, comte de Bretagne, aura le gouvernement du duché de Nemours, ayant appartenu à Charles d'Evreux, roi de Navarre, son oncle. (Fol. 295.) — Enreg. le 18 février 1415.

284. — Paris, 16 février 1415. Lettres de surséance données par les commissaires nommés sur le fait de l'aide imposée sur le clergé de France par le concile de Constance pour le payement de la dîme. (Fol. 296.)

285. — Paris, 9 décembre 1414. Mandement de Charles VI aux conseillers commissaires ordonnés sur le fait de l'aide imposée sur le royaume de France, les informant de l'exemption accordée sur ce point aux présidents, conseillers, greffiers et notaires du Parlement. (Fol. 296 v°.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 225.

286. — Paris, février 1415. Lettres patentes de Charles VI annonçant la fin de la guerre et la signature de la paix avec Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne. (Fol. 297-300.) — Enreg. le 16 mars suivant.

PUBL. : Du Mont, *Corps diplomatique*, II, 2e partie, p. 21 (d'après Monstrelet).

287. — Paris, 16 février 1415. Lettres patentes de Charles VI déclarant que tous les officiers pourvus de leurs

charges depuis la paix de Pontoise en devront jouir régulièrement et sans contestation, et donnant mandement à son chancelier, aux membres du Parlement et de la Chambre des Comptes, au comte de Vendôme, souverain maître de l'hôtel du roi, au prévôt de Paris, etc., de tenir la main à l'exécution desdites lettres. (Fol. 300.) — Enreg. le 16 mars suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 231.

288. — Paris, 11 avril 1415. Lettres de Louis, duc de Guyenne, fils aîné du roi, relatives à l'exécution du traité signé entre le roi et le duc de Bourgogne. (Fol. 301.) — Enreg. le 25 avril suivant.

289. — Paris [en la Sainte-Chapelle du Palais à], 1er janvier 1415. Lettres patentes de Charles VI portant érection du comté d'Alençon en duché, en faveur de Jean, comte d'Alençon et du Perche, et de ses successeurs, avec le titre de pairie. (Fol. 302 v°.) — Enreg. le 13 mai suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 228.

290. — Paris [en la Sainte-Chapelle du Palais], 7 septembre 1415. Lettres patentes de Charles VI portant règlement pour la punition des rénégats et des blasphémateurs. (Fol. 303.) — Enreg. le 24 septembre suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 243.

291. — Paris, 3 octobre 1415. Mandement de Charles VI aux présidents du Parlement à Paris d'avoir à veiller à la sécurité et fortification de la ville de Paris, sans préjudice des droits du prévôt de Paris, du prévôt des marchands et des échevins de ladite ville. (Fol. 304 v°.) — Enreg. le 3 octobre.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 247.

292. — Rouen, 7 novembre 1415. Mandement de Charles VI aux gens de son prochain Parlement à Paris d'avoir à faire délivrer les prisonniers encore détenus en raison des récents faits de rébellion. (Fol. 304 v°.) — Enreg. le 13 novembre suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 249.

X[1A] 8603. — (Registre *B*, — *Livre croisé*), registre gr. in-4°, 113 feuillets parchemin (1307-1427).

293. — Paris, 31 août 1415. Lettres patentes de Charles VI portant absolution et pardon pour tous ceux qui avaient tenu le parti contraire à celui du roi, à l'exception d'Hélyon de Jacqueville, de Robinet de Mailly, chevaliers, de mes Jean et Henry de Troyes, Jean Parent, Simon Caboche, Denis de Chaumont, et de quarante autres séditieux. (Fol. 1.)

Publ. (partiellement) : *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, XI (1893), p. 315.

294. — Paris, 8 janvier 1416. Lettres patentes de Charles VI octroyant à son conseiller et chambellan Jean de Torsay l'office de maître des arbalétriers de France. (Fol. 1 v°.) — Enreg. le 14 janvier suivant.

295. — Rouen, 29 octobre 1415. Lettres patentes de Charles VI révoquant divers dons faits par le roi d'offices de baillis et de capitaines aussitôt après la bataille d'Azincourt, pour remplacer les titulaires tués dans cette journée, et donnant au Dauphin plein pouvoir pour ces nominations. (Fol. 2.) — Enreg. le 6 février 1416.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XII, p. 254.

296. — Paris, 18 mars 1416. Mandement de Charles VI aux conseillers commissaires ordonnés sur le fait des finances et des aides qu'ils tiennent quittes de la dîme récemment ordonnée sur tous les gens d'église du royaume les conseillers, greffiers, notaires et autres officiers du Parlement de Paris, à charge par eux de payer la somme offerte. (Fol. 2 v°.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XII, p. 255.

297. — Paris, 16 mars 1414. Mandement de Charles VI aux gens du Parlement à Paris de faire publier l'arrêt du Parlement qui condamne le livre composé par Jean Petit pour la justification du meurtre du duc d'Orléans. (Fol. 3.) — Enreg. le 4 juin 1416.

298. — Paris, [février 1414]. Sentence de Gérard, évêque de Paris, et de Jean Polet, de l'ordre des frères Prêcheurs, professeur de théologie et inquisiteur général de l'hérésie en France, condamnant le livre écrit par Jean Petit pour la justification du meurtre du duc d'Orléans. (Fol. 3 v°.) — Enreg. le 4 juin 1416.

Publ. : *Johannis Gersonis opera*, V, col. 322 et suiv. — D'Argentré, *De novis erroribus*, Ib, p. 185.

299. — Paris, 15 juillet 1416. Lettres patentes de Charles VI octroyant à son second fils Charles le duché de Touraine, dont il pourra jouir à titre de provision. (Fol. 5.) — Enreg. le 14 août suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 371.

300. — Paris, août 1416. Édit de Charles VI portant suppression et démolition de la grande boucherie de la ville de Paris, et la remplaçant par quatre nouvelles boucheries situées, la première à la halle de Beauvais, la seconde près du Châtelet devant Saint-Leufroy, la troisième au Petit-Pont, et la dernière contre les murs du cimetière Saint-Gervais. (Fol. 6.) — Enreg. le 20 août 1416.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 372. — Félibien, *Histoire de la ville de Paris*, III, p. 542.

301. — Bologne, 12 septembre 1414. Lettres de l'archiprêtre d'Ostie, chancelier de l'Église romaine, contenant les privilèges et prérogatives accordés par le pape Jean XXIII au Parlement de Paris et à ses officiers laïques et ecclésiastiques nominativement indiqués. (Fol. 6 v°.)

302. — Paris [en Parlement], 19 novembre 1416. Lettres patentes de Charles VI portant appointement sur quelques mémoires écrits en faveur du duc de Bourgogne touchant le meurtre du duc d'Orléans. (Fol. 9 v°.)

303. — Paris, octobre 1416. Lettres patentes de Charles VI portant suppression de la communauté des bouchers de la ville de Chartres, déclarant cette profession entièrement libre et désignant les lieux où elle s'exercera. (Fol. 11.) — Enreg. le 11 janvier suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 382.

304. — Paris, 10 mars 1417. Lettres patentes de Charles VI portant exemption en faveur des officiers du Parlement de Paris de l'aide imposée par ordre du roi sur tous les sujets pour continuer la résistance contre les Anglais. (Fol. 12 v°.) L'ordre donné en conséquence par les commissaires est du 4 avril suivant. (Fol. 13.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 394.

305. — Paris, 17 mai 1417. Lettres patentes de Charles VI portant don à son fils Charles, dauphin du Viennois, du duché de Berry et du comté de Poitou, avec toutes leurs dépendances, pour les tenir en pairie. (Fol. 13 v°.) — Enreg. le 25 mai suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 409.

306. — Paris, 14 juin 1417. Lettres patentes de Charles VI déléguant, en cas d'absence ou d'empêchement, son fils le dauphin Charles pour présider le conseil du roi. (Fol. 14 v°.) — Enreg. le 23 juin suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 416. — Isambert, *Recueil général*, VIII, p. 580.

307. — Château de Hesdin, 25 avril 1417. Manifeste de Jean, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, exposant son désir de vouloir tenter (à son profit) le relèvement du royaume et d'aider à la reconstitution de sa prospérité déchue, la punition des coupables [Armagnacs] et la restauration de l'autorité royale. (Fol. 15 v°.)

Publ. : D. Godefroy, *Histoire de Charles VI*, p. 679.

308. — Château de Hesdin, 18 mai [1417]. Lettres closes de Jean, duc de Bourgogne, aux habitants de Rouen, pour les prier de publier les lettres précédentes. (Fol. 17 v°.)

309. — Paris [en Parlement], 24 juillet 1417. Lettres patentes de Charles VI portant condamnation des lettres précédentes des 25 avril et 18 mai, émanées du duc de Bourgogne, avec ordre de les brûler publiquement, comme contraires à l'obéissance du duc à l'égard du roi. (Fol. 18 v°.)

310. — Paris, 4 août 1417. Lettres patentes de Charles VI déclarant que, pour résister victorieusement aux Anglais et au duc de Bourgogne, leur allié, tous les sujets sont tenus à obéissance exclusive à l'égard du roi et de son fils le dauphin Charles. (Fol. 20 v°.) — Enreg. le lendemain.

311. — Marseille, 28 février 1418. Lettres de François, archevêque de Narbonne et camérier du Saint-Siège, relatives à la valeur discutée des petits tournois. (Fol. 21.)

312. — Paris, 24 décembre 1417. Lettres patentes de Charles VI mandant à m° Simon de Nanterre, président en la Cour de Parlement à Paris, à Philippe du Puy, conseiller au même Parlement, à Gérard Machet, docteur en théologie, et à Guillaume Ciriasse, prévôt des marchands, d'interroger et étudier les requêtes de tous ceux qui ont été arrêtés et incarcérés lors des derniers troubles. (Fol. 21 v°.) — Enreg. le 24 janvier 1418.

313. — Paris, mars 1418 (après Pâques). Ordonnance de Charles VI restituant aux églises gallicanes de France et de Dauphiné leurs anciennes libertés. (Fol. 22 v°.) — Enreg. le 13 avril suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 445. — Isambert, *Recueil général*, VIII, p. 594.

314. — Constance, 8 mars 1418. Instructions remises par le pape Martin V à Jacques Gélu, archevêque de Tours, chargé d'une mission spéciale auprès du roi de France au sujet de la pacification du royaume. (Fol. 23 v°.) — Enreg. le 15 avril suivant.

315. — Rome [Palais de Latran], 8 avril 1389. Bulle du pape Boniface IX concernant les privilèges des lettres de bénéfices octroyées par l'Église de Rome. (Fol. 24.)

316. — Poitiers, 30 mai 1307. Bulle du pape Clément V au roi de France Philippe IV, lui annonçant l'envoi d'un maréchal pour traiter d'affaires particulières. (Fol. 24 v°.)

317. — Saint-Denis, 22 avril 1418. Lettres patentes de Charles VI octroyant à l'abbaye de Saint-Denis, pour la remercier d'un prêt de 20,000 francs qu'elle lui consent pour subvenir aux grands frais de l'État, la possession de seize étaux de bouchers récemment établis aux halles de Paris, avec les droits y attenant. (Fol. 25-27.) — Enreg. le 27 avril suivant.

318. — Paris, 2 avril 1418. Lettres exécutoires, adressées par Charles VI au Parlement, au prévôt de Paris et à ses autres officiers de justice, pour la conservation des libertés de l'Église gallicane, et pour l'interdiction de laisser transporter hors du royaume, pour annates et autres expéditions en Cour de Rome, sans autorisation spéciale, toutes monnaies d'or ou d'argent. (Fol. 27 v°.) Enreg. le 12 mai suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 447. — *Preuves des libertez de l'Eglise gallicane*, 3e édit., II, p. 31.

319. — Paris, 15 janvier 1418. Lettres patentes de Charles VI portant commission à Bernard d'Armagnac, connétable de France, d'examiner les provisions et nominations d'officiers dans les capitaineries royales. (Fol. 28.) — Enreg. le 25 mai suivant.

320. — Paris, 16 juillet 1418. Édit de Charles VI portant révocation de tous dons et octrois d'offices, d'héritages, de seigneuries, de revenus et biens faits par lui, la reine, ou autres en son nom. (Fol. 29.) — Enreg. le 26 juillet suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 456.

321. — Paris, 22 juillet 1418. Lettres patentes de Charles VI créant, sous l'influence de la reine et du duc de Bourgogne, de nouveaux officiers pour remplir les charges vacantes de par l'édit précédent, et constituant premier président au Parlement de Paris maître Philippe de Morvilliers; présidents, Guy Armenier, maître Jean Rappiout et maître Jean de Longueil; conseillers clercs en la Grand-Chambre, maître Christophle de Harcourt, maître Jean de Saint-Verain, maître Guillaume de Saulx, maître Jean Garitel, maître Gautier Ponce, maître Mathieu Cami, maître Jean Mengin, maître Hugues de Grimaut, maître Étienne Joffron, maître Gérard de La Partière, maître Hugues de Chassaigne, maître Jean Guiot, maître Hugues Lamy et maître Raoul de Béry; conseillers lais en la Grand-Chambre, maître Gaillart Petitseine, maître Regnault du Mont-Saint-Éloy, maître Guillaume de Celsoy, maître Guillaume de Séris, maître Guillaume de Bèze, maître Jean Romain, maître Gaucher Jayer, maître Jean Peluchot, maître Étienne Basan, maître Pierre Le Tartier, maître Pierre Chouat, maître Jean Dunoyer, maître Laurens Duroy; présidents en la Chambre des enquêtes, maître Adam de Baudribosc et maître Jacques Branlart; conseillers clercs en ladite Chambre, maître Guillaume de Gy, maître Philippe de Ruilly, maître Barthélemy Hamelin, maître Hugues de Dicy, maître Guillaume Cotin, maître Jean de Vissac, maître Jean François, maître Jean de La Jaille, maître Robert de Saulx, maître Ancel de La Viefville, maître Pierre Le Clerc, maître Jean du Gard, maître Guillaume Le Breton, maître Nicolas de Saint-Ylier, maître Pierre de Neauville, et maître Jean de Saulx; conseillers lais en ladite Chambre, maître Jean de La Marche, maître Guillaume Laillier, maître Jean Vivien, maître Étienne Desportes, maître Jean de Saint-Romain, maître Hugues de Moreuil, maître Hugues Le Coq, maître Toussaint Bajart, maître Jean de Voulton, maître Lucien du Croquet, maître Nicolas Surreau, maître Jean Le Fer, maître Pierre Saiget, maître Jean Sardon et maître Jean Biseul; président en la Chambre des requêtes du Palais, maître Robert Piédefer; conseillers en ladite Chambre, maître Simon Gudin, maître Philippe Le Bègue, maître Pierre Le Jay, maître Jean Forme et maître Jean Desportes; greffier civil, maître Oudart Clepier; greffier criminel, maître Jean Dubois; greffier des présentations, maître Jean de La Perreuse; procureur général, maître Jean Aguenin; avocats du roi, maître André Cotin et maître Pierre de Marigny; clerc de la Chambre des requêtes, maître Guillaume de Vaulx. (Fol. 30 v°.) — Enreg. le 25 juillet suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 459.

322. — Paris, 22 juillet 1418. Lettres patentes de Charles VI créant, pour remplir les charges vacantes, de nouveaux offices de maîtres des requêtes de son hôtel en faveur de maître Jean Le Clerc, maître Jean de Mailly, maître Pierre Cauchon, maître Thierry Le Roy, maître Philibert de Montjeu, maître Jean Mercier, maître Étienne Grasset et maître Jean Perron. (Fol. 31.) — Enreg. le 26 juillet suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 461.

323. — Paris, 2 août 1418. Lettres patentes de Charles VI créant, pour remplir les charges vacantes, 59 nouveaux offices de notaires-secrétaires du roi en faveur de maître Oudart Clepier, protonotaire, maître Pierre Manhac, maître Jean Hue, maître Étienne de La Charité, maître Jean Dubois, maître Guillaume Barrau, maître Jean Salaut, maître Guillaume de Neauville, maître Baude des Bordes, maître Jean Fleury, maître Jean Boutier, maître Jean Charenton, maître Mathieu de Saint-Omer,

maître Jean Milet, maître Jean Rivel, maître Robert Gautier, maître Jean Le Bègue, maître Charles de Rouvres, maître Jean de Conflans, maître Jean de Montfort, maître Laurens Calot, maître Jean Lenormant, maître Jean de Béthisy dit Rousselet, maître Jean Cauchon, maître Henry Chapellaines, maître Gilles des Moulins, maître Thomas d'Orgelet, maître Jean Séguinat, maître George d'Ostende, maître Jean de La Perreuse, maître Jean Chambaut, maître Guillaume Viguier, maître Jean de Drosay, maître Jean de Troyes, maître Jean d'Esquay, maître Jean de L'Épine, maître Georges de Marc, maître Jacques Ysambart, maître Guillaume Euvrie, maître Guillaume Lesène, maître Guillaume des Brosses, maître Jean Bars, maître Guillaume Gente, maître Pierre Lombart, maître Jacques de Rouen, maître Laurens des Bordes, maître Arnault de La Motte, maître Nicolas du Quesnoy, maître Vincent de Montrôti, maître Macé Ogier, maître Jean Sarrote, maître Jean Douches, maître Guillaume de Nesles, maître Louis d'Épernay, maître Guillaume du Val, maître Jean de Chaumont, maître Pierre de Chasottes, maître Pierre Le Boulenger, et maître Jean Arrault. (Fol. 31 v°.) — Enreg. le lendemain.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 463.

324. — Paris, 20 août 1418. Lettres patentes de Charles VI portant nomination définitive de Guy de Bar comme prévôt de Paris, Jacques Lemban, ancien bailli de Vermandois, étant seulement chargé de l'intérim en cas d'absence de Guy de Bar. (Fol. 32 v°.) — Enreg. le 27 août suivant.

325. — Paris, 9 juin 1418. Lettres patentes de Charles VI annulant toutes les condamnations, confiscations et exécutions mortelles et leurs conséquences, faites contre les Bourguignons par son ordre depuis le mois d'août 1413. (Fol. 33 v°.) — Enreg. le 29 août suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 453. — Isambert, *Recueil général*, VIII, p. 599.

326. — Paris, 4 août 1418. Lettres patentes de Charles VI créant, pour remplir les charges vacantes, treize nouveaux offices d'huissiers au Parlement de Paris, en faveur de Jean d'Auvilliers, Aleaume Cachemarée, Guillaume de Buimont, Thomas Raat, Jacques de Buimont, Gervais Le Vulre, Pierre Belle, Geoffroy des Moulins, Jacques de Crémery, Jacques Raat, Adam des Vignes, Denis des Gués et Colart du Ru. (Fol. 35 v°.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 464.

327. — Paris, 16 septembre 1418. Lettres patentes de Charles VI confirmant et approuvant le traité de paix conclu, à Saint-Maur-des-Fossés, entre le dauphin Charles, on fils, d'une part, et les ducs de Bourgogne, de Bretagne et d'Alençon, et la duchesse d'Anjou, d'autre part. (Fol. 36.) — Enreg. le 17 septembre suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 473. — *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne* (1729), p. 247.

328. — Paris, 18 septembre 1418. Lettres exécutoires de Charles VI portant règlement d'exécution pour le traité de paix qui vient d'être conclu. (Fol. 37 v°.) — Enreg. le 1er octobre 1418.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 475.

329. — Paris, août 1418. Lettres patentes de Charles VI portant rétablissement de la grande boucherie de la ville de Paris, qui avait été supprimée par un édit d'août 1416. (Fol. 38-40.) — Enreg. le 3 octobre suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 468. — R. de Lespinasse, *Les métiers et corporations de la ville de Paris*, I (1886), p. 278.

330. — Paris, 13 novembre 1418. Lettres patentes de Charles VI donnant ordre de maintenir la paix signée à Saint-Maur-les-Fossés, sans l'enfreindre d'aucune façon, révoquant toutes lettres de gouvernance ou lieutenance précédemment octroyées au Dauphin son fils, et déclarant indignes et séditieux me Robert Le Maçon, chancelier du Dauphin, Jean Louvet, président de Provence, et Raymond Raguier, son conseiller. (Fol. 40.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 489.

331. — Pontoise, 7 décembre 1418. Lettres patentes de Charles VI donnant ordre à me Eustache de Laitre, son chancelier, à Thibaut de Neuchâtel, grand maître de l'hôtel, à Henry de Champdivers, à Guy de Bar, prévôt de Paris, à Blanchet Braque, chevalier, à Guillaume d'Orgemont, à Michel Laillier, à Jean Guérin, à mes Étienne de La Charité et Guillaume de Neauville, ses secrétaires, et à Pierre Gorremont, son receveur général des finances, de se rendre à Paris et autres bonnes villes du royaume, pour chercher à engager des joyaux et une partie du domaine royal en Normandie, jusqu'à concurrence d'une somme de 10000 livres nécessaires pour le recouvrement de la ville de Rouen actuellement assiégée par les Anglais. (Fol. 42.) — Enreg. le 10 décembre suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 501.

332. — Pontoise, 6 décembre 1418. Lettres patentes de Charles VI portant révocation et annulation de la commission nommée pour procéder contre les rebelles, comme contraire à la paix. (Fol. 43.) — Enreg. le 10 décembre suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 500.

333. — Lagny-sur-Marne, 19 janvier 1419. Lettres patentes de Charles VI octroyant à Louis de Luxembourg,

comte de Saint-Pol et neveu du duc de Bourgogne, le gouvernement de la ville de Paris et la lieutenance des pays de Normandie et de Picardie, des bailliages de Sens, Meaux, Melun et Chartres. (Fol. 43.) — Enreg. le 23 janvier suivant.

334. — Lagny-sur-Marne, 19 janvier 1419. Jean, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, s'engage à défendre la ville de Paris en cas d'urgence. (Fol. 44.) — Enreg. le 23 janvier suivant.

335. — Provins, 27 février 1419. Lettres de Charles VI sommant le Dauphin son fils d'exécuter les clauses du traité signé à Saint-Maur-des-Fossés, et de venir au secours de l'armée du roi de France contre les Anglais. (Fol. 44 v°.) — Enreg. le 27 mars suivant.

Publ. : Isambert, *Recueil général*, VIII, p. 607 (d'après le ms. 8354 de la Bibl. nat.).

336. — Paris, 6 octobre 1418. Lettres patentes de Charles VI portant révocation des protecteurs et ambassadeurs royaux en cour de Rome, mes Jean Gerson, Jourdain Morin, Guillaume Beauneveu, Pierre de Versailles et Jean Champagne, nommés au temps du gouvernement du connétable Bernard d'Armagnac contre les propositions de Jean Petit. (Fol. 46 v°.) — Enreg. le 27 mars suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 485.

337. — Paris, 9 septembre 1418. Lettres patentes de Charles VI portant révocation de lettres antérieures (du mois de mars précédent), promulguées sous le gouvernement de Bernard d'Armagnac, au sujet des libertés de l'Église gallicane. (Fol. 48.) — Enreg. le 31 mars suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 471.

338. — Provins, 22 mars 1419. Mandement de Charles VI à ses officiers du Parlement de Paris, pour faire publier et exécuter les précédentes lettres de révocation. (Fol. 49 v°.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 511.

339. — Pouilly-le-Fort [au Ponceau, près Melun, sur la route de Paris par], 11 juillet 1419. Traité de paix conclu entre Charles, fils du roi, dauphin et régent de France, et Jean, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne[1]. (Fol. 50.) — Enreg. le 20 juillet suivant.

Publ. : Rymer, *Fœdera, conventiones, literæ*, 3e édit., IV, 2, p. 125. — *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne* (1729), p. 255.

340. — Pontoise, 19 juillet 1419. Lettres patentes de Charles VI promulguant ladite paix. (Fol. 51-53.) — Enreg. le lendemain.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XII, p. 263. — *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne* (1729), p. 265.

341. — 20 juillet 1419. Ratification de la paix par Charles, fils du roi de France, dauphin et régent du royaume. (Fol. 53.) — Enreg. le même jour.

342. — Pontoise, 20 juillet 1419. Autre ratification par Jean, duc de Bourgogne. (Fol. 53 v°.) — Enreg. le même jour.

343. — Provins, 16 mai 1419. Lettres patentes de Charles VI, par lesquelles les lettres données antérieurement (9 septembre 1418), touchant les libertés de l'Église gallicane, n'auront d'effet qu'après leur publication au Parlement. (Fol. 54 v°.) — Enreg. le 24 juillet suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XI, p. 3. — Isambert, *Recueil général*, VIII, p. 614.

344. — Montereau-faut-Yonne, 10 septembre 1419. Lettres de Charles, dauphin et régent de France, déclarant qu'il veut maintenir la paix et publier l'abolition générale de tous les cas « advenuz à l'occasion des divisions » antérieures. (Fol. 55.) — Enreg. le 18 septembre suivant.

345. — Montereau-faut-Yonne, 11 septembre [1419]. Lettre missive de Charles, dauphin et régent de France, aux prévôt des marchands, échevins et bourgeois de la ville de Paris, leur annonçant la mort du duc de Bourgogne. (Fol. 55 v°.) — A la suite sont mentionnées d'autres lettres écrites par le Dauphin à l'Université de Paris, et (de Moret) au chancelier de France et au prévôt de Paris.

346. — Septembre 1419. Lettres patentes de Charles VI exposant quelles modifications il doit faire subir à sa ligne de conduite, par suite de la mort du duc de Bourgogne, déclarant accorder l'abolition à tous ceux qui ont suivi le parti bourguignon, et ordonnant aux examinateurs du Châtelet de Paris de prendre des mesures pour la défense et la sûreté de cette ville. (Fol. 56 v°.) — Enreg. le 30 septembre 1419.

347. — Troyes, 17 janvier 1420. Mandement de Charles VI aux habitants de la ville de Paris, leur interdisant de suivre le parti du Dauphin, assassin du duc de Bourgogne, sous peine d'être punis comme traîtres et félons. (Fol. 59.) — Enreg. le 13 février suivant.

Publ. : Félibien, *Histoire de la ville de Paris*, V, p. 264. — *Ordonnances des rois de France*, XII, p. 273.

348. — Troyes, 21 mai 1420. Lettres patentes de Charles VI faisant connaître les conditions du traité de paix signé à Troyes avec le roi d'Angleterre, et transférant

[1] Isambert, qui cite le document sans en publier le texte, le date par erreur du « Ponchiel près Meaux ».

IMPRIMERIE NATIONALE.

la couronne de France à Henri V. (Fol. 61 v°.) — Enreg. le 30 mai suivant.

PUBL. : Rymer, *Fœdera, conventiones, literæ*, 3e edit., IV, part. 2, p. 171. — *Ordonnances des rois de France*, XI, p. 86. — Isambert, *Recueil général*, VIII, p. 633.

349. — Troyes, 21 mai 1420. Lettres patentes de Charles VI faisant connaître le texte du serment d'obéissance à jurer par les prélats, barons et chevaliers de France, au roi d'Angleterre, selon les conditions de la récente paix. (Fol. 64.) — Enreg. le 30 mai suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XII, p. 284. — Isambert, *Recueil général*, VIII, p. 642.

350. — Paris [en Parlement], 30 mai 1420. Serment analogue prêté par les présidents, conseillers et autres officiers du Parlement de Paris. (Fol. 64 v°.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XII, p. 285.

351. — Troyes, 21 mai 1420. Traduction latine de l'acte ci-dessus mentionné sous le n° 348. (Fol. 65.)

352. — Troyes [Église Saint-Pierre de], 21 mai 1420. Lettres patentes de Henri V, roi d'Angleterre, faisant connaître ses droits de succession à la couronne de France. (Fol. 67 v°.)

PUBL. : *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne* (1729), p. 333.

353. — Corbeil, 17 juillet 1420. Mandement de Charles VI aux gens de son Parlement à Paris, les informant qu'ils aient à suspendre les réformes entreprises à Paris jusqu'à son retour dans cette ville. (Fol. 69 v°.) — Enreg. le 20 juillet suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XII, p. 285.

354. — Rouen, 1382-1383. Lettres patentes de Richard II, roi d'Angleterre, exposant quelle part doit revenir, à l'archevêque et aux chanoines de Rouen, des trois cents muids de vin que lui-même a donnés en aumône annuelle à l'église métropolitaine de Rouen. (Fol. 70.) — Enreg. le 29 août 1420.

355. — Corbeil, 4 septembre 1420. Lettres patentes de Charles VI déclarant que toutes les finances et recettes du royaume seront administrées désormais par un seul trésorier, dont les fonctions sont nettement déterminées. (Fol. 70.) — Enreg. le 9 septembre suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XI, p. 103. — Isambert, *Recueil général*, VIII, p. 645.

356. — Troyes, 9 avril 1420. Lettres patentes de Charles VI portant que la confiscation des biens des individus ayant adhéré à la politique du Dauphin ne nuira pas au payement des sommes qui sont dues aux bourgeois de Paris. (Fol. 72.) — Enreg. le 23 janvier 1421.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XII, p. 281. — Isambert, *Recueil général*, VIII, p. 629.

357. — Paris, 26 juin 1421. Ordonnance de Charles VI sur les mutations des monnaies ayant cours dans le royaume. (Fol. 72 v°.) — Enreg. le 3 juillet suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XI, p. 122.

358. — Lagny, 12 octobre 1421. Mandement de Charles VI au prévôt de Paris, relatif au cours de certaines monnaies telles que saluts, demi-saluts, écus, gros et deniers. (Fol. 74.) — Enreg. le 3 novembre suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XI, p. 132.

359. — Paris, 31 octobre 1421. Mandement de Charles VI au prévôt de Paris, fixant le taux du change des monnaies et du cours des marchandises. (Fol. 74 v°.) — Enreg. le 3 novembre suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XI, p. 134.

360. — Paris, 15 décembre 1421. Lettres patentes de Charles VI fixant la manière de faire les payements relativement à la mutation des monnaies. (Fol. 76.) — Enreg. le 17 décembre suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XI, p. 146. — Isambert, *Recueil général*, VIII, p. 655.

361. — Paris, 15 décembre 1421. Mandement de Charles VI au prévôt de Paris sur le cours des monnaies. (Fol. 77 v°.) — Enreg. le 17 janvier 1422.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XI, p. 143.

362. — Saint-Faron lès Meaux, 25 janvier 1422. Déclaration de Charles VI relative à l'arrangement conclu avec le pape Martin V, au sujet de la collation des bénéfices. (Fol. 79 v°.) — Enreg. le 9 juillet suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIII (p. XLIV de la préface).

363. — Genève, 31 août 1418. Lettres de Jean, évêque-cardinal d'Ostie, vice-chancelier de l'église de Rome, relative au même objet. (Fol. 80.)

364. — Mantes, 4 février 1423. Lettres patentes de Henri VI, roi de France et d'Angleterre, déclarant les officiers du Parlement de Paris exempts pendant un an de l'impôt sur les fruits provenant de leurs héritages. (Fol. 82.) — Enreg. le 15 février suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 21.

365. — Paris, 16 juin 1423. Ordonnance de Henri VI confirmant les droits, bénéfices et prérogatives dont jouissent, en Normandie et pays voisins, les ecclésiastiques ayant tenu le parti du duc de Bourgogne, conformément aux traités. (Fol. 82 v°.) — Enreg. le 17 août suivant.

366. — Paris, 14 août 1423. Mandement de Henri VI au Parlement de Paris et au prévôt de Paris, pour éloigner tout obstacle à l'exécution des privilèges dont jouit l'Université de Paris. (Fol. 83.) — Enreg. le 7 septembre suivant.

Publ. : Jourdain, *Index chronologicus chartarum pertinentium ad historiam Universitatis Parisiensis* (1862), p. 247.

367. — Paris, 6 mai 1424. Lettres patentes de Henri VI octroyant à Isabeau de Bavière, à titre de douaire, la possession de la ville et de la châtellenie de Brie-Comte-Robert. (Fol. 83 v°.) — Enreg. le 23 mai suivant.

368. — Paris, 27 mai 1424. Ordonnance de Henri VI relative aux rentes constituées sur les maisons et héritages situés dans la ville de Paris. (Fol. 84 v°) — Enreg. le 30 mai suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 49. — Isambert, *Recueil général*, VIII, p. 690. — Félibien, *Histoire de la ville de Paris*, III, p. 547.

369. — Paris, 27 mai 1424. Lettres patentes de Henri VI concernant le privilège des bourgeois de Paris relatif aux maisons inhabitées ou en ruines sur lesquelles ils ont des hypothèques. (Fol. 85 v°.) — Enreg. le 30 mai suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 47. — Isambert, *Recueil général*, VIII, p. 686. — Félibien, *Histoire de la ville de Paris*, III, p. 549.

370. — Vernon, 15 juillet 1424. Lettres patentes de Henri VI supprimant la Chambre des Comptes existant à Caen et la réunissant à la Chambre des Comptes de Paris. (Fol. 87.) — Enreg. le 24 juillet suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 54. — Félibien, *Histoire de la ville de Paris*, III, p. 552.

371. — Vernon, 15 juillet 1424. Ordonnance de Henri VI réunissant au domaine royal le comté de Ponthieu. (Fol. 87 v°.) — Enreg. le 24 juillet suivant.

372. — Paris, 5 décembre 1424. Lettres patentes de Henri VI assignant en douaire à la reine Catherine d'Angleterre, sa mère, les seigneuries de Gisors et Vernon, avec leurs dépendances (Lyons, Les Andelys, Gournay, Gaillefontaine, Neauphle, Saint-Saëns, etc.), qui avaient fait partie antérieurement du douaire de la reine Blanche. (Fol. 88 v°.) — Enreg. le 18 décembre suivant.

373. — Paris, 7 février 1425. — Lettres patentes de Henri VI nommant chancelier de France Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne. (Fol. 89 v°.) — Enreg. le 15 fév. suivant.

374. — Paris, 26 novembre 1425. Lettres patentes de Henri VI nommant lieutenants-gouverneurs du royaume de France les comtes de Warwick, de Salisbury et de Suffolk, avec juridiction respective sur diverses provinces, en l'absence du duc de Bedford, régent, et constituant entre eux un conseil dont l'évêque de Thérouanne sera le chef. (Fol. 90.) — Enreg. le 13 décembre suivant.

375. — Pise, 27 juillet 1409. Déclaration du concile de Pise, relative à la collation des bénéfices octroyés antérieurement et de ceux qui viendront à vaquer, sous approbation du pape Alexandre V. (Fol. 90 v°.)

376. — Paris, 26 novembre 1425. Déclaration de Henri VI sur le même sujet. (Fol. 91 v°.) — Enreg. le 12 mars 1426.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 107. — Isambert, *Recueil général*, VIII, p. 729.

377. — Paris, 22 janvier 1426. Ordonnance de Henri VI relative aux privilèges des ouvriers des monnaies. (Fol. 92.) — Enreg. le 22 mars suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 110.

378. — Paris, 14 juin 1426. Lettres patentes de Henri VI octroyant des lettres de sauf-conduit à Vincent Fatinant, Nicolas Fatinant, son fils, Linferan de Marin, François Sarrat et Jacques, Barthélemy et Marinel Sarrat, ses frères, marchands génois domiciliés à Paris. (Fol. 94 v°.)

379. — Paris, 20 novembre 1426. Mandement de Henri VI au prévôt de Paris, fixant le cours des monnaies d'or et d'argent. (Fol. 95 v°.) — Enreg. [au Châtelet] le 7 janvier 1427.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 120.

[380.] — Article complémentaire du mandement précédent, relatif aux changeurs du Pont-au-Change, à Paris. (Fol. 96 v°.)

381. — Paris, 4 avril 1427. Mandement de Henri VI à maître Jean Vivien, prévôt de Chablis en l'église Saint-Martin de Tours et son procureur en Cour de Rome, relatif aux droits de régale de l'archevêché de Reims, dont le titulaire, dès 1417, s'est absenté pour faire cause commune avec le parti français, et dont la juridiction appartient à ceux qu'il a commis à cet effet, Jean Honnoré dit de la Chambre, chanoine de Reims, Guillaume Hodierne et Étienne Le Carrier. (Fol. 96 v°.)

382. — Décembre 1427. Décisions du Parlement en

matière d'appel, de défaut, de procuration et d'enquête. (Fol. 97 v°.)

383. — [Paris, mai 1425]. Ordonnances royales de Henri VI sur l'organisation du Châtelet de Paris, délibérées en Conseil du roi. (Fol. 98-113.) — Enreg. le 23 octobre 1425. (Signé : Doulxsire.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 88. — Isambert, *Recueil général*, VIII, p. 698.

X[1A] 8604. — (Registre *C*, — *Liber accordorum ordinationum Pictavis*), registre gr. in-4°, 147 feuillets parchemin (1254-1436).

384. — 21 janvier 1420. Contrat de vente des seigneuries de Parthenay et de Mathefelon et dépendances, par messire Jean Larchevêque à Louis, duc de Guyenne, puis à Charles, régent du royaume, dauphin de Viennois, duc de Berri et de Touraine, et comte de Poitou, pour le prix de 141000 écus d'or. (Fol. 24-27.)

385. — Bourges, 19 novembre 1419. Procuration donnée par Charles, fils du roi et régent du royaume, à ses conseillers m[e] Guillaume Toreau, m[e] Guillaume de Lucé, m[e] Hugues Combarel, m[e] Adam de Cambrai et m[e] Guillaume Le Tur, chargés de négocier l'acquisition des terres et seigneuries de Parthenay et Mathefelon. (Fol. 28.) — Enreg. le 11 février 1420.

386. — Niort, 21 septembre 1418. Lettres patentes de Charles, fils du roi, régent du royaume de France, portant pouvoir à m[e] Jean de Vailly, président en Parlement, à m[e] Arnault de Marle, m[e] Guillaume Toreau et Bureau Boucher, maîtres des requêtes de son hôtel, à m[e] Guillaume Guérin, archidiacre de Poitiers, et à m[e] Adam de Cambrai, conseiller du Dauphin, de tenir une cour souveraine et chancellerie en la ville de Poitiers pendant l'absence du chancelier. (Fol. 28 v°.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, X, p. 477. — *Archives historiques du Poitou*, XXVI (1896), p. 335.

387. — Sens, 23 septembre 1419. Lettres patentes de Charles, fils du roi, régent du royaume, ordonnant aux membres de la juridiction souveraine séant à Poitiers d'interdire toute espèce de transport hors du royaume de blés, vins et autres vivres. (Fol. 28 v°.) — Enreg. le 2 octobre suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XI, p. 20.

388. — Poitiers, 27 septembre 1419. Mandement du dauphin Charles au sénéchal de Poitou et à ses officiers pour le même objet. (Fol. 29 v°.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XI, p. 22. — *Archives historiques du Poitou*, XXVI (1896), p. 344.

389. — Poitiers, 28 septembre 1419. Lettres du dauphin Charles, régent du royaume, portant pouvoir au Parlement de Poitiers de juger les procès en cours malgré les vacations, sans que toutefois les arrêts puissent être prononcés avant le Parlement suivant. (Fol. 30.)

PUBL. : *Archives historiques du Poitou*, XXVI (1896), p. 346.

390. — Bourges, 2 décembre 1419. Mandements du dauphin Charles, régent du royaume de France, aux officiers du Parlement de Poitiers d'avoir à réglementer l'emploi d'une somme de 3000 livres tournois pour les réparations des fortifications de la ville de Poitiers. (Fol. 30.)

PUBL. : *Archives historiques du Poitou*, XXVI (1896), p. 350.

391. — Bourges, 19 novembre 1419. Mandement du dauphin Charles, régent du royaume, aux officiers du Parlement de Poitiers de laisser les habitants de La Rochelle tirer leurs blés de la province de Poitou pour l'approvisionnement de leur ville. (Fol. 30 v°.)

PUBL. : *Archives historiques du Poitou*, XXVI (1896), p. 348.

392. — Bourges, 14 décembre 1419. Mandement du même aux mêmes, pour donner une autorisation semblable aux habitants de l'île de Ré, dont les habitants sont pauvres et peuvent avoir à redouter d'un moment à l'autre les attaques des Anglais. (Fol. 31.)

PUBL. : *Archives historiques du Poitou*, XXVI (1896), p. 351.

393. — Bourges, 27 décembre 1419. Mandement du dauphin Charles, régent du royaume, aux officiers du Parlement de Poitiers, de faire rentrer dans ses mains les parties du domaine royal situées au comté de Poitou qui avaient été usurpées par des particuliers. (Fol. 31 v°.) — Enreg. le 8 janvier 1420.

PUBL. : *Archives historiques du Poitou*, XXVI (1896), p. 354.

394. — Saumur, 13 avril 1420. Lettres patentes du dauphin Charles, régent du royaume, portant défense à tous ses sujets, notamment aux habitants de Pons, Royan, Talmont et La Rochelle, de vendre aucunes marchandises aux Anglais et de traiter aucune affaire avec eux. (Fol. 32.) — Enreg. le 18 avril suivant.

395. — Paris [Hôtel Saint-Paul], 6 octobre 1385.

Édit de Charles VI [déjà mentionné plus haut sous le n° 118]. (Fol. 32 v°.)

396. — Paris [Hôtel Saint-Paul], 7 septembre 1394. Édit de Charles VI [déjà mentionné plus haut sous le n° 140]. (Fol. 34 v°.)

397. — Poitiers, en Parlement, 23 septembre 1420. Lettres du régent Charles, dauphin de France, fils du roi, comte de Poitou, commettant Jean de Vailly, président au Parlement de Poitiers, et Adam de Cambrai, pour faire démolir les forteresses non tenables du Poitou et faire réparer les autres, pour pouvoir tenir tête aux attaques des Anglais. (Fol. 36.)

PUBL. : *Archives historiques du Poitou*, XXVI (1896), p. 361.

398. — Mehun-sur-Yèvre, 22 décembre 1420. Ordonnance du régent Charles, dauphin de France, contre les blasphémateurs. (Fol. 36 v°.) — Enreg. le 10 janvier suivant.

399. — Pouilly-le-Fort [au Ponceau, sur le chemin de Paris à Melun, près], 11 juillet 1419. Traité d'alliance entre le dauphin Charles, régent du royaume, et Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne. (Fol. 38.) [Déjà cité sous le n° 339.]

400. — Pontoise, 19 juillet 1419. Abolition et traité de paix signé entre Charles VI et le duc de Bourgogne (Fol. 39-41). — Vidimus par Gilles de Clamecy, garde de la prévôté de Paris, du 20 juillet. [Déjà cité sous le n° 340.]

401. — Arras, 2 décembre 1419. Traité de paix signé entre Philippe, duc de Bourgogne, et Henri V, roi d'Angleterre [1]. (Fol. 41 v°.)

Publ. : Rymer, *Fœdera, conventiones, literæ*, 3e edit., IV, part. 2, p. 140. — Du Mont, *Corps diplomatique*, II, 2, p. 137.

402. — Clermont-Ferrand, 1419. Articles ou constitutions du pape Martin V concernant l'Église gallicane, adoptés au concile tenu en la ville de Constance. (Fol. 49-52.)

PUBL. (partiellement) : N. Valois, *Histoire de la pragmatique sanction de Bourges sous Charles VII* (Paris, 1906, in-8°), p. 1.

403. — Mehun-sur-Yèvre, 7 novembre 1420. Lettres patentes de Charles VI portant don à son chancelier, me Robert Le Maçon, en récompense de ses services pendant le danger qui a menacé le royaume, d'un péage sur le vin et sur le sel passant par bateaux en rivière de Loire, devant son château de Trèves en Anjou. (Fol. 52 v°.) — Enreg. le 9 mai 1421.

404. — Bourges, 3 juin 1422. Lettres de Charles, dauphin et régent du royaume de France, autorisant son secrétaire me Mathurin Warout à reprendre l'ancien nom de Fumechon porté par ses ancêtres. (Fol. 54.) — Enreg. au Parlement de Poitiers le 25 juin suivant.

405. — Poitiers, novembre 1422. Ordonnances faites par ordre du roi sur le prix des vivres, des denrées et des marchandises diverses qui se vendront en la ville et châtellenie de Poitiers. (Fol. 55-57.)

PUBL. : *Archives historiques du Poitou*, XXVI (1896), p. 380-394.

406. — Mehun-sur-Yèvre, 24 novembre 1422. Mandement de Charles VII à ses généraux conseillers sur le fait des finances, tant en langue d'Oc qu'en langue d'Oïl, les invitant à régler, par l'intermédiaire de me Miles Chaligaut, son secrétaire, les gages de tous les conseillers et autres officiers du Parlement séant à Poitiers, savoir : me Jean de Vailly, me Jean Jouvenel et me Adam de Cambray, présidents, me Guillaume Toreau, me Arnault de Marle, me Bureau Boucher, me Jean Tudert, me Robert de Rouvres, et me Denis du Moulin, maîtres des requêtes; me Mathieu Canu, me Charles de Vaudetar, me Jean Mauloue, me Guillaume de Launay, me Nicolas Potin, me Thibaut de Vitry, me Barthélemy Hamelin, me Guillaume de Chiefdeville, me Geffroy Vassal, conseillers clercs; Guillaume Lailler, Aynard de Bletterans, Aymeri Marchant, Philippe des Courtils, Jacques Coure et Guy Boulie, conseillers lais; me Jean de Blois, greffier; me Pierre Cousinot, procureur général; me Guillaume Le Tur, avocat du roi audit Parlement; me Henry Mauloue, greffier des présentations; me Jean Budé et me Miles Chaligaut, notaires en ladite Cour; me Antoine Chasteigner, notaire et greffier des requêtes; Guillaume Drapperie, Aleaume Cachemarée, Guillaume Tachier, Rogerin Le Vavasseur, Philippe de Berlette, Philippe Duchesne, Jean de Montgobert et Bertrand de Pontarcher, huissiers. (Fol. 59.) — Enreg. le 29 novembre suivant.

PUBL. : *Archives historiques du Poitou*, XXVI (1896), p. 375-380.

407. — Bourges, 8 février 1423. Mandement de Charles VII à ses conseillers au Parlement de Poitiers et à ses autres officiers de faire observer partout les délibérations du clergé de France réuni à Paris, touchant les libertés de l'Église gallicane. (Fol. 60.) — Enreg. le 20 février suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 22. — Isambert, *Recueil général*, VIII, p. 680. — *Preuves des libertez de l'Église gallicane*, 3e éd., II, p. 33.

[1] Le texte est suivi d'une protestation contre le traité et d'une traduction en français.

408. — Bourges, 24 janvier 1423. Mandement de Charles VII aux gens commis à imposer en Poitou l'aide votée par l'assemblée des Trois États réunie à Bourges, les informant qu'ils aient à dispenser du payement de cet impôt tous les officiers, présidents, conseillers, greffiers et autres du Parlement de Poitiers. (Fol. 60 v°.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 14. — *Archives historiques du Poitou*, XXVI (1896), p. 401.

409. — Bourges, 3 janvier 1423. Lettres patentes de Charles VII réglant un différend survenu entre le procureur du roi et les bourgeois de La Rochelle, d'une part, et les maire et échevins de la ville, d'autre part, touchant le droit de haute, moyenne et basse justice en ladite ville, l'élection du maire et la juridiction du conseil de ville. (Fol. 61.) — Enreg. le 5 mars suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 11.

410. — Bourges, janvier 1423. Lettres patentes de Charles VII portant réhabilitation en faveur de Thomas de Meulan, prêtre, fils de feu Raoul de Meulan, chevalier, seigneur de Courseulles, qui, après avoir été à Caen avec le sire de Montenay, puis à Rouen où il fut fait prisonnier des Anglais, leur fit serment d'obéissance pour être délivré, et ordonnant en même temps la restitution de sa terre de Saint-Célerin, et autres biens situés en Normandie, occupés actuellement par un chevalier nommé Guillaume de La Palu. (Fol. 63.) — Enreg. le 1er mars suivant.

411. — Bourges, 4 mai 1423. Mandement de Charles VII à ses officiers du Parlement de Poitiers, confirmant les nominations de huit huissiers en Parlement qu'il a faites, au temps qu'il était régent, en faveur de Aleaume Cachemarée, Guillaume Tachier, Rogerin Le Vavasseur, Guillaume Draperie, Bertrand de Pontarcher, Philippe de Berlette, Philippe Du Chesne, et Jean de Montgobert. (Fol. 64.) — Enreg. le 17 mai suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 26. — *Archives historiques du Poitou*, XXVI (1896), p. 402.

412. — Château de Parthenay, 26 juin 1423. Jean Larchevêque, seigneur de Parthenay, donne au roi Charles VII des lettres de surséance pour le payement du dernier terme échu, à lui dû par contrat antérieur pour le revenu de ses seigneuries et terres de Mervent, Châtelaillon et le Coudray-Salbart, et proroge d'un an le terme de la restitution de cesdites seigneuries, à la demande de l'évêque de Béziers et de me Jean Rabateau qui sont venus le trouver de la part du roi. (Fol. 64 v°.) — Enreg. le 1er juillet suivant.

413. — Bourges, 19 avril 1424. Lettres patentes de Charles VII portant don à Archambault, comte de Douglas, seigneur écossais, du duché de Touraine, en récompense des services qu'il a rendus à la France contre les Anglais, notamment à la bataille de Baugé. (Fol. 65.) — Enreg. le 29 avril suivant.

414. — Selles-sur-Cher, 18 août 1423. Lettres patentes de Charles VII confirmant à me Pierre Cousinot la possession de l'office de procureur général du roi qu'il lui avait octroyé par lettres datées de Niort (21 septembre 1418) alors qu'il était lieutenant général du royaume. (Fol. 66 v°.) — Enreg. le 12 mai 1424.

415. — Poitiers, 13 juillet 1424. Mandement de Charles VII à ses officiers du Parlement de Poitiers, aux maîtres des requêtes de son hôtel, ainsi qu'aux baillis de Touraine, de l'Anjou et du Maine, les invitant à remettre à la Saint-Michel prochain toutes les causes et affaires litigieuses intéressant Jean Chauvereau, chevalier, qui sert dans la compagnie de Jean de Torsay, maître des arbalétriers de France. (Fol. 67.) — Enreg. le 20 juillet suivant.

PUBL. : *Archives historiques du Poitou*, XXVI (1896), p. 417-419.

416. — Château de Loches, 28 août 1423. Lettres patentes de Charles VII portant vente et cession à son cousin Jean, duc d'Alençon, de la châtellenie et seigneurie de Niort en Poitou moyennant les sommes de 1508 marcs 1 once 1 quart d'argent blanc pareil au poinçon de Paris, 42 marcs 4 onces 1/2 d'or de touche (à 18 carats), et 8916 écus d'or, qui lui ont été ou lui seront payés par des trésoriers déterminés. (Fol. 67-68.) — Enreg. le 27 juillet 1424.

PUBL. : *Archives historiques du Poitou*, XXVI (1896), p. 405-412.

417. — Bourges, mars 1423. Lettres patentes de Charles VII octroyant des privilèges spéciaux à la Sainte-Chapelle de Bourges, fondée au palais royal de cette ville par son oncle le duc Jean de Berri. (Fol. 68 v°.) — Enreg. le 22 août 1424.

418. — Angers, 21 octobre 1424. Lettres patentes de Charles VII accordant au duc d'Anjou la possession du duché de Touraine, en faveur de son mariage avec Isabelle de Bretagne, et en gage de la somme de 100000 livres tournois promise par le duc de Bretagne à l'occasion de ce mariage. (Fol. 69.) — Enreg. le 7 décembre suivant.

419. — Issoire, 7 décembre 1424. Lettres patentes de Charles VII octroyant au bâtard d'Orléans, Jean, comte de Dunois, en récompense de ses services et particulièrement pour le dédommager de la prison qu'il a faite, la possession du comté de Gien. (Fol. 70 v°.) — Enreg. le 29 décembre suivant.

420. — Chinon, 6 mars 1425. Mandement de Charles VII à son sénéchal de Poitou de veiller à ce que les officiers et conseillers du Parlement de Poitiers, contraints d'habiter régulièrement dans cette ville, puissent trouver à s'y loger à des prix raisonnables. (Fol. 71 v°.)

Publ. : *Archives historiques du Poitou*, XXVI (1896), p. 419-422.

421. — Chinon, 7 mars 1425. Lettres patentes de Charles VII donnant à Arthur de Bretagne, comte de Richemont, l'office de connétable de France vacant. (Fol. 72.) — Enreg. le 15 mars suivant.

Publ. : D. Godefroy, *Histoire de Charles VII* (1661), p. 792. — E. Cosneau, *Le connétable de Richemont* (1886), p. 91.

422. — [1425]. Opposition du procureur général du roi (Pierre Cousinot) à l'exécution et entérinement des lettres royales du 10 février 1425, vidimées dans l'acte, qui, si elles ressortissaient leur plein effet, révoqueraient et mettraient entièrement à néant les ordonnances royales de Charles VI relatives aux libertés de l'Église gallicane. (Fol. 73.)

Publ. : *Preuves des libertez de l'Église gallicane*, 3e éd., II, p. 34.

423. — Anagni, 22 septembre 1254. Bulle d'Alexandre IV, pape, adressée à l'abbé de Saint-Denis en France, touchant les libertés de l'Église gallicane. (Fol. 74 v° et 75.) — En vidimus par Gilles, abbé de Saint-Denis, en 1346.

424. — Double du n° 67.

425. — Paris [en Parlement], 23 novembre 1340. Mandement de Jean II à son bailli d'Auvergne, l'informant qu'il ne peut tolérer les excommunications lancées contre les habitants de la ville de Montferrand sous prétexte de refus de payer certaines redevances à l'évêque de Clermont pour cause de joyeux avènement. (Fol. 75 v°.)

426. — Vierzon, 4 juin 1425. Mandement de Charles VII à ses conseillers au Parlement de Poitiers, les informant qu'il a réglé les privilèges des habitants de la ville de Tournai et suspendu les appels des sentences des juges de ce ressort. (Fol. 76.) — Enreg. le 6 juillet suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 103.

427. — Poitiers, 5 juillet 1425. Lettres patentes de Charles VII révoquant les pouvoirs précédemment donnés à Jean Louvet, chevalier, seigneur de Mirandol, communément appelé le président de Provence, pour administrer les finances royales en Languedoc, Guyenne et Dauphiné. (Fol. 76 v°.) — Enreg. le 12 juillet suivant.

Publ. : E. Cosneau, *Le connétable de Richemont* (1886), p. 507.

428. — Vierzon, 4 juin 1425. Lettres patentes de Charles VII confirmant et ratifiant des lettres antérieures par lesquelles les enfants à naître du mariage de Jean, duc de Bourbon, avec Marie de Berri, succéderont au duché de Bourbonnais et d'Auvergne comme aux comtés de Clermont et de Montpensier. (Fol. 77.) — Enreg. le 23 juillet suivant.

429. — Bourges, 26 mars 1423. Lettres patentes de Charles VII portant don de la ville et seigneurie d'Aubigny en Berri à Jean Stuart, seigneur d'Huriel et de Concressault, chevalier écossais, qui a rendu de grands services au royaume de France pendant la guerre contre les Anglais, et à sa postérité mâle. — Enreg. le 30 juillet 1425.

430. — Poitiers, 7 août 1425. Lettres patentes de Charles VII portant vente à Regnault de Chartres, archevêque de Reims, de la ville de Vierzon avec les droits et privilèges attachés à cette seigneurie, pour se dégager envers lui d'une dette de 16000 livres tournois précédemment contractée. — Enreg. le 27 août suivant.

431. — Poitiers, 7 août 1425. Lettres patentes de Charles VII rétablissant Martin Gouge de Charpaigne, évêque de Clermont, en l'office de chancelier de France, et retenant seulement sur les émoluments du sceau une pension annuelle de 2500 livres tournois en faveur de Regnault de Chartres, archevêque de Reims, qui avait été pourvu du même office. (Fol. 79 v°.) — Enreg. le 29 août suivant.

432. — Chinon, 9 mars 1425. Lettres patentes de Charles VII assignant sur les châtellenies du comté de Gien, de Fontenay-le-Comte, Dun-le-Roi, Montargis, et leurs dépendances, le douaire de la duchesse de Guyenne, remariée au connétable Arthur de Richemont. (Fol. 80 v°.) — Enreg. le 7 septembre suivant.

433. — Mehun-sur-Yèvre, 30 avril 1426. Mandement de Charles VII à ses généraux conseillers et commissaires sur le fait de la réformation des monnaies et nouveaux acquêts d'avoir à cesser immédiatement leurs fonctions en Poitou. (Fol. 81 v°.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 115.

434. — Montluçon, avril 1426. Lettres patentes de Charles VII confirmant le don fait par feu Robert, comte de Boulogne, à feu Gilbert Moutier, chevalier, seigneur de La Fayette, et à ses héritiers, de divers biens situés en la paroisse d'Aix et voisins de sa seigneurie. (Fol. 81 v°.)

435. — Poitiers, 12 juin 1426. Lettres patentes de Charles VII révoquant tous dons faits jusqu'à ce jour, et or-

donnant que, en raison de difficultés financières résultant des guerres qui surchargent les besoins royaux, tous les revenus du domaine qui ont été transportés à quiconque par don, pension ou autrement, dans les pays de Langued'oïl et en Dauphiné, feront retour à la couronne pour la présente année seulement, sauf exception pour les officiers du Parlement de Poitiers, les maîtres de requêtes et les gens de guerre. (Fol. 83.) — Enreg. le 25 juin suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 117.

436. — Mehun-sur-Yèvre, 24 novembre 1426. Lettres patentes de Charles VII, roi de France, portant ratification des bulles du pape Martin V touchant les provisions et collations des bénéfices. (Fol. 84.) — Enreg. le 23 janvier 1427. — Les bulles de Martin V sont transcrites à la suite, ainsi qu'un acte de François de Mez, évêque de Genève, régent de la Chancellerie apostolique, qui reproduit d'anciennes constitutions pontificales [1].

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 123. — Isambert, *Recueil général*, VIII, p. 732.

437. — Mehun-sur-Yèvre, 24 novembre 1426. Rôle des vingt-cinq ecclésiastiques désignés par le roi pour bénéficier de la faveur accordée par les précédentes bulles apostoliques. Ces vingt-cinq personnes sont : mᵉ Pierre Du Moulin, conseiller du roi; mᵉ Guillaume Le Tur le jeune, conseiller du roi; mᵉ Thibaud de Lucé, secrétaire du roi; Guillaume Picard; mᵉ Jean de Gyé, secrétaire du roi; Mathurin Girard; Guillaume Hocdé; Étienne Renversé; mᵉ Alain Le Queux, dit de Boishéry, secrétaire du roi; mᵉ Jean Jouvenel des Ursins le jeune, conseiller du roi; mᵉ Jean de Vailly le jeune, conseiller du roi; mᵉ Robert de Montbrun, conseiller du roi; mᵉ Géraud de Bricogne, secrétaire du roi; Étienne Le Fèvre; Bernard de Casillac: mᵉ Thibaud Le Moine, conseiller du roi; mᵉ Alain Chartier, secrétaire du roi; mᵉ Hamelin de Loué (« de Logeyo »), chanoine du Mans; mᵉ Guillaume Le Baudroier, secrétaire du roi; Pierre Juré, conseiller de la reine de Sicile [la duchesse d'Anjou]; Jean Bouhal, conseiller de ladite reine; frère Guillaume de Royal; frère Jean de Chalus; frère Pierre de La Motte, et frère Gautier de Mâcon. (Fol. 89 v°.)

PUBL. : N. Valois, *Histoire de la pragmatique sanction de Bourges sous Charles VII* (1906), p. 53.

438. — Mehun-sur-Yèvre, 24 novembre 1426. Mandement de Charles VII à ses conseillers et secrétaire mᵉˢ Jean de Montmorin, maître des requêtes de l'hôtel, Jean Trocon, procureur royal en Cour de Rome, et Jean Manequin, les chargeant d'une mission spéciale à l'effet de porter au pape Martin V le rôle précédent. (Fol. 90.)

PUBL. : N. Valois, *Histoire de la pragmatique sanction de Bourges sous Charles VII* (1906), p. 51.

439. — Mehun-sur-Yèvre, 24 novembre 1426. Lettres patentes de Charles VII approuvant sous certaines réserves le concordat signé avec le pape Martin V. (Fol. 90 v°.)

PUBL. : N. Valois, *Histoire de la pragmatique sanction de Bourges sous Charles VII* (1906), p. 55.

440. — Rome, 1ᵉʳ mai [1428]. Bulle du pape Martin V touchant la collation des bénéfices. (Fol. 91.) — Enreg. le 19 juillet 1429.

PUBL. : *Preuves des libertez de l'Église gallicane*, 3ᵉ éd., II, p. 15.

441. — Poitiers, 11 mars 1422. Testament de Simon de Cramaud, cardinal, évêque de Poitiers. (Fol. 91 *bis*. — Enreg. le 1ᵉʳ février 1423.

442. — Paris, 29 septembre 1407. Testament de Jean Odart, chevalier, seigneur de Monts-en-Laudunois. (Fol. 92. — Enreg. le 16 février 1424.

443. — Saint-Junien en Limousin, 10 janvier 1423. Testament de Guillemette de Reilhac, femme de mᵉ Guillaume Claustre, avocat en Parlement. (Fol. 93.) — Enreg. le 29 avril 1424.

444. — [Paris], 14 novembre 1425. Testament de mᵉ Maurice Hubert, procureur au Parlement, né en la paroisse de Saint-Fulgent en Poitou. (Fol. 95 v°.) — Enreg. le 17 novembre suivant.

445. — [Poitiers], 8 août 1430. Testament de mᵉ Hébert de Taunay, bourgeois et maire de la ville de Poitiers. (Fol. 97 v°.)

446. — Montluçon, janvier 1427. Lettres patentes de Charles VII donnant le comté d'Évreux à Jean Stuart, connétable de l'armée d'Écosse au service de la France, avec le droit de le tenir en pairie. (Fol. 100.) — Enreg. le 31 mars suivant.

PUBL. : Le Brasseur, *Histoire civile et ecclésiastique du comté d'Évreux* (Paris, 1722, in-4°, p. 119 des preuves).

447. — Tours, 21 mai 1428. Lettres patentes de Charles VII donnant provision à Charles de La Rivière de l'office de souverain maître et général réformateur des eaux et forêts de France, au lieu et place de Guillaume de Chaumont, chevalier, qui en est déchargé. (Fol. 100 v°. — Enreg. le 28 mai suivant.

448. — Bourges, 22 juillet 1428. Lettres patentes de

[1] Les bulles ainsi que l'acte de l'évêque de Genève sont publiés par N. Valois, *Histoire de la pragmatique sanction de Bourges sous Charles VII* (1906), p. 32-42 et 45-49, Cf. *Preuves des libertez de l'Église gallicane*, 3ᵉ éd., II, p. 153.

Charles VII donnant provision à Jean de Naillac de l'office de grand panetier de France, vacant par le décès du sieur de Prie. (Fol. 100 v°.) — Enreg. le 3 janvier 1429.

449. — Vierzon, 26 janvier 1430. Lettres patentes de Charles VII confirmant dans l'exercice de leurs charges Jean Poupon et Jean du Plessis, huissiers en la Cour de Parlement de Languedoc. (Fol. 101.) — Enreg. le 8 février suivant.

450. — Paris [en Parlement], 11 décembre 1411. Confirmation et vidimus par Charles VI de lettres patentes de Philippe VI (Poissy, 6 novembre 1333) relatives au droit de marque contre la piraterie. (Fol. 101 v°.)

451. — Chinon, 27 décembre 1430. Lettres patentes de Charles VII octroyant à Jean de Brie, son chambellan, qui a servi pendant les guerres en la compagnie du comte de Vendôme, l'office de bailli de Senlis. (Fol. 102 v°.) — Enreg. le 1er mars 1431.

452. — Jargeau, mai 1430. Lettres patentes de Charles VII portant privilèges et exemptions de tailles en faveur des habitants de la ville de Montargis, qui ont victorieusement résisté aux Anglais. (Fol. 103.) — Enreg. le 22 mars 1431.

Publ. : Dom Morin, *Histoire du Gastinois* (1630), p. 66. — *Privilèges de la ville de Montargis* (1662), p. 1. — *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 152.

453. — Jargeau, mai 1430. Lettres patentes de Charles VII déclarant les habitants de Montargis sujets immédiats du roi, sans que leur ville puisse être donnée en apanage. (Fol. 104.) — Enreg. le 22 mars 1431.

Publ. : *Privilèges de la ville de Montargis* (1662), p. 32. — *Ordonnances des rois de France*, XV, p. 107.

454. — Saumur, mars 1431. Lettres patentes de Charles VII portant réintégration au domaine royal de la ville et châtellenie de Dun-le-Roi, qui faisait partie du douaire de la duchesse de Guyenne, femme du connétable Arthur de Richemont. (Fol. 104 v°.) — Enreg. le 28 mars 1431.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 464.

455. — Saumur, 6 mars 1431. Lettres patentes de Charles VII donnant à son écuyer d'écurie Jean de Villars, dit Barrillet, provision de l'office de bailli de Dun-le-Roi. (Fol. 105.) — Enreg. le 28 mars 1431.

456. — Saumur, 15 mars 1431. Lettres patentes de Charles VII abolissant les nouveaux péages établis sur la rivière de Loire et ses affluents. (Fol. 105 v°.) — Enreg. le 11 mai suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIV, p. 7.

457. — Provins, 17 juillet 1429. Lettres patentes de Charles VII portant érection de la baronnie de Laval en comté, en faveur de Guy de Montfort, seigneur de ce lieu. (Fol. 106 v°.) — Enreg. le 17 mai 1431.

Publ. : *Titres du comté de Laval* (1657), p. 3. — *Les La Trémoille pendant cinq siècles*, IV (1895), p. 112.

458. — Jargeau, février 1430. Lettres patentes de Charles VII portant privilèges et franchises en faveur des bourgeois et habitants de la ville d'Orléans. (Fol. 107.) — Enreg. le 19 novembre 1431.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 149.

459. — Mehun-sur-Yèvre, 16 janvier 1430. Lettres patentes de Charles VII portant exemption en faveur des habitants d'Orléans de toutes tailles et impositions. (Fol. 108.) — Enreg. le 19 novembre 1431.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 144.

460. — Chinon, 10 mars 1432. Lettres patentes de Charles VII portant qu'aucun étranger ne pourra posséder de bénéfices ecclésiastiques dans l'étendue du royaume de France. (Fol. 108 v°.) — Enreg. le 8 avril suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 177. — Isambert, *Recueil général*, VIII, p. 783.

461. — Chinon, 16 mars 1432. Lettres patentes de Charles VII confirmant une bulle du pape Eugène IV et établissant à Poitiers une université qui jouira des mêmes privilèges que celles de Paris, Toulouse, Orléans, Angers et Montpellier, et nommant conservateur de ces privilèges le lieutenant général du roi en la sénéchaussée de Poitou, sous la juridiction souveraine du Parlement de Paris. (Fol. 109 v°.) — Enreg. le 8 avril suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 179. — Isambert, *Recueil général*, VIII, p. 787. — Fournier, *Les statuts et privilèges des universités françaises*, III, p. 285. — *Archives historiques du Poitou*, XXIX (1898), p. 36-44.

462. — Amboise, 24 mars 1432. Lettres patentes de Charles VII octroyant à Christophe de Harcourt, son conseiller et chambellan, l'office de général maître et réformateur des eaux et forêts de France, au lieu de Charles de La Rivière, décédé. (Fol. 110 v°.) — Enreg. le 12 juin suivant.

463. — Amboise, 23 novembre 1431. Lettres patentes de Charles VII nommant sénéchal de Poitou Jean de La Roche, seigneur de Barbezieux, son écuyer d'écurie. (Fol. 111.) — Enreg. le 27 novembre suivant.

Publ. : *Archives historiques du Poitou*, XXIX (1898), p. 33-36.

464. — Poitiers, mai 1431. Lettres patentes de Charles VII portant établissement d'un péage en faveur de George de La Trémoille, au lieu de Rochefort-sur-Loire

dont il est seigneur, avec le consentement des marchands fréquentant la rivière de Loire. (Fol. 112.)

465. — Loches, 13 juin 1432. Lettres patentes de Charles VII confirmant les précédentes. (Fol. 111 v°.)

466. — Bourges, 2 mars 1423. Mandement de Charles VII aux doyen et chapitre de l'église de Laon, octroyant à mᵉ Jean de Vailly le jeune, licencié ès lois, une prébende en ladite église vacante par le décès de mᵉ Jean Moreau. (Fol. 112 v°.)

467. — Bourges, 2 mars 1423. Mandement de Charles VII aux doyen et chapitre de l'église de Sens, octroyant au même Jean de Vailly une prébende vacante par la mort du chanoine Guillaume Guérin. (Fol. 113.)

468. — Paris, août 1378. Lettres patentes de Charles V confirmant des lettres antérieures de Philippe IV (Maubuisson, septembre 1307) et de Philippe V (Paris, 24 décembre 1316), relatives à un pariage avec l'évêque du Puy. (Fol. 113 v°.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, VI, p. 341.

469. — Paris [en Parlement], 26 avril 1326. Arrêt entre les religieux de Saint-Maixent et les habitants dudit lieu. (Fol. 115.)

470. — Chinon, juillet 1433. Édit de Charles VII abolissant les offices de notaires et créant à leur place des tabellionages, à raison d'un par châtellenie. (Fol. 115 v°.) — Enreg. le 13 juillet 1533.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 188. — Isambert, *Recueil général*, VIII, p. 793.

471. — Amboise, 1er novembre 1433. Mandement de Charles VII à son conseiller Pierre de Tuillières pour contraindre les habitants de l'île de Ré à payer et à amener au Chef-de-Bois ou à La Rochelle les 300 tonneaux de vin qu'ils doivent au roi. (Fol. 116 v°.)

472. — Tours, 14 octobre 1433. Mandement de Charles VII pour la confiscation des biens de feu mᵉ Pierre Paumier, conseiller au Parlement de Paris, dont la mère, son unique héritière, habite présentement Paris sous la domination anglaise; la valeur des biens confisqués sera remise par moitié à mᵉ Miles Chaligaut, secrétaire du roi, pour être distribuée aux conseillers du Parlement, et par autre moitié à mᵉ Guillaume Charrier, receveur général des finances. (Fol. 117.)

473. — Bourges, 30 janvier 1434. Lettres patentes de Charles VII confirmant d'autres lettres de janvier 1434, octroyant à Charles, duc de Bourbon, le droit de tenir des grands jours en son duché d'Auvergne. (Fol. 117 v°.) — Enreg. le 19 avril suivant.

474. — Tours, octobre 1433. Lettres patentes de Charles VII portant que les religieux de Saint-Martin de Tours ne pourront être contraints de plaider devant aucune autre juridiction que celle du Parlement de Paris. (Fol. 118 v°.) — Enreg. le 14 décembre 1434.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 192.

475. — Poitiers, juillet 1425. Lettres patentes de Charles VII portant don du comté de Mortain à Charles d'Anjou, comte du Maine, et à sa postérité mâle. (Fol. 119 v°.) — Enreg. le 4 janvier 1435.

476. — Amboise, mai 1433. Lettres patentes de Charles VII portant règlement pour les privilèges accordés à l'Université d'Angers. (Fol. 120.) — Enreg. le 4 janvier 1435.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 186.

477. — Tours, septembre 1434. Lettres patentes de Charles VII restituant à Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, toutes ses terres et tous ses biens précédemment confisqués pour crime de forfaiture. (Fol. 121.) — Enreg. le 17 février 1435.

Publ. : *Archives historiques du Poitou*, XXIX (1898), p. 60-69.

478. — 15 février 1435. Promesse de garantie faite au roi par Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, pour les seigneuries et villes d'Amboise et de Civray. (Fol. 122.) — Enreg. le 17 février suivant.

479. — 28 mars 1436. Vidimus par Raymond de Villars, chevalier, sénéchal de Nîmes et Beaucaire, de trois bulles des papes Grégoire IX, Clément IV et Urbain V adressées aux rois de France sur les droits de la Cour de Rome. (Fol. 123.)

480. — Mehun-sur-Yèvre, 29 octobre 1422. Mandement de Charles VII aux doyen et chapitre de l'église de Chartres, de conférer à mᵉ Gérard Machet, son confesseur, une prébende vacante en leur église par le décès de Jean Du Moulin. (Fol. 125 v°.)

481. — Bourges, 12 février 1422. Mandement de Charles, dauphin de France et régent du royaume, aux doyen et chapitre de l'église de Chartres, pour le même objet. (Fol. 125 v°.) — Enreg. le 23 janvier 1436.

482. — Tours, 9 avril 1435. Lettres patentes de Charles VII portant confirmation du don qui avait été fait à Arthur de Richemont, connétable de France, des terres de Parthenay, Vouvant, Mervent, Secondigny, Châtelaillon

et Mathefelon, pour lui et ses héritiers mâles; à leur défaut ces terres et seigneuries, provenant de feu messire Jean Larchevêque, deviendront la propriété de Pierre, second fils de Jean, duc de Bretagne. (Fol. 125 v°.) — Enreg. le 5 mars 1436.

PUBL. : *Archives historiques du Poitou*, XXIX (1898), p. 90-100.

483. — [Vers 1435.] Requête du Parlement pour rentrer à Paris. « S'ensuit ce que requiert au Roy nostre Sire la Court de Parlement. » (Fol. 127-128 et 146.)

484. — Poitiers [en Parlement], 3 septembre 1429. Commission adressée par Charles VII à me Jean de Vailly, premier président au Parlement de Paris, pour vaquer à l'instruction d'un procès entre Jean de Brabanchon, chevalier, héritier de feu Waleran de Brabanchon, et Jeanne de Périlleux, veuve de Louis de Chalon, comte de Tonnerre, au sujet de la terre de Champ-le-Roy (près Pruniers), en la châtellenie de Romorantin. (Fol. 130.)

485. — Poitiers [en Parlement], 3 septembre 1429. Commission adressée par Charles VII à son parlement d'instruire une affaire pendante entre frère Jean d'Allemagne, religieux, et frère Pierre de Saint-Avit, autre religieux, au sujet de la possession du prieuré de Garet, dépendant du monastère de Saint-Savin. (Fol. 130 v°.)

486. — Poitiers [en Parlement], 3 septembre 1429. Commission adressée par Charles VII à me Jean de Vailly, premier président au Parlement, pour vaquer à l'instruction d'un procès entre les maîtres tondeurs de draps de la ville de Bourges et les habitants de ladite ville au sujet de l'application de certains règlements. (Fol. 131.)

487. — Poitiers [en Parlement], 17 septembre 1429. Commission adressée par Charles VII à me Jean de Vailly, premier président au Parlement, pour vaquer à l'instruction d'un procès entre Mathieu de Treive et autres d'une part, et le prieur du prieuré de Montverdun en Forez. (Fol. 131 v°.)

488. — Poitiers [en Parlement], 17 septembre 1429. Commission adressée par Charles VII à son Parlement de vaquer à l'instruction d'un procès entre Jean Le Viste et Ennemond de Sivry. (Fol. 132.)

489. — Poitiers [en Parlement], 17 septembre 1429. Commission adressée par Charles VII à me Jean de Vailly, premier président au Parlement, de vaquer à l'instruction d'un procès entre Antoinette de Cousant, veuve de Guy, seigneur de Châteauroux, d'une part, et Eustache de Lévis et Alice de Cousant, sa femme, d'autre part. (Fol. 132 v°.)

490. — Poitiers [en Parlement], 14 juin 1429. Commission adressée par Charles VII à son Parlement de vaquer à l'instruction d'un procès engagé par Artaud de Saint-Germain, chevalier, seigneur de Montrond, en raison de torts à lui faits par le bailli de Mâcon et le sénéchal de Lyon ou son lieutenant. (Fol. 132 v°.)

491. — Poitiers [en Parlement], 9 avril 1429. Commission adressée par Charles VII à son Parlement de vaquer à l'instruction d'un procès entre frère Yvon Maillard et frère Philippe du Saix pour la possession du monastère de Saint-Julien de Tours. (Fol. 133.)

492. — Poitiers [en Parlement], 22 novembre 1429. Mandement de Charles VII à ses conseillers Charles de Vaudetar et Nicolas de Grantrue de vaquer à l'instruction d'un procès entre les exécuteurs testamentaires de feu André de Langle, d'une part, et me Olivier Chicot, opposant et défenseur d'autre part. (Fol. 134.)

493. — Poitiers [en Parlement], 29 novembre 1429. Commission adressée par Charles VII à son Parlement de vaquer à l'instruction d'un procès entre Aubert Foucaud, chevalier, seigneur de Saint-Germain, et Jean Malescu, pour la succession de Philippe de Morlac. (Fol. 134.)

494. — Poitiers [en Parlement], 29 novembre 1429. Mandement de Charles VII à son sénéchal de Saintonge de faire une enquête relative à un procès pendant entre deux prêtres nommés Jean Gallerand et Jean Chabuau pour la cure de Saint-Jean d'Angely. (Fol. 134 v°.)

495. — Poitiers [en Parlement], 1er décembre 1429. Commission adressée par Charles VII à me Jean de Vailly, premier président au Parlement, de vaquer à l'instruction d'un procès entre Jean de Poncher, maître général des monnaies, et Jean de La Brunetière. (Fol. 134 v°.)

496. — Poitiers [en Parlement], 9 décembre 1429. Commission adressée par Charles VII à me Jean de Vailly, premier président au Parlement, pour vaquer à l'instruction d'un procès entre Regnauld de Montléon, d'une part, et Jean de Cramaud, chevalier, et Orable de Montléon, sa femme, au sujet de la possession du château de Toufou. (Fol. 135.)

497. — Poitiers [en Parlement], 31 décembre 1429. Mandement de Charles VII à son sénéchal de Béziers de procéder à une enquête sur les faits et articles exposés par me Raymond Reber, docteur ès lois, et des marchands de la ville de Béziers, au sujet de droits sur la vente de la viande dans cette ville. (Fol. 135 v°.)

498. — Poitiers [en Parlement], 10 janvier 1430. Commission adressée par Charles VII à son Parlement pour vaquer à l'instruction d'un procès en appel du bailli de Montargis pour raison de la possession d'un moulin appartenant en partie au prieuré de Flotin, près Boiscommun. (Fol. 135 v°.)

499. — Poitiers [en Parlement], 12 janvier 1430. Commission adressée par Charles VII à son Parlement pour vaquer à l'instruction d'un procès entre deux prêtres nommés Jean Le Doux et Nicolas Viard, pour la possession d'une prébende en l'église collégiale de Sainte-Croix de Loudun. (Fol. 136.)

500. — Poitiers [en Parlement], 17 janvier 1430. Commission adressée par Charles VII à son Parlement pour vaquer à l'instruction d'un procès appelé du prévôt de Janville entre Denys de La Cour, écolier de l'Université d'Orléans, et Jean Tourant, défendeur. (Fol. 136 v°.)

501. — Poitiers [en Parlement], 19 janvier 1430. Commission adressée par Charles VII à son Parlement de vaquer à l'instruction d'un procès engagé pour la succession de feu Jean Chaperon, chevalier, entre ses enfants. (Fol. 136 v°.)

502. — Poitiers [en Parlement], 19 janvier 1430. Mandement de Charles VII à ses conseillers m[e] Jean Mauloue et m[e] Thibaud de Vitry, de procéder à une enquête relative à un procès engagé entre Jean Guichard et le procureur général du roi. (Fol. 137.)

503. — Poitiers [en Parlement], 19 janvier 1430. Commission adressée par Charles VII à son Parlement de vaquer à l'instruction d'un procès engagé entre le procureur de la reine de Jérusalem et de Sicile [Yolande d'Aragon] d'une part, et le procureur de Jean de Brilhac et autres, d'autre part, au sujet de la vente de la seigneurie de Champigny-sur-Veude. (Fol. 137 v°.)

504. — Poitiers [en Parlement], 19 janvier 1430. Commission adressée par Charles VII à son Parlement d'ajourner la solution du procès engagé entre Jean Le Viste et Ennemond de Sivry. (Fol. 137 v°.)

505. — Poitiers [en Parlement], 25 janvier 1430. Commission adressée par Charles VII à son Parlement pour vaquer à l'instruction d'un procès appelé du gouverneur d'Orléans, entre Jean Averdin, procureur du roi au bailliage de Meaux, et Jeanne de Chassigneau, veuve de Robert de Laire, chevalier, au sujet d'une maison sise à Orléans, qui faisait partie de la succession dudit Robert de Laire. (Fol. 138.)

506. — Poitiers [en Parlement], 26 janvier 1430. Commission adressée par Charles VII à son Parlement pour renvoyer aux grands jours d'Angers une affaire pendante entre le juge ordinaire de la reine de Jérusalem et de Sicile à Angers, et François de Montbron, chevalier, chambellan du roi. (Fol. 138 v°.)

507. — Poitiers [en Parlement], 26 janvier 1430. Commission adressée par Charles VII à son Parlement pour l'ajournement d'un procès entre Louise de Preuilly, veuve de Geoffroy Chasteigner, chevalier, et Pierre Frotier, défendeur. (Fol. 138 v°.)

508. — Poitiers [en Parlement], 30 janvier 1430. Commission adressée par Charles VII à son conseiller au Parlement m[e] Adam de Cambrai, pour vaquer à l'instruction du procès engagé entre Regnault de Montléon et Jean de Cramaud, chevaliers. (Fol. 139.)

509. — Poitiers [en Parlement], 1[er] février 1430. Commission adressée par Charles VII à son Parlement pour nommer des commissaires chargés d'instruire un procès engagé pour la succession de Jean d'Argenton et de Charlotte de Melle, sa femme. (Fol. 139.)

510. — Poitiers [en Parlement], 1[er] février 1430. Commission adressée par Charles VII à son conseiller m[e] Philippe des Courtils et à Gervais Martineau, avocat à La Rochelle, pour procéder à une enquête dans l'affaire de la succession de Jean Belot. (Fol. 139 v°.)

511. — Poitiers [en Parlement], 7 février 1430. Commission adressée par Charles VII au Parlement pour renvoyer aux prochains grands jours d'Anjou une affaire engagée par un certain Jean Fournet contre Pierre Guyot, lieutenant à Angers du sénéchal d'Anjou et du Maine pour la reine de Jérusalem et de Sicile. (Fol. 140.)

512. — Poitiers [en Parlement], 8 février 1430. Commission adressée par Charles VII à son Parlement pour ajourner un procès engagé pour la succession de Guillaume Bexon, au sujet de la terre de La Masselière. (Fol. 140 v°.)

513. — Poitiers [en Parlement], 9 février 1430. Commission adressée par Charles VII à son conseiller m[e] Jean de Vailly, premier président au Parlement, pour le charger d'une enquête dans le procès engagé entre Antoinette de Cousant, veuve de Guy de Chauvigny, seigneur de Châteauroux, d'une part, et Eustache de Lévis et Alice de Cousant, sa femme, d'autre part. (Fol. 140 v°.)

514. — Poitiers [en Parlement], 14 février 1430. Commission adressee par Charles VII à ses conseillers

mᵉ Geoffroy Vassal et mᵉ Guillaume Jouvenel, pour les charger d'une enquête dans un procès entre Louis de La Tour-Landry, seigneur de Bourmont, chevalier, d'une part, et Jean de Craon, chevalier, seigneur de La Suze et de Champtocé, d'autre part. (Fol. 141.)

515. — Poitiers [en Parlement], 15 février 1430. Commission adressée par Charles VII à ses conseillers mᵉ Guillaume Le Tur, président au Parlement, et mᵉ Aymeri Marchant, les chargeant d'une enquête dans un procès entre Olivier de Saint-Georges, chevalier, et Louis de Pierre-Buffière. (Fol. 141.)

516. — Poitiers [en Parlement], 21 février 1430. Commission adressée par Charles VII à son Parlement pour faire ajourner aux grands jours d'Anjou une affaire engagée par Olivier d'Aubigny, chevalier, contre le lieutenant du juge ordinaire de Saumur pour la reine de Jérusalem et de Sicile. (Fol. 141.)

517. — Poitiers [en Parlement], 27 février 1430. Commission adressée par Charles VII à son Parlement pour vaquer à l'instruction d'un procès entre Pétronille Aufabre et Jean de Crassay. (Fol. 141 vᵒ.)

518. — Poitiers [en Parlement], 27 février 1430. Commission adressée par Charles VII à son Parlement pour vaquer à l'instruction d'un procès entre Jean Marie, docteur ès lois, et Pierre Séguy, prêtre, au sujet de la prébende de Saint-Liphard de Meung. (Fol. 142.)

519. — Poitiers [en Parlement], 17 février 1430. Commission adressée par Charles VII à son Parlement et au bailli de Bourges pour faire exécuter l'arrêt rendu dans un procès entre Gilet Pain et consors, bouchers à Bourges, d'une part, et Guillaume Bastard et consors, maîtres bouchers de ladite ville. (Fol. 142.)

520. — Poitiers [en Parlement], 9 mars 1430. Commission adressée par Charles VII à ses conseillers mᵉ Guillaume de Mauriac et mᵉ Philippe des Courtils, pour procéder à une enquête dans une affaire pendante entre Alain Mareau et Pasquier Froger, d'une part, et Geoffroy de Trémerret, chevalier, et Isabelle Grion, sa femme, d'autre part. (Fol. 142 vᵒ.)

521. — Poitiers [en Parlement], mars 1430. Mandement de Charles VII à mᵉ Jacques Amelin, lieutenant du bailli des ressorts de Touraine, Anjou et Maine, le chargeant d'une enquête dans un procès entre Jean Doulcet et Olivier Peigné. (Fol. 142 vᵒ.)

522. — Poitiers [en Parlement], 20 mars 1430. Commission adressée par Charles VII à son Parlement pour faire renvoyer devant le sénéchal d'Auvergne un procès engagé entre Guillaume de Brezons, écuyer, et Bertrand de Peyre, seigneur de Pierrefort. (Fol. 143.)

523. — Poitiers [en Parlement], 23 mars 1430. Commission adressée par Charles VII à son Parlement pour vaquer à l'instruction d'un procès entre Jean de Craon, seigneur de La Suze, chambellan du roi, et les habitants du Louroux-Béconnais en Anjou. (Fol. 143.)

524. — Poitiers [en Parlement], 29 mars 1430. Commission adressée par Charles VII à son Parlement pour vaquer à l'instruction d'un procès engagé par Jean Giraud, comme tuteur de sa sœur Jeanne, contre Gilet Virée, coupable d'avoir enlevé ladite Jeanne et de l'avoir illicitement retenue. (Fol. 143 vᵒ.)

525. — Poitiers [en Parlement], 8 mars 1430. Commission adressée par Charles VII à ses conseillers mᵉ Guillaume de Launay et mᵉ Guillaume Jouvenel, les chargeant d'une enquête dans un procès entre mᵉ Michel Raguier, d'une part, et Henri Blandin et mᵉ Jean Mérichon, d'autre part. (Fol. 144.)

526. — Poitiers [en Parlement], 9 mars 1430. Commission adressée par Charles VII à son Parlement pour vaquer à l'instruction d'un procès entre Regnault Girard, chevalier, seigneur de Bazoges, et Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, en son nom et comme ayant droit de divers. (Fol. 144.)

527. — Poitiers [en Parlement], 6 mars 1430. Commission adressée par Charles VII à son Parlement pour informer au sujet d'un procès entre Regnauld, vicomte de Murat, administrateur des biens de ses deux filles, et le procureur du roi et celui de la reine de Jérusalem et de Sicile, duchesse d'Anjou, pour raison du château et de la terre de Calvisson en Languedoc. (Fol. 144 vᵒ.)

528. — Poitiers [en Parlement], 3 avril 1430. Commission adressée par Charles VII à son Parlement pour régler une affaire pendante entre mᵉ Jean Le Mire, secrétaire du roi, et Aymar de Roussillon, archiprêtre de Viviers, opposant et défendeur, pour la possession du prieuré de Saint-Paul-le-Froid au diocèse de Mende. (Fol. 145.)

529. — Poitiers [en Parlement], 5 avril 1430. Commission adressée par Charles VII à son Parlement pour vaquer à l'instruction d'un procès entre Jean Josseaume, chevalier, seigneur de la Gefardière, en son nom et au nom des enfants mineurs de Jean Josseaume, écuyer, en son vivant seigneur de La Forêt-[sur-Sèvre] et de Commequiers, et Perceval Chabot, chevalier, opposant et dé-

fendeur, pour raison entre autres de la possession du château de Commequiers en Vendée. (Fol. 145.)

530. — Tours, juillet 1436. Lettres patentes de Charles VII déclarant que la ville de Tournai fait partie du royaume de France et qu'il ne la mettra pas « hors sa main ». (Fol. 146 v°.) — Enreg. le 27 juill. 1436.

531. — Loches, 27 septembre 1436. Lettres patentes de Charles VII octroyant l'office de bailli des montagnes d'Auvergne à Amaury, seigneur de Montault, écuyer, en remplacement de Louis du Breuil, chevalier, qui est déchargé dudit office. (Fol. 147.)

X1A 8605. — (Registre *D*, — *Ordinationes Barbinæ*); registre gr. in-4°, 274 feuillets parchemin (1420-1462).

532. — 8 septembre 1427. Serment d'obéissance de Jean V, duc de Bretagne et comte de Montfort, prêté à Henri V, roi de France et d'Angleterre. (Fol. 1.)

PUBL. : Lobineau, *Histoire de Bretagne*, II, p. 1004. — Morice, *Preuves de l'histoire de Bretagne*, II, p. 1200.

533. — 8 septembre 1427. Même serment prêté par Jean, évêque de Nantes et chancelier de Bretagne. (Fol. 1.)

534. — Rennes, 8 septembre 1427. Même serment prêté par Amaury, évêque de Vannes. (Fol. 1.)

535. — 8 septembre 1427. Même serment prêté par Jean, évêque de Tréguier. (Fol. 1 v°.)

536. — 8 septembre 1427. Même serment prêté par Robert de Dinan, sire de Châteaubriand. (Fol. 1 v°.)

537. — 8 septembre 1427. Même serment prêté par Jean de Malestroit, chevalier. (Fol. 1 v°.)

538. — 8 septembre 1427. Même serment prêté par Guillaume, seigneur de Montauban. (Fol. 2.)

539. — 8 septembre 1427. Même serment prêté par Jean de Beaumanoir, chevalier, seigneur du Bois de la Motte et de Trémereuc; — par Eustache de La Houssaye et Jocelin de Guite, chevaliers. (Fol. 2.)

540. — 8 septembre 1427. Même serment prêté par Geoffroy, sire de Combourg et de Laval. (Fol. 2.)

541. — 8 septembre 1427. Même serment prêté par Jean Gaudin, seigneur de Martigné. (Fol. 2 v°.)

542. — 8 septembre 1427. Même serment prêté par Jean d'Acigné, seigneur de Fontenay, et par Jean de Blossac, seigneur de Blossac en Goven. (Fol. 2 v°.)

543. — 8 septembre 1427. Même serment prêté par Jean, seigneur du Tiercent, chevalier. (Fol. 2 v°.)

544. — 8 septembre 1427. Même serment prêté par Jean, sire de Rieux et de Rochefort. (Fol. 3.)

545. — 8 septembre 1427. Même serment prêté par Olivier, seigneur de Plusquellec. (Fol. 3.)

546. — 9 septembre 1427. Même serment prêté par Jean, sire de Penhoët, amiral de Bretagne, et par Olivier du Chastel, chevalier. (Fol. 3.)

547. — 9 septembre 1427. Même serment prêté par Charles de Rohan, seigneur de Guéméné et de Guingamp. (Fol. 3 v°.)

548. — 9 septembre 1427. Même serment prêté par Jean, seigneur du Périer. (Fol. 3 v°.)

549. — 9 septembre 1427. Même serment prêté par Alain de Rohan, comte de Porhoët. (Fol. 3 v°.)

550. — 9 septembre 1427. Même serment prêté par Sevestre, seigneur de La Feillée. (Fol. 4.)

551. — 9 septembre 1427. Même serment prêté par Jean de Machecoul, chevalier, seigneur de Bellevigne. (Fol. 4.)

552. — 9 septembre 1427. Même serment prêté par Jean de Malestroit; par Guillaume, seigneur de Plœuc; et par Jean de Kermellec, seigneur de Château-Goëllo. (Fol. 4.)

553. — 9 septembre 1427. Même serment prêté par Olivier, vicomte de Coetmen. (Fol. 4 v°.)

554. — 9 septembre 1427. Même serment prêté par

Roland de Coëtmen, chevalier; Jean de Kersaliou, seigneur de Launay; Hervé, seigneur de Nevez; Hervé du Juch; Charles Lescauff; Olivier Arrel, tous chevaliers, et par Charles de La Ville-Audrin, écuyer. (Fol. 4 v°.)

555. — Quimper, 8 septembre 1427. Même serment prêté par les habitants de la ville de Quimper. (Fol. 4 v°.)

556. — Saint-Brieuc, 7 septembre 1427. Même serment prêté par le chapitre de Saint-Brieuc. (Fol. 5.)

557. — 8 septembre 1427. Même serment prêté par Jean Chevalier, procureur de l'évêque de Cornouailles. (Fol. 5.)

558. — Saint-Pol-de-Léon, 8 septembre 1427. Même serment prêté par les habitants de la ville de Saint-Pol-de-Léon. (Fol. 5.)

559. — Saint-Brieuc, 8 septembre 1427. Même serment prêté par Pierre Marion, vicaire général de l'évêque de Saint-Brieuc. (Fol. 5 v°.)

560. — Saint-Pol-de-Léon, 8 septembre 1427. Même serment prêté par Jean de Craicquis, archidiacre et chanoine de Léon, procureur du chapitre de Saint-Pol-de-Léon. (Fol. 5 v°.)

561. — 8 septembre 1427. Même serment prêté par Guillaume Chevalier et Pierre Apuril, chanoines de Nantes, procureurs du chapitre de Nantes. (Fol. 5 v°.)

562. — Saint-Malo, 8 septembre 1427. Même serment prêté par Jean de Maugiennen, procureur de l'évêque de Saint-Malo. (Fol. 6.)

563. — 8 septembre 1427. Même serment prêté par Pierre du Plessis, procureur du chapitre de Cornouailles. (Fol. 6.)

564. — 8 septembre 1427. Même serment prêté par Jaquet de Nungrie et Vincent de Champtort, chanoines et procureurs du chapitre de Tréguier. (Fol. 6.) — Enreg. au Parlement (avec les autres documents précités de même nature) le 29 avril 1428.

565. — 15 septembre 1427. Même serment prêté par François, fils aîné du duc de Bretagne et comte de Montfort. (Fol. 6 v°.)

566. — 8 septembre 1427. Même serment prêté par Richard, fils du duc de Bretagne, comte d'Étampes et seigneur de Clisson. (Fol. 6 v°.)

567. — Dol, 10 septembre 1427. Même serment prêté par les habitants de la ville de Dol. (Fol. 7.)

568. — Dol, 10 septembre 1427. Même serment prêté par le chapitre de Dol. (Fol. 7.)

569. — 8 septembre 1427. Même serment prêté par Gilles, sire de La Hunaudaye. (Fol. 7.)

570. — 10 septembre 1427, Même serment prêté par Étienne, évêque de Dol. (Fol. 7 v°.)

571. — 8 septembre 1427. Même serment prêté par Raoul, sire de Coëtquen. (Fol. 7 v°.) — Enreg. au Parlement (avec les sept documents précédents) le 17 mai 1428.

572. — Paris, 31 juillet 1428. Ordonnance de Henri VI, roi de France et d'Angleterre, portant règlement pour le rachat des rentes constituées sur les maisons de Paris. (Fol. 8.) — Enreg. le 14 août suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 135. — Isambert, *Recueil général*, VIII, p. 741.

573. — Paris, 13 août 1428. Ordonnance de Henri VI, roi de France et d'Angleterre, portant obligation pour ceux de ses sujets qui ont reçu de lui ou du duc de Bedford des biens, châteaux et autres héritages par droit de confiscation, de réparer lesdits biens et châteaux et de les remettre en bon état, ces réparations devant être remboursées au donataire en cas d'éviction. (Fol. 10.) — Enreg. le 14 août suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 138.

574. — Paris, 12 février 1429. Lettres patentes de Henri VI, roi de France et d'Angleterre, portant privilège et rétablissement d'un droit de souveraineté sur les juridictions voisines en faveur des maire et échevins de la ville de Saint-Omer. (Fol. 10 v°.) — Enreg. le 14 mars suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 141.

575. — Paris, [en Parlement], 23 mars 1429. Ordonnance de Henri VI, roi de France et d'Angleterre, pour les orfèvres et merciers parisiens. (Fol. 11.)

PUBL. : R. de Lespinasse, *Les métiers et corporations de la ville de Paris*, II (1892), p. 15 (d'après le livre vert neuf du Châtelet).

576. — Paris, [en Parlement], 7 mai 1429. Règlement complémentaire pour la réception des orfèvres de Paris par la corporation du métier. (Fol. 12.)

577. — Paris, 5 mars (*sic* pour mai?) 1429. Lettres patentes de Henri VI, roi de France et d'Angleterre, por-

qu'en matière criminelle, nonobstant les vacations. (Fol. 35.) — Enreg. le 23 avril 1437.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 218.

607. — Tours, 2 août 1436. Lettres patentes de Charles VII portant annulation de tout ce qui a pu être fait, par voie de justice ou autrement, au préjudice des biens et héritages de ceux qui sont demeurés fidèles depuis le mois de mai 1418. (Fol. 35 v°.) — Enreg. le 18 décembre suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 225. — Isambert, *Recueil général*, VIII, p. 848.

608. — Issoudun, 6 novembre 1436. Lettres patentes de Charles VII portant réinstallation à Paris de la Cour de Parlement, des Requêtes de l'Hôtel, des Requêtes du Palais, des Chambres des Comptes et des Monnaies. (Fol. 36 v°.) — Enreg. le 29 novembre suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 229.

609. — Au camp près Montereau-fault-Yonne, 5 octobre 1437. Lettres patentes de Charles VII vidimant d'autres lettres royales de Louis VII (Paris, 1161), Louis IX (Paris, décembre 1257), Philippe IV (Paris, février 1307), Philippe VI (Paris, 15 avril 1334), Jean II (Villeneuve lès Avignon, décembre 1350), Charles V (Paris, janvier 1368; Vincennes, juin 1369; Paris, mars 1373), relatives au droit de pariage avec l'évêque de Mende dans la sénéchaussée de Beaucaire. (Fol. 37 v°-46.) — Enreg. le 21 novembre suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 241.

610. — Au siège devant Montereau, 23 septembre 1437. Lettres patentes de Charles VII vidimant et confirmant des lettres de Charles VI (données à Paris le 11 août 1410) relatives à la confrérie des arbalétriers de la ville de Paris. (Fol. 46-48.) — Enreg. le 7 décembre suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 240. — Hay, *Recueil des chartes* (1770), p. 41.

611. — Au siège devant Montereau, 10 octobre 1437. Lettres patentes de Charles VII vidimant et confirmant des lettres de Charles VI (données à Paris, le 12 juin 1411) relatives aux franchises et libertés des archers de la ville de Paris. (Fol. 48 v°-50.) — Enreg. le 7 décembre suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 242.

612. — Paris, 20 novembre 1437. Lettres patentes de Charles VII vidimant les lettres de Jean II (données à Paris, en mars 1361) et confirmant les privilèges des Quinze-Vingts de Paris. — Enreg. le 28 janvier 1438.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 243.

613. — Tours, 23 janvier 1438. Mandement de Charles VII aux gens du Parlement de Paris et au prévôt de Paris de faire défense à toutes les autorités ecclésiastiques de France d'aller ou d'envoyer au concile qui doit se tenir à Ferrare (Italie), alors qu'au concile de Bâle il avait été décidé que le prochain lieu de convocation serait Avignon. (Fol. 51 v°.) — Enreg. le 10 mars suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 255. — Isambert, *Recueil général*, VIII, p. 858.

614. — Florence, 30 janvier 1435; Bologne, 1er octobre 1436; Ferrare, 16 juin 1438. Bulles du pape Eugène IV (vidimées par Bartolomeo de Bonitis, d'Orvieto, maître de Saint-Jacques du Haut-Pas, et auditeur général de la Chambre apostolique romaine), relatives aux prérogatives des officiers du Parlement de Paris. (Fol. 52 v°.

615. — Paris, 29 janvier 1439. Mandement de Charles VII aux gens des comptes et trésoriers à Paris pour obliger les présidents, conseillers, greffiers et notaires du Parlement à faire faire dorénavant leurs cédules et quittances pour obtenir le payement de leurs gages et de leurs manteaux, et à les faire enregistrer ensuite à la Chambre des Comptes. (Fol. 54.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 296.

616. — Paris, 20 mai 1439. Mandement de Charles VII aux gens de ses comptes, relatif à la décharge et clôture des comptes des gages payés aux officiers du Parlement de Paris. (Fol 54 v°.) — Enreg. le 21 mai suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 297.

617. — Rome, 18 mars 1434. Bulle du pape Eugène IV réglant la participation des universités du royaume de France à la jouissance des bénéfices ecclésiastiques. (Fol. 55.) — Enreg. le 5 octobre 1439.

Publ. : P. Dupuy, *Commentaire sur le traité des libertez de l'Église gallicane* (1715), II, p. 166.

618. — Ferrare, 8 mai 1438. Rescrit de Jean, évêque de Thérouanne, mandataire du pape Eugène IV, sur la requête présentée par Charles VII en faveur de vingt-trois conseillers ou officiers du Parlement de Paris. (Fol. 55 v°.

619. — Bourges, 7 juillet 1438. Lettres patentes de Charles VII promulguant la Pragmatique Sanction. (Fol. 57-68.) — Enreg. le 13 juillet 1439.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 267. — Isambert, *Recueil général*, IX, p. 347.

620. — Jargeau, mai 1430. Lettres patentes de Charles VII portant affranchissement de tous les serfs habitant dans la ville et dans le ressort de la châtellenie de Mehun-sur-Yèvre. (Fol. 69.) — Enreg. le 8 mars 1440.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 154.

621. — Saint-Maixent, avril 1440. Lettres patentes de Charles VII autorisant les habitants de Saint-Maixent à s'armer, avec faculté d'élire deux d'entre eux pour la garde des clés de la ville. (Fol. 70 v°.) — Enreg. le 28 juillet suivant.

622. — Bourges, septembre 1440. Ordonnance de Charles VII portant règlement pour les étaux dans les halles aux fripiers, lingers et pelletiers à Paris. (Fol. 71 v°–73.) — Enreg. le 24 novembre suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 322.

623. — Chartres, 21 novembre 1440. Lettres patentes de Charles VII déclarant persister dans son adhésion et obéissance au pape Eugène IV jusqu'aux décisions du prochain concile. (Fol. 73 v°.) — Enreg. le 29 décembre suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 324. — Isambert, *Recueil général*, IX, p. 79. — *Preuves des libertez de l'Église gallicane*, 3ᵉ éd., I, 2ᵉ partie, p. 200.

624. — Bourges, 2 septembre 1440. Lettres patentes de Charles VII interdisant à qui que ce soit d'exécuter contre ses sujets aucune des citations ou suspensions faites à l'occasion du différend survenu entre le pape Eugène IV et les ecclésiastiques réunis au concile de Bâle. (Fol. 74 v°.) — Enreg. le 29 décembre suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 319. — *Preuves des libertez de l'Église gallicane*, 3ᵉ éd., I, 2ᵉ partie, p. 201.

625. — Chartres, décembre 1440. Lettres patentes de Charles VII confirmant les privilèges des habitants de la ville de Saint-Omer. (Fol. 75 v°.) — Enreg. le 7 août 1441.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 327.

626. — Saint-Denis, 7 août 1441. Déclaration de Charles VII portant que les décrets du concile de Bâle et de la Pragmatique Sanction relatifs à la réservation et à la collation des bénéfices ne font loi en France que du jour de leur réception. (Fol. 76 v°.) — Enreg. le 17 août suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 322. — Isambert, *Recueil général*, IX, p. 84.

627. — Paris, 7 octobre 1441. Lettres patentes de Charles VII vidimant des lettres de René d'Anjou, roi de Sicile (données à Naples le 4 août 1440) et ratifiant l'accord et partage intervenus entre ledit René d'Anjou et Charles d'Anjou, comte du Maine, son frère. (Fol. 77 v°–81.) — Enreg. le 16 octobre suivant.

628. — Paris, 9 octobre 1441. Mandement de Charles VII aux gens du Parlement de Paris pour faire enregistrer les précédentes lettres. (Fol. 81.)

629. — Paris, novembre 1441. Ordonnance de Charles VII, en quarante-six articles, confirmant les lettres de 1433 et portant règlement général pour les rentes assignées sur les maisons et propriétés à Paris, les formalités d'expropriation et la purge des hypothèques. (Fol. 81 v°–87.) — Enreg. le 25 janvier suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 339. — Isambert, *Recueil général*, IX, p. 86.

630. — Toulouse, 10 juin 1442. Lettres patentes de Charles VII autorisant, comme cela s'est fait d'ancienneté, les présidents, greffiers et premier huissier du Parlement de Paris à bénéficier chaque année de certaines amendes, des mains du commis à la recette desdites amendes. (Fol. 87 v°.) — Est jointe une lettre de Jean de Sancoins, trésorier et receveur général de France, à Jean Poupon, receveur des exploits et amendes au Parlement, conforme aux lettres patentes ci-dessus indiquées, du 6 août suivant. (Fol. 89.)[1]

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 354.

631. — Lézignan, 12 mai 1443. Lettres patentes de Charles VII portant donation de la terre de Taillebourg en Saintonge à Prégent de Coëtivy, amiral de France. (Fol. 89 v°.)

632. — Montauban, février 1443. Lettres patentes de Charles VII portant don à Charles d'Anjou, comte du Maine, et à ses héritiers mâles, du comté de Gien, des baronnies de Saint-Maixent, Melle, Civray, Chizé, Sainte-Néomaye, et leurs dépendances. (Fol. 91.) — Enreg. le 23 juillet suivant.

633. — Lézignan, mars 1442. Lettres patentes de Charles VII portant règlement pour les privilèges de la ville de Louviers. (Fol. 93–95.) — Enreg. le 16 janvier 1444.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 351. — Bonnin, *Cartulaire de Louviers*, II (1877), p. 147.

634. — Poitiers, 13 juin 1443. Lettres patentes de Charles VII portant abolition des marques en faveur des marchands d'Avignon et du Comtat Venaissin, qui ne seront octroyées à l'avenir que par le roi ou son Parlement, ce mandement à Charles d'Anjou, comte du Maine, gouverneur du pays de Languedoc, aux sénéchaux de Beaucaire, de Carcassonne et de Toulouse, de n'y pas contredire. (Fol. 95 v°–97.) — Enreg. le 30 janvier 1444.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 367.

[1] Voir aussi le même registre, fol. 105 v°.

635. — Tours, octobre 1433. Lettres patentes de Charles VII portant privilège pour l'église collégiale Saint-Martin de Tours de ne plaider qu'en Parlement. (Fol. 97 v°.) — Enreg. le 14 décembre 1434.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 192.

636. — Angers, 9 janvier 1444. Lettres patentes de Charles VII confirmant à Charles d'Anjou, comte du Maine, en faveur de son mariage avec Isabeau, fille de Jean de Luxembourg, comte de Saint-Pol, des comtés de Guise et de Ligny, et des seigneuries de Nouvion en Thiérache, Bohain et Beaurevoir. (Fol. 99 v°-101 v°.) — Enreg. le 20 juillet suivant.

637. — Angers, 4 février 1444. Lettres patentes de Charles VII vidimant d'autres lettres (données par le même roi, du 11 octobre 1443), portant création d'un Parlement de Languedoc à Toulouse, et portant renvoi à ce nouveau Parlement d'un certain nombre de causes introduites au Parlement de Paris et non encore jugées. (Fol. 102.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 395.

638. — Angers, janvier 1444. Lettres patentes de Charles VII portant règlement pour les bourses du collège de Reims fondé en l'université de Paris par l'archevêque Guy de Roye, et auquel est réuni l'ancien collège de Rethel. (Fol. 103 v°.) — Enreg. le 4 mars 1445.

Publ. (incomplètement) : Marlot, *Histoire de la ville, cité et université de Reims* (Reims, 1846, in-4°), IV, p. 184. — H. Lacaille, *Étude sur le collège de Reims à Paris* (Reims, 1899, in-8°), p. 105.

639. — Nancy, 17 mars 1445. Lettres patentes de Charles VII renvoyant à la juridiction du Parlement de Toulouse les causes et procès intéressant la province de Languedoc et précédemment introduits au Parlement de Paris. (Fol. 107.) — Enreg. le 19 avril 1445.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, préface, p. 72.

640. — Tours, mai 1444. Lettres patentes de Charles VII confirmant les privilèges des doyen et chapitre de l'église collégiale Saint-Martin de Tours, de fondation royale, et du monastère de Marmoutier. (Fol. 108 v°.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XV, p. 268.

641. — Chinon, 26 mars 1446. Mandement de Charles VII au Parlement de Paris, lui octroyant la juridiction de toutes les affaires litigieuses et actions quelconques de l'Université de Paris, qu'elle soit demanderesse ou défenderesse, et ce sans préjudice de ses privilèges, à l'occasion d'un procès intéressant Jean de Gouda, maître ès arts. (Fol. 110.) — Enreg. le 2 mai suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 457. — Isambert, *Recueil général*, IX, p. 138. — Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, V, p. 539.

642. — Razilly (près Chinon), 29 mai 1446. Mandement de Charles VII aux gens de ses Parlements de Paris et de Toulouse, au prévôt de Paris, aux sénéchaux de Toulouse, de Carcassonne, de Rouergue et de Quercy, pour la régie des biens du comte Jean d'Armagnac. (Fol. 111.) — Enreg. le 9 août suivant.

643. — Montils-lès-Tours, 28 octobre 1446. Ordonnance de Charles VII, en quarante-six articles, réglant le style du Parlement. (Fol. 112-119.) — Enreg. le 12 novembre suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 471. — Isambert, *Recueil général*, IX, p. 149.

644. — Maillé (près Chinon), 13 novembre 1446. Lettres patentes de Charles VII, vidimant d'autres lettres (données par le même roi, à Razilly, le 27 mai précédent) relatives à la paisible possession des offices par ceux des officiers qui en ont joui pendant cinq années consécutives, et ordonnant leur prompt enregistrement. (Fol. 119 v°.) — Enreg. le 24 novembre suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 482.

645. — Paris, en Parlement, s. d. [novembre 1446]. Lettres patentes de Charles VII portant exemption du payement de la dîme en faveur des officiers du Parlement. (Fol. 120 v°.)

646. — Bourges, 27 octobre 1447. Lettres patentes de Charles VII réglant le droit aux amendes des présidents aux enquêtes, greffiers et premier huissier du Parlement de Paris, à la requête des officiers tenant présentement cet office, à savoir Guillaume Cotin et Étienne de Montdidier, présidents, Jean Cheneteau, greffier civil, Jean d'Asnières, greffier criminel, Simon Compaing, greffier des présentations, Jean du Valengelier, greffier des requêtes de l'hôtel, et Guillaume Artault, premier huissier. (Fol. 121.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 512.

647. — Bourges, 28 novembre 1447. Lettres patentes de Charles VII portant règlement pour les bénéfices des chanoines et autres bénéficiers de l'église cathédrale du Mans. (Fol. 122 v°.) — Enreg. le 8 avril 1448.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 518.

648. — Tours, 27 mai 1448. Mandement de Charles VII à me Jean Dauvet, son procureur général au Parlement de Paris, en faveur des privilèges des chanoines de la Sainte-Chapelle du Palais. (Fol. 124.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIV, p. 6.

649. — Paris, 26 septembre 1441. Lettres patentes de Charles VII portant mainlevée, en faveur de Louis de

Luxembourg, comte de Saint-Pol, des biens qui avaient été saisis sur feu son père Jean de Luxembourg en raison de son attitude favorable aux ennemis du royaume. (Fol. 124 v°.) — Enreg. le 28 septembre suivant.

650. — Tours, 22 mars 1449. Mandement de Charles VII au prévôt de Paris, aux baillis de Vermandois, de Troyes, de Meaux et de Melun, pour faire publier son ordonnance relative aux exemptions de privilèges en faveur des officiers du Parlement de Paris. (Fol. 125 v°.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIV, p. 47.

651. — Montargis, octobre 1430. Lettres patentes de Charles VII accordant des privilèges de droit de pêche aux habitants de la ville de Troyes. (Fol. 126.). — Enreg. le 1er avril 1449.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 157.

652. — Jumièges, 16 janvier 1450. Lettres patentes de Charles VII octroyant le comté de Longueville à Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois, à ses héritiers légitimes mâles, au lieu et place du comté de Mortain qui lui avait été préalablement donné. (Fol. 127.) — Enreg. le 10 février suivant.

653. — Au monastère de Grestain en Normandie, 18 février 1450. Lettres patentes de Charles VII portant promulgation de quatre bulles du pape Nicolas V (qui sont vidimées dans lesdites lettres) relatives à la paix de l'Église, aux privilèges, immunités et bénéfices ecclésiastiques. (Fol. 128-134.) — Enreg. le 1er avril suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIV, p. 84.

654. — Bernay, mars 1450. Lettres patentes de Charles VII vidimant et confirmant les précédentes (voir n° 652) octroyant le comté de Longueville à Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois. (Fol. 135.) — Enreg. le 11 mai suivant.

655. — Montbazon, 28 octobre 1450. Lettres patentes de Charles VII vidimant et confirmant ses précédentes lettres (données à Compiègne le 22 août 1429) en forme d'édit, par lesquelles furent rétablis dans leurs offices, fonctions, héritages et biens ceux qui avaient suivi son parti, et ordonnant que ces lettres soient enregistrées au plus tôt. (Fol. 136-138.) — Enreg. le 15 février suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIV, p. 102.

656. — Jumièges, 17 janvier 1450. Lettres patentes de Charles VII ratifiant et confirmant tout ce qui a été fait en Normandie par François, duc de Bretagne, accompagné du connétable de Richemont. (Fol. 138 v°.) — Enreg. le 15 février 1451.

657. — Argentan, 27 mai 1450. Lettres patentes de Charles VII portant révocation de tous dons d'offices qui ont été faits en Normandie pendant les guerres et pendant l'occupation de ce pays par les Anglais. (Fol. 139.) — Enreg. le 15 février 1451.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIV, p. 90.

658. — Abbaye d'Ardennes (près Caen), 30 juin 1450. Lettres patentes de Charles VII ratifiant les provisions d'offices octroyées en Basse-Normandie par François, duc de Bretagne, durant les guerres. (Fol. 140.) — Enreg. le 15 février 1451.

659. — Paris, en Parlement, 9 avril 1450. Désaveu par le procureur général du Roi d'un exploit fait par me Jean de Sauzay, conseiller au Parlement, au sujet du temporel de l'abbaye de Saint-Amand-en-Pévèle. (Fol. 141.)

660. — Champigny en Touraine, 23 juillet 1448. Lettres patentes de Charles VII portant règlement pour les bénéfices de l'église collégiale de Saint-Pierre de la Cour au Mans. (Fol. 142 v°.) — Enreg. le 13 mars 1452.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIV, p. 21.

661. — Montbazon, 12 avril 1452. Ordonnance de Charles VII pour le renvoi des causes judiciaires devant les juges qui en doivent connaître ordinairement. (Fol. 143.) — Enreg. le 24 avril suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIV, p. 202. — Isambert, *Recueil général*, IX, p. 185.

662. — Lézignan, 6 mai 1453. Lettres patentes de Charles VII déclarant que les officiers du pays de Basse-Normandie, pourvus de leurs offices par le duc de Bretagne, jusqu'à l'époque du recouvrement du pays sur les Anglais, doivent les posséder paisiblement et sans trouble. (Fol. 144.) — Enreg. le 4 juin suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIV, p. 256.

663. — Lézignan, 11 mai 1453. Mandement de Charles VII au prévôt de Paris, aux baillis de Vermandois, de Meaux et de Melun, déclarant exempts du service de la guerre les officiers du Parlement de Paris. (Fol. 145 v°.)

664. — Montferrant en Bordelais, 25 août 1453. Mandement de Charles VII aux officiers de son Parlement à Paris d'enregistrer purement et simplement ses lettres patentes du 6 mai précédent (cf. n° 662) en faveur des fonctionnaires pourvus de leurs offices par le duc de Bretagne. (Fol. 146 v°.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIV, p. 261.

665. — Montils-lès-Tours, 16 avril 1454. Déclaration

de Charles VII assignant le rang respectif des nouveaux conseillers créés en la Cour de Parlement. (Fol. 146 v°.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIV, p. 278.

666. — Rouen, novembre 1449. Lettres patentes de Charles VII portant abolition et confirmation de privilèges pour les habitants de la ville de Rouen. (Fol. 147 v°.) — Enreg. le 18 juillet 1454.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIV, p. 75.

667. — Montils-lès-Tours, 25 avril 1454. Lettres patentes de Charles VII réglant la situation de ses officiers en Normandie, et vidimant d'autres lettres (données par lui à Lézignan, le 27 mai 1450) relatives à la situation de cette province depuis la conquête qui en a été faite sur les Anglais. (Fol. 149.) — Enreg. le 18 juillet suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIV, p. 315.

668. — Montils-lès-Tours, 15 avril 1454. Édit de Charles VII rétablissant la Chambre des Requêtes du Palais à Paris, et nommant m^e Mathieu de Nanterre, président, André Pelé, Jacques Nyvart, Hélie d'Issoudun, Hector Coquerel et Guillaume Papin, conseillers. (Fol. 150.) — Enreg. le 2 juillet suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIV, p. 276.

669. — Montils-lès-Tours, 15 avril 1454. Édit de Charles VII portant règlement pour l'évocation et le renvoi des causes qui sont pendantes devant la juridiction des Requêtes de l'Hôtel, et dont la connaissance appartient désormais aux Requêtes du Palais. (Fol. 150 v°.) — Enreg. le 2 juillet suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIV, p. 277.

670. — Montils-lès-Tours, 16 avril 1454. Édit de Charles VII portant confirmation des offices nouveaux créés par lui, en date de la veille, en la Chambre des Requêtes du Palais, et déclarant en outre y établir un greffier, m^e Robert de Guetteville. (Fol. 150 v°.) — Enreg. le 2 juillet suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIV, p. 279.

671. — Au Breuil d'Oire, 15 septembre 1454. Mandement de Charles VII aux présidents et conseillers du Parlement de juger les procès et d'expédier les causes, même pendant la durée des vacations. (Fol. 151.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIV, p. 331.

672. — Montils-lès-Tours, avril 1454. Ordonnance de Charles VII, en cent vingt-cinq articles, réglant les devoirs des officiers au Parlement de Paris, la nature des causes qui doivent y être traitées et jugées, et ordonnant la mise par écrit des stiles, usages et coutumes de chaque province, dont il doit être tenu compte dans les jugements. (Fol. 152-170.) — Enreg. le 17 juin 1454.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIV, p. 284.

673. — Montils-lès-Tours, 17 janvier 1454. Lettres patentes de Charles VII vidimant et ratifiant les précédentes lettres données par lui en faveur des officiers nommés en Normandie par le duc de Bretagne. (Fol. 171-173.) — Enreg. le 22 février 1455.

674. — Mehun-sur-Yèvre, 23 décembre 1454. Lettres patentes de Charles VII nommant à l'office de maître des requêtes ordinaire de l'Hôtel (vacant par la promotion de Guy Bernard à l'évêché de Langres) Étienne Lefèvre, fils de feu Junien Lefèvre, ancien président au Parlement. (Fol. 174.) — Enreg. le 10 avril 1455.

675. — Les Roches Saint-Quentin, mai 1454. Lettres patentes de Charles VII vidimant et confirmant des lettres données par Charles VI (Tours, 22 décembre 1408) et par lui-même (Tours, mars 1444), en faveur des privilèges du chapitre de l'église de Tours, dont les procès seront portés au Parlement de Paris sans intermédiaire. (Fol. 174 v°.) — Enreg. le 29 juillet 1455.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIV, p. 328.

676. — Au Bouchet près Saint-Pourçain, 3 février 1456. Ordonnance de Charles VII pour le règlement de la justice en la ville de Tournai. (Fol. 176 v°.) — Enreg. le 4 mars suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIV, p. 371.

677. — Montils-lès-Tours, mars 1447. Lettres patentes de Charles VII ordonnant que les causes d'appel de l'échevinage de la ville d'Épinal seront interjetées par devant le bailli et les quatre gouverneurs de ladite ville. (Fol. 178 v°.) — Enreg. le 22 novembre 1456.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 502. — *Annales de la Société d'émulation des Vosges* (1866), p. 312.

678. — Montferrant en Bordelais, 9 octobre 1453. Lettres patentes de Charles VII portant abolition et pardon en faveur des habitants de la ville de Bordeaux. (Fol. 179.) — Enreg. le 24 janvier 1457.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIV, p. 271. — Devienne, *Histoire de Bordeaux* (1771), p. 517. — *Archives municipales de Bordeaux; Livre des privilèges* (1878), p. 243.

679. — Montils-lès-Tours, 11 avril 1454. Ordonnance de Charles VII confirmant les privilèges de la ville de Bordeaux. (Fol. 180.) — Enreg. le 24 janvier 1457.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIV, p. 270. — *Archives municipales de Bordeaux; Livre des privilèges* (1878), p. 247.

680. — Avignon, 1er janvier 1456. Lettre d'Alain, cardinal d'Avignon, déclarant que, en raison du désir à lui exprimé par l'envoyé du roi de France, il n'usera point de la qualité de légat *a latere* au royaume de France, qui lui a été confiée par le pape Calixte III. (Fol. 182.)

PUBL. : *Preuves des libertez de l'Église gallicane*, 3e éd., II, p. 60.

681. — Paris [en Parlement], 30 avril 1457. Lettres patentes de Charles VII exemptant du payement de la dîme les officiers du Parlement de Paris. (Fol. 182 v°.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIV, p. 433.

682. — Saint-Priest en Dauphiné, 12 mars 1457. Lettres patentes de Charles VII conférant à Jean, duc de Bourbon, l'office de grand chambrier de France vacant par le décès de son père Charles de Bourbon. (Fol. 183.) — Enreg. le 23 mai suivant.

683. — La Ferté près Saint-Pourçain, 3 août 1457. Lettres patentes de Charles VII déclarant que les procès introduits par écrit devant la juridiction du Parlement de Paris seront jugés par les conseillers le matin, pendant la durée des vacations. (Fol. 183 v°.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIV, p. 442.

684. — Le Bois-Sire-Amé (en Berri), 18 juillet 1455. Mandement de Charles VII à ses officiers des Parlements de Paris et de Toulouse pour sauvegarder les droits de ceux de ses sujets du bailliage des Montagnes d'Auvergne et d'Aurillac, précédemment démembré du bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier, désormais ressortissant au Parlement de Paris. (Fol. 184.) — Enreg. le 10 janvier 1458.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIV, p. 364.

685. — Tours, 4 février 1458. Lettres patentes de Charles VII autorisant le Parlement de Paris, en raison de la multitude des affaires soumises à sa juridiction, à siéger après dîner pendant quelques mois, en réservant quelques-unes de ces séances (deux ou trois fois par semaine) à la réformation des abus. (Fol. 184 v°.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIV, p. 447.

686. — Montils-lès-Tours, mars 1451. Lettres patentes de Charles VII confirmant les privilèges des habitants de la ville de Rouen, aussi bien du nouvel enclos que de l'ancien. (Fol. 186.) — Enreg. le 30 mai 1458.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIV, p. 131.

687. — 20 août 1457. Lettre de Jean Hémery, protonotaire du Saint-Siège, relative à la levée des décimes dont il est spécialement chargé dans le royaume de France et jusqu'au Rhin. (Fol. 186 v°.)

688. — Paris, 8 juin 1458. Nouvelle lettre de Jean Hémery sur le même objet. (Fol. 187.)

689. — Beaugency, 7 juin 1458. Lettres patentes de Charles VII portant règlement pour l'expédition et jugement des procès au Parlement de Paris, tandis qu'une partie des officiers de cette juridiction est chargée, à Montargis, d'instruire le procès du duc d'Alençon. (Fol. 188.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIV, p. 467.

690. — Montrichard, 23 mai 1458. Lettres patentes de Charles VII autorisant me Robert Thiboust, président, et les conseillers restant à Paris pour rendre la justice en Parlement, tandis que certains officiers seront appelés à Montargis à partir du 1er juin pour le procès du duc d'Alençon, à tenir leurs audiences tant avant qu'après dîner. (Fol. 189.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIV, p. 466.

691. — Beaugency, 20 juillet 1458. Mandement de Charles VII à me Robert Thiboust, président, aux maîtres des requêtes, conseillers et autres officiers du Parlement siégeant à Paris, de se rendre à Vendôme le 12 août prochain pour le procès du duc d'Alençon. (Fol. 189 v°.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIV, p. 470.

692. — Beaugency, 20 juillet 1458. Édit de Charles VII convoquant le Parlement de Paris à assister au procès du duc d'Alençon, à Vendôme, le 12 août suivant. (Fol. 189 v°.) — Enreg. le 28 juillet suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIV, p. 469. — Isambert, *Recueil général*, IX, p. 539.

693. — Vendôme, août 1458. Lettres patentes de Charles VII portant érection du comté d'Eu en pairie, en faveur de Charles d'Artois, comte d'Eu, et de ses héritiers. (Fol. 190 v°.) — Enreg. le 18 décembre suivant.

694. — Tours, février 1458. Lettres patentes de Charles VII portant privilèges pour les habitants de la ville de Tournai, et modifiant les lettres antérieures du 3 février 1456. (Fol. 191-197.) — Enreg. le 16 janvier 1459.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIV, p. 450.

695. — Saint-Symphorien-d'Ozon, 11 décembre 1456. Lettres patentes de Charles VII confirmant un accord conclu le 12 janvier précédent entre Jean, comte d'Angoulême, et Richard, abbé de Saint-Cybard, au nom de son abbaye. (Fol. 198.) — Enreg. le 27 février 1459.

696. — Montils-lès-Tours, 2 mai 1454. Lettres patentes de Charles VII déchargeant les propriétaires et détenteurs de la halle aux basses merceries (halle aux mer-

ciers) à Paris du payement d'une rente due au roi et de tous arrérages, à condition qu'ils payeront une fois pour toutes la somme de 2000 livres destinées à la réparation des halles dites de Champeaux, voisines des leurs et appartenant au roi, qui depuis longtemps sont en ruine. (Fol. 200.) — Enreg. le 29 mars 1459.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIV, p. 318.

697. — Razilly, 29 mai 1459. Lettres patentes de Charles VII portant que la confirmation de la « charte normande » par lui récemment accordée à ses sujets de Normandie ne peut porter aucun préjudice aux privilèges de l'Université de Paris. (Fol. 203 v°.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIV, p. 476.

698. — Champigny en Touraine, juillet 1459. Lettres patentes de Charles VII érigeant le comté de Nevers en pairie, en faveur de Charles de Bourgogne, comte de Nevers, et de ses héritiers légitimes mâles. (Fol. 204.) — Enreg. le 12 novembre suivant.

699. — Vendôme, 22 octobre 1458. Lettres patentes de Charles VII octroyant les terres et seigneuries de Parthenay, Secondigny, Vouvant, etc., à Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois, et à ses héritiers mâles légitimes, attendu qu'Arthur de Bretagne, comte de Richemont, connétable de France, à qui elles avaient été données par lettres patentes du 9 avril 1435 (cf. n° 482), et que Pierre de Bretagne sont tous deux décédés sans héritiers mâles. (Fol. 204 v°.) — Enreg. le 19 janvier 1460.

700. — Sienne, 21 mars 1458. Bulle du pape Pie II confirmant tout ce qui a été fait au nom de son prédécesseur par Alain, cardinal d'Avignon. (Fol. 205 v°.)

701. — La Salle-le-Roi, près Bourges, 14 octobre 1460. Édit de Charles VII ordonnant la poursuite et la condamnation des blasphémateurs. (Fol. 207 v°). — Enreg. le 5 janvier 1461.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIV, p. 498. — Isambert, *Recueil général*, IX, p. 367.

702. — Paris, 13 septembre 1461. Lettres patentes de Louis XI autorisant m° Guillaume de Corbie, conseiller au Parlement, à jouir en même temps de l'office de président au Parlement de Dauphiné, malgré l'incompatibilité de ces deux charges. (Fol. 209.) — Enreg. le 18 septembre suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XV, p. 17.

703. — Paris, 8 septembre 1461. Lettres patentes de Louis XI confirmant les officiers du Parlement de Paris nominativement dans la jouissance de leurs offices. (Fol. 209 v°.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XV, p. 13. — Isambert, *Recueil général*, X, p. 384.

704. — Épinal, 11 septembre 1444. Lettres patentes de Charles VII portant réunion à la couronne de France et au domaine de la ville d'Épinal, ses faubourgs et dépendances. (Fol. 210.) — Enreg. le 28 septembre 1461.

Publ. : Du Mont, *Corps diplomatique*, III, 1, p. 132. — *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 408.

705. — Paris, 1er septembre 1461. Lettres patentes de Louis XI confirmant les privilèges des habitants de la ville d'Épinal, ainsi que les lettres de réunion du 11 septembre 1444. (Fol. 211 v°.) — Enreg. le 28 septembre suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XV, p. 8.

706. — Paris, septembre 1461. Lettres patentes de Louis XI vidimant et confirmant les lettres de Philippe VI (avril 1337), de Jean II (Paris, avril 1350), du même (Paris, juin 1364), de Charles VI (Paris, 1er avril 1381), de Charles VII (Paris, novembre 1437), relatives aux privilèges accordés aux ouvriers et monnayers du serment de l'Empire. (Fol. 212–215.) — Enreg. le 15 octobre suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XV, p. 46.

707. — Paris, septembre 1461. Lettres patentes de Louis XI vidimant et confirmant des lettres de Philippe VI (avril 1337), de Jean II (Paris, novembre 1350), de Charles V (Paris, juin 1365), de Charles VI (Paris, 16 novembre 1380) et de Charles VII (Sens, 15 août 1437), relatives aux privilèges des ouvriers et monnayers du serment de France. (Fol. 215–218.) — Enreg. le 15 octobre suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XV, p. 43.

708. — Paris, septembre 1461. Lettres patentes de Louis XI vidimant et confirmant des lettres de Charles VI (Paris, 12 juin 1411) et de Charles VII (Montereau, 10 octobre 1437), relatives aux privilèges des archers de Paris. (Fol. 218–221.) — Enreg. le 12 novembre suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XV, p. 56. — Hay, *Recueil de chartes* (1770), p. 46.

709. — Avesnes, 3 août 1461. Lettres patentes de Louis XI octroyant à Antoine de Châteauneuf, écuyer, sieur du Lau, l'office de sénéchal de Guyenne et des Lannes. (Fol. 221.) — Enreg. le 19 novembre suivant.

710. — Montrichard, novembre 1461. Lettres patentes de Louis XI portant don en apanage et pairie à Charles de France, son frère, du duché de Berri, à condition que ce domaine fera retour à la couronne de France s'il vient à

décéder sans héritiers mâles. (Fol. 222.) — Enreg. le 24 novembre 1461.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XV, p. 208. — Isambert, *Recueil général*, X, p. 417.

711. — Paris, septembre 1461. Lettres patentes de Louis XI vidimant et confirmant des lettres de Charles VI (Paris, 11 août 1410) et de Charles VII (Montereau, 23 septembre 1437) relatives aux privilèges de la confrérie des arbalétriers de la ville de Paris. (Fol. 223-226.) — Enreg. le 23 novembre suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XV, p. 57.

712. — Tours, octobre 1461. Lettres patentes de Louis XI vidimant et confirmant des lettres de Charlemagne (mars 771), de Louis le Pieux (23 octobre 816), de Pépin d'Aquitaine (28 mars 829), de Charles le Chauve (8 février 844 et Saint-Denis, 16 avril 872), d'Eudes (Tours, 14 juillet 895), de Charles V (bois de Vincennes, août 1370 et 3 septembre 1372, et Paris, en Parlement, 14 décembre 1372), de Charles VI (Paris, juillet 1382) et de Charles VII (Angers, 19 octobre 1424), relatives aux privilèges et possessions du chapitre Saint-Maurice d'Angers. (Fol. 226-236.) — Enreg. le 14 décembre 1461.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XV, p. 146.

713. — Paris, septembre 1461. Lettres patentes de Louis XI portant don à Antoine de Croy, comte de Porcien, grand maître de l'hôtel, du comté de Guines et de ses dépendances. (Fol. 236.) — Enreg. le 22 décembre suivant.

714. — Étrechy, septembre 1461. Lettres patentes de Louis XI vidimant et confirmant trois lettres de Charles VII, données à Jargeau en mai 1430, à Montargis en octobre 1430, et à Saumur en mars 1431, relatives aux privilèges des habitants de la ville de Montargis. (Fol. 237 v°-242.) — Enreg. le 31 décembre 1461.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XV, p. 105.

715. — Paris, 16 septembre 1461. Lettres patentes de Louis XI établissant que la Cour du Parlement de Paris sera composée des pairs de France, de huit maîtres des requêtes ordinaires de l'hôtel, de quarante conseillers clercs et de quarante conseillers lais, y compris les quatre présidents. (Fol. 242.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XV, p. 13. — Isambert, *Recueil général*, X, p. 387.

716. — Tours, octobre 1461. Lettres patentes de Louis XI vidimant et confirmant trois lettres de Charles IV, données à Saint-Christophe-en-Halatte le 4 novembre 1325, à Meaux le 26 juillet 1326, et à Paris en janvier 1327, relatives aux privilèges de la ville de Soissons. (Fol. 242 v°.) — Enreg. le 11 janvier 1462.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XV, p. 159.

717. — Paris, septembre 1461. Lettres patentes de Louis XI érigeant la terre de Charny en comté, en faveur de Pierre de Bauffremont, seigneur de Charny et sénéchal de Bourgogne. (Fol. 244.) — Enreg. le 14 janvier 1462.

718. — Tours, janvier 1462. Lettres patentes de Louis XI portant confirmation des privilèges et franchises de l'Université de Paris. (Fol. 244 v°.) — Enreg. le 14 janvier 1462.

PUBL. : Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, V, p. 652. — *Ordonnances des rois de France*, XV, p. 310. — Isambert, *Recueil général*, X, p. 424.

719. — Paris, 9 septembre 1461. Lettres patentes de Louis XI portant révocation des dons de parties du domaine royal qui ont été aliénées. (Fol. 245 v°.) — Enreg. le 1er février 1462.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XV, p. 16. — Isambert, *Recueil général*, X, p. 386.

720. — Montrichard, novembre 1461. Lettres patentes de Louis XI confirmant l'échange fait par lui de la châtellenie de Montrichard contre celle de Gournay-en-Bray, avec Guillaume d'Harcourt, chevalier, comte de Tancarville. (Fol. 246-249.) — Enreg. le 2 janvier 1462.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XV, p. 178.

721. — Amboise, 15 décembre 1461. Mandement de Louis XI à ses officiers du Parlement, de la Chambre des Comptes et aux trésoriers à Paris, aux baillis de Rouen, de Cotentin, de Caux et de Gisors, et aux vicomtes desdits bailliages, pour l'exécution des lettres précédentes. (Fol. 249 v°.) — Enreg. le 2 janvier 1462.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XV, p. 257.

722. — Tours, 9 janvier 1462. Lettres patentes de Louis XI pour l'exécution des mêmes lettres de novembre 1461. (Fol. 250 v°.) — Enreg. le 25 janvier suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XV, p. 184.

723. — Saint-Jean-d'Angély, 5 février 1462. Ordonnance de Louis XI portant règlement pour les appels qui seront interjetés des jugements de la Chambre des Comptes de Paris au Parlement. (Fol. 251 v°.) — Enreg. le 2 mars suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XV, p. 319. — Isambert, *Recueil général*, X, p. 425.

724. — Tours, novembre 1461. Lettres patentes de

IMPRIMERIE NATIONALE.

Louis XI confirmant les privilèges du monastère de Fontevrauld. (Fol. 253.) — Enreg. le 8 mars 1462.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XV, p. 232.

725. — Tours, décembre 1461. Lettres patentes de Louis XI vidimant et confirmant trois lettres de Charles VII (Tours, octobre 1433; Tours, mai 1444; et Montils-lès-Tours, septembre 1445), relatives aux privilèges de l'église Saint-Martin de Tours et de Marmoutier. (Fol. 254-257.) — Enreg. le 15 mars 1462.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XV, p. 267.

726. — Blaye, 24 février 1462. Lettres patentes de Louis XI octroyant à Jean, bâtard d'Armagnac, comte de Comminges, premier chambellan du roi, maréchal de France et lieutenant général en Guyenne, la terre et châtellenie de Sauveterre, voisine du pays de Comminges. (Fol. 257.) — Enreg. le 19 mars suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XV, p. 360.

727. — Bordeaux, 5 mars 1462. Lettres patentes de Louis XI commettant mᵉ Gilles Anthonis, l'un des quatre notaires en la Cour de Parlement, nommé en remplacement de feu mᵉ Pierre Pichon, pour traduire en français les pièces écrites en flamand qui sont produites à ladite Cour. (Fol. 258 v°.) — Enreg. le 30 mars suivant.

728. — Avesnes, 3 août 1461. Lettres patentes de Louis XI octroyant le comté de Comminges et toutes ses dépendances à Jean, bâtard d'Armagnac, maréchal de France, en récompense de ses services. (Fol. 259.) — Enreg. le 13 mai 1462.

729. — Bordeaux, 22 avril 1462. Mandement de Louis XI aux gens de son Parlement à Paris de faire enregistrer au plus tôt les précédentes lettres. (Fol. 260.)

730. — Bordeaux, 22 avril 1462. Lettre de Louis XI au Parlement de Paris sur le même sujet. (Fol. 260 v°.)

731. — Bordeaux, 3 avril 1462. Lettres patentes de Louis XI faisant don à Jacques de Bourbon, comte de la Marche, à l'occasion de son mariage avec Louise, fille de Charles d'Anjou, comte du Maine, le duché de Nemours comprenant les seigneuries de Lorrez-le-Bocage, Flagy, Dollot, Voux, Lixy, Grez et Coulommiers. (Fol. 261-264.) — Enreg. le 14 juin suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XV, p. 427.

732. — Bordeaux, 3 avril 1462. Double du précédent. (Fol. 264 v°.)

733. — Saint-Macaire, 15 avril [1462]. Lettre de Louis XI au Parlement de Paris pour faire enregistrer l[es] lettres d'octroi (voir n° 734) antérieurement accordées [à] Guillaume de Valée, écuyer, de la terre et seigneurie [de] La Roche Tesson. (Fol. 265 v°.)

734. — Amboise, octobre 1461. Lettres patentes [de] Louis XI octroyant à Guillaume de Valée, écuyer, la ter[re] et seigneurie de La Roche-Tesson, qui appartenait jad[is] aux ancêtres d'Isabeau Tesson, femme dudit Guillaum[e]. (Fol. 266.) — Enreg. le 28 juin 1462.

735. — Chinon, 10 juin [1462]. Mandement [de] Louis XI au Parlement de Paris pour faire enregistr[er] les lettres (voir nᵒˢ 736 et 737) données en faveur d[e] Guillaume de Harcourt, comte de Tancarville. (Fol. 266 v°.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XV, p. 499.

736. — Chinon, 8 juin 1462. Lettres patentes d[e] Louis XI accordant le droit de haute, moyenne et ba[sse] justice à Guillaume de Harcourt, comte de Tancarville, [et] à ses héritiers directs. (Fol. 266 v°.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XV, p. 498. — Isamb[ert], *Recueil général*, X, p. 447.

737. — Montrichard, novembre 1461. Lettres patent[es] de Louis XI accordant à vie le droit de haute justice et [de] tiers dangier à Guillaume de Harcourt, comte de Tancar[-] ville et à ses héritiers directs. (Fol. 267.) — Enreg. [le] 28 juin 1462.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XV, p. 210.

738. — Amboise, 1ᵉʳ novembre 1461. Lettres patent[es] de Louis XI incorporant au comté d'Anjou, en faveur d[e] René, roi de Sicile et duc d'Anjou, tout ce qui peut l[ui] appartenir au comté de Beaufort-en-Vallée. (Fol. 267.) — Enreg. le 6 juillet 1462.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XV, p. 176.

739. — Chinon, juin 1462. Lettres patentes de Louis XI faisant don à Antoine de Châteauneuf, sieur du Lau, chevalier, grand sénéchal de Guyenne, de la terre et baronnie de Duras en Agenais, qui appartenait à Gaillard de Durfort et à ses prédécesseurs. (Fol. 268 v°.) — Enreg. le 13 juillet 1462.

740. — Bordeaux, 18 mai 1462. Lettres patentes de Louis XI ratifiant un échange conclu en son nom avec Jean du Pont, écuyer, entre une maison à Bordeaux qui appartenait audit écuyer, contre la terre de La Saulsaie, paroisse de Saint-Xandre en Saintonge. (Fol. 269.) — Enreg. le 19 juillet suivant.

741. — Bordeaux, 17 mai 1462. Contrat d'échange

passé par Jean du Pont avec les commissaires du roi, dont il est fait mention dans les précédentes lettres. (Fol. 270.)

742. — Tours, 12 octobre 1461. Lettres patentes de Louis XI confirmant au duc d'Alençon la possession de la terre et seigneurie d'Exmes et de ses dépendances. (Fol. 272 v°.) — Enreg. le 2 août 1462.

743. — Chinon, 6 juin 1462. Lettres patentes de Louis XI faisant don à Charles de Melun, chevalier, du droit de haute, moyenne et basse justice dans sa seigneurie des Landes et terres en dépendant. (Fol. 273.) — Enreg. le 9 août suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XV, p. 491.

744. — Bordeaux, 18 mai 1462. Lettres patentes de Louis XI déclarant que la terre de La Saulsaie avec ses dépendances appartiendra définitivement et sans conteste à Jean du Pont et à ses héritiers. (Fol. 274.) — Enreg. le 19 août suivant.

X1A 8606. — (Registre *E*), registre gr. in-4°, 307 feuillets parchemin (1437-1482).

745. — Tours, novembre 1461. Lettres patentes de Louis XI vidimant et confirmant des lettres de Louis VIII (La Rochelle, 1224); de Louis IX (Paris, mai 1227 et juin 1227); de Philippe IV (Saint-Jean-d'Angély, avril 1286); de Philippe V (Bourges, 9 avril 1317); de Charles IV (Paris, en Parlement, mai 1324); de Philippe VI (Bois de Vincennes, avril 1339); de Jean II (Calais, octobre 1360); de Charles V (Paris, 8 janvier 1373; Bois de Vincennes, juin 1373; Vincennes, 24 novembre 1374; Senlis, février 1381); de Charles VII (Selles en Berri, 16 mars 1424), ainsi que d'Alphonse de Poitiers, comte de Toulouse (Saintes, avril 1269), et des rois d'Angleterre Jean-sans-Terre et Édouard III, relatives aux privilèges de la ville de La Rochelle. (Fol. 1-17.) — Enreg. le 29 novembre 1462.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XV, p. 212.

746. — Bressuire, septembre 1462. Lettres patentes de Louis XI octroyant à son conseiller et chambellan Olivier de Coétivy la châtellenie et seigneurie de Rochefort, en échange des terres de Royan et Mornac en Sainfonge, qui lui avaient été données par Charles VII à l'occasion de son mariage avec Marie de Valois, et qui avaient dû être rendues postérieurement à Jacques, seigneur de Pons, sur sa réclamation. (Fol. 17.) — Enreg. le 13 décembre suivant.

Publ. : *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 3e série, I (1849), p. 483.

747. — Tours, 9 décembre 1462. Lettres patentes de Louis XI restituant à Olivier de Coétivy et à Marie de Valois, sa femme, les terres de Taillebourg et du Cloiseau, qui leur avaient été indûment retirées en faveur de Gastonnet du Lyon, écuyer de l'écurie du roi. (Fol. 18 v°.) — Enreg. le 3 mars 1463.

748. — Tours, 12 janvier 1462. Lettres patentes de Louis XI vidimant et ratifiant des lettres de Charles VII (Saumur, 15 mars 1431) en faveur des exemptions et privilèges des marchands fréquentant la rivière de Loire. (Fol. 19 v°.) — Enreg. le 22 mars 1463.

Publ. : Fontanon, *Les édicts et ordonnances des rois*, IV, p. 618. — *Ordonnances des rois de France*, XV, p. 305. — Lettres patentes (Orléans, Éloy Gibier, 1573; Orléans, François Hotot, 1678).

749. — Muret en Comminges, 24 mai 1463. Déclaration de Louis XI réservant aux officiers de son Parlement à Paris tous les cas juridiques nés ou à naître au sujet des bénéfices conférés en régale par le roi ou ses prédécesseurs, et de tous autres bénéfices ecclésiastiques. (Fol. 21.) — Enreg. le 14 juin 1463.

Publ. : Fontanon, *Les édicts et ordonnances des rois*, II, p. 415. — [Dupuy], *Preuves des libertés de l'Église gallicane*, p. 632. — *Ordonnances des rois de France*, XV, p. 663. — Isambert, *Recueil général*, X, p. 459.

750. — Muret en Comminges, 24 mai 1463. Mandement de Louis XI aux gens de son Parlement à Paris de faire promptement, et de concert avec les maîtres des requêtes de l'hôtel et des conseillers en la Chambre des Comptes, une enquête dans les archives sur les droits, libertés et prérogatives des officiers du Parlement. (Fol. 22.) — Enreg. le 14 juin 1463.

Publ. : [Dupuy], *Preuves des libertés de l'Église gallicane*, p. 1078. — *Ordonnances des rois de France*, XV, p. 665.

751. — Muret en Comminges, 24 mai 1463. Lettre de Louis XI aux gens de son Parlement à Paris, en réponse à celle qu'il avait reçue de maître Jean Boulenger, président, Jean Henry, conseiller, Guillaume de Ganay, avocat du roi, et Jean de Saint-Romain, procureur royal en ladite Cour, sur la question du droit de régale et des bénéfices ecclésiastiques. (Fol. 23.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XV, p. 664. — *Lettres de Louis XI*, II, p. 120.

752. — Paris, 20 août 1463. Mandement de Louis XI à Pierre de Morvillier, son chancelier, à Bertrand de Beauvau, président en la Chambre des Comptes, à Guillaume

Jouvenel des Ursins, au bailli de Sens, et à Pierre Bréart et Étienne Chevalier, trésoriers de France, de se rendre au Parlement, toutes chambres assemblées, et d'aviser au moyen de parfaire la somme de 400,000 écus d'or nécessaires au rachat du pays de Picardie engagé au duc de Bourgogne par le traité d'Arras, sur laquelle somme il ne peut disposer personnellement que de 200,000 écus. (Fol. 23 v°.)

Publ. : Isambert, *Recueil général*, X, p. 467.

753. — Paris, 25 août 1463. Lettres patentes de Louis XI promettant formellement de restituer les sommes nécessaires pour le rachat du pays de Picardie, qui lui seront fournies par les dépôts consignés en la Cour de Parlement. (Fol. 24.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 56.

754. — Paris, 25 août 1463. Mandement de Louis XI à Guillaume Colombel de recevoir les sommes déposées en la Cour de Parlement qui vont lui être prêtées, et d'en donner récépissé. (Fol. 24 v°.)

755. — Amboise, 27 juillet 1463. Lettres patentes de Louis XI déclarant que Antoine de Croy, comte de Porcien, grand maître d'hôtel de France, doit jouir régulièrement et sans difficulté, en même temps que du comté de Guines à lui donné par lettres de septembre 1461 (cf. n° 713), de la baronnie d'Ardres, de la châtellenie d'Angres et de terres à Saint-Omer qui dépendent dudit comté. (Fol. 24 v°.) — Enreg. le 7 septembre suivant.

756. — Paris, août 1463. Lettres patentes de Louis XI octroyant à son chambellan Jean de Montepesdon, seigneur de Beaujeu et de Beaupreau, bailli de Rouen, la possession des châtellenies et seigneuries de Rochefort et Aurières en Auvergne, saisies sur Antoine de Chabannes qui a été condamné au bannissement perpétuel. (Fol. 26.) — Enreg. le 7 septembre suivant.

Publ. : Comte H. de Chabannes, *Preuves pour servir à l'histoire de la maison de Chabannes*, II (1893), p. 108.

757. — Paris, août 1463. Lettres patentes de Louis XI ordonnant la restitution à Geoffroy Cœur et à ses héritiers des terres de Saint-Fargeau, Lavau, La Coudre, Perreuse, Champignelles, Mézilles, Villeneuve-les-Genêts, Saint-Maurice, Fontenouilles, Melleroy, de la baronnie de Toucy et autres biens sis en Puisaye, qui avaient été jadis enlevés par confiscation à Jacques Cœur et qu'Antoine de Chabannes s'était fait attribuer. (Fol. 27.) — Enreg. le 7 septembre suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 61. — Isambert, *Recueil général*, X, p. 469. — P. Clément, *Jacques Cœur et Charles VII* (1873), p. 503. — Comte H. de Chabannes, *Preuves pour servir à l'histoire de la maison de Chabannes*, II (1893), p. 103.

758. — Paris, août 1463. Lettres patentes de Louis XI octroyant à Antoine de Châteauneuf, grand sénéchal de Guyenne, la châtellenie de Blanquefort confisquée sur Antoine de Chabannes. (Fol. 28 v°.) — Enreg. le 7 septembre suivant.

Publ. : Comte H. de Chabannes, *Preuves pour servir à l'histoire de la maison de Chabannes*, II (1893), p. 110.

759. — Paris, août 1463. Lettres patentes de Louis XI octroyant à Charles de Melun, chevalier, bailli de Sens, toutes les seigneuries, biens, meubles et immeubles ayant appartenu à Antoine de Chabannes, à l'exception des seigneuries et châtellenies qui ont fait l'objet des précédentes donations. (Fol. 30.) — Enreg. le 7 septembre suivant.

Publ. : Comte H. de Chabannes, *Preuves pour servir à l'histoire de la maison de Chabannes*, II (1893), p. 106.

760. — Tours, 16 octobre 1461. Lettres de garde gardienne accordées par Louis XI au chapitre de l'église Saint-Julien du Mans. (Fol. 30 v°.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XV, p. 129.

761. — Toulouse, 27 mai 1463 Lettres patentes de Louis XI déclarant qu'en faisant don, par ses lettres du 3 août 1461, à Jean de Lescun, bâtard d'Armagnac, maréchal de France et gouverneur de la Guyenne, du comté de Comminges, il a bien entendu y comprendre aussi la vicomté de Serres qui en est une dépendance. (Fol. 31 v°.) — Enreg. le 17 novembre suivant.

762. — Hesdin, 13 octobre 1463. Déclaration de Louis XI invitant les gens de son Parlement de Paris à ne pas permettre que le comte d'Angoulême, ainsi que les autres pairs de France en raison de leurs prérogatives, puisse ressortir à une autre juridiction qu'à celle de Paris. (Fol. 33 v°.) — Enreg. le 17 novembre suivant.

Publ. : Isambert, *Recueil général*, X, p. 474.

763. — Bordeaux, 18 mai 1462. Lettres patentes de Louis XI remettant à Pierre de Brézé, comte de Maulevrier, les cent livres parisis de rente qu'il devait annuellement au roi pour ses terres de Nogent-le-Roi, Anet, Bréval et Montchauvet, en raison de son mariage avec Charlotte de France. (Fol. 34.) — Enreg. le 19 décembre 1463.

764. — Paris [en Parlement], 17 février 1464. Lettres patentes de Louis XI refusant aux collecteurs nommés par le Pape le droit de venir lever dans le royaume de France un droit de régale sur les ecclésiastiques qui y décèdent, et d'inquiéter à cet effet les sujets du roi. (Fol. 34 v°.) — Enreg. le 20 février suivant.

Publ. : *Preuves des libertez de l'Église gallicane*, 3e édit., II, p. 37. — *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 160. — Isambert *Recueil général*, X, p. 477.

765. — Blaye, février 1462. Lettres patentes de Louis XI confirmant les privilèges des habitants de la ville et châtellenie de Blaye. (Fol. 36 v°.) — Enreg. le 12 mars 1464.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XV, p. 362. — *Archives historiques du département de la Gironde*, XII, p. 21 (d'après l'original).

766. — Abbeville, novembre 1463. Lettres patentes de Louis XI confirmant les privilèges des habitants de Tournai. (Fol. 37 v°.) — Enreg. le 15 mars 1464.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 136.

767. — Abbeville, 29 novembre 1463. Mandement de Louis XI aux gens de son Parlement à Paris d'inviter son procureur général à faire rendre justice aux prévôts, jurés, eswardeurs et doyens des métiers de la ville de Tournai, dont les réclamations (au sujet des biens d'un de leurs compatriotes Gilles d'Escornay mort *ab intestat* en France) ont été entendues. (Fol. 39.) — Enreg. le 15 mars 1464.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 139.

768. — Abbeville, 29 novembre 1463. Mandement de Louis XI aux gens de son Parlement à Paris de déclarer sujets aux mêmes impôts sur les boissons que les habitants de la ville de Tournai les officiers qui y résident pour le roi. (Fol. 40.) — Enreg. le 15 mars 1464.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 122

769. — Amboise, novembre 1461. Lettres patentes de Louis XI autorisant son conseiller m^e Jean Mourraut à fortifier le lieu de La Motte qui lui appartient, en la châtellenie de Lusignan en Poitou. (Fol. 41 v°.) — Enreg. le 13 mars 1464.

770. — Poissy, 11 septembre 1463. Lettres patentes de Louis XI ratifiant le transport fait par le duc de Bourgogne Philippe à Jean de Bourgogne, son neveu, du comté d'Auxerre et des châtellenies de Péronne, Montdidier et Roye. (Fol. 42 v°.) — Enreg. le 12 mars 1464.

Publ. : G. Coquille, *Histoire du Nivernois*, p. 449. — *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 66.

771. — Lille, 7 août 1437. Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, transportant, en vertu des conventions contenues dans le traité d'Arras, à son neveu Jean de Bourgogne, comte d'Étampes, le comté d'Auxerre en héritage perpétuel. (Fol. 43.)

772. — Bruxelles, 11 juillet 1446. Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, transportant au même Jean son neveu les prévôtés et châtellenies de Péronne, Montdidier et Roye. (Fol. 45-47.)

773. — Notre-Dame-de-Nanteuil-lès-Montrichard, novembre 1462. Lettres patentes de Louis XI érigeant en baronnie la terre et châtellenie de Mauny et ses dépendances aux bailliages de Rouen et d'Évreux, en faveur de Pierre de Brézé, comte de Maulevrier. (Fol. 48.) — Enreg. le 22 mars 1464.

774. — Bordeaux, mars 1462. Lettres patentes de Louis XI confirmant les privilèges des habitants du comté de Comminges. (Fol. 48 v°.) — Enreg. le 12 avril 1464.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XV, p. 381. — Isambert, *Recueil général*, X, p. 442.

775. — Nogent-le-Roi, 21 mars 1464. Mandement de Louis XI aux gens du Parlement à Paris, et au sénéchal de Toulouse, de faire enregistrer les précédentes lettres. (Fol. 49.)

776. — Paris, mars 1464. Lettres patentes de Louis XI déclarant fief noble, avec droit de haute, moyenne et basse justice, le fief de Queue-de-Vache, sis sur le bord de la mer aux environs de La Rochelle, et concédé au comte du Maine, oncle du roi. (Fol. 49 v°.) — Enreg. le 28 mai suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 188.

777. — Amboise, juillet 1463. Lettres patentes de Louis XI octroyant à Jean de Lescun, comte de Comminges, maréchal de France, pour lui et ses héritiers mâles légitimes, la possession de la ville et châtellenie de Saint-Béat en Languedoc, enclavée dans le comté de Comminges, en récompense de ses services militaires et des frais considérables qu'il a faits récemment dans la conduite d'une armée en Roussillon et en Catalogne. (Fol. 50 v°.) — Enreg. le 4 juin 1464.

778. — Bordeaux, mars 1462. Lettres patentes de Louis XI érigeant en baronnie la terre de Sarraziet avec les fiefs de Balasin et Poymenhan, et leurs dépendances, en faveur de Guicharnault de Lescun, chevalier, seigneur de Sarraziet, maître de l'hôtel du roi. (Fol. 51 v°.) — Enreg. le 5 juin 1464.

779. — Chartres, 20 mars 1464. Mandement de Louis XI aux gens de son Parlement et de ses comptes à Paris, aux trésoriers de France, aux sénéchaux de Guyenne et des Lannes, et au prévôt de Saint-Sever, de faire procéder à l'enregistrement des précédentes lettres. (Fol. 52.)

780. — Amboise, juillet 1463. Lettres patentes de Louis XI vidimant et confirmant des lettres de Louis IX

(Loudun, octobre 1255); de Philippe IV (Châtillon-sur-Indre, mai 1289); de Philippe VI (Bois de Vincennes, août 1336); de Charles VII (Mehun-sur-Yèvre, novembre 1422; Loches et Montils-lès-Tours, mars 1452; Chinon, 11 mars 1460) en faveur des privilèges et de la sauvegarde des prieur et chapitre de l'église collégiale Notre-Dame au château de Loches. (Fol. 52 v°-58.) — Enreg. le 4 juin 1464.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 32.

781. — Nogent-le-Roi, avril 1464. Lettres patentes de Louis XI portant confirmation des privilèges des marchands de la Hanse Teutonique, qui fréquentent et trafiquent au royaume de France par mer ou par terre, et spécialement par le port de La Rochelle. (Fol. 58 v°.) — Enreg. le 7 juin suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 197. — Isambert, *Recueil général*, X, p. 484.

782. — Amiens, 14 juin 1464. Mandement de Louis XI aux gens de son Parlement de Paris, les invitant à ne pas entamer de procès à propos de provisions d'offices, dont doivent jouir sans difficulté ceux qui en ont été pourvus les premiers. (Fol. 60.). — Enreg. le 20 juin suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 212.

783. — Pontoise, 7 septembre 1463. Lettres patentes de Louis XI accordant à son conseiller mᵉ Jean Mourraut le bois de la Marche en la châtellenie de Lusignan, en échange d'une maison sise à Poitiers, au Vieux-Marché, et où depuis longtemps était établie à loyer la monnaie de Poitiers, à condition que ledit Mourraut ne réclamera rien des arrérages dus pour le loyer de ladite maison. (Fol. 60 v°.) — Enreg. le 13 octobre suivant.

784. — Abbeville, 26 décembre 1463. Lettres patentes de Louis XI ratifiant l'échange susdit, conclu en son nom avec mᵉ Jean Mourraut par mᵉ Mathurin Arembert, procureur royal en Poitou. (Fol. 63.) — Enreg. le 7 juin 1464.

785. — Lucheux, 19 juin 1464. Lettres patentes de Louis XI attribuant au Parlement de Paris la connaissance des bénéfices ecclésiastiques vacant en régale, et aux juges royaux la connaissance du possessoire des bénéfices litigieux. (Fol. 64-66.) — Enreg. le 30 juillet suivant.

Publ. : Fontanon, *Les édicts et ordonnances des rois*, II, p. 416. — *Preuves des libertez de l'Église gallicane*, 3ᵉ édit., II, p. 154. — *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 213.

786. — Dompierre, 30 juin 1464. Édit de Louis XI portant la peine du bannissement contre tous les transgresseurs des ordonnances royales, dont l'exécution devra être pleine et entière pour sauvegarder les droits du roi dans la possession du temporel des bénéfices ecclésiastiques dans le royaume. (Fol. 67.) — Enreg. le 13 août suivant.

Publ. : Fontanon, *Les édicts et ordonnances des rois*, IV, p. 491. — *Preuves des libertez de l'Église gallicane*, 3ᵉ édit., II, p. 38. — *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 217.

787. — Rue, 10 septembre 1464. Ordonnance de Louis XI relative aux libertés et privilèges de l'Église gallicane et portant interdiction de solliciter des bénéfices en cour de Rome. (Fol. 68 v°.) — Enreg. le 22 septembre suivant.

Publ. : Fontanon, *Les édicts et ordonnances des rois*, IV, p. 490. — *Preuves des libertez de l'Église gallicane*, 3ᵉ édit., II, p. 39. — *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 244. — Isambert, *Recueil général*, X, p. 494.

788. — Abbeville, septembre 1464. Lettres patentes de Louis XI vidimant et confirmant des lettres de Charles, dauphin et duc de Normandie (données en juillet 1358), relatives aux privilèges du chapitre de l'église de Meaux. (Fol. 71.) — Enreg. le 3 décembre suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 264.

789. — Amboise, 14 décembre 1464. Déclaration de Louis XI invitant les gens du Parlement à Paris à considérer le comte d'Angoulême comme pair de France et comme tel devant ressortir uniquement de la Cour dudit Parlement, qui connaîtra des appels des jugements de ses officiers. (Fol. 72 v°.) — Enreg. le 7 janvier 1465.

790. — Abbeville, 5 octobre 1464. Mandement de Louis XI aux gens du Parlement de Paris, aux baillis de Vermandois, d'Amiens, de Tournai et Tournaisis, de Sens, de Chaumont, de Vitry, de Mâcon, et au sénéchal de Lyon, de surseoir aux affaires litigieuses qui peuvent être entamées au sujet des limites du royaume de France avec le duché de Bourgogne, tant du côté de l'Empire que du côté de la Saône et du comté de Charolais. (Fol. 73 v°.) — Enreg. le 21 février 1465.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 135.

791. — Poitiers, 8 mars 1465. Lettres patentes de Louis XI nommant Charles de Melun lieutenant et gouverneur général de la ville de Paris. (Fol. 75.)

792. — Thouars, 16 mars 1465. Lettres patentes de Louis XI accordant sa grâce aux rebelles qui viendront à récipiscence et se soumettront à son autorité dans le délai d'un mois ou six semaines au plus. (Fol. 76.) — Enreg. le 26 mars suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 307. — Isambert, *Recueil général*, X, p. 506.

793. — Nouvion-en-Ponthieu, septembre 1464. Lettres

patentes de Louis XI confirmant à nouveau les privilèges des habitants de la ville de Tournai. (Fol. 77 v°-80 v°.) — Enreg. le 22 avril 1465.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 247.

794. — Thouars, mars 1465. Lettres patentes de Louis XI octroyant au comte du Maine la terre et baronnie de Parthenay, ainsi que les terres et villes de Châtelaillon, Vouvant, Mervent et Secondigny avec leurs appartenances et dépendances. (Fol. 80 v°.) — Enreg. le 9 mai suivant.

795. — Issoudun, 5 mai 1465. Lettres patentes de Louis XI exemptant les officiers et gens du Parlement à Paris de l'obligation de porter les armes en temps de guerre. (Fol. 82.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 327.

796. — Pontoise, 12 août 1465. Lettres patentes de Louis XI nommant le comte d'Eu lieutenant général à Paris, dans l'Île de France, en Brie, en Vimeu, au bailliage de Senlis et au duché de Normandie. (Fol. 83.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 338.

797. — Paris, 5 octobre 1465. Lettres patentes de Louis XI octroyant à Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, l'office de connétable de France vacant depuis plusieurs années, avec 24000 livres tournois de gages. (Fol. 83 v°.) — Enreg. le 12 octobre suivant.

798. — Paris, 13 octobre 1465. Lettres patentes de Louis XI portant cession à Charles, comte de Charolais, des trois prévôtés de Vimeu, de Beauvaisis et de Fouilloy, qui font partie du bailliage d'Amiens, pour lui et ses héritiers directs, en toute propriété. (Fol. 84 v°.) — Enreg. le 16 octobre suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 366.

799. — Paris, 5 octobre 1465. Lettres patentes de Louis XI portant cession à Charles, comte de Charolais, des villes et terres situées au delà de la rivière de Somme. (Fol. 85-88.) — Enreg. le 12 octobre suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 355.

800. — Paris, 11 octobre 1465. Lettres patentes de Louis XI fixant au samedi 12 octobre l'ouverture prochaine des séances de la Cour de Parlement, qui ne commencent ordinairement qu'au lendemain de la Saint-Martin, le 12 novembre. (Fol. 88.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 368.

801. — Paris, 27 octobre 1465. Lettres patentes de Louis XI proclamant l'accord conclu entre lui et son frère Charles de France, duc de Normandie. (Fol. 88 v°-91 v°.) — Enreg. le 30 octobre suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 378. — Isambert, *Recueil général*, X, p. 515.

802. — Paris, octobre 1465. Lettres patentes de Louis XI octroyant à son frère Charles de France le duché de Normandie en apanage, à la place du duché de Berry. (Fol. 92.) — Enreg. le 30 octobre 1465.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 394.

803. — Paris, octobre 1465. Lettres patentes de Louis XI autorisant son frère Charles à imposer le duché de Normandie quand il sera besoin, sans autre autorisation royale, pour solder les gens de guerre ou payer d'autres subsides. (Fol. 93 v°.) — Enreg. le 30 octobre 1465.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 401.

804. — Paris, 29 octobre 1465. Lettres patentes de Louis XI déclarant que les comtés de Mortain et de Longueville et la vicomté de Saint-Sauveur-Lendelin, qui avaient été distraits du duché de Normandie, seront restitués à l'apanage de Charles de France. (Fol. 94.) — Enreg. le 30 octobre suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 398.

805. — Paris, 14 octobre 1465. Lettres patentes de Louis XI confirmant au comte de Dunois la possession des terres et seigneuries de Parthenay, Vouvant, Mervent, Secondigny, Châtelaillon et de leurs dépendances. (Fol. 94 v°.) — Enreg. le 30 octobre suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 383.

806. — Paris, octobre 1465. Lettres patentes de Louis XI déclarant, pour mettre fin à des discussions, qu'il renonce aux fruits des évêchés de Bretagne qui deviendront vacants par régale, et que ces fruits reviennent légitimement au duc de Bretagne. (Fol. 96.) — Enreg. le 30 octobre 1465.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 402.

807. — Paris, octobre 1465. — Lettres patentes de Louis XI accordant au duc de Bretagne le droit de faire fabriquer de la monnaie d'or blanche et noire, aux armes et coing du duché, comme ils l'ont eu depuis longtemps. (Fol. 97 v°.) — Enreg. le 30 octobre 1465.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 405.

808. — Paris, 11 octobre 1465. Lettres patentes de Louis XI déclarant que les habitants du comté de Montfort, sujets du duc de Bretagne, ressortiront non plus au

bailliage de Gisors, mais à la Cour de Parlement à Paris. (Fol. 98.) — Enreg. le 30 octobre suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 369.

809. — Paris, 5 novembre 1465. Lettres patentes de Louis XI déclarant se dessaisir totalement de ses droits sur les quatre châtellenies de Rouergue en faveur de Jean, comte d'Armagnac, pour mettre fin aux discussions élevées à ce sujet. (Fol. 98 v°.) — Enreg. le 9 novembre suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 428.

810. — Paris, octobre 1465. Lettres patentes de Louis XI vidimant et confirmant des lettres de Charles VII (données à Issoudun, en février 1426) qui octroient à Charles d'Albret la possession de la ville de Fleurance et du comté de Gaure, pour le dédommager des pertes que les Anglais lui ont fait subir. (Fol. 100.) — Enreg. le 9 novembre suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 388.

811. — Villiers-le-Bel, 2 novembre 1465. Mandement de Louis XI à Guillaume Jouvenel des Ursins, chevalier, et à Jean de Reilhac, notaire et secrétaire du roi, de se rendre vers les ducs de Normandie et de Bretagne pour recevoir d'eux le serment promis par le traité qu'ils ont conclu avec le roi. (Fol. 101 v°.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 427.

812. — Pontoise, 2 novembre 1465. Attestation par Guillaume Jouvenel des Ursins et Jean de Reilhac des serments reçus par les ducs de Normandie et de Bretagne. (Fol. 102.)

813. — Saint-Maur-des-Fossés, 29 octobre 1465. Charles de France, duc de Normandie, François, duc de Bretagne, Jean, duc de Calabre et de Lorraine, Charles de Bourgogne, comte de Charolais, Jean, duc de Bourbon et d'Auvergne, Jacques, duc de Nemours et comte de la Marche, Jean, comte d'Armagnac, Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, Charles, comte d'Albret et Jean, comte de Dunois, font connaître les clauses du traité signé avec Louis XI. (Fol. 102 v°-106.) — Enreg. le 15 novembre suivant.

814. — Paris, octobre 1465. Lettres patentes de Louis XI octroyant à Jean, duc de Calabre et de Lorraine, les droits et actions qui pourraient appartenir au roi sur les villes et châtellenies de Neufchâteau, Châtenois, Frouard, etc., dont Thibaut de Lorraine, dès l'an 1300, faisait déjà hommage au roi Philippe IV. (Fol. 106 v°.) — Enreg. le 15 novembre suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 411

815. — Paris, 12 novembre 1465. Mandement de Louis XI à Guillaume Colombel de ne régler aucuns gages d'officiers avant que les officiers du Parlement de Paris ne soient intégralement payés. (Fol. 107.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 439.

816. — Paris, 12 novembre 1465. Mandement de Louis XI aux gens de son Parlement à Paris de ne nommer les conseillers au Parlement, à mesure des vacances qui se produiront, qu'au scrutin secret, toutes chambres assemblées, et en présence du chancelier, et de désigner pour chaque place vacante une liste de trois noms sur laquelle le roi fera son choix. (Fol. 107 v°.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 441. — Isamb[ert], *Recueil général*, X, p. 524.

817. — Paris, juillet 1465. Lettres patentes [de] Louis XI fixant à soixante le nombre des secrétaires [du] roi. (Fol. 108.) — Enreg. le 4 septembre suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 335.

818. — Paris, 9 novembre 1465. Lettres patentes [de] Louis XI déclarant, conformément à leurs droits et privilèges, que les habitants de la ville de Paris seront exempts du ban et de l'arrière-ban, et qu'ils ne seront pas tenus [de] répondre à des citations faites en dehors de ladite ville, [ni] de plaider ailleurs pour quelque cause que ce so[it]. (Fol. 110.) — Enreg. le 21 novembre suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 434.

819. — Paris, octobre 1465. Lettres patentes [de] Louis XI portant confirmation des privilèges et franchises de la ville de Paris, et notamment de l'exemption [du] logement des gens de guerre pour ses habitants. (Fol. 111 [...]) — Enreg. le 21 novembre suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 425.

820. — Paris, 10 novembre 1465. Mandement [de] Louis XI aux gens de son Parlement à Paris d'ajourner jusqu'au 15 mai prochain, époque où une décision se[ra] prise à Paris, toutes les questions pendantes entre les officiers du roi au bailliage de Sens et les officiers du duc [de] Bourgogne aux ressorts d'Auxonne et de Saint-Laurent-lès-Mâcon. (Fol. 111 v°.) — Enreg. le 21 novembre suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 437.

821. — Paris, 10 novembre 1465. Mandement [de] Louis XI aux mêmes pour agir identiquement en ce qui concerne le comté de Flandre. (Fol. 112.) — Enreg. le 21 novembre suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 437.

822. — Paris, octobre 1465. Lettres patentes d[e]

Louis XI confirmant au duc de Bretagne la possession du comté d'Étampes et ses dépendances, malgré l'opposition du procureur général qui plaidait l'inaliénabilité. (Fol. 113.) — Enreg. le 23 novembre suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 408.

823. — Orléans, novembre 1465. Lettres patentes de Louis XI déclarant qu'aucun commissaire sur les francs fiefs et nouveaux acquêts ne sera envoyé par le roi sur les terres de Jean, duc de Bourbon. (Fol. 113 v°.) — Enreg. le 10 décembre suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 447.

824. — Orléans, novembre 1465. Lettres patentes de Louis XI déclarant que désormais Jean, duc de Bourbon, et sa femme Jeanne de France, ainsi que tous ses sujets de Forez, Beaujolais, Roannais et dépendances, ne ressortiront plus des baillis de Velay et de Mâcon ou du sénéchal de Lyon, mais directement du Parlement de Paris. (Fol. 114 v°.) — Enreg. le 10 décembre suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 445.

825. — Paris, 8 octobre 1465. Lettres patentes de Louis XI déclarant nuls et non avenus les exploits et poursuites faits jusqu'à ce jour par des officiers royaux à l'encontre du duc de Bourgogne et de Charles, comte de Charolais, son fils. (Fol. 116.) — Enreg. le 11 décembre suivant, « en tant que touche le droit du roi ».

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 367.

826. — Pont-de-l'Arche, 15 janvier 1466. Lettres patentes de Louis XI érigeant en pairie le comté d'Eu en faveur de Charles d'Artois, avec appel au Parlement de Paris. (Fol. 116 v°). — Enreg. le 10 février suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 454.

827. — Montargis, juillet 1466. Lettres patentes de Louis XI confirmant les lettres précédentes données en novembre 1465 [cf. n° 823] en faveur du duc de Bourbon. (Fol. 117 v°.) — Enreg. le 17 juillet 1466.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 489.

828. — Paris, 11 novembre 1465. Lettres patentes de Louis XI octroyant à Louis, bâtard de Bourbon, seigneur de Roussillon en Dauphiné, à l'occasion de son mariage avec Jeanne, fille naturelle du roi, la possession de la châtellenie d'Usson en Auvergne, de celles de Crémieu, Moras, Beaurepaire, Vizille et Cornillon en Dauphiné. (Fol. 119 v°.) — Enreg. le 12 août 1466.

829. — Pont-de-l'Arche, 12 janvier 1466. Lettres patentes de Louis XI ajoutant les fiefs de Chantilly, Montgé, Montépilloy et Eve sous Dammartin au comté de Dammartin, en faveur d'Antoine de Chabannes, parce que l'échange précédemment fait entre le roi et lui de la seigneurie de Blanquefort en Bordelais, contre les terres et seigneuries de Crécy-en-Brie, Gournay-sur-Marne et Gonesse, lui avait été préjudiciable. (Fol. 120 v°.) — Enreg. le 14 août suivant.

Publ. : C[te] H. de Chabannes, *Preuves pour servir à l'histoire de la maison de Chabannes*, II (1893), p. 122.

830. — Pont-de-l'Arche, 12 janvier 1466. Lettres patentes de Louis XI ratifiant l'échange conclu avec Antoine de Chabannes, par lequel celui-ci devient propriétaire des terres et seigneuries de Crécy-en-Brie, Gournay-sur-Marne et Gonesse, en échange de la seigneurie de Blanquefort en Bordelais transportée au roi. (Fol. 121 v°.)

Publ. : C[te] H. de Chabannes, *Preuves*, II, p. 116.

831. — Montargis, 24 juillet 1466. Lettres patentes de Louis XI vidimant et confirmant des lettres de Charles V (Vincennes, 3 septembre 1372), de Charles VI (Tours, 22 décembre 1408) et de Charles VII (Tours, mars 1444; et Les Roches Saint-Quentin, mai 1454), en faveur des privilèges de l'église métropolitaine de Tours. (Fol. 125-128.) — Enreg. le 5 février 1467.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 494.

832. — Orléans, 22 octobre 1466. Lettres patentes de Louis XI portant échange nouveau de la seigneurie de Moret en Gâtinais et ses dépendances contre la terre de Gonesse en faveur d'Antoine de Chabannes, comte de Dammartin. (Fol. 128 v°.) — Enreg. le 23 février 1467.

Publ. : C[te] H. de Chabannes, *Preuves pour servir à l'histoire de la maison de Chabannes*, II, p. 128.

833. — Mauny, 30 juillet 1464. Lettres patentes de Louis XI confirmant le droit à la pairie en faveur du comte de Nevers, Jean de Bourgogne. (Fol. 130 v°.) — Enreg. le 5 mars 1467.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 232.

834. — Montargis, juillet 1466. Lettres patentes de Louis XI confirmant et ordonnant l'enregistrement, partout où besoin sera, des lettres données à Orléans, en novembre 1465 [cf. n° 824], en faveur de Jean, duc de Bourbon et d'Auvergne, et auxquelles il a été contrevenu. (Fol. 131.) — Enreg. le 11 mai 1467.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 490.

835. — Amboise, 28 décembre 1464. Lettres patentes de Louis XI confirmant à Catherine de l'Ile-Bouchard, veuve de Georges de La Trémoille, la possession de la terre et seigneurie de Gençay en Poitou. (Fol. 134 v°-136 v°.) — Enreg. le 6 juillet 1466.

836. — Paris, novembre 1465. Lettres patentes de Louis XI accordant aux dix sergents du parloir aux bourgeois et des halles de Paris les mêmes franchises qu'aux archers et arbalétriers de la ville de Paris. (Fol. 136 v°.) — Enreg. le 27 juillet 1467.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 441.

837. — Étampes, 26 juillet 1467. Mandement de Louis XI aux gens de son Parlement à Paris d'enregistrer les lettres suivantes. (Fol. 137 v°.)

838. — Étampes, 26 juillet 1467. Lettres patentes de Louis XI ratifiant ce qu'a fait en son nom me Jean de La Driesche, maître des comptes et trésorier de France, dans l'affaire du comté de Marle, saisi sur Jean de Luxembourg, comte de Marle, pour défaut d'hommage. (Fol. 138.)

839. — Étampes, juillet 1467. Lettres patentes de Louis XI vidimant et confirmant des lettres de Charles VI (Paris, août 1413) en faveur des comtes de Marle et incorporant dans ledit comté la seigneurie de Montcornet. (Fol. 139.) — Enreg. le 3 août suivant.

840. — Étampes, 26 juillet 1467. Lettres patentes de Louis XI déclarant que les officiers du Parlement de Paris absents ne pourront être réglés de leurs gages qu'après le payement effectué aux officiers présents. (Fol. 141 v°.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 2.

841. — Étampes, 26 juillet 1467. Lettres patentes de Louis XI autorisant la continuation de l'impôt levé spécialement sur le sel pour le payement des gages supplémentaires des officiers du Parlement de Paris qui siègent l'après-dîner. (Fol. 142.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 3.

842. — Étampes, 26 juillet 1467. Mandement de Louis XI aux généraux conseillers sur le fait et gouvernement des finances, pour le même objet. (Fol. 143.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 5.

843. — Paris, 21 octobre 1467. Ordonnance de Louis XI, qui promet, pour assurer la stabilité des officiers royaux, de ne plus nommer à aucun office sans que celui-ci soit vacant ou n'ait été résigné par son détenteur. (Fol. 144 v°.) — Enreg. le 23 novembre suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 25. — Isambert, *Recueil général*, X, p. 541.

844. — Paris, septembre 1465. Lettres patentes de Louis XI portant confirmation des privilèges et exemptions du chapitre de l'église Notre-Dame de Paris. (Fol. 145). — Enreg. le 24 février 1468.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 350.

845. — Bourges, 3 février 1467. Lettres patentes de Louis XI vidimant et confirmant les précédentes. (Fol. 146.) — Enreg. le 24 février 1468.

846. — Montils-lès-Tours, 6 février 1468. Lettres patentes de Louis XI portant défense à Guillaume Colombel, malgré les menaces dont il est l'objet, de payer les gages des officiers du Parlement de Paris autrement qu'il n'est porté dans les lettres antérieures [cf. n° 840] données par le roi. (Fol. 147.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 68.

847. — Tours (abbaye de Saint-Martin), 11 avril 1468. Lettres de Jean [Balue], cardinal d'Angers, chargé avec Étienne, archevêque de Milan, légat du Pape en France, de recueillir la dîme en France, avertissant les collecteurs de la dîme de l'exemption dont jouissent les officiers du Parlement de Paris. (Fol. 148.)

848. — Lagny-sur-Marne, 21 juin 1468. Lettres patentes de Louis XI confirmant les privilèges et exemptions de l'abbé et couvent de Saint-Pierre de Lagny, de fondation royale. (Fol. 149.) — Enreg. le 14 juillet 1468.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 93.

849. — Angers, 4 juin 1468. Lettres de René d'Anjou, roi de Sicile et de Jérusalem, par lesquelles il donne procuration à mes Jacques Louet, André et Pierre Couraud, pour le représenter au Parlement, le jour fixé pour la nomination de curateurs au jeune duc d'Orléans. (Fol. 150.)

850. — Châtellerault, 12 juin 1468. Lettres de Charles, comte du Maine, gouverneur de Languedoc, donnant procuration à me André Couraud pour le même objet. (Fol. 150 v°.)

851. — Nevers, 6 juin 1468. Lettres de Jean, comte de Nevers, de Rethel et d'Étampes, donnant procuration à me Jean Le Moine pour le même objet. (Fol. 151 v°.)

852. — Paris, 4 juillet 1468. Lettres de Jean, comte de Dunois et de Longueville, grand chambellan de France, donnant procuration à mes Agnan Viole et Girard Lecoq, avocats, pour le même objet. (Fol. 152.)

853. — 9 juin 1468. Lettres de Marguerite, comtesse

d'Angoulême, donnant procuration à mᵉ André Le Moine pour le même objet. (Fol. 152 v°.)

854. — Péronne, 14 octobre 1468. Lettres patentes de Louis XI portant à tous connaissance du traité de paix signé avec Charles, duc de Bourgogne. (Fol. 154-166.) — Enreg. le 2 mars 1469.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 198. — Isambert, *Recueil général*, X, p. 564.

855. — Péronne, 14 octobre 1468. Lettres patentes de Louis XI portant que les quatre principales lois du comté de Flandre sont et demeureront franches et exemptes du ressort de la juridiction du Parlement de Paris, à laquelle elles ne pourront être évoquées en aucun cas, et de toutes autres juridictions du royaume de France. (Fol. 166 v°.) — Enreg. le 2 mars 1469.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 126. — Isambert, *Recueil général*, X, p. 561.

856. — Péronne, 14 octobre 1468. Lettres patentes de Louis XI octroyant à Charles, duc de Bourgogne, et à ses successeurs comtes et comtesses de Mâcon, la jouissance des fruits des greniers à sel de Mâcon et pays de Mâconnais. (Fol. 168 v°.) — Enreg. le 2 mars 1469.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 129.

857. — Péronne, 14 octobre 1468. Lettres patentes de Louis XI déclarant que, malgré la nomination qu'il a signée de Guillaume Lamoureux comme élu sur le fait des aides dans les prévôtés de Vimeu, Beauvaisis et Fouilloy, tous droits sur les aides et tailles dans ces prévôtés appartiennent à Charles, duc de Bourgogne, par transport que lui en a fait le roi. (Fol. 169 v°.) — Enreg. le 2 mars 1469.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 140.

858. — Péronne, 14 octobre 1468. Lettres patentes de Louis XI portant surséance de huit années pour jugement des procès actuellement pendants au Parlement de de Paris au sujet des limites des pays et terres appartenant à Charles, duc de Bourgogne, sur les frontières de Flandre et d'Artois. (Fol. 170 v°.) — Enreg. le 2 mars 1469.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 135.

859. — Péronne, 14 octobre 1468. Lettres patentes de Louis XI portant règlement pour les appels au Parlement de Paris des jugements prononcés par les officiers du comté de Flandre *omisso medio*. (Fol. 171 v°.) — Enreg. le 2 mars 1469.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 137.

860. — Péronne, 14 octobre 1468. Lettres patentes de Louis XI portant règlement pour les appels des lois et justices des châtellenies de Lille, Douai et Orchies, des sentences et jugements du gouvernement de Lille, et des sentences de la Chambre du Conseil de Flandre. (Fol. 172.) — Enreg. le 2 mars 1469.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 138.

861. — Péronne, 14 octobre 1468. Lettres patentes de Louis XI déclarant que les fiefs et hommages du comté de Ponthieu, des autres terres de deçà et de delà la Somme, des prévôtés de Vimeu, Beauvaisis et Fouilloy relèvent du duc de Bourgogne. (Fol. 172 v°.) — Enreg. le 2 mars 1469.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 140.

862. — Péronne, 14 octobre 1468. Lettres patentes de Louis XI portant que les appels qui seront interjetés par les sujets du comté de Bourgogne seront portés au Parlement de Paris. (Fol. 173 v°.) — Enreg. le 2 mars 1459.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 141.

863. — Péronne, 14 octobre 1468. Lettres patentes de Louis XI portant que toutes exécutions qui se feront sous le sceau de la chancellerie ducale de Bourgogne porteront main-garnie selon le privilège dudit sceau. (Fol. 174.) — Enreg. le 2 mars 1469.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 142.

864. — Péronne, 14 octobre 1468. Lettres patentes de Louis XI portant exemption de service personnel pour la défense du royaume en faveur des officiers et vassaux du duc de Bourgogne. (Fol. 175.) — Enreg. le 2 mars 1469.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 143.

865. — Péronne, 14 octobre 1468. Lettres patentes de Louis XI réglant la question de la juridiction du bailli de Sens sur les habitants et bourgeois de Villeneuve-le-Roi. (Fol. 176.) — Enreg. le 2 mars 1469.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 145.

866. — Péronne, 14 octobre 1468. Lettres patentes de Louis XI portant mainlevée générale des terres saisies sur le duc de Bourgogne et sur ceux qui avaient embrassé sa cause. (Fol. 176 v°.) — Enreg. le 2 mars 1469.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 146.

867. — Péronne, 14 octobre 1468. Mandement de Louis XI au bailli de Tournaisis, l'informant que par les traités de Conflans et de Péronne il a donné au duc de

Bourgogne la jouissance de la terre et seigneurie de Mortagne. (Fol. 177.) — Enreg. le 6 mars 1469.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 147.

868. — Péronne, 14 octobre 1468. Lettres patentes de Louis XI relatives à l'exécution des complaintes en cas de nouvelleté dans tous les territoires soumis au duc de Bourgogne. (Fol. 177 v°.) — Enreg. le 2 mars 1469.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 148.

869. — Péronne, 14 octobre 1468. Lettres patentes de Louis XI relatives à la connaissance des procès qui peuvent intéresser le duc de Bourgogne tant dans ses possessions relevant du royaume qu'en terre d'Empire, et à la juridiction de son Grand Conseil. (Fol. 178 v°.) — Enreg. le 2 mars 1469.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 150.

870. — Péronne, 14 octobre 1468. Mandement de Louis XI aux gens de son Parlement à Paris, qui confirme une surséance de quinze ans pour l'exécution d'un arrêt du Parlement rendu dans une cause entre le seigneur de Torcy et feu le sire de Saveuses, et considéré comme contraire aux clauses du traité d'Arras. (Fol. 179.) — Enreg. le 2 mars 1469.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 151.

871. — Péronne, 14 octobre 1468. Mandement de Louis XI aux gens de son Parlement à Paris, ordonnant l'évocation au Grand Conseil du roi d'une cause pendante au Parlement de Paris à la poursuite du procureur général Jean Boutilhac, contre Chrétien et Jean de Digonne, qui avaient agi pour les intérêts du duc de Bourgogne. (Fol. 179 v°.) — Enreg. le 2 mars 1469.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 152.

872. — Paris, 4 mars 1469. Mandement de Louis XI au Parlement de Paris pour l'enregistrement et la publication des lettres précédentes. (Fol. 180 v°.) — Enreg. le 6 mars suivant.

873. — Liège, 1er novembre 1468. Mandement de Louis XI aux baillis de Vermandois, de Saint-Quentin, d'Amiens et de Tournaisis, les informant de la mainlevée d'une saisie de la terre de Volkegem en Flandre, appartenant à me Jacques de La Galée, en vertu d'un arrêt du Parlement de Paris rendu contre Guillaume, sire de Lalaing et son frère Simon, sire de Montigny, avec suspension de toutes poursuites judiciaires jusqu'à la décision des commissaires nommés pour fixer les limites du comté de Flandre. (Fol. 181.) — Enreg. le 6 mars 1469.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 159.

874. — Péronne, 14 octobre 1468. Mandement de Louis XI aux baillis de Vermandois, de Sens, de Saint-Pierre-le-Moutier, d'Amiens, de Troyes et de Chaumont, portant règlement, en vertu du traité d'Arras, pour l'imposition foraine levée sur les marchandises et denrées qui passent par les terres du duc de Bourgogne. (Fol. 182.) — Enreg. le 6 mars 1469.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 153.

875. — Péronne, 14 octobre 1468. Mandement de Louis XI aux gens de son Parlement à Paris, concernant les appels des jugements et sentences de la loi de Bruges. (Fol. 183.) — Enreg. le 2 mars 1469.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 156.

876. — Péronne, 14 octobre 1468. Lettres patentes de Louis XI permettant au duc de Bourgogne de jouir paisiblement des profits du grenier à sel établi à Grandvilliers en Beauvaisis. (Fol. 183 v°.) — Enreg. le 6 mars 1469.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 157.

877. — Montils-lès-Tours, 1er janvier 1469. Lettres patentes de Louis XI autorisant les sujets du duc de Bretagne à poursuivre leurs causes et procès comme ci-devant et malgré tous jugements rendus contre eux pendant les divisions qui ont existé entre le duc et le roi. (Fol. 185.) — Enreg. le 6 mars suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 171.

878. — Montils-lès-Tours, 1er janvier 1469. Lettres patentes de Louis XI assurant aux sujets du duc de Bretagne la paisible possession des terres et seigneuries dont ils jouissaient avant les guerres, avec restitution du revenu desdites terres à partir du 1er octobre précédent. (Fol. 185 v°.) — Enreg. le 6 mars suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 173.

879. — Montils-lès-Tours, 28 janvier 1469. Lettres patentes de Louis XI accordant à René d'Anjou, roi de Sicile et comte de Provence, le droit de sceller en cire jaune. (Fol. 186.) — Enreg. le 20 mars suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 175.

880. — Amboise, 24 mars 1469. Lettres patentes de Louis XI portant ratification du traité signé entre lui et le duc de Bourgogne, à Péronne, le 14 octobre précédent. (Fol. 187-199.) — Enreg. le 18 mai suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 197.

881. — Amboise, avril 1469. Lettres patentes de Louis XI octroyant à son frère Charles le duché de

Guyenne à titre d'apanage. (Fol. 200.) — Enreg. le 27 juillet suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 209.

882. — Baugé, mai 1469. Lettres patentes de Louis XI accordant l'armistice et l'abolition à tous les partisans de son frère Charles dans les récentes divisions du royaume. (Fol. 201 v°.) — Enreg. le 27 juillet suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 214.

883. — Tours, 10 juillet 1469. Mandement de Louis XI à mᵉ Jean de Popincourt, président en la Chambre des comptes, pour l'exécution et l'enregistrement des lettres précédentes. (Fol. 202 v°.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 212.

884. — Montils-lez-Tours, mai 1469. Lettres patentes de Louis XI assurant aux descendants de René, roi de Sicile et comte de Provence, le bénéfice des lettres données en sa faveur le 28 janvier précédent. (Fol. 203.) — Enreg. le 13 juillet suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 216.

885. — Meaux, 6 juillet 1468. Lettres patentes de Louis XI réduisant définitivement le nombre des huissiers du Parlement de Paris à quatorze, dont les offices sont actuellement tenus par Guillaume Bommoy, Jean Poupon, Huguet Vivien, Jean de Marcilly, Jean Guerreau, Jean de La Barre, Nicolas Lemercier, Alain de La Croix, Jean Furet, Simon Godin, Jean Ducorps, Jean Bachellier, Jean de Hautecourt et Jean de La Prugne, en réservant pour les deux prochaines vacances Mathieu Macheer et Jean Musnier qui ont été nommés extraordinairement et en dehors du nombre réglementaire. (Fol. 203 v°.) — Enreg. le 28 novembre 1649.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 103.

886. — Coulonges-les-Royaux, 18 septembre 1469. Lettres patentes de Louis XI confirmant un appointement relatif aux pays de Poitou et de Limousin, au Rouergue, au comté d'Angoulême et aux jugeries de Rivière-Verdun, qui font partie intégrante de l'apanage de Charles de Guyenne son frère. (Fol. 205.) — Enreg. le 4 décembre suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 255.

887. — Amboise, 8 novembre 1469. Mandement de Louis XI aux gens de ses Parlements de Paris et de Toulouse, aux gens de ses comptes, trésoriers de ses finances, etc., pour l'exécution des précédentes lettres. (Fol. 205 v°.) — Enreg. le 4 décembre suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 263.

888. — Coulonges-les-Royaux, 18 septembre 1469. Lettres patentes de Louis XI portant révocation des franchises et privilèges accordés par lui, depuis son avènement, à plusieurs villes de Guyenne. (Fol. 206.) — Enreg. le 4 décembre suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 257.

889. — Poitiers, février 1465. Lettres patentes de Louis XI confirmant et vidimant des lettres antérieures de Charles VII (Clermont-Ferrand, juin 1440) en faveur de l'église et du chapitre cathédral de Poitiers. (Fol. 207.) — Enreg. le 29 janvier 1470.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 300.

890. — 17 janvier 1470. Procès-verbal de ratification du traité signé à Tours le 8 décembre 1469, par lequel Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, s'engage envers le roi (représenté par Antoine de Chabannes, comte de Dammartin) à le servir avec fidélité; en cas de non-obéissance, il perdra sa qualité de pair de France, sera déchu de ses biens et comtés qui seront réunis au domaine, et on procédera contre lui comme à l'égard de toute autre personne privée. (Fol. 208 v°.) — Enreg. le 9 février 1470.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 266.

891. — Villeneuve-la-Comtesse, 20 septembre 1469. Lettres de Charles de France, duc de Guyenne, frère du roi, acceptant et ratifiant les lettres patentes de Louis XI [voir n° 886] relatives à l'accroissement de son apanage. (Fol. 215.)

892. — Amboise, 18 février 1470. Mandement de Louis XI au prévôt de Paris, aux baillis de Vermandois, Troyes, Sens, Chaumont, Chartres, Montargis, Mantes, Meaux, Melun et Étampes, les informant qu'il a exempté les bourgeois de Paris du service du ban et de l'arrière-ban. (Fol. 216.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 281.

893. — Mareuil-[Caubert], décembre 1463. Lettres patentes de Louis XI portant création d'une université à Bourges. (Fol. 217.) — Enreg. le 30 mars 1470.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 150. — Marcel Fournier, *Les statuts et privilèges des Universités françaises*, III (1892), p. 413.

894. — Montils-lès-Tours, 6 décembre 1469. Mandement de Louis XI aux gens de son Parlement de Paris, les invitant à faire enregistrer et publier les précédentes lettres. (Fol. 217 v°.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 264. — Marcel Fournier, III, p. 419.

895. — Amboise, 22 février [1470]. Lettre missive

de Louis XI au Parlement pour le même objet. (Fol. 218.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 265. — Marcel Fournier, III, p. 428.

896. — Amboise, 20 mars [1470]. Nouvelles lettres de jussion de Louis XI au Parlement de Paris pour le même objet. (Fol. 218 v°.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 265. — Marcel Fournier, III, p. 429.

897. — Poitiers, février 1465. Lettres patentes de Louis XI confirmant et vidimant les lettres données par Charles VII (Bourges, 6 juillet 1437) relativement aux inventaires à faire après le décès des chanoines de l'église de Poitiers. (Fol. 219.) — Enreg. le 5 juillet 1470.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 304.

898. — Amboise, 21 mai 1470. Mandement de Louis XI aux gens de son Parlement de Paris pour l'enregistrement et la publication des précédentes lettres. (Fol. 222.)

899. — Angers, 13 juillet 1470. Lettres patentes de Louis XI portant décharge d'hypothèques, privilèges, droits et actions sur la terre et seigneurie de Villemomble-Nogent-Montfermeil, qu'il désire acquérir de la veuve de Gaspard Bureau, grand maître de l'artillerie. (Fol. 222 v°.) — Enreg. le 17 août suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 315.

900. — Amboise, 10 mai 1470. Lettres patentes de Louis XI octroyant le droit de haute justice à Louis de Beaumont, chevalier, seigneur du Plessis-Macé, de La Forêt et de Riblaire, dans ses terres et seigneuries de Riblaire, Missé et La Gorinière. (Fol. 223 v°.) — Enreg. le 4 décembre suivant.

901. — Montils-lès-Tours, novembre 1470. Ordonnance de Louis XI relative aux amortissements, francs-fiefs et anoblissements dans le duché de Normandie. (Fol. 224.) — Enreg. le 3 janvier 1471.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 337.

902. — Montils-lès-Tours, octobre 1470. Lettres patentes de Louis XI octroyant à Joscelin du Bois, chevalier, seigneur de Chabanais et de Montmorillon, bailli des montagnes d'Auvergne, les terres et seigneuries de Ségur et autres situées en la sénéchaussée de Rouergue, advenues au roi par la forfaiture de Jean d'Armagnac. (Fol. 226.) — Enreg. le 28 janvier 1471.

903. — Amboise, juin 1470. Lettres patentes de Louis XI octroyant à Thomas Stuyer, chevalier né en Écosse et capitaine de la garde du corps du roi, la terre et baronnie de Bazoches en la vicomté de Falaise. (Fol. 227.) — Enreg. le 28 janvier 1471.

904. — Montils-lès-Tours, 5 octobre 1470. Lettres patentes de Louis XI octroyant à Gilbert de Bourbon, comte d'Auvergne, la terre et seigneurie de Cassagnes-Bégonhez provenant de la confiscation faite sur les biens de Jean d'Armagnac. (Fol. 228.) — Enreg. le 28 janvier 1471.

905. — Montils-lès-Tours, 11 août 1470. Lettres patentes de Louis XI déclarant que désormais le comte de la Marche et ses sujets ressortiront au Parlement de Paris. (Fol. 229.) — Enreg. le 4 février 1471.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 327.

906. — Montils-lès-Tours, 5 octobre 1470. Lettres patentes de Louis XI octroyant à Georges de La Trémoïlle, chevalier, les seigneuries de Castelnau-de-Montmiral et de Villeneuve-en-Albigeois, provenant de la confiscation faite sur les biens de Jean d'Armagnac. (Fol. 230.) — Enreg. le 28 janvier 1471.

907. — Montils-lès-Tours, 5 octobre 1470. Lettres patentes de Louis XI octroyant à Louis de Beaumont, chevalier, seigneur de La Forêt, les terres et seigneuries de Gages et de Sébazac provenant de la confiscation faite sur les biens de Jean d'Armagnac. (Fol. 231.) — Enreg. le 28 janvier 1471.

908. — Amboise, mai 1470. Lettres patentes de Louis XI accordant à sa fille Anne de France, à titre d'héritage personnel, la châtellenie de Thouars et la seigneurie de Châtillon-sur-Sèvre en Poitou, ainsi que la seigneurie de Berrie près Loudun, acquises précédemment de feu Louis d'Amboise. (Fol. 232.) — Enreg. le 8 février 1471.

909. — Amboise, décembre 1470. Lettres patentes de Louis XI portant ratification du contrat d'échange entre lui et Marguerite d'Amboise, femme de Louis de La Trémoïlle, de la terre de Marans et de l'île de Ré contre la vicomté de Thouars, puis d'un nouvel échange des terres de Marans et de l'île de Ré contre les seigneuries de Vierzon et de Sancoins en Berri. (Fol. 233.) — Enreg. le 28 janvier 1471.

910. — Montils-lès-Tours, novembre 1470. Lettres patentes de Louis XI octroyant à Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, la terre et seigneurie de Benaven, Montézic, Alpuech et Lacalm situées au pays de Rouergue, provenant de la confiscation faite sur les biens de

Jean d'Armagnac. (Fol. 235 v°.) — Enreg. le 14 février 1471.

PUBL. (partiellement) : Cte H. de Chabannes, *Preuves pour servir à l'histoire de la maison de Chabannes*, II (1893), p. 244.

911. — Montils-lès-Tours, novembre 1470. Lettres patentes de Louis XI octroyant au même les terres et seigneuries de Laguiole, Séverac et Cabrespine, situées au pays de Rouergue, provenant de la confiscation faite sur les biens de Jean d'Armagnac. (Fol. 236 v°.) — Enreg. le 14 février 1471.

PUBL. : Cte H. de Chabannes, *Preuves*, II (1893), p. 241.

912. — Amboise, décembre 1470. Lettres patentes de Louis XI octroyant à François, comte de Dunois et de Longueville, les terres et seigneuries d'Auneau et de Courville en échange de biens sis en la châtellenie de Châtelaillon. (Fol. 237 v°.)

913. — Compiègne, février 1471. Lettres patentes de Louis XI complétant les précédentes et séparant les seigneuries d'Auneau et de Courville du ressort du comté de Chartres. (Fol. 238 v°.) — Enreg. le 26 février 1471.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 388.

914. — Amboise, septembre 1470. Lettres patentes de Louis XI octroyant à Gaston du Lion, sénéchal de Toulouse, la terre et seigneurie de Saint-Geniez en Rouergue provenant de la confiscation faite sur les biens de Jean d'Armagnac. (Fol. 240 v°.) — Enreg. le 31 janvier 1471.

915. — Amboise, 19 mai 1470. Lettres patentes de Louis XI octroyant à me Georges Colomb, procureur royal au comté de Rodez, les droits dont jouissait le comte d'Armagnac dans les mandements de Prades-Ségur et de Pont-de-Salars sis audit comté. (Fol. 241 v°.) — Enreg. le 2 avril 1471.

916. — Montils-lès-Tours, novembre 1470. Lettres patentes de Louis XI réglant les conditions dans lesquelles me Georges Colomb disposera des droits que lui ont conférés par les lettres précédentes. (Fol. 242.) — Enreg. le 2 avril 1471.

917. — Montils-lez-Tours, octobre 1470. Lettres patentes de Louis XI octroyant à Imbert de Batarnay, écuyer, seigneur du Bouchage, les terres et seigneuries de Salles-Comtaux et Rignac, provenant de la confiscation faite sur les biens de Jean d'Armagnac. (Fol. 243.) — Enreg. le 28 janvier 1471.

918. — Amboise, 27 septembre 1470. Lettres patentes de Louis XI octroyant au marquis de Canillac la terre et seigneurie de Camboulas au pays de Rouergue, provenant de la confiscation faite sur les biens de Jean d'Armagnac. (Fol. 244 v°.) — Enreg. le 28 janvier 1471.

919. — Montils-lès-Tours, octobre 1470. Lettres patentes de Louis XI octroyant à Louis de Crussol, chevalier, sénéchal de Poitou, la terre et seigneurie de Bozouls, provenant de la confiscation faite sur les biens de Jean d'Armagnac. (Fol. 245.) — Enreg. le 30 mai 1471.

920. — Montils-lès-Tours, octobre 1470. Lettres patentes de Louis XI octroyant à Pierre de Bourbon, seigneur de Beaujeu, la terre et seigneurie de La Roque-Valzergues, provenant de la confiscation faite sur les biens de Jean d'Armagnac. (Fol. 246.) — Enreg. le 22 mai 1471.

921. — Montils-lès-Tours, 5 octobre 1470. Lettres patentes de Louis XI octroyant à Louis, bâtard de Bourbon, comte de Roussillon et amiral de France, les terres et seigneuries de Landorre et Beaucaire, provenant de la confiscation faite sur les biens de Jean d'Armagnac. (Fol. 246 v°) — Enreg. le 30 mai 1471.

922. — Beauvais, avril 1471. Lettres patentes de Louis XI octroyant à Jean Aubin, écuyer, seigneur de Malicorne, chambellan du duc de Guyenne, la terre et seigneurie de Blanquefort en Médoc, confisquée sur Antoine de Châteauneuf, seigneur du Lau, qui s'est rendu coupable de désobéissance envers le roi. (Fol. 247 v°.) — Enreg. le 20 juin suivant.

923. — Montils-lès-Tours, octobre 1470. Lettres patentes de Louis XI octroyant à Estevenot de Thaleuresse, sénéchal de Carcassonne, la terre et seigneurie de Montrozier en Rouergue, provenant de la confiscation faite sur les biens de Jean d'Armagnac. (Fol. 248 v°.) — Enreg. sans préjudice de l'opposition du duc et de la duchesse d'Alençon et de Charles d'Armagnac, le 30 avril 1471.

924. — Paris, juin 1471. Lettres patentes de Louis XI rappelant et vidimant les lettres données à Baugé en mai 1469 [voir n° 882], pour faire exécuter l'amnistie accordée à ceux qui avaient suivi le parti du duc de Guyenne. (Fol. 249 v°.) — Enreg. le 26 juillet suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 433.

925. — Amiens, avril 1471. Lettres patentes de Louis XI déclarant la ville d'Amiens unie au domaine de

la couronne de France. (Fol. 251 v°.) — Enreg. le 30 juillet suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 414.

926. — Amboise, août 1471. Lettres patentes de Louis XI rétablissant la prévôté de Bourges, qui sera donnée en garde par le roi à une personne capable de la ville ou d'ailleurs. (Fol. 252.) — Enreg. le 7 septembre suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 439.

927. — Amboise, 25 juillet 1471. Lettres patentes de Louis XI déclarant la juridiction du bailli d'Amboise dépendante du bailli de Touraine. (Fol. 252 v°.) — Enreg. le 26 novembre suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 436.

928. — Avesnes, août 1461. Lettres patentes de Louis XI confirmant les précédentes lettres de Philippe VI (Paris, décembre 1339), de Jean II (Paris, novembre 1350), de Charles V (Paris, juin 1364), de Charles VI (Paris, janvier 1393), de Charles VII (Chinon, décembre 1423) en faveur de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. (Fol. 253 v°.) — Enregistré le 10 décembre 1471.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XV, p. 3.

929. — Paris, 30 juin 1471. Mandement de Louis XI aux gens de son Parlement à Paris pour la vérification et l'entérinement des précédentes lettres. (Fol. 255.) — Enreg. le 10 déc. 1471.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 432.

930. — Angers, 21 juin 1472. Lettres patentes de Louis XI nommant le sire de Gaucourt lieutenant général du roi à Paris. (Fol. 255 v°.)

931. — Saint-Jean d'Angély, 2 juin 1472. Lettres patentes de Louis XI déclarant que les causes d'appel intéressant les habitants de La Rochelle seront portées désormais au Parlement de Paris, et non plus au Parlement de Bordeaux. (Fol. 256.) — Enreg. le 11 août suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 513.

932. — Amboise, 1er septembre 1471. Lettres patentes de Louis XI octroyant à Jean de Vienne, chevalier, seigneur de Listenois, en raison des services par lui rendus à la cause royale, la seigneurie de La Ferté [Langeron] et autres en Nivernais, qui appartenaient précédemment à son oncle le seigneur de Couches (Claude de Montagu), du parti contraire, tué à la bataille de Bussy. (Fol. 256 v°.) — Enreg. le 7 septembre 1472.

933. — Vendôme, 7 octobre 1471. Lettres patentes de Louis XI octroyant à Guillaume de Sully, seigneur de Vouillon, sénéchal de Rodez, la terre et seigneurie de Prades-Ségur et de Pont-de-Salars (Fol. 259.) — Enreg. sans préjudice de l'opposition de la duchesse d'Alençon, le 7 septembre 1472.

934. — Ham, 10 juin 1471. Lettres patentes de Louis XI octroyant à Ruffec de Balsac, chevalier, sénéchal de Beaucaire, les terres et seigneuries de Marcillac et de Cassagnes, provenant de la confiscation faite sur les biens de Jean d'Armagnac. (Fol. 259 v°.) — Enreg. le 7 septembre 1472.

935. — Même texte [incomplet] que le n° 979.

936. — Montils-lès-Tours, février 1468. Lettres patentes de Louis XI accordant à Jean de Bueil, chevalier, comte de Sancerre, le privilège de plein fief et hommage direct à la couronne de France. (Fol. 262.) — Enreg. le 4 mars 1473.

Publ. : *Le Jouvencel, par Jean de Bueil*, édit. C. Favre et L. Lecestre, II (1889), p. 415.

937. — Notre-Dame de Béhuart près Angers, 25 juin 1472. Lettres patentes de Louis XI nommant me Pierre d'Oriole, général des finances, à l'office de chancelier de France au lieu et place de feu Guillaume Jouvenel des Ursins. (Fol. 262 v°.) — Enreg. le 10 juillet 1473.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 516.

938. — Les Ponts-de-Cé, 28 juin 1472. Lettres patentes de Louis XI annonçant que le nouveau chancelier de France a prêté ce jour serment entre ses mains. (Fol. 263 v°.) — Enreg. le 10 juillet 1473.

939. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, 26 février 1473. Lettres patentes de Louis XI portant mainlevée des terres et seigneuries mises, après la mort de Gaston de Foix, prince de Viane, sous la main du roi chargé de la tutelle des enfants dudit défunt. (Fol. 264.) — Enreg. le 13 juillet suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 558.

940. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, 26 février 1473. Lettres patentes de Louis XI réservant aux fils du feu comte de Foix ses droits sur la ville et le château de Foix, et autorisant à y maintenir comme sénéchal Pons de Villemur, chevalier, malgré la nomination qu'il avait précédemment faite de Jean de Châteauverdun comme capitaine de Foix, fonction dont il est déchargé. (Fol. 265.) — Enreg. le 13 juillet 1473.

941. — Le Plessis-du-Parc-lès-Tours, 26 février 1473. Lettres patentes de Louis XI faisant connaître qu'il a reçu le serment de vassalité que lui doit Madeleine, princesse de Viane, sa sœur, au nom et comme tutrice de ses enfants mineurs, François Phébus, comte de Foix et de Bigorre, et Catherine de Foix. (Fol. 266.) — Enreg. le 13 juillet suivant.

942. — Amboise, juin 1473. Lettres patentes de Louis XI restituant à Alain d'Albret, comte de Dreux, de Gaure et de Périgord, les terres et seigneuries de Sainte-Bazeille, Gensac, Montcuq et autres appartenant antérieurement à Charles d'Albret et saisies en raison de sa complicité avec Jean d'Armagnac dans l'affaire de Lectoure. (Fol. 266 v°.) — Enreg. le 14 août suivant.

943. — Cléry, 16 octobre 1473. Mandement de Louis XI aux généraux conseillers ordonnés sur le fait et gouvernement des finances pour la prolongation pendant six ans d'un droit sur le sel destiné au payement des gages des officiers du Parlement de Paris, chargés de se rendre aux audiences de l'après-dîner. (Fol. 267 v°.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 592.

944. — Cléry, 16 octobre 1473. Mandement de Louis XI aux mêmes pour le payement des officiers du Parlement de Paris, tant à la Chambre des enquêtes qu'à celle des requêtes, à partir du 1er octobre dernier. (Fol. 268 v°.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 593.

945. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, février 1473. Lettres patentes de Louis XI octroyant à son chambellan Tanneguy du Châtel la seigneurie et baronnie de Châtillon-sur-Indre et les terres de Pacy-sur-Eure, Ézy et Nonancourt, pour payement d'une somme de 36075 livres qu'il lui avait promise en échange de deux prisonniers rendus au duc de Bretagne, comme il était stipulé dans le traité signé entre le roi et ledit duc. (Fol. 269.) — Enreg. le 29 novembre 1473.

946. — Orléans, octobre 1473. Lettres patentes de Louis XI portant ratification de l'échange fait entre lui, d'une part, et Louis de Belleville et Marguerite de Culan sa femme, d'autre part, de la terre et baronnie de Montaigu en Poitou contre la ville et seigneurie de Dreux, remplacée par la ville et seigneurie de Montmorillon. (Fol. 271.) — Enreg. le 1er décembre suivant.

947. — Orléans, octobre 1473. Lettres patentes de Louis XI octroyant au même Louis de Belleville le droit de traite au port de Conac. (Fol. 273.) — Enreg. le 1er décembre 1473.

948. — Orléans, 26 octobre 1473. Lettres patentes de Louis XI relatives audit échange entre la seigneurie de Dreux et la seigneurie de Montmorillon en faveur de Louis de Belleville et de Marguerite de Culan. (Fol. 274.) — Enreg. le 1er décembre 1473.

949. — Orléans, 26 octobre 1473. Lettres patentes de Louis XI transportant à titre d'engagement la terre et seigneurie d'Évreux, en attendant la seigneurie de Dreux qu'il a promis d'acquérir du comte d'Albret, à Louis de Belleville. (Fol. 274 v°.) — Enreg. le 1er décembre suivant.

950. — Orléans, 26 octobre 1473. Lettres patentes de Louis XI transportant la terre et seigneurie de Saintes à Louis de Belleville pour lui permettre d'acquitter les rentes et droits dus à ses frères et sœur sur la succession de feu Jean de Belleville, son père. (Fol. 275 v°.) — Enreg. le 1er décembre suivant.

951. — Orléans, 26 octobre 1473. Lettres patentes de Louis XI transportant à titre d'engagement, à Louis de Belleville, la terre de La Chaize-le-Vicomte en Poitou jusqu'au rachat de la terre de « Suay-le-Vieil », engagée elle-même pour une somme de 7000 écus. (Fol. 276 v°.) — Enreg. le 1er décembre suivant.

952. — Amboise, octobre 1472. Lettres patentes de Louis XI donnant à son valet de chambre, François Lucas, écuyer, la terre et seigneurie de la Roche-Tesson en la vicomté de Coutances, récemment rentrée au domaine royal par le décès de Guillaume de Valée, à qui elle avait été précédemment octroyée. (Fol. 277.) — Enreg. le 29 novembre 1473.

953. — Saint-Florent-lez-Saumur, juin 1472. Lettres patentes de Louis XI octroyant à Gilbert de Bourbon, comte dauphin d'Auvergne, le comté [*sic*] d'Aure, les vicomtés de Magnoac et de Barousse[1], précédemment confisquées sur Jean d'Armagnac et attribuées ensuite au feu duc de Guyenne. (Fol. 278 v°.) — Enreg. le 13 décembre 1473.

954. — Cahors, février 1470. Lettres de Charles de Guyenne, frère du roi, donnant à son chambellan Gilbert de Chabannes, chevalier, en faveur de son mariage, une rente de 1000 livres tournois à prendre sur la châtellenie et baronnie de Caussade. (Fol. 279 v°.)

955. — Le Plessis-du-Parc-lès-Tours, mars 1473. Lettres patentes de Louis XI confirmant les précédentes

[1] Ce sont trois des Quatre vallées.

lettres de son frère en faveur de Gilbert de Chabannes. (Fol. 281.) — Enreg. le 13 décembre suivant.

956. — Bordeaux, 25 janvier 1471. Lettres de Charles de Guyenne, frère du roi, accordant à son sénéchal de Guyenne Gilbert de Chabannes, les seigneuries de Mirabel et de Réalville en Quercy, en échange de 10000 écus d'or que ledit Gilbert lui avait prêtés. (Fol. 282 v°.)

957. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, mars 1473. Lettres patentes de Louis XI confirmant à Gilbert de Chabannes la possession des terres de Mirabel et de Réalville. (Fol. 283.) — Enreg. le 14 décembre suivant.

958. — Dampierre, 9 novembre 1473. Mandement de Louis XI aux trésoriers de France pour la remise des exploits et amendes du Parlement de Paris aux officiers dudit Parlement par mᵉ Jean Amys, notaire et secrétaire du roi. (Fol. 284.)

959. — Amboise, mars 1473. Lettres patentes de Louis XI accordant à Aymar de Poisieu, dit Capdorat, chevalier, maître d'hôtel et capitaine général de quatre mille francs-archers, le droit de haute justice dans les terres de Sainte-Mesme, Denizy et autres dont il était seigneur. (Fol. 284 v°.) — Enreg. le 18 janvier 1474.

960. — Amboise, juin 1473. Lettres patentes de Louis XI octroyant à Pierre de Bourbon, seigneur de Beaujeu, la terre et seigneurie de Nogaro et autres terres formant le comté d'Armagnac proprement dit, à l'exception du titre de comte, provenant de la confiscation faite sur les biens de Jean d'Armagnac. (Fol. 285.) — Enreg. le 17 janvier 1474.

PUBL. (d'après une transcription de la Collection Doat) : *Comptes consulaires de la ville de Riscle*, publ. par P. Parfouru et J. de Carsalade du Pont, I (1886), p. 178 note.

961. — Amboise, octobre 1472. Lettres patentes de Louis XI octroyant à Philippe de Commines et à sa postérité la principauté de Talmond, les seigneuries d'Olonne, Curzon, Châteaugautier, La Chaume et Berrie, qui appartenaient précédemment à feus Pierre et Louis d'Amboise. (Fol. 286.) — Enreg. le 13 décembre 1473.

962. — Dinechien, près Puybelliard en Poitou, décembre 1472. Lettres patentes de Louis XI déclarant que les terres et seigneuries de Brem et Brandais en Poitou font bien partie de la donation précédente à Philippe de Commines. (Fol. 288.) — Enreg. le 13 décembre 1473.

963. — Senlis, 25 avril [1473]. Lettre missive de Louis XI aux gens de son Parlement à Paris, les informant qu'il a chargé le greffier mᵉ Guillaume de Cerisay de faire enregistrer les lettres précédentes. (Fol. 288 v°.)

PUBL. : *Lettres de Louis XI*, publ. par J. Vaesen, V (1895), p. 238.

964. — Senlis, 25 avril [1473]. Lettre missive de Louis XI aux présidents de la Cour de Parlement à Paris pour le même objet. (Fol. 289.)

PUBL. : *Lettres de Louis XI*, V, p. 239.

965. — Amboise, décembre 1470. Lettres patentes de Louis XI octroyant à Baudouin, bâtard de Bourgogne, et à ses héritiers mâles, la vicomté et seigneurie d'Orbec, pour le récompenser d'avoir abandonné le parti de Charles le Téméraire. (Fol. 289.) — Enreg. le 2 mai 1474.

966. — Beauvais, janvier 1474. Lettres patentes de Louis XI octroyant à Girard des Champs, chevalier, « comte palatin », la ville de Beaumont en Argonne, brûlée et détruite pendant la guerre, dans le but de la repeupler et restaurer, et pour le récompenser des services que lui et son fils ont rendus à la cause du roi. (Fol. 290.) — Enreg. le 6 juin suivant. — Cf. le n° 991.

967. — Senlis, février 1474. Lettres patentes de Louis XI octroyant à Gilbert de Chabannes, chevalier, baron de Curton et de Rochefort, les terres et seigneuries de Caussade et Sainte-Livrade, en récompense des services que son père et lui ont rendus au roi dans ses dissensions avec le duc de Guyenne. (Fol. 291.) — Enreg. le 14 juin suivant.

PUBL. (d'après d'autres transcriptions) : *Preuves pour servir à l'histoire de la maison de Chabannes*, par le comte H. de Chabannes, II (1893), p. 801.

968. — Montils-lès-Tours, 16 novembre 1469. Lettres patentes de Louis XI accordant à Guy de Maumont, chevalier, seigneur de Saint-Quentin, à l'occasion de son mariage avec Jeanne d'Alençon, la vicomté de Beaumont-le-Roger. (Fol. 292.) — Enreg. le 12 juillet 1474.

969. — Montils-lès-Tours, 17 novembre 1469. Lettres patentes de Louis XI octroyant à mᵉ Guillaume de Cerisay, notaire et secrétaire du roi, la seigneurie de Monestiès en Albigeois, provenant de la confiscation faite sur les biens de Jean d'Armagnac. (Fol. 293 v°.) — Enreg. le 14 juillet 1474.

970. — Paris, 13 juillet 1474. Mandement de Louis XI aux gens de son Parlement et de sa Chambre des Comptes à Paris, aux sénéchaux de Toulouse, de Carcassonne et de Rouergue, pour la publication et l'entérinement des lettres précédentes. (Fol. 294 v°.)

971. — Tours, mai 1473. Lettres patentes de Louis XI

octroyant à Thierry de Lenoncourt tous les droits et actions lui appartenant en la châtellenie de Manciet et dans les seigneuries de Bretagne et de Barran, provenant de la confiscation faite sur les biens de Jean d'Armagnac. (Fol. 295.) — Enreg. le 26 juillet 1474.

972. — Ermenonville, 26 juin 1474. Mandement de Louis XI aux gens de son Parlement et de la Chambre des Comptes à Paris pour l'expédition des lettres précédentes. (Fol. 295 v°.)

973. — Senlis, mai 1474. Lettres patentes de Louis XI déchargeant Jean d'Estouteville, grand maître des arbalétriers de France, du payement d'une rente fieffée de 27 livres 10 sols qu'il devrait comme seigneur de La Lande de Martigny, en la forêt de Lyons, lieu ruiné dont il jouit comme seigneur de Maurepas au bailliage de Gisors. (Fol. 296.) — Enreg. le 4 août suivant.

974. — Senlis, mai 1474. Lettres patentes de Louis XI confirmant à Jean d'Estouteville le droit de haute justice en la terre et seigneurie de Nouvion en Ponthieu. (Fol. 297.) — Enreg. le 4 août suivant.

975. — Paris, octobre 1465. Lettres patentes de Louis XI octroyant à Jean d'Estouteville le droit de haute justice en la terre et seigneurie de Nouvion en Ponthieu. (Fol. 297 v°.) — Enreg. le 4 août 1474.

976. — Senlis, 2 mars 1474. Lettres patentes de Louis XI concédant, à la demande d'André de Laval, sire de Lohéac, maréchal de France et lieutenant général à Amiens, aux coulevriniers de la ville d'Amiens les mêmes privilèges et prérogatives qui ont été précédemment accordés aux archers et arbalétriers de ladite ville. (Fol. 298.) — Enreg. le 12 août suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 612.

977. — Amiens, 21 avril 1474. Réclamation des maire et échevins de la ville d'Amiens pour la publication et l'enregistrement des précédentes lettres. (Fol. 299.)

978. — Montils-lès-Tours, octobre 1470. Lettres patentes de Louis XI octroyant à Imbert de Batarnay, écuyer, seigneur du Bouchage, les terres et seigneuries de Salles-Comtaux, Rignac et La Vaissète. (Fol. 300.) — Enreg. sans préjudice des droits de Charles de Guyenne, du duc et de la duchesse d'Alençon, de Jean d'Armagnac, du seigneur d'Albret et autres, le 28 janvier 1471.

979. — Saint-Florent-lès-Saumur, juin 1472. Lettres patentes de Louis XI octroyant à Imbert de Batarnay les seigneuries de Vic-Fezensac, Lavardens, Jegun, Lupiac, Castillon, Saint-Paul, Mourède, Lannepax, Roquebrune et autres, provenant antérieurement de la confiscation des biens de Jean d'Armagnac et rentrées au domaine royal par le décès du duc de Guyenne. (Fol. 301.) — Enreg. le 5 février 1473.

980. — Le Plessis-du-Parc-lès-Tours, août 1474. Lettres patentes de Louis XI vidimant et confirmant les deux donations précédentes. (Fol. 299-303.) — Enreg. le 26 août 1474.

981. — Aubervilliers près Paris, novembre 1474. Lettres patentes de Louis XI érigeant les terres et seigneuries de Fezensac en comté, en faveur d'Imbert de Batarnay. (Fol. 304.) — Enreg. le 19 décembre suivant.

Publ. : *Imbert de Batarnay seigneur du Bouchage*, par Bernard de Mandrot (1886), p. 298.

983. — Dreux, juin 1481. Lettres patentes de Louis XI fixant à 19 le nombre des examinateurs ordinaires au Châtelet de Paris, malgré l'opposition faite par les seize anciens à l'enregistrement de l'édit de juin 1474 qui avait nommé à cet office mes Pierre Assailly, Pierre Boitel (décédé et remplacé par Simon d'Arquinvillier), Jean Raoul (décédé et remplacé par Regnault de Menegent); me François Chauvin conservera cet office désormais et conjointement avec Simon d'Arquinvillier et Regnault de Menegent. (Fol. 305.) — Enreg. le 12 juillet suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 638.

984. — Montils-lès-Tours, mars 1472. Lettres patentes de Louis XI rétablissant sous le nom de monastère de l'Ave-Maria le couvent des Béguines de Paris, situé près des Célestins, et presque ruiné, où il ne se trouvait plus qu'une seule religieuse. (Fol. 306.) — Enreg. le 7 septembre 1482.

985. — Meung-sur-Loire, août 1482. Lettres patentes de Louis XI donnant à Jean de Doyat, seigneur de Montréal, lieutenant gouverneur d'Auvergne et bailli de Montferrand, l'autorisation de fortifier la maison de Doyat près Cusset, avec droit de haute justice, pour le récompenser des services qu'il a rendus au roi pour le fait de l'artillerie. (Fol. 306 v°.) — Enreg. le 7 septembre suivant.

X1A 8607. — (Registre *F*), registre gr. in-4°; 324 feuillets parchemin (1410-1481).

986. — Arpajon, août 1474. Lettres patentes de Louis XI portant don à Jean de Foix de la terre et seigneurie de Rivière en la sénéchaussée d'Armagnac, provenant de la confiscation des biens de Jean d'Armagnac. (Fol. 2 v°.) — Enreg. le 16 janvier 1475.

987. — Amboise, août 1471. Lettres patentes de Louis XI portant don à Jean de Bouzey, écuyer, seigneur de Givry, de la terre et fief du Châtelier près Givry en la châtellenie de Vitry. (Fol. 3 v°.) — Enreg. le 17 janvier 1475.

988. — Chartres, octobre 1474. Lettres patentes de Louis XI anoblissant Olivier le Mauvais, son valet de chambre, et l'autorisant à s'appeler dorénavant Olivier le Dain et à porter des armoiries. (Fol. 4.) — Enreg. le 31 janvier 1475.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 58.

989. — Milly en Gâtinais, 16 octobre 1474. Lettres patentes de Louis XI octroyant à frère Pierre Louffart, religieux et commandeur de la commanderie d'Étampes de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, cinquante livres parisis de rente à prendre sur le revenu des moulins de Darnetal, Le Sablon et Chauffour sur la rivière d'Étampes, en échange du lieu appelé Pilvernier, dépendant de ladite commanderie en Gâtinais, que le roi trouve très propice à la chasse au cerf. (Fol. 5.) — Enreg. le 6 février 1475.

990. — Chartres, août 1474. Lettres patentes de Louis XI octroyant à son conseiller et chambellan Guillaume de Menypeny, seigneur de Concressault, les château, terre, vicomté et seigneurie d'Auvillars en la sénéchaussée d'Agenais, provenant de la confiscation des biens de Jean d'Armagnac. (Fol. 5 v°.) — Enreg. le 7 février 1475.

991. — Au Pont de Samois, septembre 1474. Lettres patentes de Louis XI octroyant à Girard des Champs, chevalier, « comte palatin », pour raison des services qu'il lui a rendus ainsi que son fils en temps de guerre, et de la prison qu'ils ont eu à subir, la seigneurie et la ville de Beaumont en Argonne au bailliage de Vermandois, dépeuplée et ruinée par les guerres. (Fol. 7.) — Enreg. le 6 février 1475. — Cf. le n° 966.

992. — Nancray en Gâtinais, septembre 1474. Lettres patentes de Louis XI portant confirmation à Louis de Montaigu, fils de Jean, seigneur de Graville, des terres et seigneuries de Sées et de Bernay qui appartenaient audit seigneur de Graville par confiscation sur le duc d'Alençon. (Fol. 8.) — Enreg. le 29 décembre suivant.

993. — Mitry, décembre 1474. Lettres patentes de Louis XI confirmant des lettres antérieures de Louis IX (Vernon, juin 1257) et de Philippe IV (Maubuisson, 24 juin 1293 et 19 avril 1310) relatives aux privilèges de l'abbaye de Maubuisson près Pontoise. (Fol. 8.) — Enreg. le 28 février 1475.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 66.

994. — Dammartin-en-Goële, décembre 1474. Édit de Louis XI portant défense à qui que ce soit de mettre aucun empêchement à la prompte arrivée des vivres dans la ville de Paris et de grever ces marchandises d'aucun impôt nouveau. (Fol. 10.) — Enreg. le 19 décembre 1474.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 63.

995. — Paris, février 1475. Lettres patentes de Louis IX portant don à Jean de Brosse, seigneur de Laigle en Normandie, du droit de haute justice et de ses prérogatives en ladite seigneurie de Laigle. (Fol. 11 v°.) — Enreg. le 22 mars suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 83.

996. — Azay-sur-Indre, mai 1473. Lettres patentes de Louis XI portant don à Robert de Balsac, écuyer, seigneur d'Entraigues, son conseiller et chambellan, de la terre et seigneurie d'Astaffort, en la sénéchaussée d'Agenais, provenant de la confiscation des biens de feu Jean d'Armagnac. (Fol. 12 v°.) — Enreg. le 4 avril 1475.

997. — Paris, 3 mars 1475. Mandement de Louis XI aux gens de son Parlement à Paris pour l'enregistrement des précédentes lettres, nonobstant leur surannation. (Fol. 13.)

998. — Paris, 7 avril 1475. Lettres patentes de Louis XI octroyant aux habitants de la ville de Figeac, en mémoire des dépenses qu'ils ont dû faire et des difficultés qu'ils ont dû subir depuis la prise de la ville par les Anglais en octobre 1371, la propriété d'une maison dite « La Baleine », et les dispensant de payer désormais 200 livres de rente et les arrérages qu'ils devaient au roi et

qu'ils avaient précédemment payés à Jean d'Armagnac. (Fol. 13 v°.) — Enreg. le 13 avril suivant.

999. — Puiseaux, 2 septembre 1474. Édit de Louis XI portant que les arrêts du Parlement de Paris seront exécutés sans paréatis sur les confins des territoires soumis aux juridictions des Parlements de Bordeaux et de Toulouse. (Fol. 15 v°.) — Enreg. le 27 avril 1475.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 49.

1000. — Senlis, mai 1474. Lettres patentes de Louis XI portant permission à Marguerite de Culant, veuve de Louis de Belleville, chevalier, et à ses enfants mineurs Louis, Catherine, René et Marguerite, de fortifier le lieu et château de Chavagnes qui leur appartient. (Fol. 17.) — Enreg. le 11 mai 1475.

1001. — Senlis, mai 1474. Lettres patentes de Louis XI portant don de la terre et seigneurie de Montmorillon à la veuve et aux enfants mineurs de feu Louis de Belleville. (Fol. 18.) — Enreg. le 11 mai 1475.

1002. — La Ferté-Saint-Aignan, novembre 1466. Édit de Louis XI transférant au bailli de Montferrand la connaissance des cas royaux et des exempts du duché d'Auvergne, qui ressortissaient précédemment à Cusset. (Fol. 19 v°.) — Enreg. le 21 juin 1475.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVI, p. 521.

1003. — Paris, janvier 1475. Lettres de Louis XI portant don perpétuel d'une bourse au collège de Navarre pour l'un des enfants de chœur de l'église cathédrale de Paris. (Fol. 20 v°.) — Enreg. le 17 juin suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 80.

1004. — Montils-lès-Tours, novembre 1471. Édit de Louis XI portant règlement en douze articles pour l'exploitation des mines d'or, d'argent, de cuivre, de plomb, d'étain et autres métaux au royaume de France, et spécialement en Dauphiné, en Roussillon et en Cerdagne. (Fol. 22.) — Enreg. le 27 juillet 1475.

PUBL. : Isambert, *Recueil général*, X, p. 623-635.

1005. — Cahors, 23 février 1470. Lettres de Charles, duc de Guyenne, comte de Saintonge et seigneur de La Rochelle, faisant don à son chambellan Robert de Balsac, écuyer, de la terre et seigneurie de Clermont-Soubiran en Agenais. (Fol. 30 v°.)

1006. — Amboise, novembre 1472. Lettres patentes de Louis XI portant confirmation des lettres précédentes de son frère Charles. (Fol. 31 v°.) — Enreg. le 4 août 1475.

1007. — Vervins, septembre 1475. Lettres patentes de Louis XI portant don de la vicomté d'Orbec aux religieux et abbé de Notre-Dame de la Victoire. (Fol. 33 v°.) — Enreg. le 16 novembre suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 135.

1008. — Rouen, juin 1475. Lettres patentes de Louis XI portant don à Guillaume de Corquilleroy, écuyer, maître de l'hôtel du roi, pour le recompenser de ses services, des terres et seigneuries de Charmont, Charmontel, Contaut et Bignicourt-sur-Saulx, provenant d'un achat fait par Charles VII à Jean de Vergy, seigneur de Saint-Dizier. (Fol. 33 v°.) — Enreg. le 2 janvier 1476.

1009. — Abbaye de La Victoire, septembre 1475. Lettres patentes de Louis XI portant don à Guillaume Gouffier, chevalier, seigneur de Boisy et d'Oiron, conseiller et chambellan du roi, du droit de haute justice en la seigneurie d'Oiron. (Fol. 35.) — Enreg. le 4 janvier 1476.

1010. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, 8 janvier 1476. Édit de Louis XI portant règlement pour la convocation d'un concile en la ville de Lyon. (Fol. 35 v°.) — Enreg. le 25 janvier suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 166. — Isambert, *Recueil général*, X, p. 740.

1011. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, 8 janvier 1476. Édit de Louis XI contraignant à la résidence les archevêques et évêques du royaume dans leurs diocèses et les ecclésiastiques dans leurs bénéfices, sous peine de la saisie de leurs biens temporels. (Fol. 36.) — Enreg. le 25 janvier suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 169. — Isambert, *Recueil général*, X, p. 742.

1012. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, 8 janvier 1476. Mandement de Louis XI au sire de Gaucourt, son conseiller et chambellan, d'examiner toutes les pièces et bulles venant de Rome, pour savoir si elles sont contraires ou préjudiciables aux libertés de l'Église gallicane, avec pouvoir de retenir les porteurs prisonniers. (Fol. 37.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 169. — Isambert, *Recueil général*, X, p. 743.

1013. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, décembre 1473. Lettres patentes de Louis XI confirmant les privilèges des chanoines, prévôt et chapitre de Saint-Martin de Candé, qui sont en litige avec les chapitres de Chinon, de Tours, de Chartres et d'Angers. (Fol. 37 v°.) — Enreg. le 31 janvier 1476.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 603.

1014. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, 26 décembre 1475. Lettres patentes de Louis XI portant règlement pour la juridiction de la vicomté d'Orbec et les hommages à rendre aux religieux de l'abbaye de la Victoire. (Fol. 38 v°.) — Enreg. le 26 février 1476.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 154.

1015. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, janvier 1476. Lettres patentes de Louis XI portant don à Georges de La Trémoille, seigneur de Craon, lieutenant général des pays de Champagne et de Brie, du comté de Ligny-en-Barrois et de ses dépendances, confisqué sur Louis de Luxembourg, connétable de France. (Fol. 41 v°.) — Enreg. le 23 mars suivant.

PUBL. : Louis de La Trémoille, *Archives d'un serviteur de Louis XI* (1888), p. 84.

1016. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, janvier 1476. Lettres patentes de Louis XI portant don à Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont-sur-Loire, gouverneur de Champagne, son conseiller et chambellan, du comté de Brienne, des terres et seigneuries de Bourdenay et la Villeneuve-au-Chemin et dépendances aux bailliages de Troyes et de Chaumont, confisqués sur Louis de Luxembourg, connétable de France. (Fol. 42 v°.) — Enreg. le 23 mars suivant.

1017. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, février 1476. Lettres patentes de Louis XI portant règlement pour la juridiction des officiers en la justice de la vicomté d'Orbec. (Fol. 43 v°.) — Enreg. le 7 mai suivant.

1018. — Montils-lès-Tours, avril 1467. Lettres patentes de Louis XI accordant l'abolition générale à Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont-sur-Loire, et à Charles d'Amboise, son fils aîné, qui avaient porté les armes contre le roi pendant les troubles. (Fol. 44.) — Enreg. le 4 mai 1476.

1019. — Paris, avril 1476. Mandement de Louis XI aux gens de ses différents Parlements pour l'enregistrement des lettres patentes précédentes, nonobstant leur surannation. (Fol. 44 v°.) — Enreg. le 4 mai 1476.

1020. — Saint-Agrève en Velay, 11 mars 1476. Lettres patentes de Louis XI portant surséance pour un an à Guillaume de Soupplainville, bailli de Montargis, de faire serment au Parlement de Paris en raison dudit office, tout en lui permettant de toucher les gages auxquels il a comme droit comme bailli, et de s'y faire représenter par un lieutenant. (Fol. 45.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 184.

1021. — Lyon, 16 avril 1476. Mandement de Louis XI au Parlement de Paris en faveur de Guillaume de Soupplainville et de la surséance à lui accordée par les précédentes lettres. (Fol. 46.) — Enreg. le 22 mai suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 190.

1022. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, janvier 1476. Lettres patentes de Louis XI confirmant l'engagement fait du comté de Montfort (au bailliage de Rouen) en faveur de Louise de Laval, fille du comte Guy XIV de Laval et d'Isabeau de Bretagne, en faveur de son mariage avec Jean III de Brosse, sire de Laigle. (Fol. 46 v°.) — Enreg. le 27 mai suivant.

1023. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, 18 décembre 1475. Lettres patentes de Louis XI portant en faveur de Louis de Graville, écuyer, seigneur de Montagu, capitaine des gentilshommes de l'hôtel du roi, don des droits de haute justice dans les terres et seigneuries de Sées et de Bernay. (Fol. 48 v°.)

1024. — Selommes, 3 septembre 1476. Édit de Louis XI portant défense à tous les religieux réguliers vivant au royaume de France de sortir dudit royaume, même pour aller tenir le chapitre de leur ordre. (Fol. 50.) — Enreg. le 7 septembre suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 204. — Isambert, *Recueil général*, X, p. 747.

1025. — Lyon, juin 1476. Lettres patentes de Louis XI portant pardon et abolition générale à Jean de Hangest, chevalier, qui avait servi contre le roi en la compagnie de Louis de Luxembourg. (Fol. 50 v°.) — Enreg. le 3 décembre suivant.

1026. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, décembre 1476. Lettres patentes de Louis XI portant don à Regnauld de Durfort, seigneur de Bajamont, de tout ce qui appartient au roi en la terre et seigneurie de Port-Sainte-Marie en Agenais, en récompense de ses services. (Fol. 51 v°.) — Enreg. le 3 janvier 1477.

1027. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, février 1476. Lettres patentes de Louis XI accordant le pardon et l'abolition générale à Robert de Beaufort, écuyer, seigneur de Vallery, son chambellan, qui avait porté les armes contre le roi. (Fol. 52 v°.) — Enreg. le 23 janvier 1477.

1028. — Selommes, janvier 1477. Lettres patentes de Louis XI portant don à Pierre de Rohan, chevalier de son ordre, seigneur de Gié et maréchal de France, du comté de Marle et de la moitié de la ville, château et comté de Soissons, confisqués sur Louis de Luxembourg,

connétable de France. (Fol. 53 v°.) — Enreg. le 10 mars suivant.

1029. — Selommes, janvier 1477. Lettres patentes de Louis XI confirmant les privilèges des habitants d'Auxerre après la mort du duc Charles de Bourgogne. (Fol. 54 v°.) — Enreg. le 10 mars suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 231.

1030. — Selommes, janvier 1477. Édit de Louis XI portant réunion du comté d'Auxerre au domaine de la couronne. (Fol. 55 v°.) — Enreg. le 10 mars suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 227.

1031. — Selommes, janvier 1477. Édit de Louis XI portant création et établissement d'un nouveau bailliage à Auxerre, et règlement pour sa juridiction. (Fol. 56.) — Enreg. le 10 mars suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 229. — Lebeuf, *Mémoires concernant l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre*, édit. Challe-Quantin, IV (1855), p. 289.

1032. — Arras, mars 1477. Lettres patentes de Louis XI portant don à Pierre de Rohan, seigneur de Gié, maréchal de France, des terres de Poilegeline et Chémazé en Anjou, appartenant au roi par l'abandon que lui en avait fait Jacques Le Camus, ancien grenetier au grenier à sel de Château-Gontier, après sa condamnation pour abus et exactions. (Fol. 57 v°.) — Enreg. le 14 avril suivant.

1033. — Péronne, février 1477. Lettres patentes de Louis XI portant don à Pierre de Rohan, seigneur de Gié, maréchal de France, des château et seigneurie d'Oisy, ayant appartenu au connétable Louis de Luxembourg. (Fol. 58 v°.) — Enreg. le 15 avril suivant.

1034. — Lyon, mai 1476. Lettres patentes de Louis XI portant pardon et abolition générale en faveur de Louis de Maraffin, son écuyer d'écurie, qui avait conspiré contre le roi et pris les armes contre lui. (Fol. 59.) — Enreg. le 5 mai 1477.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 194.

1035. — Lucheux, mars 1477. Lettres patentes de Louis XI portant don à Pierre de Rohan, seigneur de Gié et maréchal de France, des châtellenies de Bohain et de Beaurevoir, confisquées sur feu le connétable Louis de Luxembourg. (Fol. 60 v°.) — Enreg. le 19 mai suivant.

1036. — Falvy (près Péronne), février 1477. Lettres patentes de Louis XI portant don au même des ville et châtellenie de Ham, confisquées également sur le connétable Louis de Luxembourg. (Fol. 61.) — Enreg. le 19 mai suivant.

1037. — Ermenonville, mars 1474. Édit de Louis XI portant règlement pour les examinateurs au Châtelet de Paris, et leur réduction au nombre de seize qui seront : m[e] Girard Colletier, m[e] Jean Amyart, m[e] Guillaume Brinon, m[e] Henry Le Fèvre, m[e] Jean Mautaint, m[e] Guillaume Boucher, m[e] Jean Colletier, m[e] Jean Bireau, m[e] Jean Turquan, m[e] Jean Neveu, m[e] Jean Tertereau, m[e] Jean Potin, m[e] André Deliz, m[e] Philippe Dufour m[e] Pierre Renier et m[e] Henry de La Rivière. (Fol. 62.) — Enreg. le 19 mai 1477.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 621.

1038. — Lucheux, mars 1477. Lettres patentes de Louis XI portant pardon et abolition générale en faveur de François de Beaujeu, seigneur de Lignières, son conseiller et chambellan, qui avait tenu le parti contraire au roi. (Fol. 64.) — Enreg. le 21 mai suivant.

1039. — Le Plessis du Parc-lès-Tours., novembre 1476. Lettres patentes de Louis XI portant don à Pierre de Rohan, seigneur de Gié et maréchal de France, des ville, château et vicomté de Vire en Normandie. (Fol. 64 v°.) — Enreg. le 29 mai 1477.

1040. — Bapaume, 18 mai 1477. Mandement de Louis XI aux gens de son Parlement de Paris pour l'enregistrement des lettres précédentes. (Fol. 65 v°.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 263.

1041. — Arras, 27 mars [1477]. Lettre missive de Louis XI aux gens de son Parlement à Paris pour le même objet. (Fol. 66 v°.)

PUBL. : *Lettres de Louis XI*, publ. par J. Vaesen, VI (1898), p. 140.

1042. — Oisy, 20 mai [1477]. Lettre missive de Louis XI aux gens de son Parlement de Paris, les invitant à ne pas différer plus longtemps l'enregistrement des lettres de don de la ville et châtellenie de Vire, et à s'entendre à ce sujet avec maître Martin Picart, maître des comptes, qui a charge de le leur rappeler. (Fol. 64 v°.)

PUBL. : *Lettres de Louis XI*, publ. par J. Vaesen, VI, p. 165.

1043. — Lyon, juin 1476. Lettres patentes de Louis XI portant pardon et abolition générale en faveur de Gaillart de Durfort, chevalier, seigneur de Duras et de Villandraut, coupable d'avoir favorisé les Anglais lors de leur dernière descente en Guyenne. (Fol. 67.) — Enreg. le 20 mai 1477.

1044. — Orléans, novembre 1475. Lettres patentes de Louis XI portant don à Guillaume de Menypeny, che-

valier, sire de Concressault et sénéchal de Saintonge, de la terre et seigneurie d'Aubin en Rouergue. (Fol. 67 v°.) — Enreg. le 20 mai 1477.

1045. — Bapaume, 16 mai 1477. Lettres patentes de Louis XI réhabilitant la veuve et les enfants de feu Guillaume Hugonet, chevalier, seigneur de Saillant, mis à mort par les habitants de Gand au retour d'une ambassade dont Marie de Bourgogne l'avait chargé envers le roi de France. (Fol. 68 v°.) — Enreg. le 17 juillet suivant.

1046. — Lyon, juin 1476. Lettres patentes de Louis XI portant restitution à Gaillard de Durfort, seigneur de Duras et de Villandraut, de toutes ses possessions et seigneuries. (Fol. 70.) — Enreg. le 24 juillet 1477.

1047. — Arras, mars 1477. Édit de Louis XI portant confirmation des privilèges de la ville de Hesdin et restitution de leurs biens aux habitants qui en ont été dépouillés. (Fol. 71.) — Enreg. le 11 août suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 259.

1048. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, décembre 1475. Déclaration de Louis XI portant confirmation des privilèges de l'église collégiale Saint-Martin de Tours. (Fol. 72.) — Enreg. le 11 août 1477.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 158.

1049. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, 18 décembre 1475. Lettres patentes de Louis XI portant règlement pour les droits de justice en la terre et seigneurie de Bernay, en faveur de Louis Malet, seigneur de Graville. (Fol. 73.) — Enreg. le 12 août 1477.

1050. — Aubervilliers, janvier 1477. Lettres patentes de Louis XI portant don à Pierre de Rohan, seigneur de Gié et maréchal de France, du comté de Porcien confisqué sur Philippe de Croy. (Fol. 74 v°.) — Enreg. le 3 septembre suivant.

1051. — La Bassée, 9 septembre 1477. Mandement de Louis XI aux gens de son Parlement à Paris pour l'évocation au Grand Conseil de la cause de mᵉ Nicolle de La Hermant, neveu de l'évêque de Vaison, bachelier en théologie et étudiant en l'Université de Paris, emprisonné par ordre de l'évêque de Langres qui voyait d'un œil défavorable l'érection d'une église collégiale à Chaumont-en-Bassigny. (Fol. 75 v°.) — Enreg. le 23 septembre suivant.

1052. — Paris, octobre 1410. Lettres patentes de Charles VI déclarant que la trésorerie de la Sainte-Chapelle du palais royal à Paris ne peut être conférée qu'à un prêtre. (Fol. 76 v°.)

PUBL. : S. J. Morand, *Histoire de la Sainte-Chapelle royale du Palais* (1790), p. 76 des preuves.

1053. — Constance, 17 août 1415. Déclaration du concile de Constance, confirmative des lettres précédentes. (Fol. 77.)

1054. — Hesdin, 21 avril 1477. Lettres patentes de Louis XI portant réhabilitation, en faveur de sa veuve et de ses enfants, de Guy de Brimeu, chevalier, seigneur d'Humbercourt, assassiné par les Gantois alors qu'il était en mission diplomatique vers le roi de France. (Fol. 78.) — Enreg. le..... 1477.

1055. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, 18 décembre 1477. Mandement de Louis XI aux gens du Parlement de Paris pour l'exécution de précédentes lettres royales [voir n° 1044] par lesquelles la terre et seigneurie d'Aubin, confisquée sur Jean d'Armagnac, a été donnée à Guillaume de Menypeny, chevalier, seigneur de Concressault et sénéchal de Saintonge. (Fol. 79 v°). — Enreg. le 13 janvier 1478.

1056. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, 22 décembre 1477. Déclaration de Louis XI portant que les appels des sentences et jugements du bailli d'Auxerre seront désormais portés devant la juridiction du Parlement de Paris. (Fol. 80.) — Enreg. le 27 janvier 1478.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 313.

1057. — Arras, septembre 1477. Lettres patentes de Louis XI portant don à son chambellan Jean de Daillon, chevalier, seigneur du Lude et gouverneur du Dauphiné, des seigneuries de Leuze et Condé-sur-Escaut, avec leurs dépendances situées tant en Hainaut qu'en Tournaisis, confisquées sur Jacques d'Armagnac. (Fol. 81.) — Enreg. le 12 février 1478.

1058. — Hesdin, avril 1477. Lettres patentes de Louis XI portant don à Hector de L'Écluse, son écuyer d'écurie, en récompense de ses services, des baronnie, terre et seigneurie de La Bove en Laonnais, confisquée sur Philippe de Croy. (Fol. 83 v°.) — Enreg. le 13 février 1478.

1059. — Arras, septembre 1477. Lettres patentes de Louis XI portant don à son chambellan Regnault de Giresme de la terre et seigneurie de Brunembert en Boulonnais, venue au roi par le décès de Charles le Téméraire (Fol. 84 v°.) — Enreg. le 16 février 1478.

1060. — Arras, septembre 1477. Lettres patentes de

Louis XI portant don à Etienne Le Loup, maître de l'hôtel du roi, des terres de La Tour-Bussière, La Madeleine, La Groue, La Rue, La Cuillière, Corbeval, Quenonville, Le Tillet, Chenouteau et Querreville, toutes contiguës et situées aux environs de Châteaulandon, et rentrées dans le domaine royal par la forfaiture de feu Jacques d'Armagnac. (Fol. 85 v°.) — Enreg. le 20 février 1478.

Publ. : *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, XXV (1907), p. 369.

1061. — Arras, mars 1477. Lettres patentes de Louis XI portant abolition et confirmation de privilèges en faveur des habitants de Mâcon. (Fol. 86 v°.) — Enreg. le 8 février 1478.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 254.

1062. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, décembre 1477. Lettres patentes de Louis XI portant don à son conseiller Guy Pot, bailli de Vermandois, et à ses descendants légitimes, des terres et châtellenies de Lucheux, Pas, Ligny-sur-Canche et Fortel, appartenant précédemment au connétable de Saint-Pol. (Fol. 87 v°.) — Enreg. le 20 février 1478.

1063. — Péronne, février 1477. Lettres patentes de Louis XI portant don à Guy Pot des terres et châtellenies de Saint-Pol, Pernes-en-Artois, Lisbourg, Orville, Frévent, Chélers et Ergny, appartenant précédemment au connétable de Saint-Pol. (Fol. 89). — Enreg. le 20 février 1478.

1064. — Péronne, février 1477. Lettres patentes de Louis XI portant don à Guy Pot des terres et châtellenies de Tingry, Hucqueliers, Belle, et autres villages situés aux environs de Boulogne-sur-Mer, appartenant précédemment au connétable de Saint-Pol. (Fol. 91.) — Enreg. le 20 février 1478.

1065. — Péronne, février 1477. Lettres patentes de Louis XI portant don à Guy Pot des terres et châtellenies de Lille, La Bassée, Phalempin et autres villages dépendant desdites châtellenies, appartenant précédemment au connétable de Saint-Pol. (Fol. 92 v°.) — Enreg. le 20 février 1478.

1066. — Arras, mars 1477. Lettres patentes de Louis XI portant don à Antoine, bâtard de Bourgogne, et à ses héritiers, de la comté et seigneurie de Guines avec ses dépendances. (Fol. 94.) — Enreg. le 20 février 1478.

1067. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, février 1478. Lettres patentes de Louis XI portant don à Antoine, bâtard de Bourgogne, et à ses héritiers, de la terre et châtellenie de Bapaume et ses dépendances. (Fol. 95.) — Enreg. le 20 février 1478.

1068. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, février 1478. Lettres patentes de Louis XI portant don à Antoine, bâtard de Bourgogne, et à ses héritiers, du comté d'Ostrevant, de la ville et châtellenie de Bouchain et de ses dépendances. (Fol. 96.) — Enreg. le 20 février 1478.

1069. — Arras, 14 mars 1477. Lettres patentes de Louis XI confirmant à Arnaud de Durfort, son chambellan, la possession des baronnies de Gimat et d'Esparsac, ayant précédemment appartenu au connétable Poton de Xaintrailles, puis à son neveu et plus proche héritier Naudonnet de Cassaigne, et annulant l'obligation de 6000 livres que ledit Naudonnet avait contractée à feu Jean d'Armagnac pour la conservation de ces deux baronnies. (Fol. 97.) — Enreg. le 7 mars 1478.

1070. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, août 1475. Lettres patentes de Louis XI portant don à son chambellan Louis de Graville et à ses héritiers de la terre et baronnie de Vendeuil en Vermandois, ayant appartenu précédemment au connétable de Saint-Pol. (Fol. 98 v°.) — Enreg. le 5 mars 1478.

1071. — Arras, septembre 1477. Lettres patentes de Louis XI portant don à son chambellan Imbert de Batarnay, écuyer, et à ses héritiers, des terres et seigneuries de Bozouls, Fay, Servissac, Biran, Ordan, Peyrusse-Grande, Châteauneuf, Mallet, Anglars et Turlande en Auvergne, Clairy, Dargies et la forêt d'Ailly en Picardie, provenant de la confiscation faite sur feu Jacques d'Armagnac. (Fol. 99 v°.) — Enreg. le 20 février 1478.

1072. — Arras, septembre 1477. Lettres patentes de Louis XI portant don à son chambellan Jean Blosset, chevalier, et à ses héritiers, de la terre et vicomté de Carladez confisquée sur feu Jacques d'Armagnac. (Fol. 101 v°.) Enreg. le 13 mars 1478.

Publ. (d'après une autre copie) : *Documents historiques relatifs à la vicomté de Carlat*, par G. Saige et le comte de Dienne, I (1900), p. 521.

1073. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, décembre 1477. Lettres patentes de Louis XI portant rétablissement de deux offices supprimés d'examinateurs au Châtelet de Paris. (Fol. 104.) — Enreg. le 16 février 1478.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 318.

1074. — Arras, septembre 1477. Lettres patentes de Louis XI portant don à Jean de Foix, vicomte de Narbonne, et à ses héritiers, du comté de Pardiac et de la

IMPRIMERIE NATIONALE.

seigneurie de Monlezun, confisqués sur Jacques d'Armagnac. (Fol. 106.) — Enreg. le 20 février 1478.

1075. — Saint-Quentin, juin 1477. Lettres patentes de Louis XI portant don à son chambellan Robert d'Estouteville, chevalier, prévôt de Paris, et à ses héritiers, du comté de Chimay confisqué sur Philippe de Croy. (Fol. 107 v°.) — Enreg. le 13 mars 1478.

1076. — Arras, septembre 1477. Lettres patentes de Louis XI portant don à son chambellan Jean d'Avandaignon, et à ses héritiers, des terres de Coulommiers, Pont-sur-Yonne et Nogent-sur-Seine confisquées sur Jacques d'Armagnac, duc de Nemours. (Fol. 108 v°.) — Enreg. le 20 février 1478.

1077. — Arras, septembre 1477. Lettres patentes de Louis XI portant don à Pierre de Bourbon, seigneur de Beaujeu, et à ses héritiers, du comté de la Marche et de la seigneurie de Montaigut en Combrailles, confisquées sur Jacques d'Armagnac. (Fol. 109 v°.) — Enreg. le 20 février 1478.

1078. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, février 1478. Lettres patentes de Louis XI assignant 4000 livres de rente sur les vicomtés d'Auge, de Beaumont-le-Roger et autres terres, en faveur du chapitre de l'église collégiale Notre-Dame de Cléry. (Fol. 110 v°.) — Enreg. le 16 avril 1478.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 357.

1079. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, décembre 1477. Lettres patentes de Louis XI portant don à son médecin maître Claude Desmoulins, et à ses héritiers, de la terre et du château de Saint-Pierre-d'Esclas, entre Montredon et Narbonne. (Fol. 114.) — Enreg. le 18 avril 1478.

1080. — Arras, septembre 1477. Lettres patentes de Louis XI portant don à son chambellan Jean du Mas, seigneur de l'Isle, et à ses héritiers, des terres et seigneuries de Murat et Vigouroux en Auvergne, confisquées sur feu Jacques d'Armagnac. (Fol. 115.)

1081. — Arras, 14 juillet 1477. Lettres patentes de Louis XI octroyant un délai de trois années aux maire, échevins et habitants de la ville d'Arras pour le paiement de leurs dettes et rentes perpétuelles ou viagères. (Fol. 117.) — Enreg. le 4 mai 1478.

PUBL. : [Guesnon], *Inventaire chronologique des chartes de la ville d'Arras*, p. 311.

1082. — Arras, mars 1477. Déclaration de Louis XI portant règlement de privilèges, abolition pour les habitants d'Arras et du pays d'Artois, et restitution de leurs biens à ceux qui en ont été dépouillés. (Fol. 118.) — Enreg. le 15 mai 1478.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 268.

1083. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, novembre 1477. Lettres patentes de Louis XI portant création d'un siège royal en Artois et d'un sénéchal à Arras, avec règlement pour sa juridiction. (Fol. 119 v°.) — Enreg. le 15 mai 1478.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 306.

1084. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, décembre 1477. Lettres patentes de Louis XI portant ratification du contrat qui suit. (Fol. 120.) — Enreg. le 26 mai 1478.

1085. — 24 décembre 1477. Contrat d'échange entre le roi Louis XI d'une part, messire Pierre de Rohan, comte de Marle et de Porcien, maréchal de France, et Françoise de Penhouet sa femme, de l'autre, de la ville et seigneurie de Fontenay-le-Comte contre la ville et seigneurie de Fronsac en Guyenne, ayant appartenu à messire Guillaume de Penhouet, chevalier, beau-père de Pierre de Rohan. (Fol. 123.)

1086. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, novembre 1477. Lettres patentes de Louis XI portant don à son chambellan Guillaume de Soupplainville, bailli de Montargis, de la terre et châtellenie de Châteaulandon. (Fol. 125 v°.) — Enreg. le 20 février 1478.

1087. — Les Forges, 27 octobre 1476. Lettres patentes de Louis XI portant réunion au domaine de la couronne de la terre et vicomté de Thouars, acquise de Louise d'Amboise et précédemment donnée à Anne de France en faveur de son mariage projeté avec Nicolas, duc de Calabre. (Fol. 126 v°.) — Enreg. le 18 avril 1478.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 208.

1088. — Arras, avril 1478. Lettres patentes de Louis XI portant don à Jean de Foix, vicomte de Narbonne, et à ses héritiers, du comté d'Étampes avec ses dépendances, exception faite de la terre et châtellenie de Dourdan précédemment accordée à Pierre Gobache, écuyer d'écurie. (Fol. 127.) — Enreg. le 27 mai suivant.

PUBL. : Fleureau, *Antiquitez d'Etampes* (1683), p. 190.

1089. — Thérouanne, août 1477. Lettres patentes de Louis XI portant don à son chambellan Boffile de Juge, et à ses héritiers, du comté de Castres et de la seigneurie de Lézignan, provenant de la confiscation faite sur Jacques d'Armagnac. (Fol. 128 v°.) — Enreg. le 29 mai 1478.

1090. — Hesdin, avril 1478. Lettres patentes de

Louis XI portant don à l'église collégiale de la ville de Loches des amendes de la prévôté et du greffe de cette ville. (Fol. 130 v°.) — Enreg. le 10 juin 1478.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 390.

1091.—Arras, juin 1478. Lettres patentes de Louis XI confirmant les privilèges de la ville de La Rochelle. (Fol. 131.) — Enreg. le 17 juillet suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 411.

1092. — Arras, septembre 1477. Lettres patentes de Louis XI portant don à son chambellan Jean de Daillon, chevalier, seigneur du Lude et gouverneur du Dauphiné, et à ses héritiers, des terres et seigneuries de La Ferté-Milon, Nogent-l'Artaud, Gandelu, Luzarches, Courtenay, provenant de la confiscation faite sur Jean de Chalon, prince d'Orange. (Fol. 133.) — Enreg. le 27 juillet 1478.

1093. — Hesdin, avril 1478. Lettres patentes de Louis XI portant don à l'église Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer des droits de fief sur la ville et le comté de Boulogne qui appartenaient au roi depuis l'acquisition qu'il en avait faite à titre d'échange de Bertrand de La Tour, comte d'Auvergne. (Fol. 134.) — Enreg. le 18 août suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 391.

1094. — Arras, juillet 1478. Lettres patentes de Louis XI portant don à Antoine, bâtard de Bourgogne, et à ses héritiers à l'exception de Philippe de Bourgogne, son fils, des villes, terres et prévôtés de Grandpré, Sainte-Menehould, Vassy, Passavant, Château-Thierry et Châtillon-sur-Marne, avec leurs dépendances, le tout constitué sous le titre de comté de Sainte-Menehould. (Fol. 135 v°.) Enreg. le 20 août suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 467.

1095. — Arras, septembre 1477. Lettres patentes de Louis XI portant don à son chambellan Philippe de Commines, seigneur d'Argenton et sénéchal de Poitou, d'un accroissement de revenu à prendre sur la ville de Tournai et le bailliage de Tournaisis, provenant de la confiscation faite sur Jacques d'Armagnac. (Fol. 137 et 142 v°.) — Enreg. le 20 février 1478.

1096. — Selommes, 17 août 1478. Déclaration de Louis XI portant défense générale, après le meurtre de Julien de Médicis, d'aller ou d'envoyer en Cour de Rome pour y obtenir des bénéfices ou grâces expectatives, et d'y envoyer de l'argent de quelque manière que ce soit. (Fol. 138 v°.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 425. — Isambert, *Recueil général*, X, p. 795. — *Preuves des libertez de l'Église gallicane*, 3e édit., I, 2e partie, p. 202.

1097. — Aubervilliers, 5 août 1478. Lettres patentes de Louis XI portant don à Jeanne Quiriette, veuve de son chambellan Regnault de Giresme, et à ses héritiers, du château et de la seigneurie de Brunembert en Boulonnais. (Fol. 141.) — Enreg. le 7 septembre suivant.

1098. — Arras, 18 avril 1478. Déclaration de Louis XI portant que les appels à interjeter des sentences et jugements rendus par les officiers du comté de Boulogne seront directement portés au Parlement de Paris. (Fol. 142.) — Enreg. le 26 janvier suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 394.

1099. — Sablé, septembre 1473. Lettre patentes de Louis XI portant don à Robinet du Quesnoy, écuyer, de la terre et vicomté de Martainneville en Vimeu. (Fol. 144.) Enreg. le 19 février 1479.

1100. — Arras, septembre 1477. Lettres patentes de Louis XI portant don à messire Louis de Graville, chevalier, seigneur de Montagu, Sées et Bernay, et à ses héritiers, des terres et seigneuries de Nemours, Grez, Pont-sur-Yonne, Flagy, Ferrottes, Mez-le-Maréchal, Chéroy, Brétencourt et Ablis avec leurs dépendances. (Fol. 144 v°.) — Enreg. le 20 février 1478.

1101. — Arras, mai 1478. Lettres patentes de Louis XI portant don à son chambellan Jacques d'Espinay, seigneur de Segré, et à ses héritiers, de la terre et seigneurie de Reugny naguère acquise par échange du comte de Tancarville. (Fol. 146.) — Enreg. le 3 juillet 1478.

1102. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, décembre 1476. Lettres patentes de Louis XI faisant don à son panetier Guillaume Bernard, dit de Montjardin, pour le récompenser de services rendus notamment en Catalogne avec 500 ou 600 hommes équipés à ses frais, et à ses héritiers, des terres et seigneuries de Festes et de Montaut sises en la sénéchaussée de Carcassonne, sur les limites du Roussillon. (Fol. 147.) — Enreg. le 28 avril 1479.

1103. — Thouars, 29 décembre 1478. Édit de Louis XI portant création d'un juge royal à Thouars et règlement pour cette juridiction, démembrée du siège de Poitiers. (Fol. 148.) — Enreg. le 18 mai 1479.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 433.

1104. — Puiseaux, 19 mai 1479. Déclaration de Louis XI portant exemption du ban et de l'arrière-ban en faveur de tous les officiers du Parlement de Paris. (Fol. 149 et 155.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 483.

1105. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, novembre

1478. Lettres patentes de Louis XI portant don à mᵉ Antoine de Morlhon, seigneur de Castelmary en partie, président au Parlement de Toulouse, pour le récompenser de ses voyages et ambassades en Italie, du lieu de La Roquette en Rouergue provenant de la confiscation faite sur Jean d'Armagnac. (Fol. 150.) — Enreg. le 25 mai 1479.

1106. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, février 1479. Lettres patentes de Louis XI faisant don à son maître d'hôtel et conseiller Pierre Gobache, et à ses héritiers, de la terre et seigneurie de Dourdan démembrée du comté d'Étampes. (Fol. 151.) — Enreg. le 27 mai suivant.

1107. — La Motte d'Égry, mai 1479. Lettres patentes de Louis XI portant don à son chambellan Antoine de Sourches, écuyer, seigneur de Maigné, et à ses héritiers, des terres et fiefs de Donzenac, Antraigues et Roussy, provenant de la confiscation faite sur Jacques d'Armagnac. (Fol. 151 v°.) — Enreg. le 12 juin suivant.

1108. — Châteaulandon, mai 1479. Lettres patentes de Louis XI portant don en faveur des religieux de l'abbaye de Ferrières-en-Gâtinais de la portion de garenne et du droit de chasse que le roi pouvait prétendre dans les bois [de Paucourt] et dépendances de ladite abbaye. (Fol. 156.) — Enreg. le 21 juin suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 488.

1109. — Arras, 1477. Lettres patentes de Louis XI portant don à son chambellan Thierry de Lenoncourt, écuyer, bailli de Vitry-en-Perthois, et à ses héritiers, des comté, terres et seigneuries de Beaufort (auj. Montmorency), Larzicourt, Soulaines et Villemaheu, provenant de la confiscation faite sur Jacques d'Armagnac. (Fol. 156 v°.) — Enreg. le 17 juillet 1479.

1110. — Selommes, 27 avril 1479. Lettres patentes de Louis XI portant don à son neveu Louis de Joyeuse et à Jeanne de Bourbon, son épouse, de la terre et seigneurie de La Roche-sur-Yon et de tous les droits que le roi y pouvait prétendre. (Fol. 157 v°.) — Enreg. le 24 mai suivant.

1111. — Selommes, avril 1479. Lettres patentes de Louis XI portant don à Jeanne de Bourbon, en faveur de son mariage avec Louis de Joyeuse, pour eux et leurs hoirs, des ville et comté de Chartres et de la ville voisine de Bonneval, à titre d'engagement, jusqu'au paiement intégral de la somme de 2000 livres tournois de revenu. (Fol. 158 v°.) — Enreg. le 21 mai suivant.

1112. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, 24 mars 1479. Lettres patentes de Louis XI portant jussion à ses officiers du Parlement de Paris de faire enregistrer les lettres de don du comté de Pardiac et de la seigneurie de Monlezun, provenant de la confiscation faite sur Jacques d'Armagnac, à Jean de Foix, comte d'Étampes. (Fol. 159 v°.) — Enreg. le 27 mai suivant.

1113. — Montargis, mai 1479. Déclaration de Louis XI octroyant pouvoir aux abbé et religieux de Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer de recevoir les amendes et exploits de justice dans le ressort du comté de Boulonnais. (Fol. 160.) — Enreg. le 27 mai 1479.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 486.

1114. — Montargis, mai 1479. Lettres patentes de Louis XI portant don à l'abbaye de Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer de la terre et seigneurie de Brunembert et ses dépendances. (Fol. 161.) — Enreg. le 27 mai 1479.

1115. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, 22 décembre 1477. Déclaration de Louis XI portant que ceux qui auront connaissance des conjurations, conspirations et autres crimes de lèse-majesté, sans les révéler, seront punis des mêmes peines que les coupables. (Fol. 162.) — Enreg. le 15 novembre 1479.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 315. — Isambert, *Recueil général*, X, p. 784.

1116. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, septembre 1479. Lettres patentes de Louis XI portant confirmation des précédentes lettres de Charles V (Paris, avril 1364), de Charles VI (Paris, juin 1391; Paris, 24 mars 1398; Paris, janvier 1406) et Charles VII (Selles-sur-Cher, mars 1424; Bourges, 15 juillet 1424; Amboise, 15 juin 1435) en faveur des marchands du royaume de Castille trafiquant en France. (Fol. 163 v°-177 v°.) — Enreg. le 22 novembre suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 499.

1117. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, janvier 1478. Lettres patentes de Louis XI portant confirmation d'un échange antérieurement conclu avec Bertrand de La Tour, comte de Boulogne, et érection du pays de Lauraguais en comté, en faveur de ce dernier. (Fol. 178.) — Enreg. le 7 décembre 1479.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 350.

1118. — Tours, 11 novembre 1479. Mandement de Louis XI portant jussion aux Parlements de Paris et de Toulouse d'enregistrer les précédentes lettres. (Fol. 181.) — Enreg. le 7 décembre suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 509.

1119. — Saint-Épain, 20 octobre 1479. Lettres patentes de Louis XI mettant sous sa protection royale les biens et les enfants mineurs de feu mᵉ Pierre Le Roy,

dit Benjamin, élu ordinaire sur le fait des aides en l'élection d'Angers, enfermé de son vivant par ordre du roi René au château de Meyrargues près d'Aix-en-Provence. (Fol. 183.) — Enreg. le 13 décembre suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 504.

1120. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, novembre 1479. — Édit de Louis XI réglant la marche à suivre pour ses sujets ayant à appeler d'erreurs introduites dans les jugements du Parlement de Paris, les appels ne pouvant être interjetés que dans le délai de deux ans après le prononcé de l'arrêt, et la justice devant terminer l'affaire dans le courant de l'année suivante. (Fol. 184 v°.) — Enreg. le 17 janvier 1480.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 516. — Isambert, *Recueil général*, X, p. 818.

1121. — Tours, 11 novembre 1479. Ordonnance de Louis XI portant règlement pour les drapiers de la ville de Paris et autres villes du royaume. (Fol. 186 v°.) — Enreg. le 5 février 1480.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 512.

1122. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, novembre 1477. Lettres patentes de Louis XI portant érection en baronnie de la terre et seigneurie de Cléry. (Fol. 189.)

PUBL. : L. Jarry, *Histoire de Cléry* (1899), p. 347.

1123. — Les Forges près Chinon, 24 janvier 1479. Déclaration de Louis XI portant règlement pour la garde des mineurs dans les terres situées en Normandie qui ont été données par le roi à l'église Notre-Dame de Cléry. (Fol. 189 v°.) — Enreg. le 10 février 1480.

1124. — Les Forges, février 1479. Lettres patentes de Louis XI réglant l'exercice de la justice dans les mêmes terres de Normandie, situées dans les vicomtés d'Auge, Beaumont-le-Roger, Pont-de-l'Arche, Avranches, Coutances, Pont-Authou et Pont-Audemer. (Fol. 190 v°.) — Enreg. le 10 février 1480.

1125. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, mars 1480. Lettres patentes de Louis XI portant abolition en faveur de Charles de Neufchâtel, archevêque de Besançon, coupable d'avoir soutenu le parti de la Bourgogne et de Maximilien d'Autriche pendant les dernières guerres. (Fol. 193 v°.) — Enreg. le 21 avril 1481.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 536. — Isambert, *Recueil général*, X, p. 823.

1126. — Les Ponts-de-Cé, 7 septembre 1472. Lettres patentes de Louis XI portant don à son panetier Jean du Norigier, dit de Gourville, pour lui et ses héritiers, du comté de Grandpré, de la seigneurie de Machault et des étangs de Boisy, confisqués sur le seigneur de La Vere (Wolfgang de Borselen) et sur Louis d'Enghien, chevalier. (Fol. 195.) — Enreg. le 28 février 1480.

1127. — Bonne Aventure près Chinon, 16 janvier 1480. Lettres patentes de Louis XI confirmatives des précédentes, à condition que le bâtard de Bourgogne ne soit pas déjà investi de quelqu'une de ces terres ou seigneuries. (Fol. 195 v°.) — Enreg. le 28 février 1480.

1128. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, avril 1480. Lettres patentes de Louis XI portant don à son conseiller et chambellan Jean de Neufchâtel, chevalier, seigneur de Montagu, et à son fils Jean, écuyer, en faveur de son mariage avec Charlotte de Chalon, du comté de Joigny et de la seigneurie de Vitteaux en Auxois avec leurs dépendances. (Fol. 196 v°.) — Enreg. le 20 avril 1480.

1129. — Pithiviers, 28 avril 1480. Lettres patentes de Louis XI portant exception du ban et de l'arrière-ban en faveur des officiers, secrétaires et notaires du Parlement de Paris. (Fol. 198.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 539.

1130. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, janvier 1478. Lettres patentes de Louis XI portant confirmation d'autres lettres des rois d'Angleterre Henry, Richard et Jean, et des rois de France Louis IX (Beaumont, janvier 1235; Aigues-Mortes, août 1248), Philippe IV (Saint-Germain-en-Laye, décembre 1301; Paris, septembre 1312), Philippe V (Paris, mars 1317), Philippe VI (Noirmoutier, novembre 1335; Bois de Vincennes, janvier 1344; Épieds, juillet 1344), Jean II (Paris, juillet 1363), Charles V (Paris, décembre 1365; Paris, février 1367; Bois de Vincennes, 19 janvier 1370; Paris, décembre 1372), Charles VI (Paris, 7 février 1383; Paris, mars 1384; Paris, 23 janvier 1393; Paris, février 1404), Charles VII (Loches, 12 juin 1432; Nancy, 20 mars et 2 avril 1445; Bourges, octobre 1447) et Louis XI (Villiers près Montrésor, novembre 1462; Paris, 31 octobre 1465), en faveur de la Chartreuse du Liget en Touraine. (Fol. 199-220.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 328.

1131. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, février 1478. Lettres patentes de Louis XI accordant aux religieux de Saint-Edme de Pontigny au bailliage de Sens plusieurs droits dépendant du domaine du comté de Champagne, notamment à Troyes, à Saint-Pouange, à Provins et à Igny-le-Jard, jusqu'à concurrence de 1200 livres de rente. (Fol. 220.) — Enreg. le 6 juin 1480.

1132. — Châteaulandon, mai 1479. Mandement de Louis XI pour l'enregistrement des précédentes lettres. (Fol. 224.) — Enreg. le 6 juin 1480.

1133. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, avril 1479. Lettres patentes de Louis XI octroyant aux enfants de chœur de l'église collégiale Saint-Martin de Tours l'une des bourses fondées au collège de Navarre en l'Université de Paris. (Fol. 225 v°.) — Enreg. le 22 juin 1480.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 465.

1134. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, janvier 1480. Lettres patentes de Louis XI portant création du siège royal de Montaigu en Poitou et règlement pour sa juridiction, dont les appels seront portés au Parlement de Paris. (Fol. 227 v°.) — Enreg. le 10 juin suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 529.

1135. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, mars 1480. Lettres patentes de Louis XI portant don à son chambellan Jean de La Lande, chevalier, de la terre et seigneurie de La Lande en Bordelais, précédemment possédée par Louis de Beaumont, seigneur de La Forêt. (Fol. 228 v°.) — Enreg. le 19 juin suivant.

1136. — La Motte d'Égry, juin 1480. Lettres patentes de Louis XI portant don à l'église collégiale Notre-Dame de Cléry de la baronnie et châtellenie de Cléry. (Fol. 230.) — Enreg. le 7 juillet suivant.

Publ. : L. Jarry, *Histoire de Cléry* (1899), p. 348.

1137. — Buno, mai 1480. Lettres patentes de Louis XI confirmant à son chambellan Philippe de Commines la possession des terres et seigneuries de Talmont, Olonne, Curzon, La Chaume, Château-Gautier, Brandais, Berrie, et leurs appartenances, à lui octroyées par lettres patentes du mois d'octobre 1472, et dont il avait été évincé par Louis de La Trémoille. (Fol. 231 v°.) — Enreg. le 31 juillet suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 542.

1138. — Beauvais, mars 1471. Lettres patentes de Louis XI portant règlement de privilèges pour les habitants de la ville d'Amiens, et les autorisant à acquérir des terrains pour les fortifications, moyennant une raisonnable indemnité. (Fol. 233.) — Enreg. le 2 septembre 1480.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 401.

1139. — Les Forges près Chinon, janvier 1479. Lettres patentes de Louis XI confirmant à son conseiller Gilbert de Chabannes, chevalier, seigneur de Rochefort et de Curton, la possession à titre de gage des villes, terres et châtellenies de Mirabel et de Réalville en Quercy, à lui baillées en gage et au rachat de 10000 écus d'or par Charles, duc de Guyenne. (Fol. 234.) — Enreg. le 15 septembre 1480.

1140. — Tours, 12 avril 1480. Mandement de Louis XI aux officiers de ses Parlements de Paris, de Bordeaux et de Toulouse, aux gens de ses comptes à Paris, au sénéchal de Quercy et à tous autres, ordonnant l'enregistrement des précédentes lettres malgré leur surannation. (Fol. 235.)

1141. — La Motte d'Égry, août 1480. Lettres patentes de Louis XI portant assignation de 2000 livres de rente en Gévaudan, dans les environs de Marvejols, à Louis de Joyeuse et à Jeanne de Bourbon, son épouse, auxquels avaient été donnés précédemment les ville et comté de Chartres et Bonneval à titre d'engagement provisoire. (Fol. 235 v°.) — Enreg. le 16 novembre suivant.

1142. — Poitiers, 4 juin 1479. Lettres patentes de Louis XI ratifiant les conventions[1] conclues entre le roi et Marguerite de Culant, veuve de messire Louis de Belleville, au sujet de la terre et seigneurie de Montaigu en Poitou. (Fol. 237.) — Enreg. le 24 novembre 1480.

1143. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, avril 1479. Lettres patentes de Louis XI confirmant à Marguerite de Culant et à Philippe de Loudun, mari de Catherine sa fille aînée, la possession de la terre et baronnie de Montmorillon et ses dépendances, et approuvant les contrats[2] passés entre ladite dame et les parents de son défunt mari. (Fol. 241 v°.) — Enreg. le 24 novembre 1480.

1144. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, 20 avril 1479. Mandement de Louis XI à me Jean Le Sellier, président de la Chambre des enquêtes au Parlement de Paris, et à me Jean Bourré, maître des comptes et trésorier de France, de se transporter à Montmorillon pour mettre Marguerite de Culant en possession de cette seigneurie, et décharger de l'administration provisoire de ladite terre Pierre Jehan et Louis Morin. (Fol. 248 v°.) — Enreg. le 24 novembre 1480.

1145. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, 20 avril 1479. Mandement de Louis XI à me Jean Le Sellier d'assurer à Antoine de Belleville 432 livres tournois de rente sur le domaine royal en Poitou et Saintonge. (Fol. 249 v°.) — Enreg. le 24 novembre 1480.

1146. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, septembre 1480. Lettres patentes de Louis XI portant confirmation des dons de terres faits par René d'Anjou en 1457 à Jacques Odart, écuyer, seigneur de Curzay et de Maulévrier. (Fol. 250 v°.) — Enreg. le 27 novembre suivant.

1147. — Tours, septembre 1479. Lettres patentes de

(1) Les conventions sont transcrites à la suite.
(2) Même observation.

Louis XI portant don à son conseiller et chambellan Baudouin, bâtard de Bourgogne, et à ses héritiers, de la ville et baronnie de Bagnols-sur-Cèze. (Fol. 252.) — Enreg. le 1er décembre 1480.

1148. — Lierville, août 1480. Lettres patentes de Louis XI portant don à son conseiller et chambellan Yvon du Fou, chevalier et grand veneur de France, et à ses héritiers, de la propriété de la forêt de Gastine et de l'étang de la Tomberard en Poitou. (Fol. 253 v°.) — Enreg. le 22 novembre suivant.

1149. — Les Forges près Chinon, novembre 1480. Lettres patentes de Louis XI portant don à son conseiller et chambellan Jacques de Saint-Benoît, écuyer, capitaine de la ville d'Arras, pour le rémunérer de la somme de 800 écus d'or à lui due par le roi pour l'achat de quatre prisonniers de guerre qu'il avait vendus audit roi, du droit de haute, moyenne et basse justice dans les paroisses de Brétigny, Marolles-en-Hurepoix, Saint-Michel (près Montlhéry) et Stains (près Gonesse). (Fol. 254 v°.) — Enreg. le 19 décembre suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 599.

1150. — La Motte d'Égry, août 1480. Lettres patentes de Louis XI portant don à maître Jean Bourré, maître des comptes et trésorier de France, et à ses héritiers, de maisons et jardins sis à Angers, près de Saint-Michel du Tertre, appartenant précédemment à Pierre de La Possonnière et à peu près en ruines, à condition qu'il les rétablira en meilleur état. (Fol. 255 v°.) — Enreg. le 20 novembre suivant.

1151. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, 28 septembre 1480. Lettres patentes de Louis XI portant création d'un siège royal dans la ville et seigneurie de Loudun. (Fol. 257.) — Enreg. le 11 janvier 1481.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 581.

1152. — La Motte d'Égry, juillet 1480. Lettres patentes de Louis XI portant don à Pierre de Rohan, comte de Marle et de Porcien, seigneur de Gyé, maréchal de France, et à ses héritiers, en échange des ville et vicomté de Vire en Normandie qu'il lui reprend, des terres et seigneuries de Baugé et Mouliherne avec leurs dépendances. (Fol. 258.) — Enreg. le 31 décembre suivant.

1153. — La Motte d'Égry, août 1480. Lettres patentes de Louis XI portant qu'en confirmation du traité de mariage entre Frédéric d'Aragon, prince de Tarente, fils du roi de Sicile et de Jérusalem, et Anne de Savoie récemment décédée, il cède et transporte tant à lui qu'à Charlotte d'Aragon sa fille, les villes, châteaux et seigneuries de Villefranche en Rouergue et dépendances, érigées en même temps en comté de Villefranche, en réservant les droits antérieurs. (Fol. 259 v°.) — Enreg. le 17 janvier 1481.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 569.

1154. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, novembre 1480. Déclaration de Louis XI portant que les appels des jugements prononcés dans le ressort de la baronnie de Milly-en-Gâtinais, appartenant à Louis de Graville, seront portés au Parlement de Paris. (Fol. 266.) — Enreg. le 21 février 1481.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 596.

1155. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, novembre 1480. Lettres patentes de Louis XI portant déclaration de même nature pour la seigneurie de Cély-en-Gâtinais, appartenant également à Louis de Graville. (Fol. 266 v°.) — Enreg. le 21 février 1481.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 595.

1156. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, mars 1480. Lettres patentes de Louis XI autorisant Louis de Graville à chasser en toute saison et en toutes forêts. (Fol. 267 v°.) — Enreg. le 15 mars 1481.

1157. — Thouars, février 1481. Lettres patentes de Louis XI confirmant les privilèges des habitants de la cité de Besançon. (Fol. 268.) — Enreg. le 12 avril 1481.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 605.

1158. — Saint-Jean-de-Luz, 9 octobre 1478. Lettres patentes de Ferdinand et Isabelle, roi et reine de Castille et d'Aragon, confirmant des traités conclus à Valladolid (7 décembre 1408), à Madrid (29 et 31 janvier 1436), à Cordoue (10 juillet 1455), à Séville (3 décembre 1477), et renouvelant les alliances conclues avec Charles VII et Louis XI par des lettres patentes des 20 janvier 1455 et 8 janvier 1478, qui y sont vidimées. (Fol. 269-297.) — Enreg. le 14 décembre 1480.

Publ. : Fr. Léonard, *Traitez de paix*, I, p. 230. — Du Mont, *Corps diplomatique*, III, 2e partie, p. 46.

1159. — Paris, mars 1475. Lettres patentes de Louis XI portant don à m^e Jean Héberge, évêque d'Évreux et seigneur de Savigny-sur-Orge, du droit de haute justice dans ladite paroisse et dans les fiefs qui en dépendent. (Fol. 296.) — Enreg. le 12 avril 1481.

1160. — Tours, 14 mars 1481. Mandement de Louis XI aux gens de son Parlement et de ses comptes à Paris, leur ordonnant de faire enregistrer les précédentes lettres, malgré leur surannation, conformément à la re-

quête d'Anne Courtois, héritière de Jean Héberge et femme d'Étienne de Vesc, premier valet de chambre du roi. (Fol. 296 v°.) — Enreg. le 12 avril suivant.

1161. — Bonne Aventure lès Chinon, mars 1481. Lettres patentes de Louis XI octroyant à mᵉ Jean Bourré, maître des comptes et trésorier de France, la place dite du marché aux blés, sise à Angers, dont la propriété lui était contestée par les maire et échevins de ladite ville. (Fol. 297 v°.). — Enreg. le 26 mai suivant.

1162. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, avril 1481. Lettres patentes de Louis XI octroyant à Pierre de Rohan, seigneur de Gyé et maréchal de France, la propriété des bois dits les Bois le Roi, près du prieuré de Saint-Jacques de Latay (commune de Faye, en Anjou), et les réunissant au domaine voisin de Gilbourg. (Fol. 299.) — Enreg. le 30 mai suivant.

1163. — La Motte d'Égry, août 1480. Lettres patentes de Louis XI portant confirmation des privilèges précédemment accordés aux abbé et religieux de Saint-Denis, et déclarant que les appels des sentences et jugements rendus par les officiers de justice dans l'étendue de la vicomté et prévôté de Paris, des terres de Guillerval et de Toury-en-Beauce, dépendant de Saint-Denis, seront portés au Parlement de Paris. (Fol. 300 v°.) — Enreg. le 28 mai 1481.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 563.

1164. — Arras, 25 avril 1478. Lettres patentes de Louis XI octroyant à son conseiller et chambellan Philippe de Wawrin, chevalier, seigneur de Saint-Venant et de Lillers, capitaine du château du Louvre, le droit de conférer les prébendes et bénéfices en l'église de Lillers. (Fol. 302 v°.) — Enreg. le 9 juillet 1481.

1165. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, 25 juillet 1481. Mandement de Louis XI aux officiers de son Parlement de Paris, pour l'organisation des Grands Jours d'Auvergne qui doivent être tenus à Montferrand. (Fol. 302 v°.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 641.

1166. — Chartres, juillet 1481. Lettres patentes de Louis XI portant règlement pour les privilèges des habitants de la ville d'Arras. (Fol. 303 v°–323.) — Enreg. le 28 août suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 643.

1167. — Claireau (?), août 1480. Lettres patentes de Louis XI portant don à son panetier ordinaire Pierre Bernard, écuyer, seigneur de Saintry-sur-Seine, et à Agnès Courtin, dame d'honneur de la reine, de la haute justice en la seigneurie de Saintry. (Fol. 323 v°.) — Enreg. le 13 août 1481.

X1A 8608. — (Registre *G*), registre gr. in-4°; 210 feuillets parchemin (1438-1483).

1168. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, octobre 1481. Lettres patentes de Louis XI portant don à Louis de Brézé, en faveur de son mariage avec Yolande de La Haye, fille de Louis, seigneur de Passavant, du comté de Maulévrier et de diverses seigneuries et terres situées en Normandie, en pays Chartrain, en Anjou, en Périgord et Quercy, qui avaient été délaissées au roi par Jacques de Brézé, son père, en payement de la somme de 100000 écus à laquelle il avait été condamné pour le meurtre de sa femme Charlotte, sœur bâtarde du roi. (Fol. 1.) — Enreg. le 12 novembre suivant.

1169. — Vendôme, juillet 1481. Lettres patentes de Louis XI portant don à son conseiller et chambellan Pierre de Brilhac, chevalier, du droit de haute justice dans sa terre et seigneurie de Monts-sur-Guesnes et dans les paroisses de Saint-Vincent, Saires, Dercé et Berthegon qui lui appartenaient. (Fol. 3.) — Enreg. le 14 décembre suivant.

1170. — Le Plessis du-Parc-lès-Tours, septembre 1481. Lettres patentes de Louis XI portant don à Louis, bâtard de Bourbon, comte de Roussillon et amiral de France, et à ses héritiers, du comté de Ligny-en-Barrois et ses dépendances, ayant appartenu successivement au connétable Louis de Luxembourg et à Georges de La Trémoille. (Fol. 4 et 21 v°.) — Enreg. les 6 octobre 1481 et 23 avril 1482.

1171. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, septembre 1481. Lettres patentes de Louis XI déclarant, pour répondre aux supplications des chanoines et chapitre de l'église Saint-Hilaire le Grand de Poitiers, que les condamnés à mort ou à des peines corporelles ne devront plus être conduits au lieu du supplice par la grande rue du bourg Saint-Hilaire, ni exécutés audit lieu. (Fol. 5.) — Enreg. le 5 janvier 1482.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 697. — Isambert, *Recueil général*, X, p. 832.

1172. — Thouars, janvier 1482. Lettres patentes de

Louis XI accordant la naturalité à Liénard des Potots, président du conseil de Bourgogne, maître des comptes et trésorier de France, ainsi qu'à mᵉ Charles des Potots, conseiller au Parlement de Paris, à Étienne des Potots, à Marguerite des Potots, femme de Pierre de Champvans, écuyer, à Catherine, à Antoine et à Jeanne des Potots, ses fils et filles, originaires de la ville de Besançon. (Fol. 6 v°.) — Enreg. le 4 février 1482.

1173. — Thouars, janvier 1482. Lettres patentes de Louis XI portant confirmation de l'érection par lettres patentes (17 juillet 1429) de la baronnie de Laval en comté, en faveur de Guy de Laval et de ses successeurs, déclarant ledit comté tenu à foi et hommage lige de la couronne, et annulant une procédure introduite à ce sujet aux assises du Mans. (Fol. 7 v°.) — Enreg. le 7 février suivant.

Publ. : *Titres du comté de Laval* (1657), p. 9. — Beautemps-Beaupré, *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine*, 2ᵉ partie, IV (1897), p. 336.

1174. — Les Forges près Chinon, 31 janvier 1481. Lettres patentes de Louis XI portant ratification de la vente des terres et seigneuries de Chémazé et Poillegeline en Anjou faite par René d'Alençon au profit de Pierre de Rohan, seigneur de Gyé, maréchal de France. (Fol. 9 v°.) — Enreg. le 31 janvier 1482.

1175. — Les Forges près Chinon, 31 janvier 1481. Lettres patentes de Louis XI portant ratification de l'échange des terres de Châtelais en Anjou et de La Marche en Bretagne, conclu entre René d'Anjou et Pierre de Rohan, seigneur de Gyé. (Fol. 10 v°.) — Enreg. le 31 janvier 1482.

1176. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, avril 1481. Lettres patentes de Louis XI portant don à Guillaume de Vergy, chevalier, du tiers de la seigneurie de Saint-Dizier. (Fol. 11.) — Enreg. le 16 juillet 1482.

1177. — Thouars, février 1482. Lettres patentes de Louis XI portant don à mᵉ Jacques Coictier, son médecin et vice-président de la Chambre des comptes à Paris, de toutes les rentes dues au roi par le prieur et les religieux de la Maison-Dieu de Montmorillon. (Fol. 12.) — Enreg. le 19 mars suivant.

1178. — Bonne-Aventure lès Chinon, 2 mars 1482. Mandement de Louis XI aux officiers de son Parlement à Paris de faire délivrer les lettres d'érection de la baronnie de Laval en comté, malgré l'opposition du procureur général. (Fol. 13.) — Enreg. le 21 mars suivant.

1179. — Thouars, décembre 1481. Lettres patentes de Louis XI octroyant à sa fille Anne de France, femme de Pierre de Bourbon, comte de Beaujeu, pour elle et ses héritiers, le comté de Gien avec toutes ses dépendances, qui avait appartenu à feu Charles d'Anjou. (Fol. 16 v°.) — Enreg. le 27 mars 1482.

1180. — Argenton, décembre 1481. Lettres patentes de Louis XI portant don à Olivier Le Dain, son premier valet de chambre, des droits de haute et basse justice dans les villages de Vayres, Belébat, D'Huison, Longueville, Courdimanche, Moigny, Le Mesnil-Racoin et autres, érigés en seigneurie sous le nom de Parc de Vayres. (Fol. 17 v°.) — Enreg. le 3 avril 1482.

Publ. : *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, XVII (1899), p. 363.

1181. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, 7 mars 1482. Mandement de Louis XI à mᵉ Pierre Salat, conseiller au Parlement de Paris, le commettant pour faire l'assiette du douaire de la duchesse d'Orléans montant à 10000 livres tournois, dont 6000 sur les biens appartenant au duc d'Orléans son fils, et 4000 sur les terres qu'il tient en apanage. (Fol. 18 v°.) — Enreg. le 27 mars suivant.

1182. — La Motte d'Égry, 10 août 1480. Lettres patentes de Louis XI portant que le bailli des religieux de Saint-Denis pourra en ses assises condamner à l'amende ceux qui en appelleront à lui des sergents, prévôts et autres officiers de ladite église. (Fol. 20.) — Enreg. le 26 mars 1482.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 561.

1183. — Double du n° 1170.

1184. — Thouars, décembre 1481. Déclaration de Louis XI en faveur de Louis de Joyeuse et Jeanne de Bourbon, touchant la garantie à eux promise de tout droit de rachat et recours que voudraient exercer le roi de Sicile et le duc de Calabre sur les terres de La Roche-sur-Yon et Le Luc, à eux données par contrat de mariage. (Fol. 22 v°.) — Enreg. le 8 mai 1482.

1185. — Mâcon, avril 1482. Lettres patentes de Louis XI portant don de 4000 livres à l'abbaye de Cadouin, qui possède le saint suaire du Christ, et chargeant de l'assiette de ces 4000 livres mᵉ Martin Le Picart, maître des comptes, et Pierre Le Comte, clerc des comptes. (Fol. 24-32.) — Enreg. le 21 mai suivant.

1186. — Lyon, mai 1482. Lettres patentes de Louis XI portant don à mᵉ Jacques Coictier, son premier médecin ordinaire, vice-président de la Chambre des comptes de Paris, et à ses héritiers, des ville, terre et seigneurie de Rouvres au bailliage de Dijon. (Fol. 32 v°.) — Enreg. le 5 juin suivant.

1187. — Lyon, mai 1482. Lettres patentes de Louis XI

portant création d'une collégiale dans l'église Sainte-Marthe de Tarascon-sur-Rhône. (Fol. 33-42.) — Enreg. le 5 juin suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 7.

1188. — Thouars, 27 janvier 1482. Lettres patentes de Louis XI accordant à son secrétaire mᵉ François Perreau l'office de greffier criminel au Parlement de Paris, à la place de mᵉ Hugues Alligret. (Fol. 42 v°.) — Enreg. le 15 juin 1482.

1189. — Thouars, 27 janvier 1482. Lettres patentes de Louis XI déclarant que mᵉ François Perreau, greffier criminel, pourra signer tous les arrêts, lettres, provisions et expéditions, bien qu'il ne fasse pas partie du collège des notaires et secrétaires royaux. (Fol. 43.) — Enreg. le 15 juin 1482.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 711.

1190. — Cléry, juin 1482. Lettres patentes de Louis XI portant don à son écuyer d'écurie Jean Goussard, et à ses héritiers, de la terre et seigneurie de Civray-sur-Cher et du grand étang de Jumeaulx au bailliage d'Amboise. (Fol. 44.)

1191. — Cléry, juin 1482. Lettres patentes de Louis XI portant fondation de six vicaires royaux dans l'église collégiale Notre-Dame des Salles à Bourges. (Fol. 44 v°.) — Enreg. le 3 juillet suivant.

1192. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, 10 mars 1482. Mandement de Louis XI aux conseillers du Parlement et aux gens des comptes à Paris, de laisser jouir des privilèges et honneurs auxquels il a droit mᵉ François Perreau, nouveau greffier criminel du Parlement. (Fol. 47 v°.) — Enreg. le 15 juin suivant.

1193. — Thouars, janvier 1482. Lettres patentes de Louis XI portant don à Jacques de Luxembourg, son conseiller et chambellan, des baronnies, terres et seigneuries de Nogent-le-Rotrou, Alluyes, Pierrecoupe, Brou, Montmirail, Authon et La Bazoche-Gouet, échues au roi après la mort de Charles d'Anjou. (Fol. 48 v°.) — Enreg. le 2 août suivant.

1194. — Thouars, janvier 1482. Lettres patentes de Louis XI portant amortissement général de tous héritages, justices, rentes et domaines en faveur de l'église collégiale Saint-Pierre du Dorat au diocèse de Limoges, détruite et brûlée pendant les guerres anglaises, et fondation en ladite église d'une messe solennelle et annuelle, le 1ᵉʳ août, à perpétuité. (Fol. 50.) — Enreg. le 3 septembre suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 744.

1195. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, 7 janvier 1476. Lettres patentes de Louis XI portant don à Louis de Graville, seigneur de Montagu, et à Jean Blosset, chevalier, ses conseillers et chambellans, des terres et seigneuries de Saint-Mards-en-Othe, Viélaines, Villemoiron, Bourdenay, et autres, avec leurs dépendances. (Fol. 53 v°.) — Enreg. le 7 décembre 1482.

1196. — Meung-sur-Loire, août 1482. Lettres patentes de Louis XI portant don à son notaire et secrétaire mᵉ Étienne Petit, et à ses héritiers, de la terre et seigneurie de Torcy en Brie, ayant appartenu précédemment par don du roi à Pierre Cléret, son premier maître d'hôtel. (Fol. 54.) — Enreg. le 7 septembre suivant.

1197. — Meung-sur-Loire, août 1482. Déclaration de Louis XI transférant le bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier, qui s'appellera désormais bailliage de Cusset, en faveur de cette dernière ville, très fortifiée. (Fol. 55.) — Enreg. le 7 septembre suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 34.

1198. — Saint-Laurent-des-Eaux, juillet 1482. Lettres patentes de Louis XI portant fondation de plusieurs prébendes et canonicats formant collégiale en l'église de Saint-Gilles à Coutances. (Fol. 56-75.) — Enreg. le 7 septembre suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 22.

1199. — Thouars, juin 1482. Lettres patentes de Louis XI portant confirmation des privilèges des chanoines et du chapitre de l'église Saint-Pierre du Dorat. (Fol. 75 v°.) — Enreg. le 7 septembre suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 734.

1200. — Thouars, janvier 1482. Lettres patentes de Louis XI portant fondation d'une collégiale en l'église du Puy-Notre-Dame au diocèse de Poitiers. (Fol. 83.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 725. — Isambert, *Recueil général*, X, p. 834.

1201. — Amboise, 21 septembre 1482. Lettres patentes de Louis XI confirmant les nominations d'officiers et autres faites par son fils Charles, dauphin de France. (Fol. 88.) — Enreg. le 12 novembre suivant.

1202. — Meung-sur-Loire, août 1482. Lettres patentes de Louis XI portant don à son conseiller mᵉ Raoul Juvénal des Ursins, seigneur de Roissy en France, des droits de haute justice dans ladite seigneurie. (Fol. 90 v°.) — Enreg. le 20 novembre 1482.

1203. — Thouars, janvier 1482. Lettres patentes de Louis XI portant don à son conseiller et chambellan Jean de Karquedelavan, et à ses héritiers mâles, de la prévôté

et châtellenie de Chaumont-en-Vexin avec ses dépendances. (Fol. 91 v°.) — Enreg. le 22 novembre suivant.

1204. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, novembre 1482. Lettres patentes de Louis XI portant augmentation du don fait à Jean de Karquedelavan, capitaine de cent lances des ordonnances, en réunissant à la châtellenie de Chaumont la terre de Magny-en-Vexin, et déclarant que les appels de ces justices seigneuriales seront portés au Parlement de Paris. (Fol. 92 v°.) — Enreg. le 22 novembre 1482.

1205. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, 2 novembre 1482. Lettres patentes de Louis XI portant affranchissement de tous droits de rachat dans la terre et seigneurie du Saulce-Gouet (commune de Soizé, Eure-et-Loir) en faveur de Richard de Bailleul, écuyer, capitaine de 500 archers. (Fol. 94 v°.) — Enreg. le 22 novembre suivant.

1206. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, septembre 1482. Lettres patentes de Louis XI portant don à me Jacques Coictier, son premier médecin et vice-président de la Chambre des comptes, de la seigneurie et châtellenie de Saint-Germain-en-Laye ainsi que de la châtellenie de Poissy avec leurs dépendances. (Fol. 96.) — Enreg. le 22 novembre suivant.

1207. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, 26 septembre 1482. Lettres patentes de Louis XI accordant au même une maison sise en la basse-cour du château du Plessis-lès-Tours, précédemment occupée par Jean Daillon, seigneur du Lude. (Fol. 97 v°.) — Enreg. le 21 novembre suivant.

1208. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, novembre 1482. Lettres patentes de Louis XI confirmant en faveur de Louis de Graville les lettres antérieures du 7 septembre 1474 [don de la seigneurie de Bernay] et du 18 décembre 1475 [don des droits de haute justice dans ladite seigneurie]. (Fol. 98.) — Enreg. le 30 novembre 1482.

1209. — Meung-sur-Loire, septembre 1482. Lettres patentes de Louis XI accordant la nationalité française aux habitants de la terre de Saint-Claude. (Fol. 100 v°.) — Enreg. le 7 décembre suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 49. — Isambert, *Recueil général*, X, p. 854.

1210. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, novembre 1482. Lettres patentes de Louis XI octroyant à me Jacques Coictier, en accroissement des dons à lui antérieurement faits, des droits et émoluments de la clergie et du greffe du bailliage d'Aval en la comté de Bourgogne, pour lui et ses héritiers. (Fol. 101 v°.) — Enreg. le 7 décembre suivant.

1211. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, novembre 1482. Lettres patentes de Louis XI portant don au même des places, terres et seigneuries de Grimont et de Poligny en la comté de Bourgogne. (Fol. 102 v°.) — Enreg. le 7 décembre suivant.

1212. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, octobre 1482. Lettres patentes de Louis XI portant don à son premier valet de chambre Olivier Le Dain, vicomte de Corbeil et seigneur de Soisy-[sous-Étiolles], et à ses héritiers, de la garenne et des bois de Sénart, avec les justices, fiefs et arrière-fiefs en dépendant, et érigeant en sa faveur en châtellenie la seigneurie de Soisy avec les terres de Grigny et du Val-Coquatrix naguère par lui acquises. (Fol. 104.) — Enreg. le 4 janvier 1483.

1213. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, novembre 1482. Lettres patentes de Louis XI portant union en faveur d'Olivier Le Dain de diverses terres et propriétés par lui acquises à la seigneurie du Parc de Vayres. (Fol. 105 v°.) — Enreg. le 4 janvier 1483.

Publ. : *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, XVII (1899), p. 366.

1214. — Arras, septembre 1477. Lettres patentes de Louis XI portant don à son conseiller et chambellan Antoine de Sourches, écuyer, et à ses héritiers, des ville et seigneurie de Béthune et ses dépendances. (Fol. 106 v°.) — Enreg. le 8 janvier 1483.

1215. — Tours, 7 octobre 1482. Mandement de Louis XI aux officiers du Parlement et de la Chambre des comptes, au gouverneur d'Artois, au bailli d'Artois, etc., de faire enregistrer les précédentes lettres malgré leur surannation. (Fol. 107.) — Enreg. le 8 janvier 1483.

1216. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, décembre 1482. Lettres patentes de Louis XI portant règlement pour les privilèges des habitants de la ville de Saint-Denis. (Fol. 107 v°.) — Enreg. le 8 janvier 1483.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 82.

1217. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, décembre 1482. Lettres patentes de Louis XI portant don aux religieux de l'abbaye de Saint-Denis du revenu du péage du Petit-Pont à Paris, du revenu du mesurage du blé et de l'avoine à Paris, ainsi que de l'hôtel de Saint-Ouen situé non loin du grand chemin qui conduit de Paris à Saint-Denis. (Fol. 109 v°.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 86. — Isambert, *Recueil général*, X, p. 903.

1218. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, novembre 1482. Lettres patentes de Louis XI portant fondation d'une col-

légiale en la chapelle Saint-Jean l'Évangéliste au château du Plessis-lès-Tours. (Fol. 111.) — Enreg. le 17 janvier 1483.

1219. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, novembre 1482. Lettres patentes de Louis XI confirmant d'autres lettres du même (Thouars, 19 janvier 1482), et assignant sur les revenus de la seigneurie de Chizé les 1500 livres de rente accordées aux chapelains de l'église de Sainte-Emerance, près de La Pouèze en Anjou. (Fol. 125 v°.) — Enreg. le 10 janvier 1483.

1220. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, janvier 1483. Lettres patentes de Louis XI portant confirmation du traité de paix conclu le 23 décembre précédent avec Maximilien d'Autriche et du projet de mariage entre Marguerite, fille de Maximilien, et Charles, dauphin de France. (Fol. 130 v°-146.) — Enreg. le 4 février 1483.

Publ. : Du Mont, *Corps diplomatique*, III, 2e partie, p. 100.

1221. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, 22 janvier 1483. Lettres patentes de Louis XI portant renonciation pour son fils le dauphin Charles à la succession de Marguerite de Bourgogne. (Fol. 146 v°.) — Enreg. le 4 février suivant.

1222. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, 22 janvier 1483. Déclaration de Louis XI par laquelle il promet, au nom du dauphin Charles, de ne pas s'attaquer aux privilèges et coutumes des villes situées hors du royaume de France, dans le cas de décès prématuré de Philippe d'Autriche, fils de Maximilien. (Fol. 147.) — Enreg. le 4 février suivant.

Publ. : Isambert, *Recueil général*, X, p. 905.

1223. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, 22 janvier 1483. Déclaration de Louis XI par laquelle il promet de ne rien entreprendre contre la ville de Saint-Omer pendant le temps de la minorité de Charles son fils et de Marguerite d'Autriche. (Fol. 148.) — Enreg. le 4 février suivant.

1224. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, janvier 1483. Lettres patentes de Louis XI portant abolition en faveur des habitants de Saint-Omer qui ont été partisans de Maximilien d'Autriche. (Fol. 149.) — Enreg. le 4 février suivant.

1225. — Montlouis-sur-Loire, septembre 1482. Lettres patentes de Louis XI octroyant au monastère de Cadouin la propriété de la terre et baronnie de Badefols en Périgord. (Fol. 150.) — Enreg. le 14 février 1483.

1226. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, décembre 1482. Lettres patentes de Louis XI portant réunion au domaine de la couronne de la vicomté de Châtellerault, et érection en ce lieu d'un siège royal ressortissant au Parlement de Paris. (Fol. 151.) — Enreg. le 6 février 1483.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 79.

1227. — Thouars, février 1482. Lettres patentes de Louis XI portant don à l'abbaye de Charroux de biens voisins provenant de feu Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, en échange d'un morceau de la vraie croix que Charlemagne, fondateur de l'abbaye, portait sur lui quand il allait combattre les infidèles, et que Louis XI portait également. (Fol. 152 v°.) — Enreg. le 22 février 1483.

1228. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, 15 janvier 1483. Mandement de Louis XI au Parlement de Paris pour l'enregistrement des lettres précédentes. (Fol. 154 v°.) — Enreg. le 22 février suivant.

1229. — Tours, 11 mars 1482. Quittance donnée par Pierre de Bourbon, comte de Clermont et de la Marche, des revenus donnés par Louis XI à l'abbaye de Charroux. (Fol. 155 v°.) — Enreg. le 22 février 1483.

1230. — Étampes, 23 mars 1482. Ratification par Anne de France, comtesse de Clermont et de la Marche, de la quittance précédente. (Fol. 156.) — Enreg. le 22 février 1483.

1231. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, février 1483. Lettres patentes de Louis XI portant don à son médecin Jacques Coictier, premier président des comptes, pour lui et ses héritiers, des villes et châtellenies de Saint-Jean-de-Losne et Brazey au bailliage de Dijon, avec tous leurs droits et appartenances, du revenu du grenier à sel de Saint-Jean-de-Losne précédemment octroyé à Antoine de Vassey, bailli de Dijon, et enfin d'une maison sise à Dijon, près de la Chambre des Comptes, au long de la ruelle de l'hôpital Saint-Fiacre. (Fol. 157.) — Enreg. le 4 mars suivant.

1232. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, mars 1480. Lettres patentes de Louis XI portant don à Olivier de Coëtivy, chevalier, son conseiller et chambellan, pour lui et pour ses héritiers, de la seigneurie de Rochefort en Saintonge et de ses dépendances. (Fol. 160 v°.) — Enreg. le 4 avril 1483.

1233. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, 12 janvier 1483. Déclaration de Louis XI pour la fixation du ressort de l'abbaye de la Bénisson-Dieu en Lyonnais, de l'ordre de Citeaux. (Fol. 162.) — Enreg. le 3 avril suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 89.

1234. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, janvier 1483.

Lettres patentes de Louis XI portant remise à Pierre de La Jaille, écuyer, sieur de la Motte près Nouâtre et des Roches près Loudun, de toutes les amendes réclamées par le procureur royal en la seigneurie de Loudun, et lui octroyant le droit de haute et basse justice en sa terre des Roches. (Fol. 163 v°.) — Enreg. le 21 avril suivant.

1235. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, 23 mars 1483. Mandement de Louis XI au Parlement de Paris pour relief d'adresse des lettres précédentes. (Fol. 164 v°.) — Enreg. le 21 avril suivant.

1236. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, 1er avril 1483. Lettres patentes de Louis XI portant don à Guy Pot, comte de Saint-Pol, de l'office de gouverneur de Touraine, en remplacement de Jean du Fou, dernier bailli de Touraine. (Fol. 165.) — Enreg. le 21 avril suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 104.

1237. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, mars 1483. Lettres patentes de Louis XI portant don au chapitre de Saint-Jean-de-Latran, à Rome, de la terre et châtellenie de Monflanquin avec ses revenus et émoluments. (Fol. 166.) — Enreg. le 30 avril suivant.

Publ. : Isambert, *Recueil général*, X, p. 909.

1238. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, mai 1483. Lettres patentes de Louis XI portant don à son conseiller et maître d'hôtel Guinot de Louzière, écuyer, pour lui et ses héritiers, de la terre et seigneurie de Saint-James-de-Beuvron, en échange de la seigneurie d'Aubin en Rouergue, récemment donné au chapitre de Saint-Jean-de-Latran, à Rome. (Fol. 167.) — Enreg. le 23 juin suivant.

1239. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, mai 1483. Lettres patentes de Louis XI portant don au chapitre de l'église du Puy-Notre-Dame, en Anjou, du droit de justice et de foires dans les terres et seigneuries du Pont-de-Taizon et de Vaurenard, sans que l'on puisse les considérer comme biens de main-morte. (Fol. 168.) — Enreg. le 7 juin suivant.

1240. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, mai 1483. Lettres patentes de Louis XI portant fondation en l'église du Saint-Esprit de Bayonne d'un collège de treize chanoines, six chapelains ou vicaires, quatre enfants de chœur, un maître de musique et un bedeau. (Fol. 170.) — Enreg. le 12 juin suivant.

1241. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, novembre 1482. Edit de Louis XI portant règlement pour les privilèges et fonctions des notaires et secrétaires du roi, dont le nombre est ramené à cinquante-neuf. (Fol. 175 v°-185.) — Enreg. le 5 juillet 1483.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 62. — Isambert, *Recueil général*, X, p. 855.

1242. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, avril 1483. Déclaration de Louis XI portant règlement général pour l'exploitation des mines en la vicomté de Conserans. (Fol. 186.) — Enreg. le 23 juin suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 105. — Isambert, *Recueil général*, X, p. 911.

1243. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, 9 mai 1483. Mandement de Louis XI aux gens de son Parlement, de ses Comptes et trésoriers à Paris, de laisser jouir me Jean Perreau, secrétaire et clerc des comptes, grenetier du grenier à sel d'Avallon, de l'office qui lui a été récemment accordé de notaire et secrétaire du roi au Parlement, avec autorisation de cumul desdits offices. (Fol. 187 v°.) — Enreg. le 4 juillet suivant.

1244. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, mai 1483. Lettres patentes de Louis XI portant fondation de sept chapelains en l'église de Saint-Gilles à Coutances. (Fol. 188.) — Enreg. le 9 juillet suivant.

1245. — Montils-lès-Tours, mai 1483. Lettres patentes de Louis XI portant dotation de 4000 livres de rente en faveur d'une nouvelle collégiale à créer dans l'église Saint-Jean de Montils-lès-Tours, avec un collège de vingt chanoines. (Fol. 190 v°.) — Enreg. le 29 juillet suivant.

1246. — Montils-lès-Tours, juin 1483. Lettres patentes de Louis XI portant que la nouvelle collégiale fondée à Montils-lès-Tours aura ses causes commises aux Requêtes du Palais du Parlement de Paris. (Fol. 194 v°.) — Enreg. le 29 juillet suivant.

1247. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, novembre 1482. Lettres patentes de Louis XI portant fondation au château du Plessis-du-Parc d'un chapitre sous l'invocation de Saint-Jean-l'Évangéliste, avec quatre chapelains ou vicaires qui seront mes Nicole Caudouant, Jean Turreau, Jean Barbueau et Guillaume Jacob, prêtres. (Fol. 196.) — Enreg. le 29 juillet 1483.

1248. — Cléry, 18 juin 1482. Mandement de Louis XI aux trésoriers de France de continuer à laisser jouir des droits de francs-fiefs et nouveaux acquêts en toutes ses terres et seigneuries le comte de Nevers et de Rethel. (Fol. 201.) — Enreg. le 15 juillet 1483.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 17.

1249. — Dampierre, 10 novembre 1473. Lettres

patentes de Louis XI accordant au comte de Nevers et de Rethel, pour dix années, les revenus des francs-fiefs et nouveaux acquêts en toutes ses terres. (Fol. 201.) — Enreg. le 15 juillet 1483.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 595.

1250. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, mars 1483. Lettres patentes de Louis XI accordant à l'église collégiale Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle, fondée par Charlemagne, la somme de 4000 livres tournois de rente à prendre sur les domaines muable et immuable, prévôtés et tabellionages de Laon, Ribemont, Noyon, Compiègne, Vermandois, Pont-Sainte-Maxence, etc. (Fol. 201 v°.) — Enreg. le 9 juillet 1483.

1251. — Montils-lès-Tours, 21 mai 1483. Lettres patentes de Louis XI portant révocation des officiers des eaux et forêts nommés par le grand maître [François] de Laval, seigneur de Châtillon, et réservant ces nominations au roi. (Fol. 203.) — Enreg. le 8 juillet suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 110. — Isambert, *Recueil général*, X, p. 916.

1252. — Montils-lès-Tours, juin 1483. Lettres patentes de Louis XI portant modification de l'assiette sur laquelle sera établi le revenu de la nouvelle collégiale du Saint-Esprit de Bayonne. (Fol. 204.) — Enreg. le 1er juillet suivant.

1253. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, avril 1483. Lettres patentes de Louis XI portant don par échange au comte de Clermont et de la Marche, seigneur de Beaujeu, des villes, châteaux et seigneuries de Puicelcy, Roujan, Montblanc et autres en Languedoc. (Fol. 205 v°.) — Enreg. le 1er août suivant.

1254. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, 12 mai 1483. Lettres patentes de Louis XI donnant à son conseiller Guillaume de Rochefort, chevalier, la charge de chancelier de France à la place de Pierre d'Oriole. (Fol. 207 v°.) — Enreg. le 12 août suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 108.

1255. — Montils-lès-Tours, juillet 1483. Lettres patentes de Louis XI octroyant à son chancelier Guillaume de Rochefort, seigneur de Pluvault au comté d'Auxonne, la mairie et les droits en dérivant audit comté, au lieu de l'Abergement-lès-Auxonne. (Fol. 208.) — Enreg. le 12 août suivant.

PUBL. : Isambert, *Recueil général*, X, p. 915.

1256. — Montils-lès-Tours, juillet 1483. Lettres patentes de Louis XI octroyant au même Guillaume de Rochefort le droit de haute justice dans ses terres, pour lui et ses héritiers. (Fol. 208 v°.) — Enreg. le 12 août suivant.

1257. — Montils-lès-Tours, mai 1483. Lettres patentes de Louis XI octroyant aux chapelains du chapitre Saint-Jean-Baptiste de la ville de Saint-Quentin le droit de committimus aux requêtes du Palais à Paris. (Fol. 209 v°.)

X^{IA} 8609. — (Registre *H*), registre gr. in-4°; 221 feuillets parchemin (1458-1498).

1258. — Amboise, 12 septembre 1483. Édit de Charles VIII portant confirmation des officiers du Parlement de Paris dans l'exercice de leurs fonctions. (Fol. 1.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 125.

1259. — Amboise, 22 septembre 1483. Lettres patentes de Charles VIII portant confirmation à Guillaume de Rochefort de l'office de chancelier de France. (Fol. 3.) — Enreg. le 17 novembre suivant.

PUBL. : D. Godefroy, *Histoire de Charles VIII* (1684), p. 372. — *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 134. — Isambert, *Recueil général*, XI, p. 2.

1260. — Blois, 3 novembre 1483. Lettres patentes de Charles VIII autorisant son secrétaire et notaire Jacques Erlant à continuer à exercer l'office de secrétaire du roi et commis au payement des officiers du Parlement. (Fol. 3 v°.) — Enreg. le 17 novembre suivant.

1261. — Blois, octobre 1483. Lettres patentes de Charles VIII portant confirmation de la sauvegarde royale en faveur des religieuses de l'abbaye de Fontevrauld. (Fol. 4.) — Enreg. le 16 février suivant.

1262. — Meung-sur-Loire, novembre 1483. Lettres patentes de Charles VIII confirmant les privilèges de l'ordre de Citeaux. (Fol. 5 v°.) — Enreg. le 11 mars suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 200.

1263. — Beaugency, novembre 1483. Lettres patentes de Charles VIII octroyant la permission exclusive de faire exploiter les mines du pays de Conserans à me Jean de La Primaudaye, notaire et secrétaire du roi, à Jean Basire, contrôleur de la recette générale des finances d'Outre-Seine, à Étienne Ragueneau, élu sur le fait des aides à Tours, à Raymond Guionnet, à Alexis Heim, canonnier

ordinaire du roi, à Jean Le Duc et à Conrad « Wysupscorp ». (Fol. 6 v°.) — Enreg. le 18 mai 1484.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 175. — Isambert, *Recueil général*, XI, p. 10.

1264. — Arras, avril 1478. Lettres patentes de Louis XI déclarant la baronnie de Neauphle-le-Château distraite du ressort et juridiction de Meulan et annexée au comté et seigneurie de Montfort-l'Amaury en faveur du duc de Bretagne. (Fol. 8 v°.) — Enreg. le 1er juin 1484.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 395.

1265. — Tours, 5 mars 1484. Mandement de Charles VIII aux gens de son Parlement à Paris pour l'inviter à entériner les lettres précédentes, que l'opposition d'Olivier le Dain, comte de Meulan, avait toujours empêché d'enregistrer tant qu'il vivait. (Fol. 9 v°.) — Enreg. le 1er juin 1484.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 318.

1266. — Tours, 8 mars 1484. Déclaration de Charles VIII portant révocation des péages par eau et par terre qui se levaient sur les marchandises depuis le décès de Charles VII. (Fol. 11.) — Enreg. le 3 juin suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 295. — Isambert, *Recueil général*, XI, p. 97.

1267. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, septembre 1482. Lettres patentes de Louis XI confirmant les chartes antérieurement données par les rois de France Dagobert (2 mars 713), Charlemagne (Aix-la-Chapelle, 17 décembre 796), Louis le Pieux (Poitiers, 20 février 837) et Charles V (Bois de Vincennes, 3 septembre 1372), en faveur des privilèges de l'église cathédrale du Mans. (Fol. 11 v°-16.) — Enreg. le 1er juin 1484.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 53.

1268. — Paris, 3 décembre 1483. Mandement de Charles VIII au Parlement de Paris pour l'enregistrement des lettres précédentes. (Fol. 16.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 211.

1269. — Tours, mars 1484. Lettres patentes de Charles VIII confirmant les privilèges de l'église du Mans. (Fol. 16 v°.) — Enreg. le 1er juin suivant.

1270. — Meaux, 24 mai 1484. Lettres patentes de Charles VIII octroyant à Louis, duc d'Orléans, tous les héritages, terres, seigneuries et droits seigneuriaux de toute nature provenant de la confiscation générale des biens d'Olivier le Dain. (Fol. 17 et 34 v°.) — Enreg. les 4 et 14 août suivants.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 337. — Isambert, *Recueil général*, XI, p. 110.

1271. — Bois de Vincennes, juin 1484. Lettres patentes de Charles VIII confirmant et vidimant les chartes antérieurement données par les rois de France Louis IX (Loudun, octobre 1255), Philippe IV (Châtillon-sur-Indre, mai 1289), Philippe VI (Bois de Vincennes, août 1336), Charles VII (Mehun-sur-Yèvre, novembre 1422) et Louis XI (Montils-lès-Tours, mars 1452; Chinon, 11 mars 1460; Amboise, juillet 1463), en faveur des privilèges de l'église Notre-Dame de Loches. (Fol. 17 v°.) — Enreg. le 21 juillet 1484.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 367.

1272. — Paris, mai 1484. Lettres patentes de Charles VIII confirmant et vidimant les chartes précédemment accordées par les rois de France Philippe VI (avril 1337), Jean II (Hôtel de Nesle à Paris, novembre 1350), Charles V (Paris, juin 1365), Charles VI (Paris, 16 novembre 1380), Charles VII (Sens, août 1437) et Louis XI (Paris, septembre 1461), aux ouvriers des monnaies de France. (Fol. 22.) — Enreg. le 26 juillet suivant.

1273. — Cléry, décembre 1483. Lettres patentes de Charles VIII confirmant les privilèges de la ville de La Rochelle. (Fol. 26.) — Enreg. le 27 juillet 1484.

Publ. : D. Godefroy, *Histoire de Charles VIII* (1684), p. 382. — *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 224.

1274. — Bois-de-Vincennes, mai 1484. Lettres patentes de Charles VIII confirmant et vidimant les privilèges accordés par les rois Philippe VI (Paris, décembre 1339), Jean II (Paris, novembre 1350), Charles V (Paris, juin 1364), Charles VI (Paris, janvier 1393), Charles VII (Chinon, décembre 1423) et Louis XI (Avesnes, août 1461), aux religieux de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. (Fol. 28 v°.) — Enreg. le 2 août suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 349.

1275. — Paris [hôtel des Tournelles], juillet 1484. Lettres patentes de Charles VIII confirmant et vidimant les lettres et privilèges accordés par Louis XI (Paris, 17 septembre 1461; Le Plessis du Parc-lès-Tours, mars 1483) aux religieux Chartreux de Notre-Dame de Vauvert à Paris. (Fol. 30 v°.) — Enreg. le 2 août suivant.

1276. — Meung-sur-Loire, novembre 1483. Lettres patentes de Charles VIII confirmant et vidimant les privilèges accordés par Louis XI (Péronne, février 1477; Arras, mai 1478; Abbeville, 17 juin 1478; Arras, 20 mai 1478) aux habitants de la ville de Rue en Ponthieu. (Fol. 36.) — Enreg. le 26 août 1484.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 185.

1277. — Amboise, avril 1484. Lettres patentes de

Charles VIII confirmant et vidimant les lettres de Louis XI (Poitiers, février 1465) en faveur de l'église de Poitiers. (Fol. 39 v°.) — Enreg. le 14 août suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 331.

1278. — Amboise, 9 octobre 1483. Lettres patentes de Charles VIII établissant le duc d'Orléans gouverneur et lieutenant général pour le roi dans la prévôté et vicomté de l'Ile-de-France, et dans les bailliages de Brie, Champagne, Gâtinais, Senlis, Beauvaisis et Vermandois. (Fol. 41.) — Enreg. le 15 septembre 1484.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 152.

1279. — Tours, 28 août 1483. Mandement de Louis XI aux gens de son Parlement et de la Chambre des Comptes à Paris, à ses baillis, sénéchaux, prévôts et autres officiers, les informant que Jean Waletz, dit Astingues[1], grenetier du roi au grenier à sel de Bellême, donne quittance générale à Jean Bouvart, receveur des finances, de la somme de 6000 écus que le roi lui avait octroyés à l'occasion de son mariage. (Fol. 42 v°.)

1280. — Amboise, 1er octobre 1483. Mandement de Charles VIII aux mêmes pour l'enregistrement des lettres précédentes. (Fol. 43.)

1281. — Paris, 8 octobre 1484. Lettres de Jacques d'Estouteville, prévôt de Paris, relatives au même Jean Waletz dit Hastingues. (Fol. 44.)

1282. — Amboise, avril 1484. Lettres patentes de Charles VIII portant réunion indissoluble au domaine des places et châteaux de Châtel-sur-Moselle et de Bainville. (Fol. 45.) — Enreg. le 22 novembre 1484.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 323.

1283. — Beaugency, novembre 1483. Lettres patentes de Charles VIII confirmant et vidimant les lettres données par ses prédécesseurs Charles VI (Paris, 11 août 1410), Charles VII (Montereau, 23 septembre 1437) et Louis XI (Paris, septembre 1461) en faveur de la confrérie des arbalétriers de la ville de Paris. (Fol. 45 v°.) — Enreg. le 22 novembre 1484.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 182. — Hay, *Recueil des chartes* (1770), p. 52.

1284. — Tours, mars 1484. Lettres patentes de Charles VIII confirmant et vidimant les lettres de privilèges accordées par ses prédécesseurs Charles le Chauve (21 janvier 845), Louis VI (Paris, 1111 et 1118), Louis IX (Vincennes, mars 1270), Jean II (Saint-Denis, octobre 1353), Charles VI (Paris, décembre 1392) et Charles VII (Paris, novembre 1437), en faveur de l'église de Saint-Denis. (Fol. 48 v°.) — Enreg. le 7 décembre 1484.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 317.

1285. — Amboise, septembre 1483. Déclaration de Charles VIII ratifiant le traité conclu par Louis XI avec la Hanse teutonique, et vidimant les lettres patentes de son prédécesseur (Montils-lès-Tours, août 1483) données à ce sujet. (Fol. 52 v°.) — Enreg. le 23 décembre 1484.

PUBL. : Godefroy, *Histoire de Charles VIII* (1684), p. 375. — Du Mont, *Corps diplomatique*, III, 2e partie, p. 122. — *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 136.

1286. — Paris, 13 juillet 1484. Lettres patentes de Charles VIII ratifiant et vidimant les lettres données par ses prédécesseurs les rois Philippe Auguste (Paris, mars 1209), Philippe III (1227), Louis IX (Chablis, juin 1248; Vincennes, avril 1255; Saint-Germain-en-Laye, octobre 1269), Philippe V (Paris, janvier 1321; Paris, mars 1322), Charles IV (Saint-Germain-en-Laye, mai 1324; Poissy, mai 1325), Philippe VI (Vincennes, janvier 1329; Bois de Vincennes, décembre 1345), Charles V (Paris, 25 mai 1369), Charles VI (Paris, 4 mai 1405; Paris, 5 août 1409), Charles VII (Paris, 1er septembre 1444) et Louis XI (Paris, 29 juillet 1467), en faveur de l'Hôtel-Dieu de Paris. (Fol. 56.) — Enreg. le 16 décembre suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 375.

1287. — Montargis, 27 décembre 1484. Déclaration de Charles VIII révoquant les aliénations du domaine royal qui ont été faites depuis la mort de Charles VII. (Fol. 60.) — Enreg. le 10 janvier 1485.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 450.

1288. — Tours, janvier 1484. Lettres patentes de Charles VIII confirmant et vidimant les lettres antérieurement données par ses prédécesseurs Philippe VI (avril 1337), Jean II (hôtel de Nesle à Paris, novembre 1350), Charles V (Paris, juin 1364), Charles VI (Paris, avril 1381), Charles VII (Paris, novembre 1437) et Louis XI (Paris, septembre 1461), en faveur des ouvriers et monnayers du serment de l'Empire travaillant en France. (Fol. 61 v°.) — Enreg. le 15 janvier 1485.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 230.

1289. — Paris, 12 août 1484. Lettres patentes de Charles VIII octroyant à Charles des Potots l'office de maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi, que son père Liénard des Potots, président au Parlement de Bourgogne, avait obtenu de Louis XI après le décès de me Georges Havart. (Fol. 66.) — Enreg. le 7 février 1485.

[1] Écuyer et ancien héraut du roi Édouard IV d'Angleterre, il avait épousé Ysabeau, fille de feu maître Gilles Flameng, en son vivant général de la justice à Paris. (Fol. 43 v°.)

1290. — Paris, juillet 1484. Lettres patentes de Charles VIII confirmant et vidimant les lettres données par les rois ses prédécesseurs Charles VI (Paris, 12 juin 1411), Charles VII (Montereau, 10 octobre 1437) et Louis XI (Paris, 12 novembre 1461), en faveur de la compagnie des archers de la ville de Paris. (Fol. 67.) — Enreg. le 28 février 1485.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 390.

1291. — Pont-de-l'Arche, avril 1485. Édit de Charles VIII supprimant le Parlement de Bourgogne et déclarant que le duché de Bourgogne, le comté de Charolais et la seigneurie de Château-Chinon ressortiront désormais directement par appel au Parlement de Paris. (Fol. 70.) — Enreg. le 26 avril 1485.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 539.

1292. — Évreux, 22 mars 1485. Lettres patentes de Charles VIII mettant fin au procès qui s'était élevé entre me Jean Le Clerc et me Gilles Courtin au sujet d'un office de conseiller clerc ordinaire en la Chambre des Comptes à Paris, et interdisant à l'avenir de donner à des laïcs ces offices et réciproquement de nommer des hommes d'église à des offices de conseillers lais. (Fol. 72 et 82.) — Enreg. le 2 mai suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 491.

1293. — Montils-lès-Tours, mars 1484. Lettres patentes de Charles VIII confirmant et vidimant les lettres données par les rois ses prédécesseurs Philippe VI (avril 1337), Jean II (hôtel de Nesle à Paris, novembre 1350), Charles V (Paris, juin 1365), Charles VI (Paris, 16 novembre 1380), Charles VII (Sens, août 1437) et Louis XI (Paris, septembre 1461), en faveur des privilèges des ouvriers et monnayers du serment de France. (Fol. 73 v°.) — Enreg. le 21 avril 1485.

1294. — Paris [hôtel des Tournelles], juillet 1484. Lettres patentes de Charles VIII confirmant et vidimant les lettres de privilèges octroyées par les rois ses prédécesseurs Charles V (Bois de Vincennes, 19 janvier 1370), Charles VI (Paris, 7 février 1383), Charles VII (Razilly, septembre 1446) et Louis XI (Tours, novembre 1461; Paris, 31 octobre 1465), aux monastères et églises de l'ordre des Chartreux. (Fol. 78.) — Enreg. le 5 juillet 1485.

1295. — Paris, février 1485. Édit de Charles VIII exemptant du service du ban et de l'arrière-ban et de la déclaration de fiefs les chancelier, présidents, maîtres des requêtes ordinaires de l'hôtel, conseillers, greffiers civil et criminel, notaires et avocats du roi, procureur général et huissiers de la cour de Parlement à Paris, leurs veuves et leurs enfants mineurs. (Fol. 83 v°.) — Enreg. le 1er mars suivant.

Publ. : D. Godefroy, *Histoire de Charles VIII*, p. 473. — *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 469.

1296. — Reims, mai 1484. Lettres patentes de Charles VIII disjoignant les comté de Vendôme et baronnie de Montdoubleau du duché d'Anjou dont ils faisaient partie, à la requête de François de Bourbon, comte de Vendôme et baron de Montdoubleau. (Fol. 85.) — Enreg. le 30 décembre 1485.

Publ. : D. Godefroy, *Histoire de Charles VIII*, p. 428. — *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 350.

1297. — Orléans, 15 septembre 1485. Mandement de Charles VIII aux conseillers du Parlement et de la Chambre des Comptes de Paris, aux trésoriers, sénéchaux et juges d'Anjou et du Maine, pour l'enregistrement des précédentes lettres. (Fol. 87.)

D. Godefroy, *Histoire de Charles VIII*, p. 431.

1298. — Paris, 12 juin 1484. Lettres patentes de Charles VIII octroyant, en raison de difficultés survenues entre l'autorité municipale d'Angers et les officiers royaux, certains privilèges aux habitants de ladite ville[1]. (Fol. 87.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 360.

1299. — Montargis, décembre 1484. Lettres patentes de Charles VIII octroyant des privilèges aux habitants de la ville d'Angers. (Fol. 92.) — Enreg. le 13 mars 1486.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 453.

1300. — Troyes, 28 mai 1486. Déclaration de Charles VIII relative au serment de fidélité prêté par Claude de Doyac, évêque élu de Saint-Flour, et au procès élevé au sujet de cette élection avec Charles de Joyeuse, qui se prétendait également titulaire du même évêché. (Fol. 95.) — Enreg. le 2 juin suivant.

Publ. : D. Godefroy, *Histoire de Charles VIII*, p. 530. — *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 644.

1301. — Troyes, 6 juin 1486. Lettres patentes de Charles VIII laissant à me Jean Lapite la jouissance de l'office de clerc ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, qu'il possédait de par la résignation faite en sa faveur par me Mathieu Savary dont il avait épousé la nièce, et ce malgré les nominations faites audit office en faveur de me Jean de Saint-Aulaire, écuyer et maître d'hôtel de la sœur du roi, ainsi que de me Jean de La Barre, secré-

[1] En marge, on lit : *Vacant quia fuerunt registrate per inadvertanciam.*

IMPRIMERIE NATIONALE.

taire de la même dame. (Fol. 95 v°.) — Enreg. le 19 juillet suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 645.

1302. — Tours, 22 avril 1458. Ordonnance de Charles VII déclarant que les causes intéressant les régales, les princes du sang ou les officiers royaux seront portées à Paris, nonobstant les privilèges des habitants du duché de Normandie. (Fol. 96 v°.) — Enreg. le 23 août 1486.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIV, p. 462.

1303. — Niort, 20 mars 1487. Lettres patentes de Charles VIII affirmant que le premier office d'huissier ordinaire qui vacquera en la Cour de Parlement à Paris sera réservé à me Henri Beauclerc, qui avait été nommé à cette fonction par Louis XI en remplacement de feu Simon Godin, mais n'avait pu obtenir que l'office d'huissier extraordinaire. (Fol. 97.) — Enreg. le 2 août suivant.

1304. — Ancenis, juillet 1487. Déclaration de Charles VIII comprenant, dans le traité de paix signé à Arras par son père, Marie de Luxembourg, veuve de Jacques de Savoie, et Françoise de Luxembourg, sa sœur, toutes deux filles de feu Pierre de Luxembourg et de feue Marguerite de Savoie, à l'occasion du mariage de François de Bourbon, comte de Vendôme, et leur restituant les biens de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, leur aïeul. (Fol. 98.) — Enreg. le 17 décembre 1487.

PUBL. : D. Godefroy, *Histoire de Charles VIII*, p. 548. — *Ordonnances des rois de France*, XX, p. 9.

1305. — Paris, 14 janvier 1488. Lettres patentes de Charles VIII portant suppression du premier office d'huissier ordinaire en la Cour de Parlement qui deviendra vacant, et promesse au titulaire actuel d'un office extraordinaire, Étienne Bonnet, de le nommer huissier ordinaire. (Fol. 101.) — Enreg. le 24 janvier suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XX, p. 53.

1306. — Laval, 23 septembre 1487. Lettres patentes de Charles VIII donnant à François, comte d'Angoulême, en faveur de son mariage avec Louise de Savoie, cousine du roi, une somme de 20 000 livres tournois assignée sur les revenus des châtellenies de Melle et de Chizé. (Fol. 102.) — Enreg. le 19 février 1488.

1307. — Évreux, 23 mars 1485. Édit de Charles VIII déclarant qu'un conseiller lai ne peut occuper la place réservée aux conseillers clercs au Parlement et réciproquement. (Fol. 103 v°.) — Enreg. le 10 avril 1488.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 491.

1308. — 25 mai 1488. Lettres patentes de Charles VIII octroyant à Pierre, duc de Bourbon et d'Auvergne, comte de la Marche, l'office de grand chambrier de France à la place de Jean de Bourbon, son frère, décédé. (Fol. 104 v°.) — Enreg. le 4 août suivant[1].

1309. — Montils-lès-Tours, 25 avril 1488. Lettres patentes de Charles VIII transmettant à Hugues de Broyes, écuyer, les terres et seigneuries situées en Picardie qui appartenaient à son frère Charles de Broyes et ont été confisquées. (Fol. 105.) — Enreg. le 7 août suivant.

1310. — La Flèche, octobre 1488. Lettres patentes de Charles VIII confirmant et vidimant les lettres de Charles VI (Paris, 3 juillet 1395) qui accordaient des privilèges aux habitants, au chapitre et à l'évêque de Saint-Malo. (Fol. 105 v°.) — Enreg. le 15 janvier 1489.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XX, p. 102.

1311. — La Flèche, 6 octobre 1488. Mandement de Charles VIII aux gens de son Parlement, de sa Chambre des Comptes, de sa Cour des Aides à Paris, et autres officiers d'enregistrer les précédentes lettres. (Fol. 108 v°.)

1312. — Chinon, mars 1489. Lettres patentes de Charles VIII confirmant et vidimant les lettres de Charles VI (Bois de Vincennes, 11 janvier 1384) qui accordaient des privilèges à l'Université de Paris. (Fol. 109.) — Enreg. le 6 avril suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XX, p. 118. — Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, V, p. 785.

1313. — Paris, 5 février 1489. Lettres patentes de Charles VIII portant suppression du premier office de maître des requêtes de l'Hôtel qui deviendra vacant, à l'effet de restreindre le nombre de ces officiers au chiffre légal de huit. (Fol. 111 v°.) — Enreg. le 28 juillet suivant.

1314. — Amboise, 10 août 1489. Lettres patentes de Charles VIII déclarant les marchands de la Hanse teutonique admis à bailler caution juratoire en cas de difficultés survenues avec les marchands français de Honfleur, Dieppe et autres lieux. (Fol. 112.) — Enreg. le 18 janvier 1490.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XX, p. 184.

1315. — Montils-lès-Tours, 13 juin 1490. Lettres patentes de Charles VIII rendant obligatoires, pour les marchands de la Hanse teutonique venant trafiquer au royaume de France, les passeports délivrés par les villes d'où ils viennent. (Fol. 114 v°.) — Enreg. le 9 juillet suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XX, p. 241. — Isambert, *Recueil général*, XI, p. 184.

[1] Le registre porte par erreur : «octuagesimo quinto».

1316. — Montils-lès-Tours, 8 août 1490. Lettres patentes de Charles VIII confirmant les privilèges anciens accordés aux drapiers de la ville de Tours et réglementant l'exercice de ce métier. (Fol. 116.) — Enreg. le 27 janvier 1491.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XX, p. 243. — Isambert, *Recueil général*, XI, p. 187.

1317. — Nantes, mars 1491. Lettres patentes de Charles VIII confirmant et renouvelant les privilèges et franchises octroyés par les ducs de Bretagne aux habitants de la ville de Nantes. (Fol. 117.) — Enreg. le 1er juillet suivant.

PUBL. : *Archives de Bretagne : I. Privilèges de la ville de Nantes* (Nantes, 1883, in-4°), p. 76.

1318. — Paris, 1er juillet 1491. Mandement de Charles VIII au Parlement et à la Chambre des Comptes de Paris pour l'enregistrement des lettres précédentes. (Fol. 118 v°.)

1319. — Vienne, 3 décembre 1490. Lettres patentes de Charles VIII autorisant Jean du Mas, sieur de l'Isle, grand maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts de France depuis 1489, à nommer à tous les offices vacants dans les eaux et forêts, à l'exception des maîtres particuliers dont la nomination est réservée au roi. (Fol. 119.) — Enreg. le 23 février 1492.

1320. — Nantes, 6 avril 1491. Lettres patentes de Charles VIII supprimant l'office d'avocat extraordinaire du roi, vacant par le décès de me Philippe Luillier, qui avait été nommé par Louis XI par dérogation aux règlements déclarant le nombre de deux avocats extraordinaires suffisant. (Fol. 120.) — Enreg. le 3 septembre 1492.

1321. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, 4 février 1487. Ordonnance de Charles VIII réduisant le nombre excessif des sergents tant ordinaires qu'extraordinaires en Touraine. (Fol. 120 v°.) — Enreg. le 26 mars 1493.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 684.

1322. — Paris, juillet 1493. Ordonnance générale de Charles VIII sur l'administration de la justice dans le royaume, en 111 articles. (Fol. 123-139.) — Enreg. le 11 juillet 1493.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XX, p. 386. — Isambert, *Recueil général*, XI, p. 219-249.

1323. — Chinon, mai 1488. Lettres patentes de Charles VIII confirmant et vidimant les privilèges accordés par les rois ses prédécesseurs Charles V (Paris, janvier 1368), Charles VII (Loches, août 1423) et Louis XI (Poissy, septembre 1463), à l'abbaye de Beaulieu-lès-Loches. (Fol. 139 v°.) — Enreg. le 15 juillet 1493.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XX, p. 87.

1324. — Malesherbes, août 1493. Ordonnance de Charles VIII relative à la juridiction des sentences de l'amirauté pour les faits de piraterie et de prise maritime. (Fol. 142.) — Enreg. le 13 août 1493.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XXI, p. 371. — Isambert, *Recueil général*, XI, p. 258.

1325. — Paris, 6 juillet 1493. Mandement de Charles VIII aux baillis, sénéchaux et prévôts d'empêcher les gens de guerre pillards et vagabonds d'importuner le peuple et de vivre à ses dépens. (Fol. 143.)

1326. — Senlis, 23 mai 1493. Déclaration de Charles VIII promulguant le traité de paix conclu avec Maximilien et son fils l'archiduc Philippe d'Autriche. (Fol. 144 v°-153 v°.) — Enreg. le 4 juin suivant.

PUBL. : Léonard, *Traitez de paix*, I, p. 354. — Du Mont, *Corps diplomatique*, III, 2e partie, p. 303. — Godefroy, *Histoire de Charles VIII*, p. 641. — *Ordonnances des rois de France*, XX, p. 383.

1327. — Amboise, 5 décembre 1493. Ordonnance de Charles VIII réunissant l'office de receveur des amendes de la couronne avec la charge de changeur du Trésor, et réglant le mode de payement par le changeur du Trésor des dépenses faites par les officiers du Parlement, des requêtes de l'Hôtel et du Palais à Paris. (Fol. 155 v°.) — Enreg. le 8 janvier 1494.

1328. — Paris, août 1492. Lettres patentes de Charles VIII confirmant et vidimant les lettres de Charles V (Paris, 8 juin 1369) relatives aux sergents à verge et à cheval du Châtelet de Paris. (Fol. 157.) — Enreg. le 7 février 1494.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XX, p. 340.

1329. — Jargeau, août 1493. Lettres patentes de Charles VIII confirmant et vidimant les lettres données par les rois ses prédécesseurs Philippe IV (Senlis, juin 1294), Charles VII (Loches, août 1423) et Louis XI (Poissy, septembre 1463), en faveur de l'abbaye de Beaulieu-lès-Loches. (Fol. 163.) — Enreg. le 22 avril 1494.

1330. — Montils-lès-Tours, 13 octobre 1493. Lettres patentes de Charles VIII annexant au domaine royal la ville de Saint-Malo, et confirmant aux habitants l'exemption de tailles dont ils jouissaient. (Fol. 165 v°.) — Enreg. le 12 mai 1494.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XX, p. 413.

1331. — Amboise, 31 janvier 1494. Lettres patentes

de Charles VIII confirmant et vidimant, à la requête de Bernard de la Peigne (Peña), les lettres des rois ses prédécesseurs Charles V (Paris, avril 1364), Charles VI (Paris, janvier 1406), Charles VII (Selles-sur-Cher, mars 1424; Amboise, juin 1435) et Louis XI (Le Plessis du Parc, septembre 1479), en faveur des marchands de Castille fréquentant au royaume de France et particulièrement à La Rochelle, à Harfleur et à Paris. (Fol. 169-195.) — Enreg. le 19 juin 1494.

1332. — Amboise, 9 décembre 1493. Lettres patentes de Charles VIII octroyant à Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, dauphin d'Auvergne, la charge de gouverneur de Paris et de l'Île-de-France aux lieu et place du duc d'Orléans. (Fol. 195.) — Enreg. le 19 juin 1494.

Publ. : D. Godefroy, *Histoire de Charles VIII*, p. 674. — *Ordonnances des rois de France*, XX, p. 426.

1333. — Jargeau, août 1493. Lettres patentes de Charles VIII confirmant et vidimant les lettres données par les rois ses prédécesseurs Charles V (Paris, janvier 1368), Charles VII (Loches, août 1423) et Louis XI (Poissy, septembre 1463), en faveur de l'abbaye de Beaulieu-lès-Loches. (Fol. 196 v°.) — Enreg. le 10 juillet 1494.

1334. — Vienne, août 1494. Lettres patentes de Charles VIII octroyant une rente de 6000 livres tournois à Alain d'Albret et lui continuant la jouissance du comté de Gaure et de la ville de Fleurance, en échange de son désistement entier à tous droits sur le duché de Bretagne. (Fol. 199.) — Enreg. le 20 novembre suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XX, p. 449.

1335. — Saint-Martin de Candé, 20 avril 1491. Ordonnance de Charles VIII relative au guet de la ville de Paris et à ses officiers. (Fol. 201 v°.) — Enreg. le 23 juillet 1495.

Publ. : Isambert, *Recueil général*, XI, p. 194.

1336. — Turin, 20 octobre 1495. Lettres patentes de Charles VIII nommant Jacques de Vendôme, vidame de Chartres, grand maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts de France et de Bretagne, à la place de Jean du Mas, décédé. (Fol. 204 v°.) — Enreg. le 18 mars 1496.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XX, p. 487. — Isambert, *Recueil général*, XI, p. 276.

1337. — Lyon, 14 avril 1496. Lettres patentes de Charles VIII vidimant d'autres lettres du même roi (Montils-lès-Tours, 5 novembre 1492) et mettant les enfants du feu duc d'Alençon sous la garde de leur mère Marguerite de Lorraine. (Fol. 205.) — Enreg. le 30 avril suivant.

1338. — Montils-lès-Tours, 29 février 1496. Lettres patentes de Charles VIII supprimant les vicaires-commissaires qui avaient été précédemment nommés pour conférer au nom du roi les dignités, prébendes, cures, chapellenies et autres bénéfices lorsqu'ils deviendraient vacants. (Fol. 207.) — Enreg. le 16 mai suivant.

Publ. : Isambert, *Recueil général*, XI, p. 281.

1339. — Lyon, février 1496. Lettres patentes de Charles VIII donnant à Jean-Jacques Trivulzio, en raison de sa belle conduite à Fornoue, la terre de Château-du-Loir, pour en jouir lui et ses héritiers. (Fol. 208.) — Enreg. le 24 mars suivant.

1340. — Lyon, 3 février 1496. Lettres patentes de Charles VIII nommant Charles d'Amboise, sieur de Chaumont, gouverneur de Paris et de l'Île-de-France, aux lieu et place du comte de Montpensier, nommé lieutenant-général et vice-roi en Italie. (Fol. 209 v°.) — Enreg. le 24 mars 1496.

1341. — Amboise, 2 mars 1491. Lettres patentes de Charles VIII permettant à Jean Joubert, François Brisseteau, Louis Prévost, Michel Le Courvoisier et Jean Morelon de continuer à jouir de leurs offices d'élus sur le fait des aides en Poitou, malgré la suppression d'emploi précédemment décidée de l'un de ces officiers. (Fol. 210 v°.) — Enreg. le 31 juillet 1496.

1342. — Lyon, 25 avril 1496. Lettres patentes de Charles VIII permettant à Marie de Luxembourg, veuve du comte de Vendôme, de nommer, pendant la minorité de ses enfants, aux offices d'élus, greffiers et contrôleurs de greniers à sel dans le comté de Vendôme. (Fol. 211 v°.) — Enreg. le 7 juillet suivant.

1343. — Lyon, 2 juin 1496. Lettres patentes de Charles VIII nommant Guillaume de Poitiers, chevalier, au poste de gouverneur de Paris et de l'Île-de-France à la place de Charles d'Amboise, démissionnaire. (Fol. 212.) — Enreg. le 14 juillet suivant.

1344. — Amboise, 13 août 1496. Lettres patentes de Charles VIII déclarant m^e Jean Le Blanc, avocat en Parlement, légitime titulaire du cinquième office de conseiller du Trésor à la place de feu m^e Pierre du Vivier, mais limitant désormais à cinq le nombre de ces officiers. (Fol. 213.) — Enreg. le 6 septembre suivant.

1345. — Lyon, 16 novembre 1496. Lettres patentes de Charles VIII déclarant que la terre et châtellenie de Château-du-Loir a été donnée à Jean-Jacques Trivulzio à

condition de rachat de 15 000 écus, et qu'il peut jouir de tous les droits et prérogatives attachés à cette donation. (Fol. 214.) — Enreg. le 16 janvier 1497.

1346. — Bois de Vincennes, mai 1484. Lettres patentes de Charles VIII confirmant et vidimant les chartes de privilèges accordées par les rois ses prédécesseurs Philippe VI (Paris, décembre 1339), Jean II (Paris, novembre 1350), Charles V (Paris, juin 1364), Charles VI (Paris, janvier 1393), Charles VII (Chinon, décembre 1423) et Louis XI (Avesnes, août 1461), aux religieux de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. (Fol. 215 v°.) — Enreg. le 23 mai 1497.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 349.

1347. — Montils-lès-Tours, 22 septembre 1496. Lettres patentes de Charles VIII autorisant Jean Le Bouteiller, écuyer, sieur de Moussy, à conserver le droit de survivance à l'office de chevalier du guet à Paris, que remplit son beau-père Jean de Harlay, nonobstant les ordonnances à ce contraires. (Fol. 217 v°.) — Enreg. le 13 juillet 1497.

1348. — Moulins, 9 juillet 1497. Lettres patentes de Charles VIII octroyant l'office de chancelier de France à Guy de Rochefort, chevalier, seigneur de l'Abergement. (Fol. 218 v°.) — Enreg. le 27 janvier 1498.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XX, p. 619. — Godefroy, *Histoire de Charles VIII*, p. 743.

1349. — Amboise, 23 janvier 1498. — Lettres patentes de Charles VIII déclarant le comté d'Auxonne et ressort de Saint-Laurent [-lès-Mâcon] partie intégrante du duché de Bourgogne et par conséquent du royaume de France malgré leur situation sur l'autre rive de la Saône. (Fol. 219 v°.) — Enreg. le 26 février 1498.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XXI, p. 16.

1350. — Compiègne, 8 juin 1498. Lettres patentes de Louis XII portant que Jacques de Vendôme, vidame de Chartres, grand maître des eaux et forêts, aura la nomination de tous offices de maîtres verdiers, gruyers, forestiers, procureurs, greffiers et sergents des eaux et forêts, à l'exception des quatre offices de maîtres particuliers dont la nomination est réservée au roi. (Fol. 220 v°.) — Enreg. le 10 décembre suivant.

X1A 8610. — Registre *J*, registre gr. in-4°, 286 feuillets parchemin (1474-1514).

1351. — Blois, 13 avril 1498. Lettres patentes de Louis XII confirmant l'organisation du Parlement de Paris et désignant nommément les membres, présidents, conseillers, greffiers, notaires, huissiers et autres officiers dont il est composé. (Fol. 1.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XX, p. 21.

1352. — Senlis, 18 juin 1498. Lettres patentes de Louis XII confirmant celles de Louis XI (avril 1483) par lesquelles les terres de Châtel-sur-Moselle et de Blainville avaient été réunies au domaine royal. (Fol. 3 v°.) — Enreg. le 19 juillet suivant.

1353. — Compiègne, juin 1498. Lettres patentes de Louis XII vidimant et confirmant les lettres antérieures de Charles VIII (Cléry, décembre 1483) sur les privilèges de la ville de La Rochelle. (Fol. 4.) — Enreg. le 24 juillet suivant.

1354. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, février 1484. Lettres patentes de Charles VIII vidimant et confirmant les lettres antérieures de Charles VII (Jargeau, mai 1430; Montargis, octobre 1430; Saumur, mars 1431) et de Louis XI (Étrechy, septembre 1461), sur les privilèges de la ville de Montargis. (Fol. 7 v°.) — Enreg. le 28 juin 1484 [à la Chambre des Comptes].

Publ. : *Privilèges de la ville de Montargis* (1662), p. 33. — *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 253.

1355. — Compiègne, juin 1498. Lettres patentes de Louis XII confirmant les privilèges de la ville de Montargis. (Fol. 14.) — Enreg. le 24 juillet suivant.

Publ. : *Privilèges de la ville de Montargis* (1662), p. 36.

1356. — Paris, 4 juillet 1498. Edit de Louis XII réglant le poids et le cours des monnaies. (Fol. 15.) — Enreg. le 24 juillet suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XXI, p. 49.

1357. — Paris, juillet 1498. Lettres patentes de Louis XII vidimant et confirmant les lettres antérieures de Charlemagne (Héristal, mars 770); de Louis le Pieux (Samoussy, 23 octobre 816); de Pépin Ier d'Aquitaine (Caremptas, 28 mars 838); de Charles le Chauve (Saint-Denis, 16 avril 872); d'Eudes (Tours, 14 juillet 895);

de Charles V (Bois de Vincennes, 7 août 1370, 25 janvier 1371 et 3 septembre 1372); de Charles VI (Paris, juillet 1382); de Charles VII (Angers, 19 octobre 1424) et de Louis XI (Tours, octobre 1461; Angers, juillet 1474), en faveur de l'évêque, du doyen et du chapitre d'Angers. (Fol. 16 v°.) — Enreg. le 6 août suivant.

1358. — Étampes, août 1498. Lettres patentes de Louis XII accordant à César Borgia, proche parent du Pape, la châtellenie d'Issoudun. (Fol. 29.) — Enreg. le 27 août suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XXI, p. 114.

1359. — Bois de Vincennes, mai 1498. Déclaration de Louis XII portant que le duché de Bourbonnais sera dévolu aux filles à défaut d'héritiers mâles, et nommément à Suzanne de Bourbon. (Fol. 29 v°.) — Enreg. le 21 août suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XXI, p. 27.

1360. — Étampes, 14 août 1498. Lettres patentes de Louis XII nommant receveur des amendes de la Cour de Parlement, des Requêtes de l'Hôtel et des Requêtes du Palais à Paris, Nicolas Dupré, dont la fonction était dévolue précédemment au changeur du Trésor, Nicolas Herbelot. (Fol. 31.) — Enreg. le 4 septembre suivant.

1361. — Paris, juillet 1498. Lettres patentes de Louis XII renouvelant les privilèges accordés à l'Hôtel-Dieu de Paris. (Fol. 31 v°.) — Enreg. le 29 décembre suivant.

1362. — Loudun, 26 décembre 1498. Lettres patentes de Louis XII portant don du duché de Berri à Jeanne de France, fille de Louis XI et répudiée par le roi, sa vie durant. (Fol. 33 v°.) — Enreg. le 10 janvier 1499.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XXI, p. 141.

1363. — Senlis, juin 1498. Lettres patentes de Louis XII confirmant à Jean-Jacques Trivulzio la possession de la baronnie de Château-du-Loir qui lui avait été donnée par Charles VIII. (Fol. 35 v°.) — Enreg. le 8 février 1499.

1364. — Jargeau, août 1493. Lettres patentes de Charles VIII vidimant et confirmant d'anciens privilèges accordés à l'abbaye de Beaulieu près de Loches. (Fol. 37.) — Enreg. le 22 avril 1494.

1365. — Jargeau, août 1493. Lettres patentes de Charles VIII confirmant d'autres privilèges en faveur de la même abbaye. (Fol. 39 v°.) — Enreg. le 10 juillet 1494.

1366. — Jargeau, août 1493. Lettres patentes de Charles VIII octroyant des privilèges de sauvegarde à l'abbaye de Beaulieu près de Loches. (Fol. 42.)

1367. — Paris, 21 avril 1497. Mandement de Charles VIII aux gens des comptes à Paris, pour faire entériner les précédentes lettres. (Fol. 43 v°.)

1368. — Paris, juillet 1498. Lettres patentes de Louis XII portant règlement pour les privilèges accordés à l'abbaye de Beaulieu près de Loches. (Fol. 44.) — Enreg. le 17 février 1499.

1369. — Paris, 14 février 1499. Mandement de Louis XII aux gens de son Parlement à Paris pour faire enregistrer et publier les lettres précédentes. (Fol. 44 v°.)

1370. — Paris, juillet 1498. Lettres patentes de Louis XII vidimant et confirmant les lettres précédentes de Charles V (Paris, 27 juillet 1367), de Louis XI (Chartres, 17 juillet 1462) et de Charles VIII (Paris, août 1485), en faveur des privilèges de l'église et du chapitre cathédral de Chartres. (Fol. 45.) — Enreg. le 21 février 1499.

1371. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, septembre 1482. Lettres patentes de Louis XI vidimant et confirmant des lettres précédentes de Dagobert III (Maumaques, 18 janvier 713); de Charlemagne (Aix-la-Chapelle, 17 décembre 796); de Louis le Débonnaire (Poitiers, 1er mars 840) et de Charles V (3 septembre 1372) en faveur des privilèges de l'église cathédrale du Mans. (Fol. 47.) — Enreg. le 1er juin 1484.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIX, p. 53.

1372. — Paris, 3 décembre 1483. Mandement de Charles VIII aux gens de son Parlement à Paris pour l'entérinement des lettres précédentes. (Fol. 53 v°.)

1373. — Tours, mars 1484. Lettres patentes de Charles VIII relatives aux privilèges de la même église du Mans. (Fol. 54.) — Enreg. le 1er juin suivant.

1374. — Soissons, juin 1498. Lettres patentes de Louis XII portant confirmation des mêmes privilèges à la requête du cardinal de Luxembourg, évêque du Mans. (Fol. 54 v°.) — Enreg. le 4 mars 1499.

1375. — Paris, 22 février 1499. Mandement de Louis XII aux gens de son Parlement de Paris pour la publication et l'enregistrement des précédentes lettres. (Fol. 55 v°.)

1376. — Paris, juillet 1498. Lettres patentes de Louis XII vidimant et confirmant les lettres antérieures de Philippe VI (Paris, décembre 1339), Jean II (Paris,

novembre 1350), Charles V (Paris, juin 1364), Charles VI (Paris, janvier 1393), Charles VII (Chinon, décembre 1423), Louis XI (Avesnes, août 1461) et Charles VIII (Bois de Vincennes, mai 1484), en faveur de l'ordre des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. (Fol. 56.) — Enreg. le 21 mars 1499.

1377. — Le Verger, février 1499. Lettres patentes de Louis XII portant concession du duché de Valois à son cousin François, comte d'Angoulême. (Fol. 59.) — Enreg. le 26 avril suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XXI, p. 162.

1378. — Étampes, 14 août 1498. Lettres patentes de Louis XII portant concession à François, comte d'Angoulême, des seigneuries de Civray, Usson et Saint Maixent, pour les tenir en pairie, lui et ses successeurs, à charge de se désister en faveur du sire d'Albret de la partie du comté de Périgord qui lui a été adjugée par arrêt du Parlement. (Fol. 60.) — Enreg. le 26 avril 1499.

1379. — Blois, 25 mars 1499. Mandement de Louis XII aux gens de son Parlement de Paris, interprétant les lettres de don du duché de Berri à Jeanne de France, fille de Louis XI. (Fol. 62 v°.) — Enreg. le 8 mai suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XXI, p. 141.

1380. — Paris, 31 août 1498. Déclaration de Louis XII réglant l'exercice du droit de committimus accordé aux écoliers de l'Université de Paris. (Fol. 64.) — Enreg. le 17 mai 1499.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XXI, p. 112. — Isambert, *Recueil général*, XI, p. 301.

1381. — Blois, 11 mars 1499. Édit de Louis XII sur les monnaies. (Fol. 65 v°.) — Enreg. le 17 mai suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XXI, p. 164.

1382. — Montils-sous-Blois, avril 1499. Lettres patentes de Louis XII confirmant et modifiant les lettres de don de la châtellenie d'Issoudun à César Borgia, duc de Valentinois. (Fol. 66.) — Enreg. le 17 juin suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XXI, p. 213.

1383. — [Paris], 18 juillet 1499. Contrat de vente, par devant notaires, d'une place sise en la censive des religieux de Saint-Germain-des-Prés et voisine du lieu appelé « le Boulouer », par Jean Ballet, bourgeois de Paris, et Marguerite Delaplanche, sa femme. (Fol. 67.)

1384. — Blois, mars 1499. Ordonnance générale de Louis XII, en 162 articles, rendue en conséquence d'une assemblée de notables, sur la réformation de la justice et de la police du royaume. (Fol. 68–89.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XXI, p. 177. — Isambert, *Recueil général*, XI, pp. 332-379.

1385. — Paris, 13 juin 1499. Déclaration de Louis XII pour l'exécution et la mise en vigueur de l'ordonnance précédente. (Fol. 89 v°.) — Enreg. le 13 juin 1499.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XXI, p. 228. — Isambert, *Recueil général*, XI, p. 401.

1386. — Arras, 1er juillet 1499. Lettres patentes de Philippe, archiduc d'Autriche, comte de Flandre et d'Artois, relatives à l'hommage de fidélité qu'il doit au roi de France et aux cas royaux se rapportant au pays d'Artois. (Fol. 91 v°.)

1387. — Paris, juillet 1498. Lettres patentes de Louis XII vidimant et confirmant les lettres antérieures de Louis XI (Abbeville, 17 septembre 1463), de Charles VIII (Paris, juillet 1484), relatives aux privilèges de l'abbaye de Déols. (Fol. 93.)

1388. — Paris, 18 juillet 1499. Mandement de Louis XII aux gens des Requêtes du Palais à Paris, ordonnant l'enregistrement des précédentes lettres. (Fol. 97 v°.) — Enreg. le 14 septembre suivant.

1389. — 1er août 1499. Attestation donnée par Jean Amys, notaire et secrétaire du roi, de l'acte d'hommage rendu au roi de France, par devant le chancelier, par Philippe, archiduc d'Autriche, comte de Flandre et d'Artois. (Fol. 98.)

1390. — Blois, 11 mars 1499. Édit de Louis XII portant règlement général pour la taxe des vivres, denrées et marchandises dans toutes les hôtelleries du royaume. (Fol. 100 v°.) — Enreg. le 4 janvier 1500.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XXI, p. 166. — Isambert, *Recueil général*, XI, p. 379.

1391. — Paris, juillet 1498. Lettres patentes de Charles VIII vidimant et confirmant les lettres antérieures de Charles VI (Paris, 12 juin 1411), de Charles VII (Montereau, 10 octobre 1437) et de Louis XI (Paris, septembre 1461), données en faveur des privilèges des archers de la ville de Paris. (Fol. 104 v°.) — Enreg. le 9 janvier 1500.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XXI, p. 102. — Isambert, *Recueil général*, XI, p. 305. — Hay, *Recueil de chartes* (1770), p. 61.

1392. — Orléans, 22 décembre 1499. Déclaration de

Louis XII portant défense aux officiers de justice de contrevenir aux ordonnances royales et les autorisant à annuler toutes lettres royales de dispense qui leur seraient contraires. (Fol. 110.) — Enreg. le 11 janvier 1500.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XXI, p. 247. — Isambert, *Recueil général*, XI, p. 406.

1393. — Paris, juillet 1498. Lettres patentes de Louis XII vidimant et confirmant les lettres antérieures de Louis XI (Cateau-Cambrésis, 3 juin 1477) en faveur des prieur et religieux de Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers à Paris. (Fol. 111.) — Enreg. le 31 mars 1500.

1394. — Lyon, 6 septembre 1499. Lettres patentes de Louis XII confirmant les privilèges de la ville de Lyon et spécialement des nobles et monnayeurs de cette ville, dispensés des contributions levées pour les défenses et frais de fortifications. (Fol. 113.) — Enreg. le 15 avril 1500.

1395. — Saint-Denis, juillet 1498. Lettres patentes de Louis XII vidimant et confirmant les lettres antérieures de Charles le Chauve (844), de Louis VI (Paris, 1111, et Paris, 1118), de Louis IX (Vincennes, mars 1270), de Philippe VI (Saint-Germain-en-Laye, avril 1342), de Jean II (Saint-Denis, octobre 1353), de Charles VI (Paris, décembre 1392, et Saint-Denis, mars 1401), de Charles VII (Paris, novembre 1437), de Louis XI (Bayonne, mai 1462, et La Motte-d'Égry, août 1480) et de Charles VIII (Tours, mars 1484, et Saint-Denis, mars 1496), en faveur de l'abbaye de Saint-Denis. (Fol. 114 v° à 127.) — Enreg. le 28 avril 1500.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XXI, p. 83.

1396. — Melun, 12 octobre 1498. Mandement de Louis XII aux gens de son Parlement et de ses Comptes à Paris, aux conseillers sur le fait des finances et au prévôt de Paris, pour l'enregistrement des précédentes lettres. (Fol. 126.)

1397. — Reims, 28 mai 1498. Lettres patentes de Louis XII autorisant Marie de Luxembourg, veuve de François de Bourbon, comte de Vendôme, et tutrice de ses enfants, à nommer et présenter aux offices royaux qui seront vacants dans le comté de Vendôme. (Fol. 126 v°.) — Enreg. le 6 août 1500.

1398. — Blois, 29 septembre 1500. Lettres patentes de Louis XII octroyant la naturalité à Robert de Lenoncourt, archevêque de Tours, originaire du pays de Lorraine. (Fol. 127.) — Enreg. le 23 novembre suivant.

1399. — Orléans, 17 septembre 1500. Lettres patentes de Louis XII autorisant l'échange de la seigneurie de Château-du-Loir contre celle de Castelarqua en Milanais, entre Pierre de Rohan, sieur de Gié, maréchal de France, et Jean-Jacques Trivulzio, aussi maréchal de France. (Fol. 128 v°.) — Enreg. le 10 février 1501.

1400. — Blois, octobre 1498. Lettres patentes de Louis XII vidimant et confirmant les lettres antérieures de Louis XI (Montils-lès-Tours, juin 1483) et de Charles VIII (Orléans, décembre 1483) qui accordaient des privilèges à l'église collégiale de Saint-Jean-l'Évangéliste fondée à Montils-lès-Tours. (Fol. 129 v°.) — Enreg. le 20 janvier 1501.

1401. — Blois, février 1501. Lettres patentes de Louis XII engageant le bailliage de Sézanne à Jacques de Crussol, chevalier, capitaine de deux cents archers de la garde royale. (Fol. 131 v°.) — Enreg. le 4 mars 1501.

1402. — Blois, novembre 1498. Lettres patentes de Louis XII vidimant et confirmant les lettres antérieures de Charles VII (Poitiers, juillet 1425) et de Charles VIII (Saint-Germain-en-Laye, mars 1486, et Poitiers, 1er décembre 1492), relatives aux privilèges de l'église Saint-Hilaire-le-Grand à Poitiers. (Fol. 133.) — Enreg. le 25 juin 1501.

1403. — Paris, 23 janvier 1500. Mandement de Louis XII aux gens de son Parlement à Paris, aux maîtres des requêtes de l'Hôtel et du Palais, et au sénéchal de Poitou, les invitant à faire enregistrer les lettres précédentes. (Fol. 136.)

1404. — Milan, 7 octobre 1499. Lettres patentes de Louis XII accordant la naturalité à Jean Ferrer, archevêque d'Arles, né en Espagne. (Fol. 136 v°.) — Enreg. le 21 février 1502.

1405. — Blois, 11 novembre 1501. Mandement de Louis XII aux gens de son Parlement à Paris et de son Conseil en Provence, et au prévôt de Paris, pour faire enregistrer les lettres précédentes. (Fol. 137.)

1406. — Paris, 26 février 1502. Lettres patentes de Louis XII octroyant la naturalité à Jérôme Palvesin [Pallavicini], évêque de Novare. (Fol. 137 v°.) — Enreg. le [date en blanc] 1502.

1407. — Blois, 17 janvier 1502. Lettres patentes de Louis XII octroyant la naturalité à me Fauste Andrelini, poète, originaire d'Italie. (Fol. 138 v°.) — Enreg. le [date en blanc] 1502.

1408. — Paris, 20 février 1502. Mandement de Louis XII aux gens du Parlement, de la Chambre des Comptes, des finances et des aides à Paris, pour l'exécution des lettres données le 19 décembre 1499 pour la levée d'une aide nécessaire à la réfection du pont Notre-Dame à Paris. (Fol. 139.) — Enreg. le 3 mars 1502.

1409. — Senlis, juin 1474. Lettres patentes de Louis XI établissant une municipalité à Sens et confirmant les privilèges de ses habitants. (Fol. 140.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XVIII, p. 16.

1410. — Cléry, décembre 1483. Lettres patentes de Charles VIII réglementant l'organisation municipale de la ville de Sens. (Fol. 142.) — Enreg. le 24 mai 1502.

1411. — Paris, 26 janvier 1503. Requête de Ægidius Delfinus, professeur en théologie, général de l'ordre des Frères mineurs, adressée au Parlement de Paris, au sujet de son ordre. (Fol. 143 v°.)

1412. — Paris [en Parlement], 23 décembre 1499. Mandement de Louis XII au bailli et juge du Velay pour faire participer les seigneurs laïques et ecclésiastiques à l'entretien et la réparation des ponts et chaussées. (Fol. 146.)

1413. — S. d. Mandement-circulaire de Louis XII aux officiers et gardes des ports, péages et tonlieux en faveur de l'exemption de droit accordée aux officiers du Parlement de Paris, des Requêtes et des Enquêtes, secrétaires et notaires du roi. (Fol. 146 v°.)

1414. — Paris [en Parlement], s. d. Mandement-circulaire de Louis XII pour faire distribuer à me Pierre de Cerizay, conseiller au Parlement de Paris, les revenus et émoluments des prébendes dont il est titulaire, malgré sa non-résidence. (Fol. 147 v°.)

1415. — Paris [en Parlement], s. d. Mandement de Louis XII au premier huissier ou sergent du Parlement à ce requis, au sujet des lettres de committimus accordées au même Pierre de Cerizay. (Fol. 148.)

1416. — Pavie, 14 août 1502. Lettres patentes de Louis XII ordonnant l'exécution des bulles du pape relatives à la réformation de l'ordre des Cordeliers. (Fol. 148 v°.)

1417. — Rome [Saint-Pierre de], 17 août 1499. Bulle du pape Alexandre VI pour la réformation de l'ordre des Cordeliers. (Fol. 150.)

1418. — Nantes, octobre 1500. Lettres patentes de Louis XII vidimant et confirmant les lettres antérieures de Charles V (Bois de Vincennes, 19 janvier 1370); de Charles VI (Paris, 7 février 1383); de Charles VII (Razilly, septembre 1446); de Louis XI (Tours, novembre 1461; Paris, 31 octobre 1465); de Charles VIII (Paris, juillet 1484) en faveur de l'ordre des Chartreux. (Fol. 156.) — Enreg. le 4 avril 1503.

1419. — Paris, 10 juin 1502. Mandement de Louis XII aux gens du Parlement et de la Chambre des Comptes à Paris, et aux officiers des aides, de la justice et généraux conseillers sur le fait des finances, pour l'enregistrement des précédentes lettres. (Fol. 159 v°.)

1420. — Paris [Hôtel des Tournelles], juillet 1484. Lettres patentes de Charles VIII vidimant et confirmant les lettres antérieures de Louis XI (Paris, 17 septembre 1461; Péronne, février 1477; Le Plessis du Parc-lès-Tours, mars 1483) en faveur de l'ordre des Chartreux. (Fol. 160.) — Enreg. le 5 août 1484.

1421. — Paris, juillet 1498. Lettres patentes de Louis XII confirmant les privilèges accordés par Charles VIII au monastère des Chartreux de Notre-Dame de Vauvert près Paris. (Fol. 164 v°.) — Enreg. le 6 avril 1503.

1422. — Paris, 13 juin 1502. Mandement de Louis XII aux gens de son Parlement et de sa Chambre des Comptes à Paris, aux officiers de la justice, des aides et aux généraux conseillers sur le fait des finances, les invitant à faire enregistrer les précédentes lettres. (Fol. 165.)

1423. — Paris, septembre 1498. Lettres patentes de Louis XII vidimant et confirmant les lettres antérieures de Philippe VI (avril 1337); Jean II (Paris, novembre 1350); Charles V (Paris, juin 1365); Charles VI (Paris, 16 novembre 1380); Charles VII (Sens, août 1437); Louis XI (Paris, septembre 1461) et Charles VIII (Paris, mai 1484), en faveur des ouvriers et monnayeurs du serment de France. (Fol. 165.) — Enreg. le 7 avril 1503.

1424. — Blois, 23 mars 1504. Mandement de Louis XII pour l'exécution et la publication générale de l'édit relatif au cours des monnaies. (Fol. 170.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XXI, p. 305.

1425. — Paris, 31 décembre 1504. Déclaration de Louis XII réglementant le guet dans les places et villes frontières, organisant leurs réparations et leur ravitaillement. (Fol. 170 v°.) — Enreg. le 2 janvier 1505.

Publ. : Fontanon, *Recueil des édits*, III, p. 181. — *Ordonnances des rois de France*, XXI, p. 315. — Isambert, *Recueil général*, XI, p. 440.

1426. — Paris, avril 1492. Lettres patentes de Charles VIII vidimant et confirmant les lettres antérieures de Louis IX (Vincennes, mai 1262), de Philippe IV (Saint-Angel-sur-Loire, juillet 1299; Paris, janvier 1310), Philippe V (Paris, février 1317), Philippe VI (Paris, décembre 1331), Jean II (Paris, octobre 1350), Charles V (Paris, juillet 1364), Charles VII (Paris, novembre 1437) et Louis XI (Tours, décembre 1461) en faveur du monastère des religieuses de La Saussaye à Villejuif. (Fol. 172.)

1427. — Paris, juillet 1498. Lettres patentes de Louis XII ratifiant les lettres de privilèges précédemment octroyées aux religieuses de la Saussaye. (Fol. 176.) — Enreg. le 4 mars 1505.

1428. — Paris, 19 février 1505. Mandement de Louis XII aux gens de son Parlement et de ses Comptes à Paris pour faire enregistrer les précédentes lettres. (Fol. 177.)

1429. — Blois, 19 février 1500. Édit de Louis XII portant union au domaine de la couronne des greffes, sceaux, justices, geôles et prisons de Langue d'oïl, Languedoc, Guyenne, Bourgogne, Outre-Seine et deçà Seine, qui seront désormais affermés au profit du roi. (Fol. 177 v°.) — Enreg. le 13 août 1505.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XXI, p. 252. — Isambert, *Recueil général*, XI, p. 408.

1430. — Paris, 9 décembre 1504. Mandement de Louis XII aux Parlements de Paris, Toulouse, Bordeaux et Dijon, aux Chambres des Comptes de Paris et de Dijon, aux trésoriers de France et autres officiers de justice et de finance, pour la publication du précédent édit. (Fol. 178.)

1431. — Blois, mai 1505. Lettres patentes de Louis XII portant confirmation à Engilbert de Clèves, comte de Nevers, du titre et de la dignité de pairie qui avaient été déjà octroyés en juillet 1459 à Charles de Bourgogne, et en juillet 1464 à Jean de Bourgogne, tous deux également comtes de Nevers. (Fol. 179.) — Enreg. le 18 août 1505.

1432. — Blois, 3 novembre 1505. Mandement de Louis XII aux gens du Parlement et de la Chambre des Comptes à Paris, aux officiers des finances et des aides, par lequel il proroge pour trois années l'octroi consenti en 1502 [cf. n° 1408] à la ville de Paris pour les travaux de réédification du pont Notre-Dame. (Fol. 179 v°.) — Enreg. le 18 décembre suivant.

1433. — Paris, 19 janvier 1506. Mandement de Louis XII aux gens de son Parlement à Paris pour faire enregistrer les lettres de Philippe, roi de Castille, qui suivent. (Fol. 181.)

1434. — Le Parc-lès-Louvain, 21 octobre 1505. Lettres patentes de Philippe, roi de Castille, archiduc d'Autriche, comte de Flandre, etc., par lesquelles il déclare ne vouloir rien faire ni entreprendre contre les droits de souveraineté du roi de France en Flandre et en Artois, où il est son vassal, et s'engage à respecter les arrêts du Parlement de Paris rendus au profit de l'abbaye de Corbie, de celle de Neuve-Église, etc. (Fol. 181.) — Enreg. le 20 janvier 1506.

1435. — Blois, février 1506. Lettres patentes de Louis XII octroyant à sa fille unique Claude de France, à titre de pairie héréditaire, la baronnie de Coucy et le comté de Soissons. (Fol. 182 v°.) — Enreg. le 19 mars 1506.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XXI, p. 329.

1436. — Blois, 30 mai 1504. Lettres patentes de Louis XII octroyant à Jean, seigneur de la Gruthuze, gouverneur et lieutenant général en Picardie, le comté de Guines, les seigneuries de Crèvecœur, Saint-Sulpice, Remilly et leurs dépendances, qui avaient appartenu au grand bâtard de Bourgogne. (Fol. 184.) — Enreg. le 28 avril 1506.

1437. — Melun, 27 octobre 1504. Mandement de Louis XII aux gens de ses comptes et trésoriers à Paris et au général sur le fait des finances en Picardie, pour faire enregistrer les précédentes lettres. (Fol. 185.)

1438. — Tours, 4 août 1505. Lettres patentes de Louis XII vidimant et confirmant les lettres antérieures de Charles VIII (Paris, avril 1492) et les siennes propres (Nantes, janvier 1499) relatives à la constitution de la municipalité de Bourges et aux privilèges des habitants de cette ville. (Fol. 185 v°.)

1439. — Le Plessis du Parc-lès-Tours, 11 juin 1506. Déclaration de Louis XII sur le fait des monnaies et sur l'obligation de faire respecter l'édit promulgué à ce sujet le 23 mars 1504. (Fol. 188 v°.) — Enreg. le 22 juin suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XXI, p. 337.

1440. — Montils-lès-Tours, 25 mai 1506. Lettres patentes de Louis XII autorisant les échevins de la ville de Paris à lever pendant une nouvelle période de trois années un droit de 7 sols tournois sur chaque poise de sel qui sera amenée à Paris en aval par la Seine, hors des limites du grenier à sel de Vernon, droit qui avait été accordé en décembre 1499 pour six années. (Fol. 189.) — Enreg. le 22 juin suivant.

1441. — Blois, 22 novembre 1506. Ordonnance de

Louis XII sur le cours et la fabrication des monnaies et sur le métier des orfèvres. (Fol. 190 v°.) — Enreg. le 7 décembre suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XXI, p. 341. — Isambert, *Recueil général*, XI, p. 464.

1442. — Blois, 23 décembre 1506. Mandement de Louis XII aux trésoriers de France pour la reconstruction du Châtelet de Paris, qui tombe en ruine. (Fol. 193.)

1443. — Montils-lès-Tours, 3 juin 1506. Déclaration de Louis XII accordant l'émancipation à Charles de Bourbon, comte de Vendôme, pour administrer ses biens sous la tutelle de sa mère. (Fol. 194.) — Enreg. le 3 février 1507.

1444. — Bourges, février 1507. Lettres patentes de Louis XII autorisant Jean de Puis, maître d'hôtel du roi, écuyer, seigneur de Montbrun et de Forgues, capitaine de l'artillerie, à jouir des mines du pays de Conserans au même titre que feu Jean Le Duc, de Tours. (Fol. 195.) — Enreg. le 19 mars suivant.

1445. — Bologne, 7 janvier 1507. Bref de Jules II pour la réformation des Franciscains de la province de France, adressé à frère Boniface, général des Frères mineurs en France. (Fol. 196.)

1446. — Blois, 23 octobre 1507. Déclaration de Louis XII accordant la majorité à Gaston de Foix, comte d'Étampes et vicomte de Narbonne, gouverneur et lieutenant général en Dauphiné, Valentinois et Diois, âgé seulement de dix-huit ans. (Fol. 196 v°.) — Enreg. le 11 décembre suivant.

PUBL. : Dom Vic et Dom Vaissète, *Histoire générale de Languedoc*, édit. de 1755, V, p. 76.

1447. — Blois, novembre 1507. Lettres patentes de Louis XII homologuant et confirmant la transaction passée avec Gaston de Foix, par lequel celui-ci a reçu sous le titre de duché de Nemours les terres et châtellenies de Nemours, Grez, Châteaulandon, Mez-le-Maréchal, Lorrez-le-Bocage, Nogent-sur-Seine, Pont-sur-Seine, Pont-sur-Yonne, et leurs appartenances. (Fol. 197.) — Enreg. le 14 janvier 1508.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XXI, p. 361. — R. de Maulde, *Procédures politiques du règne de Louis XII*, p. 765.

1448. — Blois, novembre 1507. Lettres patentes de Louis XII confirmant une autre transaction par laquelle Gaston de Foix échange avec le roi la seigneurie de Narbonne contre les comté de Beaufort, châtellenies de Soulaines, Larzicourt, Saint-Florentin, Ervy, Dannemoine et Coulommiers. (Fol. 204.) — Enreg. le 14 janvier 1508.

1449. — Blois, 19 novembre 1507. Ordonnance de Louis XII pour les monnaies et fixant les lieux où resteront désormais établis des ateliers monétaires. (Fol. 206 v°.) Enreg. le 18 janvier 1508.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XXI, p. 357.

1450. — Blois, 31 janvier 1508. Lettres patentes de Louis XII octroyant à Jean de Ganay l'office de chancelier de France. (Fol. 209.) — Enreg. le 6 mars suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XXI, p. 361.

1451. — Meung, 12 février 1508. Déclaration de Louis XII portant interdiction pour le transport des blés hors du royaume, à peine de confiscation de corps et de biens. (Fol. 210.)

PUBL. : Isambert, *Recueil général*, XI, p. 515.

1452. — Bourges, 14 mars 1509. Lettres patentes de Louis XII portant promulgation du traité d'alliance conclu à Cambrai le 10 décembre 1508 avec l'empereur Maximilien. (Fol. 211.) — Enreg. le 22 mars suivant.

PUBL. : Léonard, *Traitez de paix*, II, p. 46. — Du Mont, *Corps diplomatique*, IV, 1re partie, p. 109.

1453. — Bourges, octobre 1485. Lettres patentes de Charles VIII vidimant et confirmant les lettres antérieures de Philippe VI (Maubuisson, 24 avril 1337), de Jean II (Paris, 1er juin 1353), de Charles V (Paris, janvier 1367), de Charles VI (Paris, janvier 1381; Paris, 14 juillet 1410), de Charles VII (Razilly, 19 octobre 1459), relativement aux fonctions et privilèges des examinateurs au Châtelet de Paris, et réduisant désormais à seize le nombre de ces officiers. (Fol. 219.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XXI, p. 596. — Isambert *Recueil général*, XI, p. 130.

1454. — Blois, octobre 1507. Lettres patentes de Louis XII confirmant la teneur des précédentes. (Fol. 224.) — Enreg. le 2 août 1509.

1455. — Blois, décembre 1509. Lettres patentes de Louis XII autorisant les officiers royaux de la baronnie de Coucy et du comté de Soissons à tenir des Grands Jours, tant que ces terres resteront aux mains de Claude de France ou de ses héritiers. (Fol. 225.) — Enreg. le 12 mars 1510.

1456. — Blois, février 1510. Déclaration de Louis XII portant règlement pour les 120 chevaucheurs ordinaires de l'écurie du roi[1]. (Fol. 228.) — Enreg. le 28 mai suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XXI, p. 405. — Isambert, *Recueil général*, XI, p. 553.

[1] Le rôle nominatif de ces 120 officiers a été transcrit avant ladite déclaration. (Fol. 227.)

1457. — Blois, 8 octobre 1510. Mandement de Louis XII portant règlement pour l'administration de la justice et les appels au Parlement de Paris dans le duché d'Alençon. (Fol. 230.) — Enreg. le 28 novembre suivant.

1458. — Blois, 17 novembre 1510. Lettres patentes de Louis XII portant ratification du traité de Cambrai. (Fol. 231.)

1459. — Lyon, 26 août 1511. Déclaration de Louis XII prorogeant à nouveau les impôts autorisés par des lettres précédentes pour la réédification du pont Notre-Dame à Paris. (Fol. 233 v°.) — Enreg. le 6 septembre suivant.

1460. — Blois, novembre 1506. Lettres patentes de Louis XII octroyant à François d'Allègre, seigneur de Précy au comté de Joigny, le droit de châtellenie, bailliage et assise en la seigneurie de Précy. (Fol. 235.) — Enreg. le 3 février 1512.

1461. — Paris, 8 janvier 1512. Mandement de Louis XII aux gens de son Parlement à Paris et au bailli de Troyes pour l'enregistrement des précédentes lettres. (Fol. 236.)

1462. — Lyon, juin 1510. Ordonnance de Louis XII relative à l'exécution des conciles de Bâle et de Constance et de la Pragmatique Sanction au sujet de la collation des bénéfices, et à l'administration de la justice dans tout le royaume. (Fol. 238-251.) — Enreg. le 27 avril 1512.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XXI, p. 420. — Isambert, *Recueil général*, XI, p. 575.

1463. — S. d. Bref du pape Jules II [formulaire] sur la collation et possession des bénéfices ecclésiastiques (1). (Fol. 252.)

1464. — S. d. Autre du même [formulaire] sur le même objet (2). (Fol. 254.)

1465. — Milan, 21 avril 1512. Décret de suspension prononcée par le concile de Pise, transféré à Milan, contre le pape Jules II. (Fol. 255 v°.)

1466. — Blois, 16 juin 1512. Lettres patentes de Louis XII ordonnant la publication et enregistrement du décret précédent. (Fol. 258 v°.) — Enreg. le 25 juin suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XXI, p. 475. — *Preuves des libertez de l'Église gallicane*, 3e édit., I, 2e partie, p. 207.

1467. — Blois, janvier 1512. Lettres patentes de Louis XII confirmant l'érection en châtellenie de la prévôté de Dampierre, au comté de Gien, qui avait été octroyée en 1509 à Antoine de Cugnac, chevalier, seigneur de Dampierre, premier maître d'hôtel du roi, par Anne de France, duchesse de Bourbon et comtesse de Gien. (Fol. 259.) — Enreg. le 27 juillet suivant.

1468. — Blois, 8 juillet 1512. Lettres patentes de Louis XII mettant en la main du roi, pour la bonne défense du royaume, les terres de Barthe, Val d'Aure, Barous, Nistos et Castelnau-Magnoac, provenant des biens de la famille d'Armagnac et provisoirement attribuées à Louise du Lyon, veuve de Charles, bâtard de Bourbon, sénéchal de Toulouse. (Fol. 260.) — Enreg. le 7 septembre suivant.

1469. — Blois, 26 septembre 1512. Lettres patentes de Louis XII déclarant réduire définitivement à vingt le nombre des notaires dans le bailliage de Touraine, après enquête faite sur place par me Adam Fumée, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel. (Fol. 261 v°.) — Enreg. le 9 décembre suivant.

1470. — Blois, 22 octobre 1512. Mandement de Louis XII aux baillis de Chartres et de Blois, aux sénéchaux d'Anjou et de Poitou et au juge de Loudunois, pour leur faire connaître qu'il a accordé des lettres de naturalité à Philippe de Croy, fils aîné de Henry de Croy, comte de Porcien, et enfant d'honneur de l'hôtel du roi. (Fol. 262 v°.) — Enreg. le 9 décembre suivant.

1471. — Blois, 23 octobre 1512. Mandement de Louis XII aux gens de son Parlement à Paris pour faire enregistrer les lettres accordées à Philippe de Croy le 28 juillet précédent. (Fol. 263.)

1472. — Blois, novembre 1512. Lettres patentes de Louis XII approuvant et confirmant la réformation du monastère de Saint-Martin-des-Champs à Paris, faite par l'abbaye de Cluni. (Fol. 263 v°.) — Enreg. le 24 janvier 1513.

Publ. : Dom Marrier, *Privilegia Sancti Martini a Campis*, p. 153.

1473. — Blois, 29 octobre 1512. Déclaration de Louis XII autorisant le prévôt des marchands et les échevins de la ville de Paris à lever un droit d'octroi destiné spécialement à pourvoir aux dépenses des fortifications. (Fol. 269 v°.) — Enreg. le 8 mars 1513.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XXI, p. 489.

1474. — Troyes, avril 1510. Lettres patentes de Louis XII confirmant les privilèges des soixante notaires au Châtelet de Paris. (Fol. 271.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XXI, p. 411. — Isambert, *Recueil général*, XI, p. 573. — Langloix, *Traité des droits, privilèges et fonctions des notaires* (1738), p. 19.

(1) Il y a trois copies successives du même acte.
(2) Même observation.

1475. — Blois, 4 mai 1512. Mandement de Louis XII aux gens de son Parlement à Paris et au prévôt de Paris pour faire enregistrer les précédentes lettres. (Fol. 272 v°.)

1476. — Blois, mai 1513. Lettres patentes de Louis XII portant don à la reine du comté d'Étampes, rentré au domaine par le décès de Gaston de Foix. (Fol. 273.) — Enreg. le 20 juin suivant.

Publ. : Fleureau, *Antiquitez d'Étampes* (1683), p. 207. — *Ordonnances des rois de France*, XXI, p. 512.

1477. — Étampes, 26 mai 1513. Lettres patentes de Louis XII cédant à Charles de Rohan, seigneur de Gyé et comte de Guise, la châtellenie de Baugé et de Mouliherne avec ses dépendances pour la somme de 20 000 écus d'or soleil. (Fol. 275 v°.) — Enreg. le 11 juillet suivant.

1478. — Blois, 17 mai 1513. Lettres patentes de Louis XII cédant à Louis de Graville, amiral de France, les terres de Melun, Corbeil et Dourdan, en échange des 80 000 livres tournois qu'il a baillés au roi pour les frais urgents de la guerre. (Fol. 277.) — Enreg. le 28 juillet suivant.

1479. — Bois de Vincennes, 20 juillet 1513. Lettres patentes de Louis XII octroyant à la reine d'Aragon, sœur de feu Gaston de Foix, duc de Nemours, la possession du comté de Beaufort en Champagne, des terres de Soulaines et Larzicourt, Saint-Florentin, Dixmont, Ervy, Dannemoine, Séant-en-Othe, Coulommiers, Villiers, Vayres, Dhuison et Belébat près la Ferté-Alais, Pont-Saint-Pierre, Radepont et Le Bourg-Beaudoin en Normandie. (Fol. 279.) — Enreg. le 4 août suivant.

1480. — Amiens, 26 août 1513. Déclaration de Louis XII portant concession au prévôt des marchands et aux échevins de la ville de Paris d'un octroi à lever sur le vin, pour pouvoir procéder au remboursement des 2000 livres tournois que la ville de Paris prête au roi pour les besoins de la guerre. (Fol. 280.) — Enreg. le 7 septembre suivant.

1481. — Amiens, 6 septembre 1513. Déclaration de Louis XII portant que le Parlement de Paris continuera à siéger pendant l'époque des vacations, après la Notre-Dame (8 septembre). (Fol. 281.) — Enreg. le lendemain.

1482. — Blois, 27 janvier 1514. Lettres patentes de Louis XII portant règlement pour la vente du domaine jusqu'à concurrence de 600 000 livres tournois de rente nécessaires aux frais de la guerre, à prendre sur les aides, les gabelles, les greniers à sel et autres revenus (Fol. 282 v°.) — Enreg. le 23 février suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XXI, p. 529. — Isambert, *Recueil général*, XI, p. 658.

1483. — Étampes, mars 1514. Lettres patentes de Louis XII octroyant à Louis d'Ars, chevalier, capitaine de cent lances des ordonnances du roi, les seigneuries et terres de Vouillon et Sacierges en Berri, avec leurs appartenances. (Fol. 284.) — Enreg. le 6 avril suivant.

1484. — Arpajon, 5 septembre 1514. Déclaration de Louis XII portant que le Parlement de Paris sera prorogé du 7 au 16 septembre suivant. (Fol. 285.) — Enreg. le 7 septembre suivant.

1485. — Paris, 18 septembre 1514. Lettres patentes de Louis XII autorisant François d'Orléans-Angoulême, duc de Valois, à créer un maître de chaque métier dans toutes les villes de France. (Fol. 285.) — Enreg. le 21 novembre suivant.

1486. — Paris, novembre 1514. Lettres patentes de Louis XII érigeant en comté la terre et châtellenie d'Épinoy en Artois, en faveur de François de Melun, seigneur dudit lieu, d'Antoing et de Richebourg. (Fol. 286.) — Enreg. le 9 décembre suivant.

1487. — La Fère-sur-Oise, 28 novembre 1514. Lettres de Marie de Luxembourg, comtesse de Vendôme, de Saint-Pol et de Soissons, accordant son consentement à ladite érection. (Fol. 286 v°.)

APPENDICE.

Registre U 446. (1306-1505.)

1488. — Paris, janvier 1325. Ordonnance de Charles IV portant que les dépens des procès seront dus par la partie condamnée au principal. (Fol. 1.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, I, p. 784. — Isambert, *Recueil général*, III, p. 314.

1489. — Paris, 9 mai 1332. Lettres patentes de Philippe VI portant que les appels des sentences prononcées par les juges royaux ne seront valables que pendant le délai de trois mois. (Fol. 1 v°.)

1490. — S. d. [Paris, 18 janvier 1334]. Ordonnance de Philippe VI déclarant que les sergents royaux ne doivent ni exercer ni demeurer sur les terres des seigneurs qui y ont droit de haute et basse justice. (Fol. 2 v°.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, II, p. 95.

1491. — Le Moncel lès Pont-Sainte-Maxence, 25 mars 1342. Lettres patentes de Philippe VI autorisant le procureur en Parlement de Jean, duc de Normandie, à être reçu au Parlement contre tous ses adversaires au même titre que le procureur du roi. (Fol. 3 v°.) — Enreg. le 24 mai suivant.

1492. — Paucourt, 9 juillet 1341. Lettres patentes de Philippe VI portant règlement pour l'exécution d'une ordonnance rendue le 17 mars 1338 en vue d'annuler les dons d'offices et de bénéfices par le roi si ces offices et bénéfices ne sont vacants de fait. (Fol. 3 v°.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, II, p. 166.

1493. — Paris, 1er juin 1306. Ordonnance de Philippe VI concernant les duels et gages de bataille. (Fol. 4.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, I, p. 435. — Isambert, *Recueil général*, II, p. 831.

1494. — Paris, décembre 1344. Ordonnance de Philippe VI concernant le stile du Parlement, les appels et l'instruction criminelle à ladite Cour. (Fol. 5.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, II, p. 210. — Isambert, *Recueil général*, IV, p. 484.

1495. — Noblemaison près Saint-Denis, mai 1355. Ordonnance de Jean II confirmant et vidimant celle de Philippe IV (Paris, 25 mars 1303) sur l'administration du royaume, les libertés gallicanes et les serments des officiers royaux. (Fol. 7 v°.) — Enreg. le 5 janvier 1356.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, III, p. 1.

1496. — Poissy, 5 mai 1346. Lettres patentes de Philippe VI confirmant et vidimant les lettres antérieures données par lui-même (à Vincennes, octobre 1334) au sujet des bénéfices vacants en régale. (Fol. 14 v°.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, II, p. 243.

1497. — Hesdin, décembre 1363. Ordonnance de Jean II contenant des règlements pour la procédure et la compétence du Parlement, le jugement et l'expédition des procès. (Fol. 19 v°.) — Enreg. le 22 janvier 1364.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, III, p. 649. — Isambert, *Recueil général*, V, p. 160.

1498. — Paris, 16 décembre 1364. Mandement de Charles V aux gens de son Parlement à Paris pour régler et abréger l'expédition des causes pendantes en Parlement. (Fol. 21.) — Enreg. le lendemain.

PUBL. : Fontanon, *Recueil des édits*, I, p. 61. — *Ordonnances des rois de France*, IV, p. 511. — Isambert, *Recueil général*, V, p. 229.

1499. — Longpont, 4 décembre 1337. Ordonnance de Philippe VI concernant l'application des règlements relatifs aux concessions de marchés accordées à divers marchands de Gênes et de Savone par ses prédécesseurs rois de France. (Fol. 23.)

1500. — Paris, 17 octobre 1335. Lettres patentes de Philippe VI confirmant et vidimant des lettres antérieures de Philippe IV (Poissy, 26 avril 1313) relatives aux marques ou représailles pour défaut de droit entre les sujets du roi de France et ceux du roi d'Aragon. (Fol. 27.)

1501. — Paris, 21 août 1335. Lettres patentes de

Philippe VI vidimant des lettres d'Alphonse IV, roi d'Aragon (Saragosse, 2 novembre 1333) au sujet du droit de prise. (Fol. 27 v°.)

1502. — Paris, 28 octobre 1335. Mandement de Philippe VI aux sénéchaux de Beaucaire, de Carcassonne et de Toulouse pour l'exécution des lettres antérieurement données par Philippe IV (Poissy, 26 avril 1313) et par lui-même (Poissy, 6 novembre 1333, et Paris, 12 février 1334) au sujet du droit de prise exercé sur les sujets du roi d'Aragon. (Fol. 28.)

1503. — Paris, 16 novembre 1353. Lettres patentes de Jean II déclarant les conseillers du Parlement de Paris exempts de tous péages pour les vivres qui leur sont destinés. (Fol. 31.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, II, p. 541.

1504. — Hôpital de Clichy [en Launoy][1], 22 février 1348. Mandement de Philippe VI au prévôt de Paris pour la punition des blasphémateurs et des faux serments. (Fol. 31.)

PUBL. : Fontanon, *Les édicts et ordonnances*, IV, p. 235. — *Ordonnances des rois de France*, II, p. 282. — Isambert, *Recueil général*, IV, p. 541.

1505. — Paris [en Parlement], 13 décembre 1374. Mandement de Charles V aux baillis de Sens et d'Auxerre, et aux prévôts de Villeneuve-le-Roi et de Chablis, les invitant à publier et à faire exécuter des lettres vidimées du même roi (Bois de Vincennes, 22 juin 1373) pour l'organisation de la maréchaussée. (Fol. 32.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, V, p. 616 [les lettres sans le mandement].

1506. — Paris, s. d. [1386]. Mandement de Charles VI au bailli de Meaux pour l'inviter à informer sur les crimes et délits qui se commettent dans l'étendue de son bailliage, à envoyer les coupables dans les prisons de Troyes, en attendant qu'ils comparaissent devant les Grands Jours de Troyes qui s'ouvriront le 1er septembre prochain. (Fol. 37 v° [2].)

1507. — Paris, s. d. [1386]. Mandement de Charles VI aux conseillers qui tiendront les prochains Grands Jours de Troyes, sur le même objet. (Fol. 39.)

1508. — Paris [en Parlement], 30 juin 1386. Mandement de Charles VI au bailli de Troyes de faire connaître dans son ressort la prochaine tenue des Grands Jours en septembre prochain. (Fol. 39 v°.)

1509. — Paris, 4 août 1386. Mandement de Charles VI au bailli de Meaux pour le même objet. (Fol. 39 v°.)

1510. — Paris, 12 novembre 1384. Ordonnance de Charles VI portant que l'appel interjeté d'une saisie opérée en vertu d'un titre passé sous le sceau du Châtelet de Paris, ou d'une autre juridiction royale, ne fera point surseoir à la poursuite, à moins de consignation préalable par le débiteur de la somme due. (Fol. 40 [1].)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, VII, p. 93. — Isambert, *Recueil général*, VI, p. 598.

1511. — Paris, Hôtel Saint-Paul, 8 octobre 1371. Déclaration de Charles V portant règlement pour la juridiction du bailli des ressorts et exemptions de Touraine. (Fol. 40 v°.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, V, p. 428. — Isambert, *Recueil général*, V, p. 356.

1512. — Paris, 16 janvier 1387. Lettres patentes de Charles VI portant que les officiers du roi n'exerçant pas l'une des charges de conseiller, chambellan, maître des requêtes, maître d'hôtel, secrétaire, notaire, panetier, échanson, écuyer d'écurie, valet tranchant, huissier, sergent d'armes, valet de chambre, ne jouiront pas des droits d'exemptions et des privilèges accordés auxdits officiers. (Fol. 44.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, VII, p. 161. — Isambert, *Recueil général*, VI, p. 617.

1513. — Paris, 8 mai 1385. Mandement de Charles VI aux gens de son Parlement à Paris de ne pas tarder à procéder contre plusieurs malfaiteurs prisonniers du Châtelet et reconnus coupables, notamment contre les meurtriers d'Étienne Berruyer, ci-devant substitut du procureur royal au bailliage de Meaux. (Fol. 45.)

1514. — Amiens, 5 décembre 1363. Ordonnance de Jean II, promulguée en conséquence de l'assemblée des trois États tenue à Amiens, sur l'organisation administrative et la police du royaume. (Fol. 46.) — Enreg. le 15 décembre suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, III, p. 646. — Isambert, *Recueil général*, V, p. 156.

[1] Dans le recueil des *Ordonnances*, le document est daté de «l'hôpital de Lisy», et a été emprunté à Fontanon, qui l'avait lui-même tiré du «Livre vert vieil du Chastelet, fol. 152» ou du «Livre rouge vieil, fol. 71»; or, dans le «Livre rouge vieil», le texte porte bien aussi «Clichy», qui représente par conséquent la bonne forme toponomastique. L'autre renvoi est inexact. D'ailleurs l'itinéraire de Philippe VI mentionne déjà sa présence à l'hôpital de Clichy-en-Launoy les 21, 23 et 26 février 1346. (*Archives nationales*, JJ 75, n° 382; *Bibliothèque nationale*, ms. français 20025, nos 157-158.)

[2] La lettre missive du Parlement au procureur du roi est transcrite à la suite.

[1] Autre copie au fol. 51 v°.

1515. — Paris, 5 octobre 1361. Ordonnance de Jean II [sous forme de mandement au prévôt de Paris] portant défense aux nobles de se faire la guerre entre eux, aux gens d'armes de s'assembler sans expresse permission du roi, à tous les sujets du roi de rejoindre leurs domiciles respectifs. (Fol. 47.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, III, p. 525. — Isambert, *Recueil général*, V, p. 126.

1516. — Paris [en Parlement], 17 décembre 1352. Ordonnance de Jean II [sous la même forme], interdisant toutes guerres privées pendant le temps que durera la lutte contre l'Angleterre. (Fol. 48.)

Publ. — *Ordonnances des rois de France*, II, p. 511. — Isambert, *Recueil général*, IV, p. 673.

1517. — Paris [en Parlement], 5 janvier 1370. Mandement de Charles V à Léger Warout, huissier au Parlement de Paris, sur le cas d'un meurtre commis sur la personne de m[e] Jean Bout-du-Monde à Mantes, et les difficultés élevées à ce sujet entre les juridictions ecclésiastiques et la juridiction royale. (Fol. 48 v°.)

1518. — Vincennes, 14 mai 1370. Lettres patentes de Charles V portant que le duché de Guyenne et les autres terres confisquées sur le roi d'Angleterre et sur son fils le prince de Galles seront réunis au domaine royal. (Fol. 50.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, VI, p. 508. — Isambert, *Recueil général*, V, p. 338.

1519. — Abbeville, 4 avril 1393. Lettres patentes de Charles VI déclarant que les Juifs qui se convertiront désormais ne seront plus privés de leurs biens. (Fol. 52.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, VII, p. 557.

1520. — Paris [en Parlement], 12 février 1393. Lettres patentes de Charles VI renouvelant les prescriptions de l'ordonnance de 1325 [voir n° 1488]pour faire payer à la partie perdante les frais des procès engagés. (Fol. 53.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, VII, p. 551.

1521. — Paris, 20 avril 1402. Lettres patentes de Charles VI interdisant d'emprisonner ou d'élargir des prisonniers sans qu'il y ait lettres du roi à ce sujet et sans en informer le procureur et la partie intéressée préalablement. (Fol. 54.)

1522. — Paris [en Parlement], 18 novembre 1402. Mandement de Charles VI [formulaire] pour l'exécution des précédentes lettres. (Fol. 55.)

1523. — Paris, 7 août 1386. Mandement de Charles VI à Charles, roi de Navarre, l'ajournant au Parlement à Paris le 1[er] mars prochain. (Fol. 56.)

1524. — Paris [en Parlement], 27 août 1390. Mandement de Charles VI à son sergent Copin de l'Orme pour l'inviter à faire prompte enquête sur les faits contenus dans une lettre missive [vidimée] du roi à l'évêque d'Utrecht (27 août 1390), à propos de l'arrestation et de l'emprisonnement à Rivenstein de deux marchands parisiens, Nicolas Wids et Jean Le Fèvre, et du préjudice qui leur a été causé. (Fol. 57.)

1525. — Troyes, 17 janvier 1420. Mandement de Charles VI aux habitants de la ville de Paris, leur défendant d'obéir en aucune manière au dauphin Charles, régent du royaume, de lui envoyer des ambassadeurs et d'en recevoir. (Fol. 59.) — Enreg. le 13 février suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XII, p. 273.

1526. — Paris, 19 février 1420. Lettres patentes de Charles VI déclarant coupables du crime de lèse-majesté tous ceux de ses sujets qui après la paix ont continué et continuent de servir sous la conduite du dauphin Charles, régent du royaume, et ont fait cause commune avec le parti des Armagnacs. (Fol. 61 v°.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XII, p. 278. — Isambert, *Recueil général*, VIII, p. 623.

1527. — Troyes, 21 mai 1420. Lettres patentes de Charles VI faisant connaître le texte du traité de Troyes, signé avec Henri V d'Angleterre. (Fol. 63 v°.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XI, p. 86. — Isambert, *Recueil général*, VIII, p. 633.

1528. — Paris [en Parlement], 1[er] mars 1421. Ordonnance de Charles VI renouvelant les peines édictées contre les blasphémateurs. (Fol. 67.)

1529. — Paris, 31 juillet 1428. Ordonnance de Henri VI, roi de France et d'Angleterre, concernant le rachat des rentes constituées sur les maisons de la ville de Paris. (Fol. 68 v°.) — Enreg. le 14 août suivant.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, XIII, p. 135. — Isambert, *Recueil général*, VIII, p. 742.

1530. — Rouen, 3 décembre 1433. Mandement de Henri VI, roi de France et d'Angleterre, aux conseillers de son Parlement à Paris, déclarant par mesure d'économie réunir l'office de greffier des présentations au Parlement, vacant par le décès de m[e] Pierre de La Rose, à celui de greffier civil. (Fol. 71.) — Enreg. le 14 décembre suivant.

1531. — Paris [en Parlement], 2 décembre 1434.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Lettres patentes de Henri VI, roi de France et d'Angleterre, promulguant la sentence obtenue par mᵉ Jean de Lépine, greffier criminel du Parlement, contre mᵉ Gilles de Moulins, audiencier du roi, au sujet des droits de sceau et autres émoluments en matière criminelle. (Fol. 71 v°.)

1532. — Laon, avril 1441. Lettres patentes de Charles VII octroyant pardon et abolition à Guillaume de Flavy, ancien capitaine de la ville de Compiègne, spécialement au sujet de la mort de Pierre de Rochefort, maréchal de Rieux. (Fol. 75.) Enreg. le 29 avril 1441.

Publ. : P. Champion, *Guillaume de Flavy* (Paris, 1905, in-8°), p. 209.

1533. — Compiègne, 15 mai 1441. Lettres patentes de Charles VII octroyant pardon et abolition à Louis de Soycourt, seigneur de Moy, et à ses compagnons de guerre. (Fol. 76.) — Enreg. le 1ᵉʳ juin suivant.

1534. — Chinon, 16 mars 1446. Lettres patentes de Charles VII octroyant pardon et abolition à François Iᵉʳ, duc de Bretagne, à ses sujets, officiers et serviteurs. (Fol. 77 v°.) — Enreg. le même jour.

Publ. : Dom Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne*, II (1744), col. 1400.

1535. — Razilly, mai 1446. Lettres patentes de Charles VII octroyant pardon et abolition aux maire, consuls et habitants de la ville de Périgueux. (Fol. 79.) — Enreg. le 5 mars 1448.

1536. — Montils-lès-Tours, juin 1444. Lettres patentes de Charles VII octroyant pardon et abolition aux consuls et habitants de la ville de Figeac. (Fol. 80 v°.)

1537. — Tours, 17 février 1449. Mandement de Charles VII aux gens de ses Parlements à Paris et à Toulouse, aux gens des Comptes, et aux sénéchaux de Rouergue et de Quercy, les invitant à faire enregistrer les précédentes lettres. (Fol. 81 v°.)

1538. — Tours, janvier 1449. Lettres patentes de Charles VII octroyant pardon et abolition à tous les gens de guerre, officiers, serviteurs et sujets du duc de Bourgogne. (Fol. 82 v°.) — Enreg. le 30 mai suivant.

1539. — Tours, janvier 1449. Lettres patentes de Charles VII octroyant pardon et abolition à ceux qui, en Artois, se sont emparés des biens et de la personne de Noël Hanocque, sergent d'armes du roi en Picardie, chargé en 1443 d'une mission spéciale au moment du siège de Dieppe. (Fol. 83.) — Enreg. le 30 mai suivant.

1540. — Tours, janvier 1449. Lettres patentes de Charles VII octroyant pardon et abolition à ceux qui se sont à Montaigu en Laonnois emparés de la personne et des biens de Dimanche de Court, allant en 1443, avec d'autres capitaines nommés Pierre Aubert et Roussin Ravenel, du Réthelois à Dieppe, au moment du siège de cette ville, et mêlé à une rixe avec d'autres hommes de guerre de l'armée du duc de Bourgogne. (Fol. 84.) — Enreg. le 30 mai suivant.

1541. — Paris [en Parlement], 22 août 1450. Lettre de Charles VII à Alphonse, roi d'Aragon, au sujet de l'héritage de Yolande d'Aragon, belle-mère du roi de France. (Fol. 85 v°.)

1542. — Paris [en Parlement], 22 août 1450. Mandement de Charles VII aux sénéchaux de Beaucaire, de Carcassonne et de Toulouse, et au juge du petit sceau de Montpellier, pour faire enregistrer les lettres précédentes. (Fol. 86 v°.)

1543. — Paris, 6 mai 1344. Mandement de Philippe VI au bailli de Bourges, l'informant que les sergents royaux, conformément à l'ordonnance de 1290, n'ont pas le droit d'exercer l'office de sergent et de demeurer dans les terres des vassaux et sujets du roi qui jouissent du droit de haute et basse justice. (Fol. 86 v°.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, II, p. 199.

1544. — Paris, 14 mars 1418. Mandement de Charles VI aux généraux conseillers sur le fait des aides ordonnées pour la guerre, les informant que les conseillers du Parlement de Paris, de la Chambre des enquêtes et des Requêtes du Palais, les greffiers de ces chambres, les avocats et procureur en Parlement, sont exempts du droit de l'impôt du quart « du creu de leurs héritaiges vendu à détail et en gros ». (Fol. 88.)

1545. — Paris, novembre 1364. Ordonnance de Charles V pour l'organisation et le fonctionnement des Requêtes du Palais à Paris. (Fol. 88 v°.)

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, IV, p. 506. — Isambert, *Recueil général*, V, p. 225.

1546. — Paris, 15 août 1389. Ordonnance de Charles VI interdisant au Parlement d'obéir aux lettres ou ordres du roi, lorsqu'il jugera ces lettres ou ces ordres capables d'entraver ou d'empêcher l'action de la justice. (Fol. 89 v°.) — Enreg. le 27 août 1399.

Publ. : *Ordonnances des rois de France*, VII, p. 290. — Isambert, *Recueil général*, VI, p. 680.

1547. — Paris, 5 février 1389. Ordonnance de Charles VI portant règlement pour le Parlement, la Chambre

des Enquêtes et les Requêtes du Palais, et pour leur fonctionnement. (Fol. 90 v°.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, VII, p. 223. — Isambert, *Recueil général*, VI, p. 644.

1548. — Paris, 12 novembre 1384. Ordonnance de Charles VI portant que l'appel interjeté d'une saisie faite en vertu d'un titre passé sous le sceau du Châtelet de Paris ou sous un autre sceau royal ne fera point surseoir à la poursuite, à moins d'une consignation préalable faite par le débiteur. (Fol. 91 v°.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, VII, p. 93. — Isambert, *Recueil général*, VI, p. 598.

1549. — [Compiègne, 22 août 1429]. Lettres patentes [incomplètes] de Charles VII en faveur de ses sujets fidèles qui avaient été dépouillés de leurs biens par les rebelles, et les exemptant du payement des dettes par eux contractées envers lesdits rebelles. (Fol. 92.) [Elles sont vidimées dans d'autres lettres dont la date manque.]

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XIV, p. 102. — Isambert, *Recueil général*, VIII, p. 753.

1550. — Paris, 6 octobre 1385. Lettres patentes de Charles VI enjoignant de faire mettre en bon état les biens dépendants des bénéfices, réparer les églises, et mettre en sûreté les effets faisant partie de la succession des évêques et autres bénéficiers. (Fol. 93 v°.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, VII, p. 133. — Isambert, *Recueil général*, VI, p. 602.

1551. — Paris [en Parlement], 20 septembre 1386. Mandement de Charles VI aux procureurs royaux des bailliages et sénéchaussées, et de la prévôté de Paris, pour l'exécution des lettres précédentes. (Fol. 95 v°.)

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, VII, p. 159.

1552. — Tours, 11 octobre 1461. Lettres patentes de Louis XI révoquant la peine de bannissement provoqué par le Parlement contre Jean d'Armagnac, et lui restituant les biens qui avaient été confisqués. — Enreg. le 21 octobre suivant.

1553. — Tours, 11 octobre 1461. Lettres patentes de Louis XI octroyant pardon et abolition à Jean, duc d'Alençon. (Fol. 98 v°.) — Enreg. le 29 mars 1462.

1554. — Cognac, 27 mai 1462. Mandement de Louis XI aux conseillers de son Parlement à Paris, les invitant à renoncer à toutes procédures contre Jacques de Pons, chevalier, qu'il a rappelé en France et auquel il a pardonné. (Fol. 100 v°.) — Enreg. le 8 juillet suivant.

1555. — Lézignan, mai 1462. Lettres patentes de Louis XI autorisant Jacques Ratault, écuyer, seigneur de Civray, à élever des fourches patibulaires en sa seigneurie de Civray. (Fol. 101.) — Enreg. le 2 août 1463.

1556. — Paris, mars 1464. Ordonnance de Louis XI éliminant du droit de grâce les malfaiteurs qui, ayant bénéficié déjà d'une rémission en raison du joyeux avènement du roi, se rendront coupables de nouveaux méfaits ou délits qui leur vaudront la prison. (Fol. 101 v°.)

1557. — Montargis, 17 août 1466. Lettres patentes de Louis XI englobant dans le pardon et abolition générale en faveur des rebelles le duc de Bourbon, l'archevêque de Lyon et le comte de Montpensier, ainsi que leurs serviteurs et sujets. (Fol. 102 v°.) — Enreg. le 2 décembre suivant.

1558. — Amboise, janvier 1470. Lettres patentes de Louis XI octroyant pardon et abolition au duc de Bourbon. (Fol. 104.) — Enreg. le 20 juin suivant.

1559. — Thérouanne, avril 1477. Lettres patentes de Louis XI confirmant l'abolition accordée au duc de Bourbon, en raison de son rôle dans la guerre du Bien public. (Fol. 105.) — Enreg. le 11 août suivant.

1560. — Amboise, décembre 1489. Lettres patentes de Charles VIII octroyant pardon et abolition générale aux seigneurs d'Albret et de Comminges, au comte de Dunois, au duc d'Orléans, à leurs serviteurs et sujets, malgré tout ce qu'ils avaient entrepris à l'encontre du roi. (Fol. 109.) — Enreg. le 12 janvier 1490.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XX, p. 203.

1561. — Montils-lès-Tours, juillet 1491. Lettres patentes de Charles VIII réhabilitant et réintégrant dans tous leurs biens, honneurs et titres Jean et Louis d'Armagnac, fils de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours. (Fol. 110 v°.) — Enreg. le 17 février 1492.

PUBL. : Godefroy, *Histoire de Charles VIII* (1684), p. 614. — *Ordonnances des rois de France*, XX, p. 288. — Isambert, *Recueil général*, XI, p. 198.

1562. — Paris, 29 mars 1492. Lettres patentes de Charles VIII restituant la possession du duché de Nemours aux parents de Jacques d'Armagnac. (Fol. 111.) — Enreg. le 18 avril suivant.

1563. — Paris, 29 mars 1492. Mandement de Charles VIII aux conseillers de son Parlement à Paris pour faire délivrer à Jean et à Louis d'Armagnac la somme de 11 230 royaux d'or qui avait été consignée en échange de la terre et seigneurie de Chizé. (Fol. 116.) — Enreg. le 18 avril suivant.

1564. — Paris, 31 décembre 1504. Ordonnance de Louis XII pour la garde et le guet des places et villes fron-

tières, leurs réparations et leur ravitaillement. (Fol. 118.) — Enreg. le 2 janvier suivant.

PUBL. : *Ordonnances des rois de France*, XXI, p. 315. — Isambert, *Recueil général*, XI, p. 440.

1565. — Paris, 24 janvier 1505. Mandement de Louis XII aux trésoriers de France pour la vérification des comptes du pain et autres denrées fournies aux prisonniers. (Fol. 118 v°.)

1566. — Paris, 11 juillet 1498. Lettres patentes de Louis XII octroyant l'office de secrétaire greffier civil du Parlement de Paris, au lieu et place de m[e] Pierre de Cérisay qui résigne sa fonction, à m[e] Nicole Pichon, fils de feu m[e] Raoul Pichon, conseiller au Parlement et aux Requêtes du Palais. (Fol. 119.) — Enreg. le 12 juillet suivant.

1567. — Paris, avril 1400. Lettres patentes de Charles VI interdisant à tout officier, secrétaire, huissier ou sergent d'armes de faire emprisonner ou élargir des prisons du Châtelet ou autres prisons de Paris ceux qui y sont détenus sans un ordre exprès du roi. (Fol. 120.) — Enreg. [au Châtelet] le 2 mai 1402.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES, DES NOMS DE PERSONNE ET DE LIEU.

A

B

C

IMPRIMERIE NATIONALE.

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

Q

IMPRIMERIE NATIONALE.

T

U

V

